

S'ENGAGER
POUR MIEUX
BÂTIR VOS
PROJETS

AUDACE PROXIMITÉ INDEPENDANCE



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2025

Groupe
SAMSE

Quelques dates qui font l'histoire



1920

Création de la Société Anonyme des Matériaux du Sud-Est (S.A.M.S.E.), filiale des ciments Vicat à Grenoble.

1925

Introduction en bourse.

1949

Samse prend son indépendance. Achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de Vicat de 1945 à 1952) dont la famille Joppé.

Bernard Joppé est Président Directeur Général.

1960

En 10 ans, de 1950 à 1960, le nombre de dépôts Samse est doublé.

1970

Tandem de direction : Patrice Joppé, Paul Bériot.

1974

Création du 1^{er} magasin de bricolage La Boîte à Outils en Isère.

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la société holding Dumont Investissement dont les salariés sont actionnaires majoritaires.

2007

Tandem de direction : Olivier Malfait, François Bériot. Nouveau siège social à Grenoble.

2014

Signature d'un accord de rapprochement entre SAMSE et CRH France Distribution, filiale française du groupe irlandais CRH plc, qui peut devenir actionnaire majoritaire en 2020.

2016

Christaud, la plus ancienne enseigne du groupe fête ses 250 ans et crée le Réseau Français des Spécialistes de l'Eau.

2018

Création de l'enseigne MPPI.

2020

En mettant fin à l'accord de 2014, le groupe retrouve son indépendance pour l'année de ses 100 ans. Constitution d'un nouveau cœur actionnarial autour des familles, des salariés et des partenaires.

2023

Une communauté de 250 représentants de chacune des enseignes a dessiné la vision du Groupe Samse. Cette construction participative est ensuite partagée avec l'ensemble des collaborateurs, ce qui permet au groupe d'affirmer sa raison d'être :
S'ENGAGER POUR MIEUX BATIR VOS PROJETS.

Groupe
SAMSE

2

0

2

5

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL, LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE, LE RAPPORT DE GESTION, DONT L'ÉTAT DE DURABILITE**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 21 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire

1	Présentation du Groupe SAMSE	5	4	Éléments financiers	268
1.1	Messages du Président et du Directeur Général	6	4.1	Comptes consolidés	269
1.2	Profil	8	4.2	Comptes sociaux	342
1.3	Organigramme simplifié	45	5	Informations complémentaires	375
1.4	Historique	46	5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	376
1.5	Chiffres clés	50	5.2	Attestation du responsable	376
1.6	SAMSE et ses actionnaires	53	5.3	Informations historiques sur les exercices 2023 et 2024	377
2	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	58	5.4	Responsables du contrôle des comptes	377
2.1	Informations sur le capital social	59	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	378
2.2	Gouvernance	64	5.6	Responsable de l'information financière	378
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	91	6	Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026	379
2.4	Conventions réglementées	113	6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	380
2.5	Participation aux Assemblées Générales	113	6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	382
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	114	6.3	Résolutions	395
2.7	Renseignements sur la société	115	7	Tables de concordance	404
3	Rapport de gestion	119	7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement	405
3.1	Faits marquants de l'exercice 2025	120	7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	407
3.2	Déroulement de l'exercice	121	7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	408
3.3	Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	128	7.4	Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	409
3.4	Gestion des risques	128			
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	151			
3.6	Etat de durabilité	154			
3.7	Plan de vigilance	264			
3.8	Informations sur le capital social	267			
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	267			
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	267			
3.11	Frais de recherche et de développement	267			
3.12	Perspectives 2026	267			
3.13	Observations du Comité Social et Economique	267			

1 – Présentation du Groupe SAMSE

1.1	Messages du Président et du Directeur Général	6
1.2	Profil	8
1.3	Organigramme simplifié	45
1.4	Historique	46
1.5	Chiffres clés	50
1.6	SAMSE et ses actionnaires	53



1.1 Messages du Président et du Directeur Général

“Consolider nos fondations”

Il y a des années où l'on bâtit vite et d'autres où l'on apprend surtout à consolider. 2025 a clairement appartenu à cette seconde catégorie.

Marché en baisse, visibilité réduite, arbitrages plus serrés : l'environnement a pris des allures de météo capricieuse, et le monde a parfois semblé perdre ses repères.

Comme de nombreuses entreprises du secteur, notre groupe a été fortement impacté.

Dans ces moments-là, l'attente ressemble à une solution mais c'est en réalité un risque. Nous avons choisi l'inverse : tenir activement.

2025 n'a pas été une année d'annonces, mais elle a été une année de décisions.

Protéger notre groupe a exigé des décisions concrètes : structurer nos méthodes, surveiller nos charges, hiérarchiser nos investissements, différer certains projets et engager un plan d'économies lorsque c'était nécessaire.



Ces choix ne se racontent pas comme des victoires. Ils sont la condition pour durer, préserver l'essentiel et rester solides.

Notre force ne se trouve pas dans des discours. Elle se voit sur le terrain : nos agences, nos magasins, là où l'on se parle : au comptoir, dans la cour, sur la route, au téléphone.

Là où la valeur se crée chaque jour, dans un conseil donné au bon moment, un chargement préparé avec soin, une livraison tenue malgré l'imprévu.

Et ce service rendu n'existe que grâce à une chaîne de confiance complète, entre nos équipes, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires financiers, nos actionnaires. Je les remercie pour leur soutien et leur fidélité.

Ce qui me rend confiant, ce ne sont pas nos prévisions, ce sont nos preuves. Et je veux le dire clairement : nos équipes ont fait preuve d'une résistance remarquable, avec compétence et cette intelligence pratique qui ne fait pas de bruit mais fait avancer. Elles ont transformé les organisations et accepté de revoir ce que l'on croyait acquis.

Nous abordons l'avenir avec un optimisme responsable : lucidité plutôt que promesses, actions plutôt qu'attentisme. Dans un monde parfois fou, notre boussole reste simple : tenir sur nos valeurs fondamentales, poursuivre nos chantiers et c'est avec vous que nous réussirons la suite.

Je vous en remercie chaleureusement.

Olivier Malfast

Président du Conseil d'Administration

Bâtir le long terme en conservant la réactivité au quotidien

LE marché du bâtiment est un marché cyclique. Tous les acteurs économiques du secteur nous le confirment. Ce que nous découvrons, c'est que certains cycles, comme celui que nous connaissons actuellement, peuvent être particulièrement longs.

Dans ce contexte, le groupe fait preuve de résilience. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes du groupe. En 2025, elles ont su réagir pour adapter nos organisations et nos moyens opérationnels au plus près d'un marché en retrait, tout en conservant la qualité et la réactivité au service de nos clients.

C'est dans cette année compliquée que nous avons opéré deux chantiers majeurs, démarrés en 2024 : le rapprochement avec VM Matériaux, LNTP et Cominex ainsi que le démarrage de notre site logistique de La Boisse (01).

S'agissant de notre enseigne VM Matériaux, sa présence commerciale est cohérente et reconnue sur ses territoires. Néanmoins, nous devons faire preuve d'un dynamisme plus marqué pour éviter de subir un marché encore en contraction. La croissance externe en période mouvementée reste un exercice délicat mais sur le long terme, le positionnement de cette enseigne sur le Grand Ouest de la France représente un potentiel important du développement de notre groupe.

L'année 2025 est également marquée par une sous performance de notre site logistique de La Boisse. Dans les mois à venir, il nous appartient de faire monter en puissance ce site qui constitue un investissement stratégique pour permettre à notre activité Bricolage d'omnicanaliser complètement son offre commerciale et répondre aux enjeux du e-commerce des années à venir.

L'année 2025 a aussi été une opportunité d'adopter une approche plus sobre et raisonnée en matière de stratégie RSE. Nos équipes ont poursuivi leurs efforts, notamment en matière de sécurité des collaborateurs, qui a fortement progressée. Cela nous incite à continuer dans cette voie. La sécurité de nos collaborateurs est un élément essentiel de notre ADN, une brique essentielle du développement de notre groupe des années à venir.

Nous voulons croire, enfin, que les premiers signes de reprise du marché de la construction, encore très en retrait, confirmeront la sortie du cycle actuel et permettront de donner une impulsion commerciale durable ainsi qu'une amélioration sensible de la performance de notre groupe.

Laurent Chameroy

Directeur Général



1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 410 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.

Groupe
SAMSE
UNE FAMILLE D'ENSEIGNES

NÉGOCE




MULTISPÉCIALISTES

-  Doras
-  M+ Matériaux
-  Samse
-  VM Matériaux

MULTISPÉCIALISTES PARTENAIRES

-  Matériaux Simc
-  Plattard
-  Plattard Carrelages

MULTISPÉCIALISTES AFFILIÉS


-  Blanc Matériaux
-  Didier Matériaux
-  Oxygen Fermetures

MARQUES SPÉCIALISTES POUR

Samse, Doras, M+ Matériaux, VM Matériaux et Matériaux Simc

-  Caréo
-  MPPI
-  Ménéo

BRICOLAGE


-  L'Entrepôt du Bricolage

FILIÈRE TRAVAUX PUBLICS & EAU


TRAVAUX PUBLICS

-  BTP Distribution
-  Célestin
-  LNTP
-  Cominex
-  Plasti+
-  Outimat





ADDUCTION D'EAU

-  Christaud

HYDRAULIQUE DES BÂTIMENTS

-  Gémoise




FILIÈRE BOIS PANNEAUX - FIBOPAN

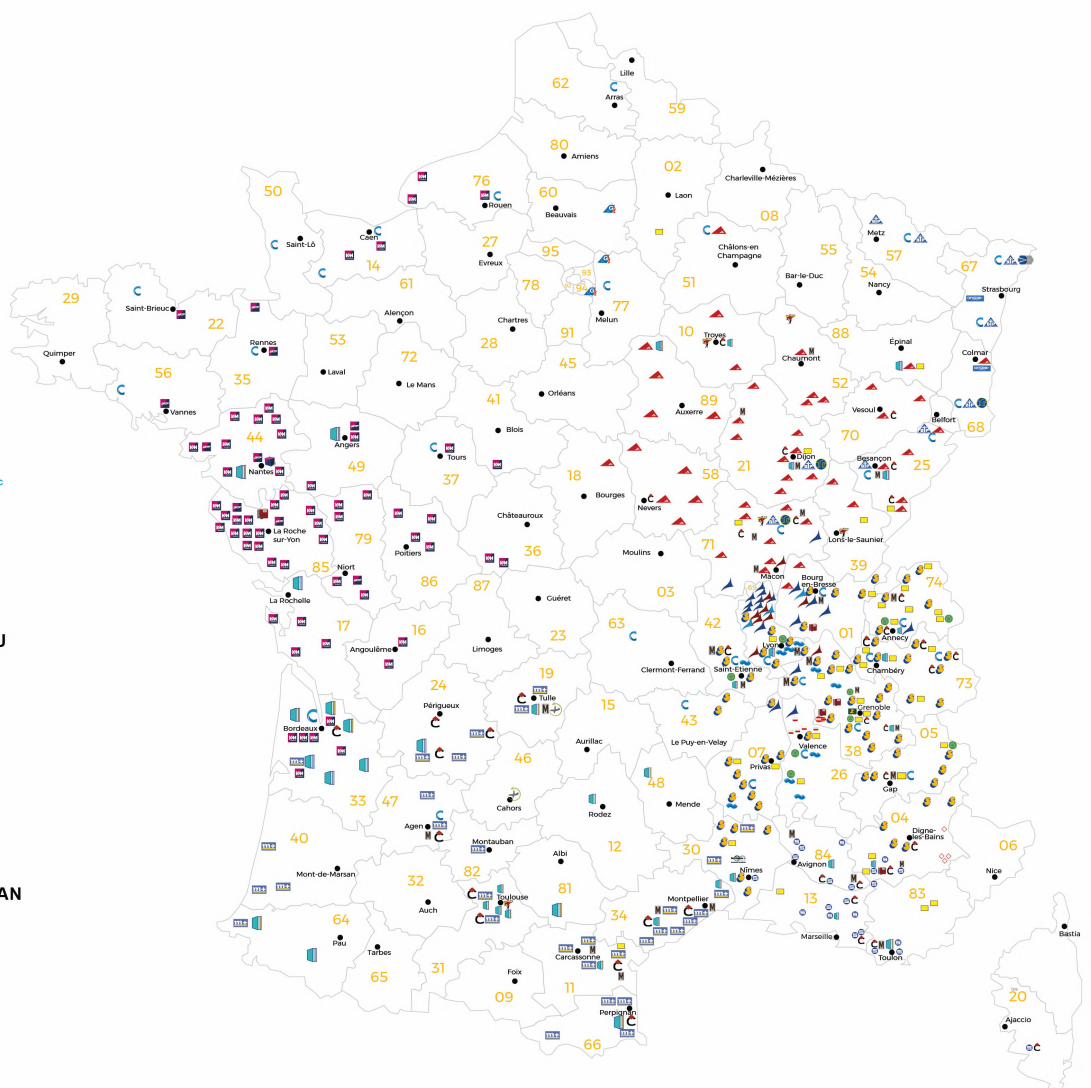
-  Mauris Bois
-  Henry Timber
-  Socobois
-  Ollier Bois

SUPPLY CHAIN

PLATEFORMES

TRANSPORTS

-  Transports Schwartz
-  Transports Zanon
-  Sud Appro



Nos différentes enseignes sont présentées ci-après.

Une famille d'enseignes complémentaires et reconnues, leaders sur leur secteur

NÉGOCE

Multispécialistes



et leurs Marques Spécialistes



Multispécialistes partenaires



Multispécialistes affiliés



BRICOLAGE



FILIÈRE TRAVAUX PUBLICS & EAU

Activité Travaux Publics



Activité Adduction d'Eau



Activité Hydraulique des Bâtiments



FILIÈRE BOIS



SUPPLY CHAIN

Transports



Plateformes





NEGOCES MULTISPECIALISTES DU GROUPE SAMSE



“ Le Groupe Samse déploie un réseau de négoce multispécialistes au plus près des territoires et des clients.

Karen Vaylet, Directrice Générale Déléguée Groupe Samse

Le Groupe Samse s’appuie sur un réseau de négoce multispécialistes, opéré sous les enseignes Samse, Doras, M+ Matériaux, VM Matériaux, Simc et Plattard Négoce.

Ce réseau accompagne les professionnels du bâtiment sur l’ensemble de leurs projets, qu’il s’agisse de construction neuve ou de rénovation.

Grâce à un maillage dense du territoire, les agences du groupe bénéficient d’une implantation locale forte, aussi bien en zones urbaines que rurales. Elles mettent à disposition une offre produits étendue, soutenue par des capacités de stockage significatives, permettant d’apporter des solutions adaptées à la diversité des besoins clients.

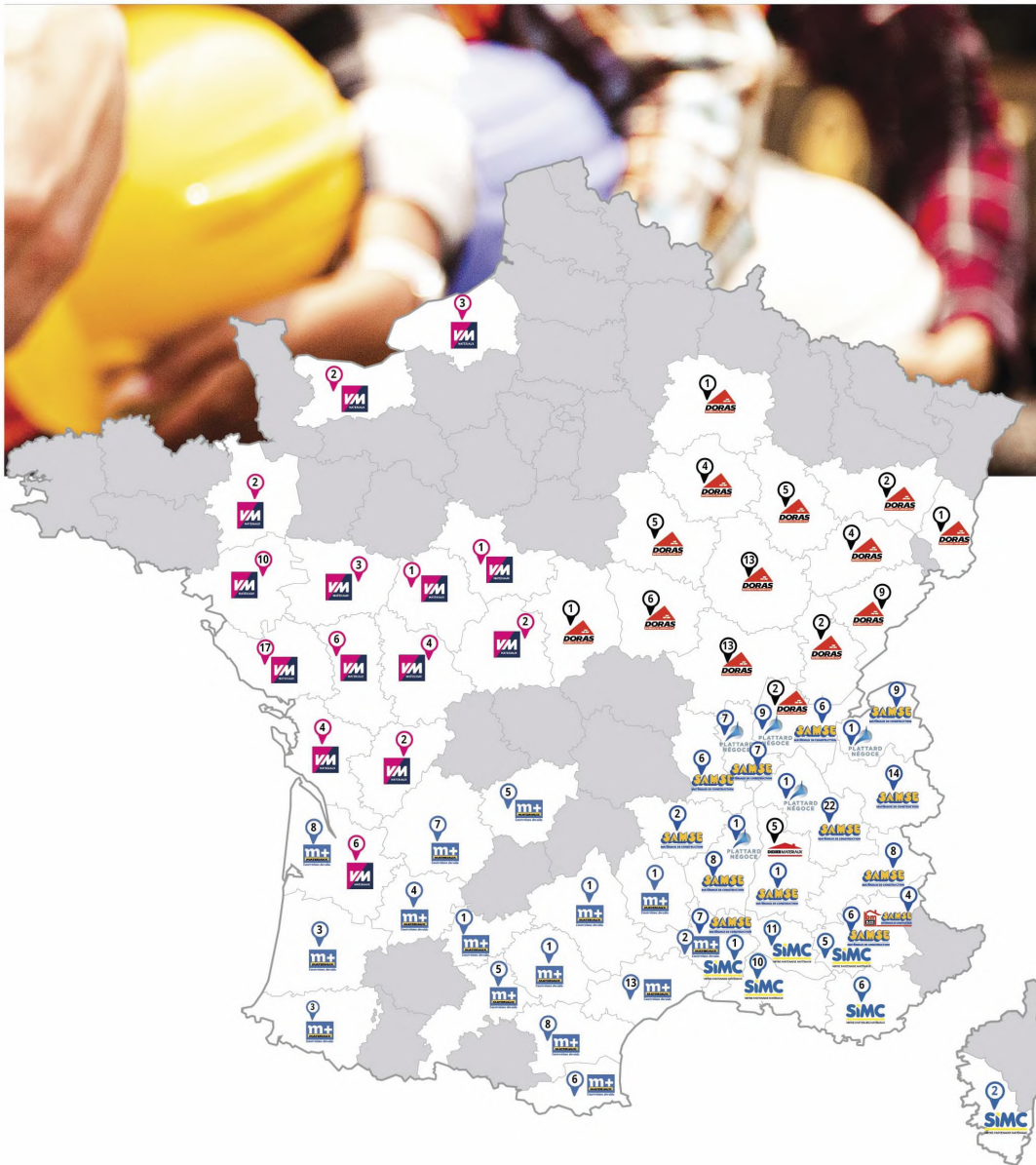
L’organisation logistique constitue un levier clé de performance du réseau.

Elle repose sur plusieurs plateformes assurant un approvisionnement régulier des points de vente, garantissant ainsi la continuité et la fiabilité du service.

Les équipes en agence disposent d’un haut niveau d’expertise technique, couvrant un large spectre de métiers, du gros œuvre aux aménagements extérieurs, et assurent un accompagnement fondé sur le conseil et la qualité de service.

Par ailleurs, les négoce multispécialistes du Groupe Samse intègrent des espaces Libre-Service et des salles d’exposition, offrant aux clients une vision complète des solutions disponibles.

En s’appuyant sur le réseau de négoce multispécialistes du Groupe Samse, les clients bénéficient d’une offre globale et cohérente, portée par un modèle de proximité et de conseil. ”



Chiffres Clés Négoces Multispécialistes 2025 (hors affiliés et partenaires)

4
enseignes

291
agences

3 682
collaborateurs

1 037 M€
chiffre d'affaires



Proximité et réactivité

Une aventure portée par des femmes et des hommes de terrain.

Référence incontournable de la distribution de matériaux de construction et d'outillage, Samse met à profit plus d'un siècle d'expérience pour proposer à ses clients des services et des solutions sur mesure. Partenaire régional de confiance, nous nous appuyons sur notre ancrage territorial pour cultiver une relation fondée sur la proximité, l'écoute et la réactivité, au service des clients professionnels comme particuliers.

ORGANISATION SAMSE

DIRECTION GÉNÉRALE :

Yannick Lopez

Valérie Gagliardi (à compter du 12 janvier 2026)

COMITÉ DE DIRECTION :

Directeur Commercial : Cédric Brusut

Directeur Opérationnel : Laurent Laroche

Responsable du Contrôle de Gestion :

Anthony Saby

Directrice des Ressources Humaines :

Lauranne Tornambé

Directeur des Achats et Pricing :

Jean-Marc Damour

DIRECTEURS DE RÉGION :

Isère : Vincent Barberot

Haute-Savoie : Eric Gottié

Savoie : Christophe Lyonnet

Ouest AURA : Fabrice Lauricella

Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence :

Bruno Richard

Drôme-Ardèche : Gérard Brakha



“ Renforcer nos bases, pour construire un avenir solide ! ”

Yannick Lopez :

Directeur Général Délégué Groupe

Valérie Gagliardi :

Directrice Générale Déléguée Samse

C'est dans un contexte économique particulier, marqué par un marché fortement affaibli, que s'achève l'année 2025. Cette conjoncture exigeante nous a conduits à prendre du recul et à repenser en profondeur notre organisation, afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'enseigne.

Cette année, nous avons concentré nos efforts sur l'engagement des équipes et l'optimisation de nos modes de fonctionnement avec pour

objectif de préserver nos parts de marché et d'assurer un haut niveau de satisfaction auprès de nos clients. Nous sommes convaincus que la relance durable de l'activité repose sur la mobilisation des compétences et l'engagement de chacun. Cette relance s'appuiera sur un modèle commercial résolument tourné vers l'avenir, visant à simplifier et fluidifier le parcours d'achat. ”

Chiffres clés Samse



1 361
collaborateurs



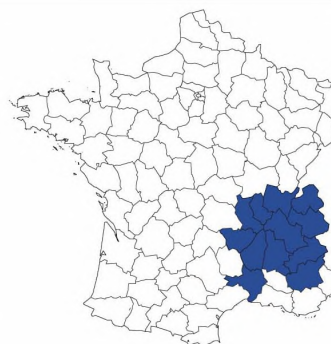
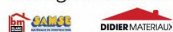
97
agences



364 M€
chiffre d'affaires



Enseignes affiliées





Partenaires de confiance

Leader régional de la distribution de matériaux de construction dans l'Est, Doras croit fermement que les projets commencent par des matériaux de qualité et se concrétisent grâce à l'engagement de ses équipes pour la satisfaction de ses clients.

ORGANISATION DORAS

PRÉSIDENT : Alain Renard

Directeur Général et Financier : Claude Moisan

Directrice Logistique : Alexandra Bloch

Directeur Marketing, Communication :

Jean-Christophe Drouot

Directeur des Achats et des Ventes :

Bruno Martel

DIRECTEURS DE RÉGION

Bourgogne – Champagne : Alain Painault

Centre – Val de Loire : Benoît Debruycker

Sud Bourgogne-Bresse : Alain Renard

Franche-Comté : Claude Moisan



“ Un travail sur notre stratégie

Alain Renard, Président Doras

En 2025, nous avons travaillé notre stratégie d'enseigne visant à renforcer encore notre performance économique tout en consolidant la qualité de la relation avec nos clients professionnels et particuliers.

Le développement du chiffre d'affaires web et la mise en place d'un Centre de Relations Clients constituent des priorités pour améliorer la réactivité, la qualité de service et le suivi des demandes, répondant ainsi aux nouveaux usages et attentes du marché.

Parallèlement, Doras poursuit sa politique d'optimisation des achats pour garantir la compétitivité de son

offre, la maîtrise des coûts et la sécurisation des approvisionnements.

Enfin, nous positionnons des ambassadeurs de la relation client qui viennent en soutien de nos vendeurs pour accompagner et conseiller les clients. Cette approche renforce la proximité et la valeur ajoutée apportée par Doras sur l'ensemble de ses marchés.

À travers ces orientations stratégiques, Doras affirme son ambition de conjuguer performance, innovation et excellence relationnelle au service de ses clients et de ses partenaires. ”

Chiffres clés Doras



662
collaborateurs



67
agences



197 M€
chiffre d'affaires



CAREO

Ménéo
FENÊTRES - PORTES - VOILETS

MIPPI

LOCOUT
LOCALISATION ET TRAVAIL
DE MATIÈRE ET PRODUCTIONS

OXYGEN





Dynamique commerciale et expertise de spécialiste

M+ Matériaux, présent sur le quart sud-ouest de la France, est l'enseigne incontournable pour des solutions performantes. Toujours à la conquête de nouveaux marchés et de nouveaux territoires, M+ Matériaux se spécialise chaque jour davantage pour apporter des réponses sur mesure à ses clients.

ORGANISATION M+ MATÉRIAUX

PRÉSIDENT : Philippe Thomas

Directeur Général Sud-Ouest :
Hubert Daccord

Directeur Général Délégué Sud-Est :
Jérôme Suzanne



“ La compétence fait la différence

Philippe Thomas, Président M+ Matériaux

Le contexte économique actuel est marqué par un rétrécissement du marché, que nous observons tous sur le terrain. Cette réalité nous impose lucidité et exigence, mais elle ne remet pas en cause notre cap.

Nous faisons le choix clair de continuer à investir dans la formation de nos équipes en place, avec des parcours renforcés. C'est dans les périodes plus complexes que la compétence fait la différence.

Accompagner, former, faire grandir : ces principes restent

au cœur de notre modèle. Malgré les difficultés, nous maintenons les temps forts qui font vivre l'entreprise : animations en agences, formations produits, moments d'échange avec nos clients.

Ils participent à la cohésion, à la motivation et au sens. Notre ambition reste intacte : avancer avec des équipes engagées, formées et fières de leur métier et toujours aussi proches de leurs clients. ”

Chiffres clés M+ Matériaux



721
collaborateurs



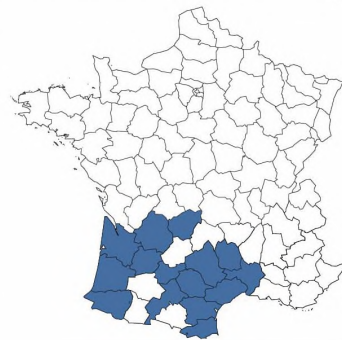
60
agences



229 M€
chiffre d'affaires



Construisons durable





Construire demain
Construire durable

Construire demain, construire durable

Présent sur le Grand Ouest de la France, VM Matériaux distribue des matériaux de construction, de rénovation et de décoration, et fait de la dimension conseil le cœur de son activité. Au service des professionnels du bâtiment et des particuliers à projet, son réseau s'étend sur 67 points de vente.

ORGANISATION VM MATÉRIAUX

PRESIDENT : Erwan Toussaint

COMITÉ DE DIRECTION :

Directeur des Ressources Humaines :

Laurent Grimaud

Directrice Supply Chain : Céline Marchand

Directeur Administratif et Financier :

Tifaine Malenfant

Responsable Transformation et Crédit Client :

Agathe Gouraud

DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAU (DCR) :

DCR VM et Normandie : Anthony Planté

DCR Aquitaine : Johan Bonnevide

DCR Loire-Atlantique : Morad Bouzar

DCR Maine et Loire, Vendée, Deux-Sèvres :

Benoît Caillaud

DCR Niort Charente-Maritime :

Stéphane Sambain

DCR Touraine Poitou : Karl Jousselin

DCR Vendée : Frederick Plantegenest



“Transformer pour préparer l’avenir

Erwan Toussaint, Président VM Matériaux

L'année 2025 aura été, pour notre enseigne, une année de transition structurante. Elle s'est tout d'abord inscrite dans une évolution majeure de nos outils et de notre organisation, avec le passage de l'ensemble de nos agences sous l'ERP groupe. Ce projet d'envergure n'aurait pu aboutir sans l'implication collective de nos équipes. Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble du Groupe Samse pour son accompagnement, mais aussi les collaborateurs VM, pour leur engagement et leur adaptabilité.

Dans un contexte économique

incertain, nous avons su faire preuve d'agilité et de résilience, en adaptant nos organisations et en préparant dès aujourd'hui les agences de demain. L'année 2026 s'ouvrira sous le signe d'une ambition claire : faire de notre commerce un véritable levier de création de valeur, entièrement tourné vers le service et la satisfaction de nos clients. Ce sera une année 100 % commerce, portée par l'engagement de nos équipes et la solidité des fondations que nous avons construites ensemble. ”

Chiffres clés VM Matériaux



938
collaborateurs



67
agences



247 M€
chiffre d'affaires





Qualité et expertise régionale

Matériaux Simc est présent sur 6 départements du sud-est de la France. Elle met l'accent sur la qualité des produits et des services proposés, avec une équipe dédiée fournissant des conseils experts à ses clients. La proximité avec ses partenaires commerciaux est au cœur de sa réussite et de sa longévité.

ORGANISATION SIMC

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Michel Chaumeton, Serge Roux

COMITÉ DE DIRECTION

Présidente : Stéphanie Saint-Martin

Directeur Général et Ressources Humaines :

Adrien Enoc

COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres du Comité de Surveillance et les

membres du Comité de Direction associés à :

Directrice des Achats : Hakima Mekrini

Directeurs de Région Négoce :

Djillali Benharrats, Gilles Ligozat,

Patrick Bencharef (depuis octobre 2025)

Directeur Région GSB : Herman Lopez

Directeur Administratif et Financier :

Seydou Diallo

Directrice du Contrôle de Gestion :

Vanessa Bassanelli

Directeur Marketing et Communication :

Emmanuel Tetiot

Président de TransMatLog :

Alexis Louchet (depuis septembre 2025)



“ 80 ans et tournée vers l'avenir !

Stéphanie Saint-Martin, Présidente Simc

Adrien Enoc, Directeur Général et Ressources Humaines

L'année 2025 se voulait festive et dynamique avec la célébration du 80^{ème} anniversaire de l'entreprise. Malgré tous nos efforts pour animer commercialement nos agences et proposer différentes offres et événements à nos clients, le marché de la construction est resté compliqué toute l'année.

Dans ce contexte difficile, nous avons poursuivi la réorganisation commerciale de nos activités en filière. Suite au lancement en début d'année des filières Grands Comptes et PPI, les

fondations de la filière TP-AEP ont été posées en octobre pour aboutir en 2026.

Nos équipes se sont mobilisées face à l'adversité pour garder la confiance de nos clients et ce fut un plaisir de toutes les réunir pour la première fois en juin, dans un lieu unique pour un moment de partage, convivial et ludique.

80 ans d'histoire, et encore de nouveaux chapitres à écrire...”

Chiffres clés Simc



506
collaborateurs



22
agences



150 M€
chiffre d'affaires





La qualité de l'industrie, la proximité du négoce

Le Groupe Plattard est organisé en deux pôles stratégiques complémentaires : l'industrie et le négoce de matériaux. Une seule et même vision : celle de ses clients, de ses équipes et de ses partenaires. L'histoire de sa réussite, c'est surtout l'histoire des femmes et des hommes qui composent ses effectifs. Depuis 1885, le groupe familial puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle de ses métiers.

ORGANISATION PLATTARD

Président :

Charles Plattard

Directeur Général :

Edouard Plattard

Membres du Directoire :

Marie-Christine Dumolin,
Pascal Gasparian,
Dominique Rosier.

Président du Conseil de Surveillance :

Jacques Plattard



“ 2025 marque une transition maîtrisée, soutenue par des investissements durables et structurants

Charles Plattard, Président Plattard

Edouard Plattard, Directeur Général Plattard

L'année 2025 s'inscrit comme une période de transition et d'anticipation. Une attention particulière est portée à la transmission des compétences et à l'accompagnement des équipes, afin de garantir la stabilité et la performance de l'organisation dans la durée. Nos ambitions demeurent inchangées. Nous renforçons nos capacités d'investissement afin de poursuivre le développement de nouveaux marchés et de conso-

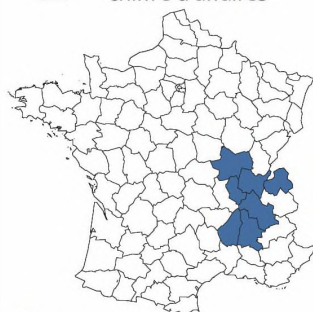
lider notre positionnement, ainsi un nouveau centre de recyclage à Ternay (69) vient compléter le site d'Anse (69). Par ailleurs, les investissements engagés dans le photovoltaïque et le transport fluvial constituent des axes stratégiques structurants. Ils traduisent notre engagement en faveur de la transition énergétique et s'inscrivent pleinement dans notre démarche de responsabilité environnementale et de développement durable. ”

Chiffres clés Plattard

606
collaborateurs

32
agences

235 M€
chiffre d'affaires



5 centrales béton
2 centres de recyclage
6 sites industriels dont 1 bois

ZOOM ACTIVITÉ PLATTARD CARRELAGES



Le spécialiste carrelage de l'enseigne Plattard.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Pascal Gasparian



Chiffres clés

65
collaborateurs

9
points de vente

27 M€
chiffre d'affaires



“ La stratégie de spécialisation du Groupe Samse constitue un levier de différenciation et de création de valeur durable au service des professionnels du bâtiment.

Gilles Puissant, Directeur Général Délégué Groupe Samse

À partir de 2018, le Groupe Samse amorce le développement d'un dispositif de marques spécialistes venant enrichir son offre à destination des professionnels du bâtiment. Cette orientation stratégique vise à structurer des pôles d'expertise dédiés à des métiers identifiés, afin d'apporter des réponses ciblées et différenciantes aux attentes spécifiques de chaque segment de clientèle. La marque **MPPI** est ainsi créée au sein de l'enseigne M+ Matériaux. Elle s'adresse exclusivement aux professionnels du second œuvre spécialisés dans les métiers du plâtre et des plafonds. Dans la même logique, le groupe a déployé deux autres marques expertes : **Caréo**, positionnée sur le carrelage, et **Ménéo**, dédiée à la menuiserie. La dernière en cours de création, **MCCE**, est spécialisée dans les métiers charpente, couverture et étanchéité. Ces marques spécialistes sont intégrées au réseau des enseignes généralistes du Groupe Samse — Samse, Doras,

M+ Matériaux, VM Matériaux et Matériaux Simc — et contribuent à renforcer la pertinence de l'offre proposée aux clients. Le déploiement de ces marques s'accompagne d'une montée en gamme de l'offre, reposant sur des produits à haute technicité et à forte valeur ajoutée professionnelle. Les équipes des agences spécialisées apportent un accompagnement fondé sur une connaissance fine des usages et des contraintes propres aux projets les plus exigeants. Par ailleurs, grâce à une veille active des innovations et des tendances du marché, les marques spécialistes anticipent les transformations du secteur et proposent des solutions conciliant exigences techniques, esthétiques et durables. À travers cette stratégie, le Groupe Samse entend construire des partenariats durables avec ses clients, en leur apportant un accompagnement personnalisé et une contribution déterminante à la réussite de leurs projets. ”



Chiffres Clés Nos Marques Spécialistes 2025

3
marques
spécialistes

86
agences

385
collaborateurs

183 M€
chiffre d'affaires



Des agences pour les Pros des métiers de la plaque de plâtre

MPPI est la marque spécialisée en plaque de plâtre, isolation, cloison et plafond. Elle est 100% dédiée aux plaquistes et plafistes.

ORGANISATION MPPI

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT :

Eric Gottié

DIRECTEUR D'ACTIVITE PPI :

Florent Durez

DIRECTION ENSEIGNE MPPI :

Réseau Doras : Alain Renard

Réseau M+ Matériaux :

Jérôme Suzanne,

Hubert Daccord.

Réseau Samse : Valérie Gagliardi

Réseau Simc : Adrien Enoc

Réseau VM Matériaux : Erwan Toussaint



“ MPPI, spécialiste de l'aménagement intérieur au cœur de la performance du Groupe Samse

Florent Durez, Directeur d'activité PPI

Dans un contexte de marché du bâtiment ralenti et incertain en 2025, le réseau MPPI confirme la solidité de son positionnement et la pertinence de son modèle. Spécialiste de l'aménagement intérieur au sein du Groupe Samse, il affiche une performance supérieure à celle de son marché, portée par l'expertise de ses équipes et la qualité de l'accompagnement client.

La performance du réseau repose sur la proximité terrain, la richesse de l'offre, la qualité du conseil

et des services à valeur ajoutée, notamment en logistique et en accompagnement de projets. Pilier du pôle aménagement du Groupe Samse, MPPI conjugue ainsi développement, montée en puissance de la marque et excellence opérationnelle, confirmant sa capacité à créer de la valeur durable et à accompagner la croissance du groupe. ”

Chiffres clés MPPI



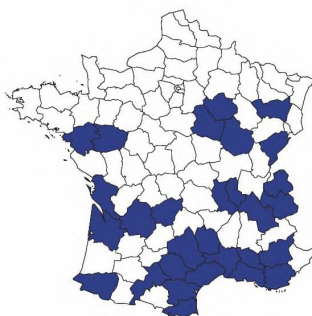
218
collaborateurs



34
points de vente



128 M€
chiffre d'affaires





CARÉO
 Votre Style est dans notre Nature

Une gamme étendue pour professionnels et particuliers

Expert en carrelages, parquets et salles de bains, Caréo propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature.

Une année d'expansion

Cette année a été portée par une dynamique d'expansion soutenue et une volonté affirmée de renforcer notre positionnement. Plusieurs évolutions majeures sont venues consolider notre maillage territorial et améliorer la lisibilité de notre marque. L'année a également été marquée par l'acquisition de nouveaux espaces, avec l'arrivée du Petit Versailles (13) et de Caréo Propriano (20). Ces implantations traduisent la solidité de notre modèle et l'attractivité croissante de la marque. ■



Expo du Petit Versailles (13).

Des valeurs fortes au cœur du développement

Au-delà de son développement géographique, la marque se distingue par une offre large et qualitative, couvrant l'ensemble des besoins en matière d'aménagement intérieur et extérieur, avec une attention particulière portée au design, à la durabilité et à la fiabilité des produits. Caréo valorise également une relation de proximité avec ses clients, fondée sur l'écoute, le conseil personnalisé et l'accompagnement à chaque étape du projet. Elle s'appuie sur des équipes expertes et spécialisées. Ainsi, Caréo affirme une ambition claire : offrir des solutions d'aménagement durables, esthétiques et adaptées aux attentes de ses clients, partout sur le territoire. ■

ORGANISATION CARÉO

Réseau Doras :

Alain Renard

Réseau M+ Matériaux :

Jérôme Suzanne, Hubert Daccord.

Réseau Samse :

Valérie Gagliardi

Réseau Simc :

Adrien Enoc

Chiffres clés Caréo



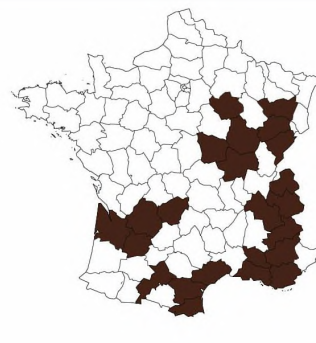
100
collaborateurs



30
points de vente



33 M€
chiffre d'affaires





Du conseil à la pose en toute confiance

Samse, Doras, M+ Matériaux et Matériaux Simc proposent une offre de spécialiste menuiseries à travers la marque Ménéo. 26 agences (avec le réseau Simc) réparties sur le territoire vous accompagnent dans vos projets.

La menuiserie en 2025 : un enjeu renforcé par les transformations du secteur

Ménéo se positionne au cœur des enjeux majeurs du bâtiment, portés par la montée en puissance de la rénovation. Les réglementations en vigueur (RE 2020) et à venir, et les exigences de performance énergétique et environnementale, renforcent le rôle central de la menuiserie dans la qualité globale des bâtiments. Dans ce contexte, notre marque affirme un positionnement stratégique en proposant une offre experte, conforme aux cadres réglementaires et adaptée aux besoins des professionnels et des particuliers. ■

Ménéo renforce son réseau et sa proximité clients en 2025

En 2025, Ménéo poursuit le développement et la structuration de son réseau afin de rester au plus près des besoins des professionnels et des particuliers. Cette dynamique s'est traduite par l'ouverture de trois nouvelles agences, Ménéo Châlons-Saint-Marcel (71), Ménéo

Mâcon (71) et au 1^{er} janvier 2026 Ménéo Clairac (11).

Parallèlement, Ménéo confirme sa vocation de marque de service, en accompagnant chaque projet du conseil à la pose. ■



ORGANISATION MÉNÉO

Réseau Doras :

Alain Renard

Réseau M+ Matériaux :

Jérôme Suzanne, Hubert Daccord.

Réseau Samse :

Valérie Gagliardi

Réseau Simc :

Adrien Enoc

Chiffres clés Ménéo



67
collaborateurs



22
points de vente



22 M€
chiffre d'affaires







“ L’Entrepôt du Bricolage est une enseigne moderne qui cultive et enrichit la qualité de la relation avec ses clients, ses collaborateurs et ses fournisseurs. Avec ses magasins, son site web en constante amélioration, son centre de la relation clients, ses Brico-Retraits et plus récemment ses coactivités, l’enseigne offre une prestation complète, de qualité et en proximité.

Guylène Riera, Présidente
Franck Ougier, Directeur Général

Dans un marché contracté, les équipes de L’Entrepôt du Bricolage ont fait preuve cette année d’une belle résilience avec pour objectif constant la satisfaction de nos clients.

La mobilisation a été exemplaire pour trouver des solutions et accompagner tous les projets afin d’apporter la meilleure qualité de conseil possible.

2025 a été aussi marquée par le renforcement du partenariat que nous avons construit depuis de nombreuses années avec nos fournisseurs, avec pour point d’orgue nos rencontres lors de notre salon d’enseigne qui fut une formidable réussite. L’Entrepôt du Bricolage a travaillé sur de nouveaux formats de magasin en coactivité avec

les autres enseignes du groupe, et " musclé " la présence de son Centre de la Relation Clients, véritable trait d’union entre les magasins physiques et l’offre digitale. Par le biais de ces actions, L’Entrepôt du Bricolage continue d’innover pour répondre aux demandes de ses clients, en développant la proximité et l’expertise. La modernisation s’héberge aussi dans notre gouvernance participative que nous avons fait évoluer cette année au bénéfice de la performance durable de notre enseigne et de l’épanouissement de nos collaborateurs. ”



Chiffres Clés Bricolage 2025

1 
enseigne

38 
magasins

2 214 
collaborateurs

501  M€ TTC
chiffre d'affaires



Souriez, vous bricolez !

L'Entrepôt du Bricolage : une enseigne au service de tous les bricoleurs

Proposer le meilleur aux bricoleurs.

Un référencement très exigeant, un agencement « grand large » qui ne lésine pas sur la place, des prix bas garantis au long cours, des conseils fiables, « L'Entrepôt » veille aussi à se placer toujours en précurseur.

Le service client est au cœur de ses magasins, comme sur son site web et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.

ORGANISATION BRICOLAGE

PRÉSIDENTE : Guylène Riera

Directeur Général : Franck Ougier

Directeur Commercial : Christophe Machin

Directeur Ressources Humaines et réseau:

Xavier Perrin

DIRECTEURS DE RÉGION

Directeur Région Sud : David Gayot

Directeur de Région Nord : Jorge Lima

Directeur de Région Alpine : Alim Kheddar

Directeur de Région Dauphine :

Jean-Philippe Sardi

Directeur de Région Haute-Savoie :

Thierry Vallin

Une gouvernance participative renforcée :

Afin de garantir le rythme d'innovation nécessaire au développement de notre entreprise, notre gouvernance participative évolue dans son fonctionnement et son organisation. Plus impliquante, plus mobilisatrice, réunissant davantage encore les compétences et les expertises des magasins et des sièges, notre gouvernance renforce sa dimension d'innovation, entame une démarche de simplification et accroît ses observations sur les pratiques externes. Une modernisation et une clarification de notre organisation qui permet de fluidifier le fonctionnement de

notre entreprise, d'apporter une meilleure transformation opérationnelle dans notre enseigne et de développer l'autonomie de chacun dans un cadre responsabilisant et épanouissant.

Nous soutenons ainsi notre promesse d'enseigne ; celle d'offrir une expérience fluide à nos clients, d'être un partenaire engagé, d'avoir une réponse à chaque besoin et de porter une attention à chacun(e). Cette promesse d'enseigne s'appuie sur les quatre piliers de notre stratégie à 5 ans et s'incarne pleinement dans notre signature de marque : " **Souriez, vous bricolez !** "



Souriez, vous bricolez !







FILIERE TP & EAU DU GROUPE SAMSE

La Filière TP & EAU du Groupe Samse

Afin de répondre de manière toujours plus pertinente aux enjeux des marchés des Travaux Publics et du cycle de l'eau, le Groupe Samse a réuni ses enseignes spécialistes TP & EAU autour d'une ambition commune : accompagner durablement les territoires et leurs acteurs. Cette organisation par filière constitue un levier stratégique majeur pour le groupe.



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Direction et Développement :

Christian Rossi

Directeur Général et Financier :

Xavier Puel

Ressources Humaines :

Hanane Bouachiba

Directeur du développement

grand Ouest :

Saul Ferreira

Directeur du développement

grand Est

Sébastien Martz

“S’adapter avec agilité pour mieux accompagner les territoires en mouvement

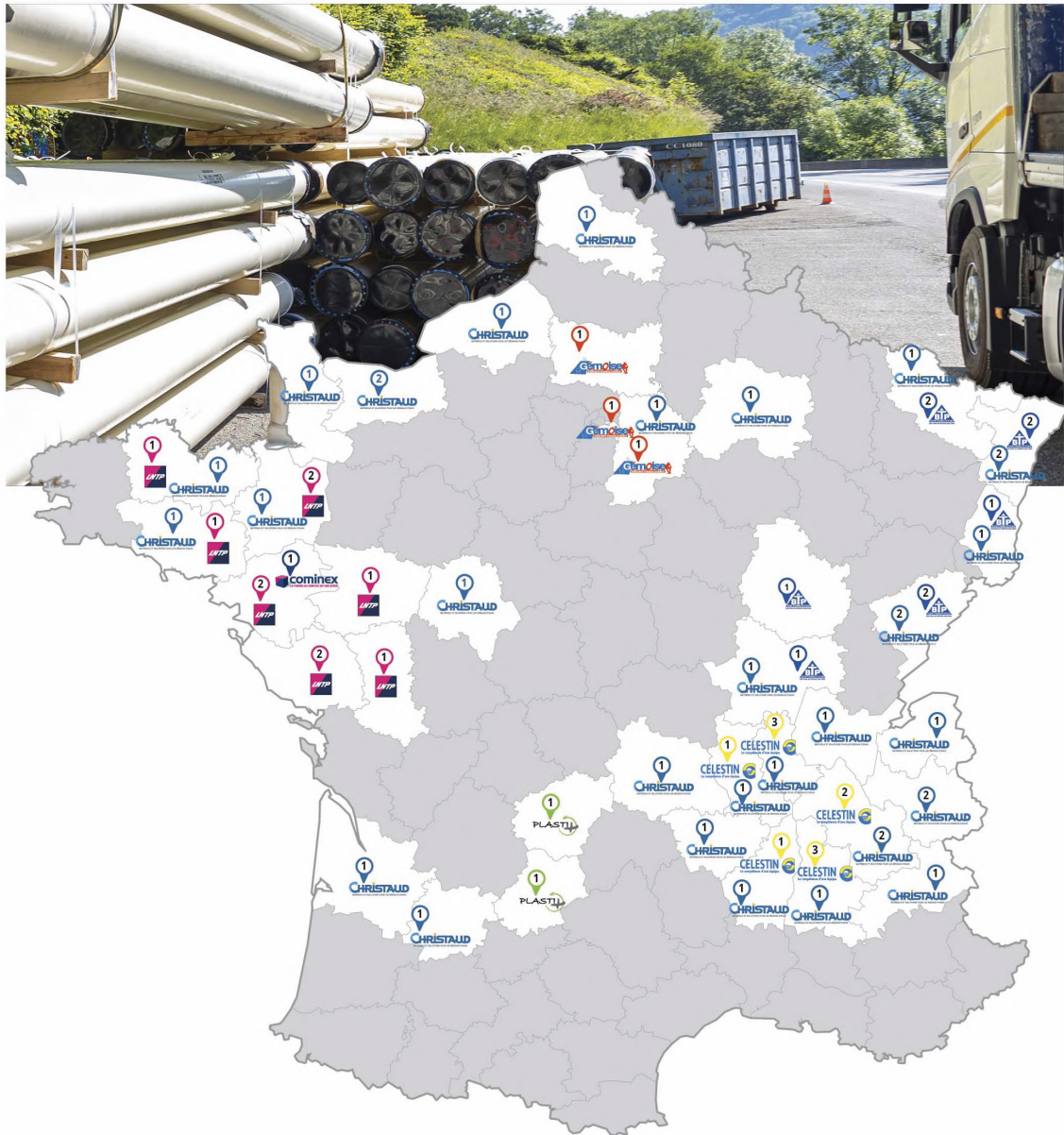
Christian Rossi, Directeur de la Filière
Xavier Puel, Directeur Général et Financier

Dans un contexte de ralentissement de l'activité, notre filière de spécialistes a poursuivi, au cours de l'exercice écoulé, une trajectoire de transformation ambitieuse et structurante.

Fidèle à sa vocation première — accompagner durablement les territoires en mouvement — elle a su faire évoluer son organisation pour répondre avec agilité aux attentes croissantes de ses clients et aux exigences d'un marché en constante évolution.

Parallèlement, le développement et l'optimisation de notre maillage territorial se sont renforcés en 2025 avec l'intégration opérationnelle de

deux nouvelles sociétés acquises en 2024, LNTP, via le rachat de l'enseigne VM Matériaux, et Plasti +, venant consolider notre proximité avec nos clients. Dans cette dynamique, la simplification de l'expérience client s'est imposée comme le fil conducteur de l'ensemble de nos actions, notamment à travers la mise en place d'un parcours client simplifié. C'est avec cette vision tournée vers l'avenir que la filière TP-Eau, au travers de ses marques, réaffirme sa volonté de contribuer activement aux actions de demain de nos territoires. ”



Chiffres Clés Filière TP & EAU 2025

6
enseignes

60
sites



492
collaborateurs



279 M€
chiffre d'affaires



Activité Travaux Publics

Spécialistes du TP, nos enseignes accompagnent les petites et grandes entreprises dans leurs chantiers de réseaux secs et humides, de voirie et d'aménagement. Pour être au plus près de ses clients, la filière a intégré en 2024 LNTP, Cominex et Plasti+.



“ L'activité Travaux Publics accompagne les acteurs des infrastructures dans leurs projets de voirie, réseaux et aménagements.

Sébastien Martz, Directeur Offre et Activité TP

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de marché plus contraint, marqué par un repli des volumes et du chiffre d'affaires pour l'activité Travaux Publics.

Malgré cette conjoncture défavorable, les équipes ont fait preuve d'un fort niveau de compétences, d'engagement et d'adaptabilité, permettant de maintenir la qualité de service et la proximité avec les clients.

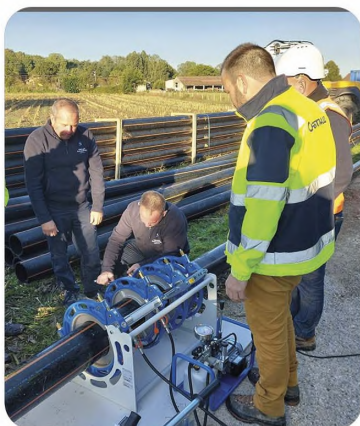
Les efforts menés sur l'organisation, la rigueur opérationnelle et la maîtrise de l'activité ont constitué des leviers essentiels pour limiter

l'impact du ralentissement et préparer les conditions d'un redémarrage progressif.

L'activité Travaux Publics entend poursuivre son développement en s'appuyant sur l'expertise terrain et la proximité client et fournisseurs, tout en renforçant les synergies au sein de la filière TP & Eau.

Cette dynamique confirme la solidité de notre modèle et notre capacité à inscrire notre développement dans la durée, en cohérence avec la stratégie du Groupe Samse. ”





Activité Adduction d'eau

Christaud, enseigne reconnue et spécialiste de la distribution de matériels et solutions pour les réseaux d'eau en France s'affiche dorénavant sur l'ensemble du territoire de la filière après l'intégration de Billmat (territoire Grand-Ouest) au 1^{er} janvier 2025.



“ Désormais, nous retrouvons l'ensemble des offres et services sous un seul et même nom : Christaud.

Tony Stique, Directeur Offre et Activité Adduction d'eau

Afin de garantir la cohérence, la qualité et la performance du déploiement de la marque sur le territoire national, **une charte a été élaborée en 2025.**

Elle permet de poursuivre le développement maîtrisé de la marque Christaud afin de :

- **homogénéiser** l'expertise client ,
- **renforcer** l'expertise métier et garantir la compétence des équipes,
- **optimiser** la disponibilité des produits,
- **valoriser** la marque Christaud ainsi que ses offres et services.

En 2026, **l'activité Adduction d'eau** poursuivra son développement sur les nouveaux territoires de la filière afin de renforcer sa présence sur le territoire national avec un total de 36 agences. Elles auront pour mission d'incarner les valeurs de la marque Christaud : technicité, réactivité, proximité clients et esprit réseau.

Pour ce faire, elles auront à leur disposition l'ensemble des offres et services développés par Christaud :

l'offre 300+ dépannage, le service de location, l'offre de formation Lab'o, l'offre d'outillage spécialisé, 3 plateformes spécialisées, une direction technique et un SAV litige, un pilotage de proximité des approvisionnements, et tous les outils d'aide à la vente mis en place par le marketing et la communication.

Malgré le contexte économique actuel, Christaud est sûr de ses forces avec des équipes engagées, prêtes à relever le défi d'une implantation nationale homogène pour ses clients. ”



Activité Hydraulique des bâtiments

En octobre 2023, Gémoise a rejoint la Filière TP&Eau. Cette arrivée a permis de compléter le maillage sur la région parisienne mais aussi et surtout d'intégrer des équipes maîtrisant la 3^{ème} activité que nous souhaitons développer depuis plusieurs années : l'Hydraulique des bâtiments.



“ Accompagner nos clients sur l'ensemble du cycle de l'eau

Saul Ferreira, Directeur Offre et l'Activité Hydraulique des Bâtiments

Poursuivant notre démarche de spécialistes, nous avons engagé la création d'une 3^{ème} activité après celles des TP et de l'eau : **l'Hydraulique des bâtiments qui vient ainsi compléter l'offre du cycle de l'eau.**

Cette activité s'articule autour de deux axes structurants :

- l'alimentation et la distribution des fluides : eau chaude et eau froide sanitaires, ainsi que les systèmes de chauffage, intégrant des équipements performants favorisant la sobriété des consommations, l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments.

- l'évacuation des eaux : solutions durables pour les réseaux d'eaux usées et pluviales, intégrant des équipements fiables et conformes aux exigences environnementales, contribuant à la pérennité des infrastructures et à la protection des ressources.

Par cette diversification maîtrisée,

la Filière renforce sa capacité à accompagner ses clients sur l'ensemble du cycle de l'eau, tout en s'inscrivant durablement dans les enjeux de sobriété des ressources, de performance énergétique et confort des usagers.

L'arrivée de Gémoise a été pour nous un formidable accélérateur avec des équipes maîtrisant techniquement ces gammes de produits, des sites avec des stocks conséquents et une logistique performante. ”





Une vision commune pour l'activité Bois

Fibopan est la filière bois et panneaux du Groupe Samse. Elle fédère les enseignes Henry Timber, Mauris Bois, Socobois et Ollier Bois afin de structurer, à l'échelle du groupe, une vision commune des activités bois, de l'offre produits aux services associés.



“ Fibopan a pour vocation de donner un cap commun aux activités bois du groupe, en restant proche du terrain et des réalités clients.

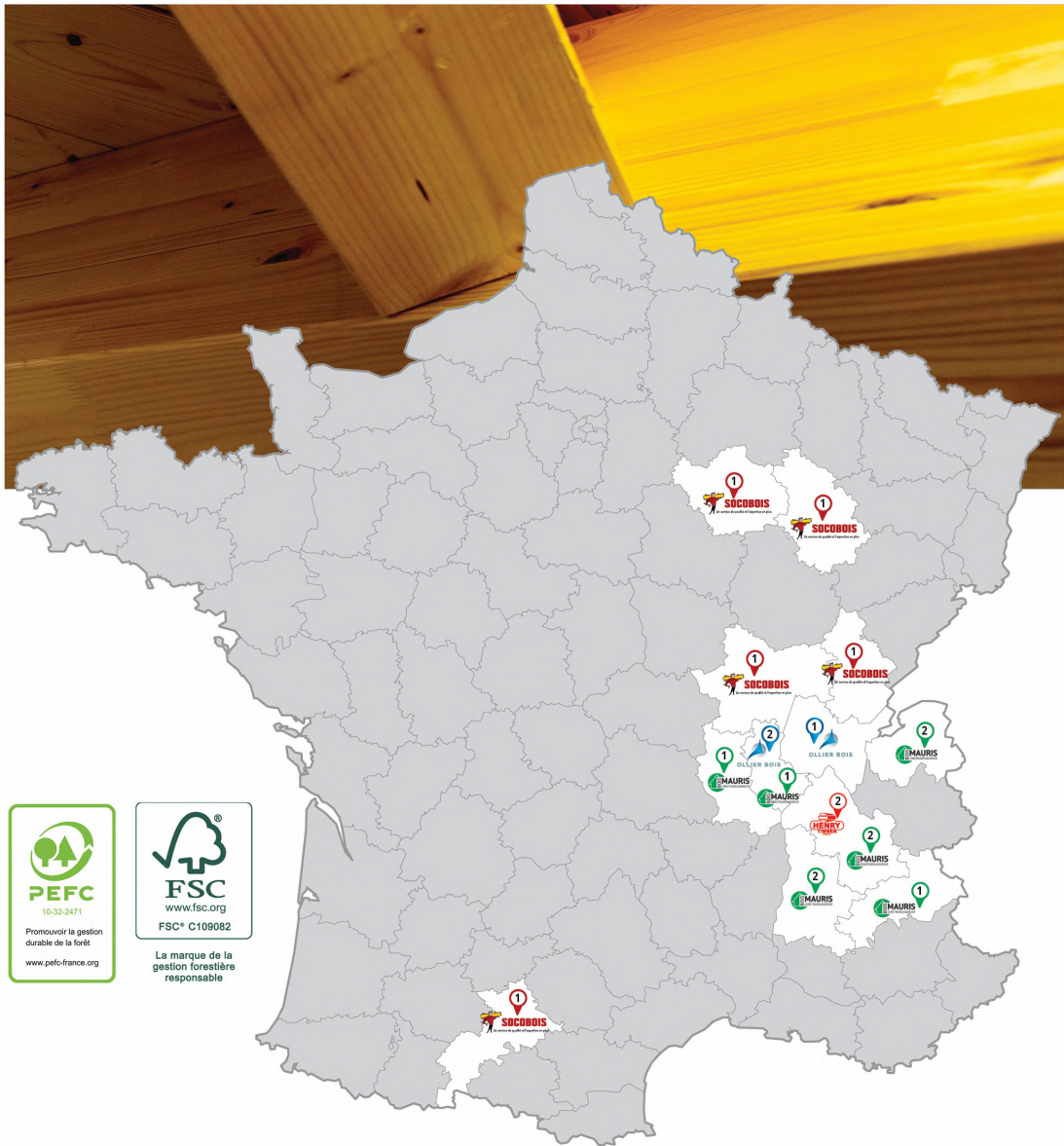
Laurent Ouvrier-Buffet, Directeur Fibopan

Dans un environnement de marché exigeant, Fibopan agit comme un point de coordination entre les enseignes bois du groupe. Son rôle est de faciliter la complémentarité des réseaux, d'assurer la cohérence de l'offre et de sécuriser les conditions nécessaires à une réponse efficace aux besoins clients.

Cette mission s'appuie sur une attention particulière portée à la disponibilité des produits, au développement des services de transformation et à l'organisation des flux logistiques. Fibopan accompagne ainsi les enseignes dans leur capacité à répondre à des projets de plus en plus orientés vers la rénovation, tout en respectant les spécificités locales et les savoir-faire de chaque réseau. Fibopan poursuit cette dynamique avec

un objectif clair : soutenir durablement la performance des activités bois du groupe. La filière s'inscrit dans une logique de responsabilité, de cohérence et de création de valeur partagée, au service des clients comme des équipes. ”





Chiffres Clés Fibopan 2025

4
enseignes

19
agences

366
collaborateurs

212 M€
chiffre d'affaires



La référence Bois depuis 1895

Henry Timber est un importateur-négociant de bois à destination des professionnels, reconnu pour la diversité de son offre et la fiabilité de sa chaîne d'approvisionnement.



“ Un acteur engagé

Julien Renaud, Président Henry Timber

La société Henry Timber poursuit sa dynamique de croissance pour atteindre 93 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une progression de 16 % par rapport à 2024, portée par l'essor du matériau bois.

Nous travaillons au quotidien sur l'optimisation de nos stocks et de notre logistique afin d'offrir à nos clients un niveau de service toujours plus performant.

L'entreprise est engagée dans

une démarche de **gestion responsable des ressources forestières**, avec des bois certifiés (FSC®, PEFC, OLB et BOIS DE FRANCE).

Malgré le report d'un an de la nouvelle Réglementation contre la Déforestation de l'Union Européenne (RDUE), nous sommes d'ores et déjà prêts à nous conformer à ces futures exigences. ”



Henry Timber commercialise des produits BOIS DE FRANCE

ORGANISATION HENRY TIMBER

Président : Julien Renaud

Directeur Plateforme : Marc Lefrançois

Directeur Activité Négoce :

Alexandre Guillery

Directeur Commercial : Laurent Parisse

Responsable Administratif et Gestion :

Davy Faurie

Chiffres clés Henry Timber



66
collaborateurs



2
agences



93 M€
chiffre d'affaires





Proximité, réactivité et sens du service

Depuis plus de 100 ans, Mauris Bois accompagne les professionnels et les particuliers dans leurs projets bois, panneaux et dérivés. Acteur régional solidement implanté, l'entreprise s'appuie sur une offre large de produits et de services, une logistique structurée et des stocks adaptés aux besoins du terrain.



“ Dans un contexte économique exigeant, Mauris Bois avance avec un cap clair : proximité, réactivité et sens du service. ”

Laurent Ouvrier-Buffer, Président Mauris Bois

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un marché marqué par des tensions persistantes, notamment dans la construction neuve. Dans ce contexte, Mauris Bois peut compter sur la solidité de son organisation et sur la diversité de sa clientèle pour maintenir un niveau d'activité cohérent avec ses engagements. L'ancrage territorial de nos agences, la disponibilité des produits et l'expertise de nos équipes constituent des leviers essentiels pour répondre à

des besoins de plus en plus ciblés, souvent liés aux projets de rénovation. Les outils digitaux viennent compléter cette approche, comme un soutien naturel au travail de terrain. Je souhaite enfin remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur implication constante. Leur professionnalisme et leur sens du service permettent à Mauris Bois d'aborder cette nouvelle année avec stabilité et confiance. ”



<p>ORGANISATION MAURIS BOIS Président : Laurent Ouvrier-Buffer</p>	<p>Chiffres clés Mauris Bois</p> <ul style="list-style-type: none">  188 collaborateurs  9 agences  78 M€ chiffre d'affaires 	
---	--	---



Du bois et du choix

Ollier Bois, spécialisé dans le négoce et la transformation industrielle, est un élément-clé du Groupe Plattard. Qu'il soit raboté, brut ou vieilli, en panneaux ou en poutres, le bois est roi, pour tout aménagement extérieur ou agencement intérieur.

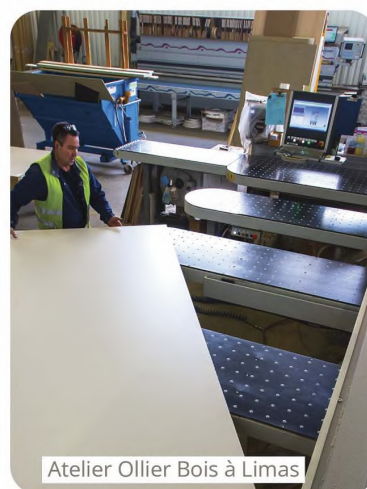


“Après une année difficile, l'activité redémarre progressivement, portée par la diversification et les investissements.

Pascal Gasparian, Directeur Général Ollier Bois

Après un début d'exercice difficile, dans la continuité de 2024, la fin de l'année 2025 a été marquée par une reprise sensible de l'activité. Dans le détail, les mises en chantier à un niveau historiquement bas dans le secteur de la maison individuelle ont eu un impact négatif direct sur nos ventes de menuiseries extérieures, soit pratiquement un tiers de notre chiffre d'affaires. En revanche, les derniers mois de 2025 ont enregistré

une reprise significative de l'activité sur les autres métiers de notre filière. Cette dynamique constitue un signal positif et encourageant dans la perspective d'une reprise espérée soutenue en 2026. Par ailleurs, des investissements importants ont été réalisés pour moderniser notre atelier de découpe, et maintenir un haut niveau de qualité des prestations de service proposées à nos clients.”



Atelier Ollier Bois à Limas



ORGANISATION OLLIER BOIS

Directeur Général :
Pascal Gasparian

Chiffres clés Ollier Bois

 **69**
collaborateurs

 **3**
points de vente

 **37 M€**
chiffre d'affaires





Le spécialiste Bois Panneaux

Acteur de référence auprès des professionnels du bois panneaux, Socobois privilégie la proximité, l'écoute et la réactivité, afin de bâtir des relations de confiance durables et d'apporter des solutions opérationnelles adaptées aux réalités du terrain.



“ Socobois, un service de qualité et l'expertise en plus.

Thierry Pichot, Directeur d'enseigne Socobois

Dans un contexte de transition écologique accélérée, Socobois renforce en 2026 son engagement en faveur de l'environnement en intégrant la durabilité au cœur de l'accompagnement client. L'entreprise guide ses partenaires dans le choix de matériaux responsables, issus majoritairement de circuits courts, favorisant les essences locales et/ou une gestion durable des ressources forestières. Elle accompagne également ses clients dans l'optimisation de leurs projets, en tenant compte de la recyclabilité des matériaux,

de la réduction des déchets et des bonnes pratiques de mise en œuvre. Socobois s'appuie sur des certifications environnementales reconnues, validées par le FCBA (l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement), garantes de la qualité et de la responsabilité de ses produits. Ces engagements se traduisent au quotidien par un accompagnement personnalisé, assuré par des équipes formées et engagées, qui partagent avec leurs clients une valeur commune : l'amour du produit ! ”



ORGANISATION SOCOBOIS

Directeur d'enseigne :
Thierry Pichot

Chiffres clés Socobois



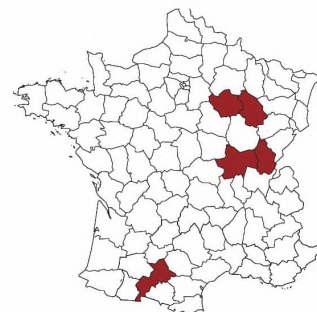
112
collaborateurs



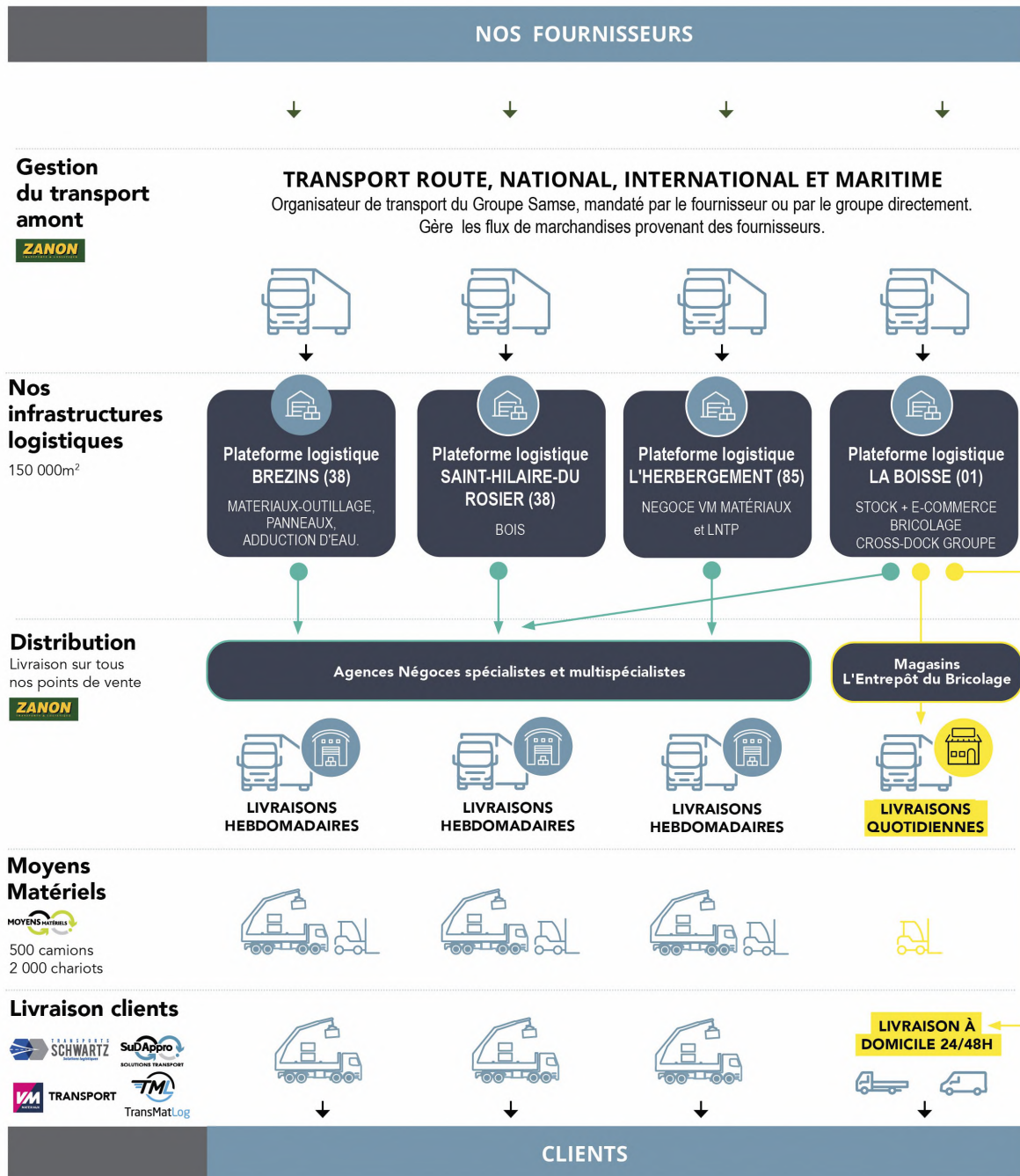
5
points de vente



40 M€
chiffre d'affaires



La chaîne logistique du Groupe Samse





Les marchés du Groupe

Le marché du Négoce multi-spécialiste des matériaux et spécialiste du bois panneaux ⁽¹⁾

Après une année 2023 record à 86,8 Md€, le marché du Bricolage et des matériaux revient en 2024 à 80,4 Md€, soit une contraction de 7,4 %. Le retournement est principalement lié au repli des volumes, désormais non compensé par l'effet prix.

Les marchés des Négoces multi-spécialistes et des spécialistes bois-panneaux représentent en 2024 l'un des plus importants circuits de distribution du secteur. Ils enregistrent aussi des baisses parmi les plus fortes (-11,3 % pour le Négoce bois panneau menuiserie, et -10,5 % pour les multispécialistes). Les top 10 de ces deux marchés cumulés représentent 22,4 Md€ soit 25,8 % du secteur global.

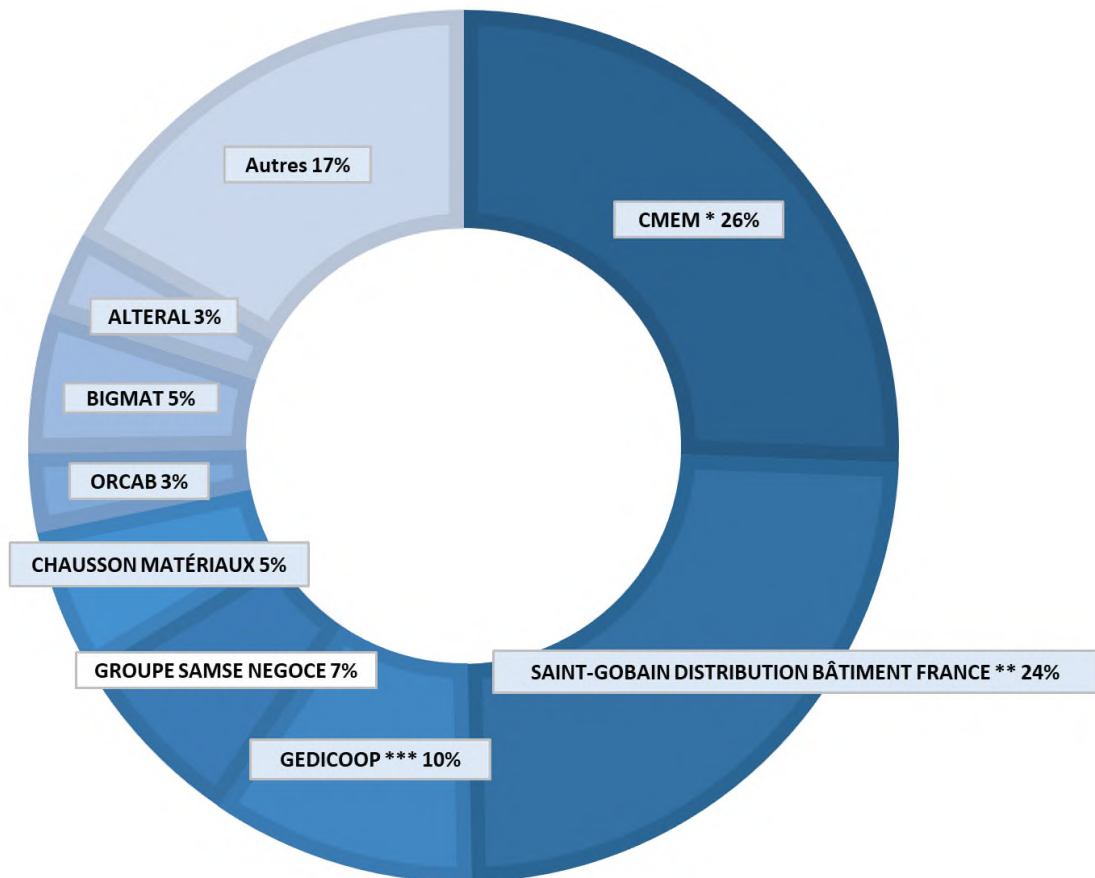
L'activité Négoce du Groupe SAMSE recule de 12,1 % à périmètre comparable en 2024 ; Ce recul se retrouve chez l'ensemble des principaux acteurs : de CMEM (-6 %) à Chausson Matériaux (-18 %) en passant par Point.P (-12 %). La croissance publiée par l'activité Négoce du Groupe SAMSE (+3,9 %, à 1 540 M€) résulte essentiellement de l'intégration de VM MATERIAUX.

Il convient de noter que le Groupe SAMSE intervient de manière non significative sur les marchés des Négoces de l'électricité, du génie climatique, de la décoration et de la quincaillerie - fourniture industrielle.

Source : TOP 100-Journal Négoce N° 524 septembre 2025 - Groupe Moniteur)

⁽¹⁾ Compte tenu de l'absence de données à fin 2025, l'ensemble des commentaires concernent 2024 par rapport à 2023.

Parts de marché des enseignes Négoce



* CMEM : Batiland, Bonifay, Carmat, CDE, France Matériaux, Groupamat, Mat+/Matnor, Provence Matériaux, Nebopan, Sylvalliance, Tout Faire,

** Saint Gobain Distribution : Point P, Dispano, La Plateforme du Bâtiment, Panofrance, SFIC

*** Gedicoop : Gedimat et Gedibois

Le marché du Bricolage ⁽¹⁾

Après deux années exceptionnelles liées aux confinements, le marché du Bricolage en GSB enregistre une deuxième année de baisse. Celle de 2024 est plus marquée : -4,3 % en valeur, avec un chiffre d'affaires de 22,1 milliards d'euros. Malgré ce recul, le secteur reste en croissance structurelle par rapport à 2019.

La baisse des ventes des GSB s'explique par des facteurs conjoncturels, tel que la poursuite de la baisse des transactions dans l'immobilier ancien (-9 %), la hausse des taux d'intérêt et incertitude économique, l'impact général de l'inflation sur la consommation des ménages, la météo particulièrement défavorable, ainsi que le pouvoir d'achat contraint par la hausse des coûts et des prix.

Les arbitrages des ménages se traduisent par un recentrage sur des projets d'entretien (+9 % pour les peintures et enduits intérieurs), tandis que les projets lourds (plomberie, salle de bain, cuisine) reculent (-5,1 %). À cela s'ajoute la concurrence des loisirs et des dépenses hors domicile, qui continuent de capter une part du budget des Français.

Pour autant, la valorisation du foyer reste une valeur refuge : les Français bricolent autant par nécessité (ex. rénovation énergétique) que par agrément. Les initiatives des enseignes (services d'accompagnement, location, solutions photovoltaïques en forte croissance +35 %) soutiennent certains segments.

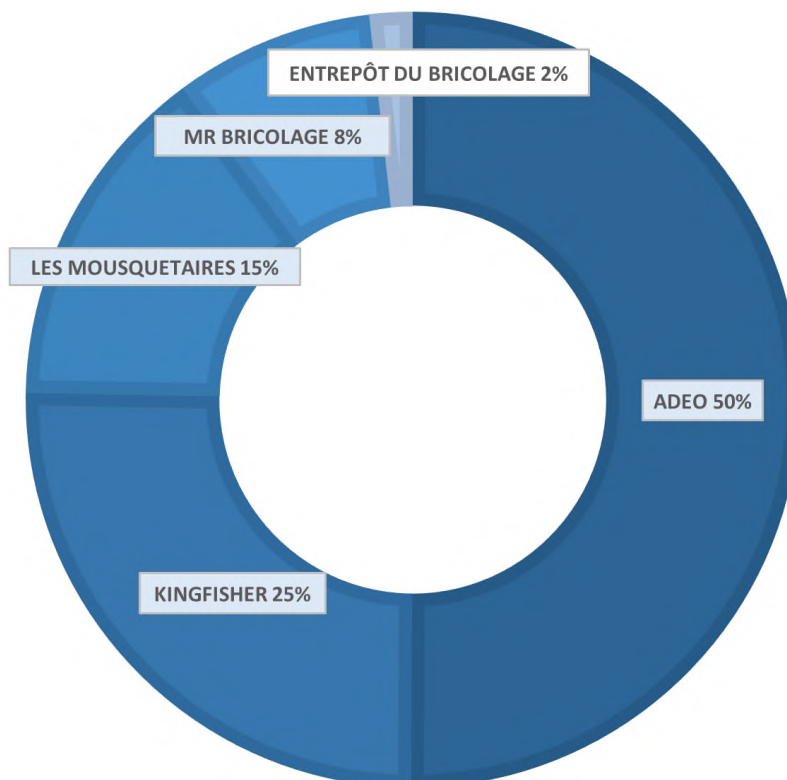
Avec quatre groupes qui détiennent désormais 97,5 % du marché, les GSB physiques restent incontournables pour leurs conseils qualifiés, et leurs sites e-commerce confirment leur rôle de référence. La part des ventes en ligne continue de progresser : 5,4 % en 2023, 5,6 % en 2024.

L'Entrepôt du Bricolage, avec ses 37 magasins, maintient une dynamique positive et conserve environ 2 % de part de marché, confirmant son potentiel de développement.

(Source : FMB – INOHA – Le marché français du Bricolage en 2024)

⁽¹⁾ Compte tenu de l'absence de données à fin 2025, l'ensemble des commentaires concernent 2024 par rapport à 2023.

Parts de marché des enseignes (Grande Surface du Bricolage)



Les investissements digitaux du Groupe



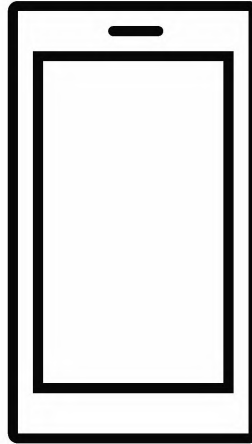
Intelligence Artificielle

Le Groupe lance une solution IA interne et sécurisée SAM GPT. Un plan de déploiement et de formation est prévu pour 2026



Ressources Humaines

E-learning
E-Recrutement



Commerce Digital ⁽¹⁾

Ventes hors taxe : 26,7 M€
156 K de commandes
Panier moyen hors taxes : 171 €
Taux de conversion : 0,71 %
Trafic site : 22 millions de visites
Part du chiffre d'affaires des enseignes : 1,60 %
(jusqu'à 5 % pour certaines enseignes)
Part des commandes expédiées : 15 %
Ouvertures des comptes clients web : 28 K
Investissement développement : 1 M€ dans Magento

⁽¹⁾ inclus les chiffres CRC et le E-commerce (sur 7 enseignes)



Flux Fournisseurs

EDI
Plus de 500 fournisseurs (555)
Plus de 50% des factures
Préparation pour dématérialisation fiscale pour 2026



PARC Connecté

Plus de 6 000 PC
2 900 Fixes
3 400 PC Portables

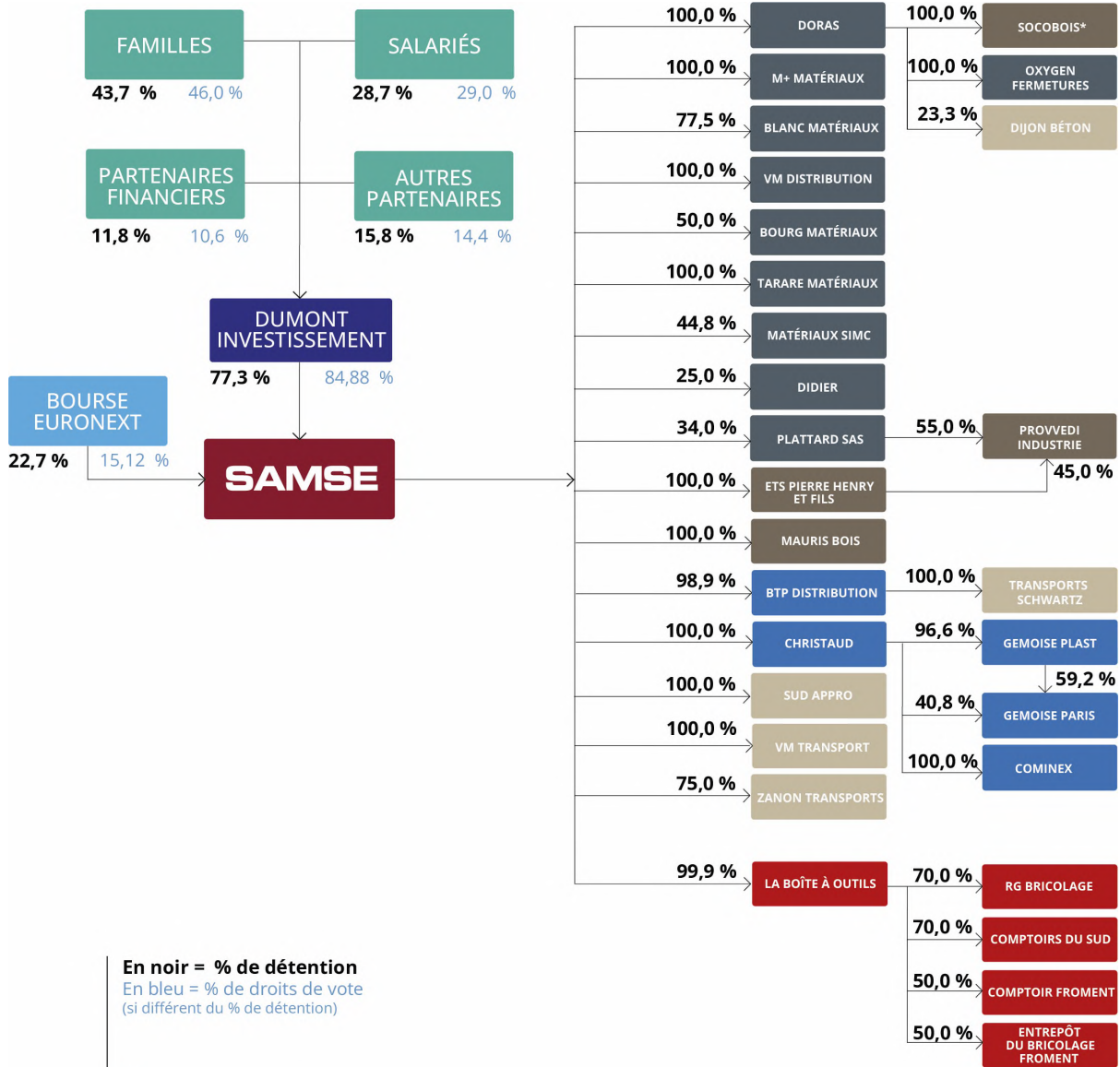


Serveurs

Plus de 800 serveurs

1.3 Organigramme simplifié

Principales filiales et participations opérationnelles au 31 décembre 2025



1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de Bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

2012

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant une option de prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Acquisition de 45 % des titres de SC INV (Holding de DORAS) en vue de détenir 100 % du capital

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Convergence des enseignes de Bricolage : les neuf magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT-APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

2019

Acquisition par CHRISTAUD de 80 % du capital de la société LE COMPTOIR

Achat par MAURIS BOIS de 100 % des titres de LOIRE MATERIAUX

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de DEGUERRY-SAMSE et de LEADER CARRELAGES

Achat par BTP DISTRIBUTION de 100 % du capital des sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Création des sociétés ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, détenues par LA BOITE A OUTILS à hauteur de 70 %

Transmission Universelle de Patrimoine de FOREZ MAT à SAMSE et de LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

Création de la filière TP-AEP

2020

Fin du pacte d'actionnaires de 2014 signé entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE et reconquête de l'indépendance capitalistique grâce à l'alliance des actionnaires salariés, familiaux et des partenaires, l'année des 100 ans de SAMSE

Adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale

Fusion-Absorption de CLAUDE MATERIAUX par DORAS et ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine ETS MARTIN à DORAS, OUTIMAT à DORAS, SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION, SOVAPRO MATERIAUX HAUT

DOUBS à BTP DISTRIBUTION et VAUDREY à CHRISTAUD

2021

Cession par SAMSE des titres détenus dans le capital de GET ELECTRIC

Transmission Universelle de Patrimoine DEGUERRY SAMSE à SAMSE, LE COMPTOIR à CELESTIN MATERIAUX, LEADER CARRELAGES à SAMSE, REMAT à SAMSE et SCIERIE JOURDAN à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Création de la filière bois FIBOPAN

2022

Acquisition par BTP DISTRIBUTION d'un fonds de commerce appartenant à LOTZ TP

Fusions absorptions de LOIRE MATERIAUX par MAURIS BOIS et de BILLMAT par CHRISTAUD

Acquisition de fonds de commerce par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION situés à Etupes (Doubs), Fegersheim (Bas-Rhin), Haguenau (Bas-Rhin), Richwiller (Haut- Rhin) et Woustviller (Moselle)

Acquisition de fonds de commerce par BTP DISTRIBUTION à DORAS situés à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Dijon (Côte-d'Or)

2023

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de CHRISTAUD est passée à 100 %

Acquisition par CHRISTAUD de 100 % des titres de GEMOISE-PLAST et de GEMOISE PARIS

Acquisition par PLATTARD SAS (55 %) et ETS PIERRE HENRY ET FILS (45 %) de 100 % des titres de PROVVEDI INDUSTRIE

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Cession par DORAS à SOCOBOIS de fonds de commerce situés à Montmorot (Jura) et Saint Dizier (Haute-Marne) et une branche d'activité située à Dracy-Le-Fort (Saône et Loire)

Transmission Universelle de Patrimoine REMAT SERVICES à SAMSE et FAVERET à DORAS

Fusion absorption ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES par COMPTOIRS DU SUD

2024

Acquisition par DORAS de 100 % des titres d'OXYGEN FERMETURES

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Retournac (Haute-Loire)

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Montrond-Les-Bains (Loire)

Acquisition par SAMSE de 100 % des titres des sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION (détenant 100 % de VM DISTRIBUTION et VM TRANSPORT) et COMINEX

Acquisition par CHRISTAUD de 100 % des titres de PLASTI+

Acquisition par BLANC MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence)

Acquisition par DORAS de fonds de commerce situés à Jussey (Haute-Saône), Favorney (Haute-Saône) et Reims (Marne)

Cession par CELESTIN MATERIAUX à MATERIAUX SIMC d'un fonds de commerce situé à Nîmes (Gard)

Fusion absorption de CELESTIN MATERIAUX par CHRISTAUD

Transmission Universelle de Patrimoine de MAT-APPRO à SAMSE et de SCIERIES ET SECHOIRS DU DAUPHINE à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 99,9 % du capital de LA BOITE A OUTILS

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 98,9 % du capital de BTP DISTRIBUTION

Cession par SAMSE de 100 % des titres COMINEX à CHRISTAUD

2025

Gouvernance

Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

Révocation d'un Directeur Général Délégué

Variation de périmètre

Retrait par SAMSE de sa participation dans le capital de MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION

Cession par COMPTOIRS DU SUD d'un fonds de commerce situé à Nîmes (Gard)

Cession par TARARE MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Saint-Forgeux (Rhône)

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de TARARE MATERIAUX est passée à 100 %

Restructurations internes

Acquisition par SAMSE à TARARE MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Tassin-La-Demi-Lune (Rhône)

Apport partiel d'actif de la branche d'activité de Négoce de matériaux à destination des travaux publics par VM DISTRIBUTION à CHRISTAUD

Prise de participation complémentaire par LA BOITE A OUTILS en vue de détenir 70 % du capital de RG BRICOLAGE

Fusion absorption de :

- FINANCIERE VM DISTRIBUTION par SAMSE
- PLASTI+ par CHRISTAUD

Ouvertures de points de vente

COMINEX à Richwiller (Haut-Rhin)

CHRISTAUD à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

DORAS à Rosières-Près-Troyes (Aube)

DORAS à Chavelot (Vosges)

RG BRICOLAGE à Champagnole (Jura)

LA BOITE A OUTILS à Valserhône (Ain)

Fermetures de points de vente

DORAS à Villegusien-Le-Lac (Haute-Marne)

DORAS à Faverney (Haute-Saône)

SAMSE à Grenoble (Isère)

SAMSE à Montélimar (Drôme)

SAMSE à Saint-Jean-de-Moirans (Isère)

M+ MATERIAUX à Ria-Sirach (Pyrénées-Orientales)

VM DISTRIBUTION à Petit-Quevilly (Seine-Maritime)

DORAS à Seurre (Côte-d'Or)

VM DISTRIBUTION à Mirebeau (Vienne)

2026

Gouvernance

Nomination de deux nouvelles Directrices Générales Déléguées

Départ en retraite de deux Directeurs Généraux Délégués

Restructurations internes

Acquisition par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION de trois fonds de commerce situés à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Dannemarie-sur-Crète (Doubs), et Étupes (Doubs), et de deux fonds de commerce situés à Dijon (Côte-d'Or)

Acquisition par BTP DISTRIBUTION à CHRISTAUD de quatre fonds de commerce situés à Fegersheim (Bas-Rhin), Haguenau (Bas-Rhin), Richwiller (Haut-Rhin) et Woustviller (Moselle)

Acquisition par MAURIS BOIS de 100 % des titres de SOCOBOIS détenus par DORAS

Fusion absorption de TARARE MATERIAUX par SAMSE

Ouvertures de points de vente

LA BOITE A OUTILS à Pertuis (Vaucluse)

SAMSE à BOURGOUIN-JALLIEU (Isère)

Fermeture de points de vente

VM DISTRIBUTION à Pathernay (Deux-Sèvres)

1.5 Chiffres clés

Analyse d'activité

Chiffre d'affaires consolidé

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 1 925 M€, quasiment stable par rapport à 2024 en données publiées. A périmètre comparable, il s'inscrit en repli de 5,8 % compte tenu de l'entrée dans le périmètre, au 1^{er} mai 2024, des enseignes VM MATERIAUX, LNTP et COMINEX.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce s'élève à 1 552 M€ sur l'exercice, en progression de 0,8 % en données publiées. A périmètre comparable, il recule de 6,0 %, reflétant un contexte de marché dégradé tout au long de l'année.

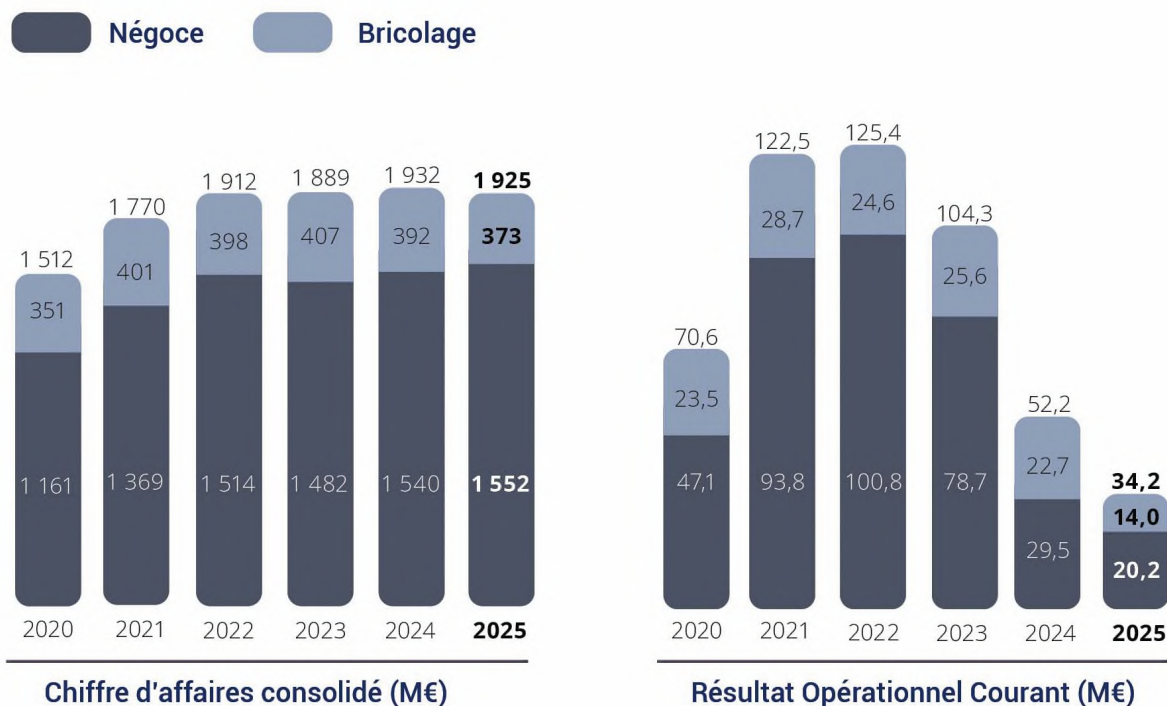
L'activité Bricolage réalise un chiffre d'affaires de 373 M€ en 2025, en baisse de 5,1 % sur un marché du Bricolage orienté à la baisse sur l'ensemble de l'exercice.

Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 34,2 M€ en retrait de 34,5 % (soit -18,0 M€) comparé à 2024.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en baisse de 31,3 % pour s'établir à 20,2 M€ au 31 décembre 2025. Il a été impacté par la contraction de l'activité à périmètre constant malgré une bonne tenue du volume de marge commerciale.

L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 14,0 M€, en diminution de 8,7 M€ (38,5 %). Ce retrait, bien que compensé en partie par une bonne maîtrise des autres coûts d'exploitation, s'explique par le recul de l'activité combiné à une augmentation des coûts logistiques.



Résultats

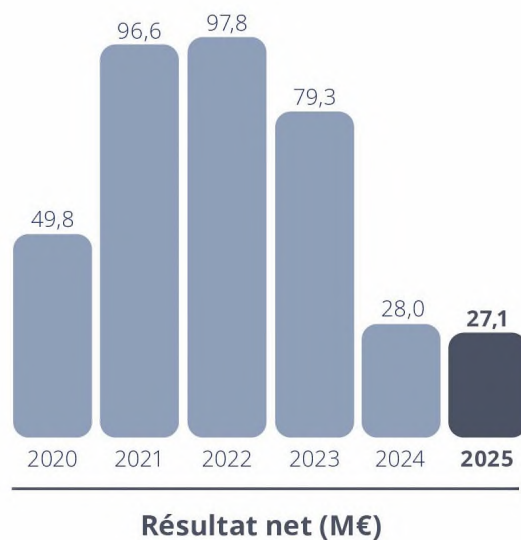
Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, qui tient compte de plus values immobilières et autres produits opérationnels, s'établit de 48,3 M€ en diminution de 2,8 M€ par rapport à 2024.



Le résultat net

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 27,1 M€ et diminue de 0,9 M€ (-3,0 %) par rapport à 2024.



Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à -12,3 M€ au 31 décembre 2025 en comparaison à -8,5 M€ sur l'exercice 2024.

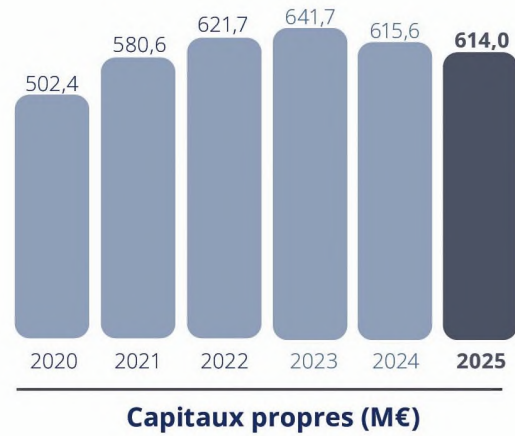
Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 25,6 M€ contre 26,3 M€ en 2024.





Structure financière



Le ratio d'endettement financier net passe de 80,4 % au 31 décembre 2024 à 80,2 % au 31 décembre 2025. Hors IFRS 16 (dette financière locative long terme), le ratio s'élève à 22,0 % au 31 décembre 2025 (28,4 % à fin décembre 2024).



1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2025 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2025 est de 6 298 678.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Évolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2025				2024			2023	
	Actions détenue	% du capital	Droits de	% Droits de vote	Actions détenue	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	84,88	2 673 161	77,30	85,21	77,30	83,91
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	293 438	8,49	527 733	8,38	293 438	8,49	7,59	6,78	6,55
– DIVERS	172 181	4,98	189 284	3,01	156 261	4,52	2,99	2,81	2,90
Sous-total	3 138 780	90,77	6 063 339	96,26	3 122 860	90,31	95,79	86,89	93,36
Porteurs :									
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	39 728	1,15	39 728	0,63	39 728	1,15	0,63	0,49	0,27
– NOVA 2	33 640	0,97	33 640	0,53	37 340	1,08	0,60	1,08	0,59
– AUTO-DETENTION	83 965	2,43	0	0,00	71 087	2,06	0,00	0,87	0,00
– DIVERS	161 971	4,68	161 971	2,57	187 069	5,41	2,98	10,67	5,79
Sous-total	319 304	9,23	235 339	3,74	335 224	9,69	4,21	13,11	6,64
Total	3 458 084	100,00	6 298 678	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Le titre SAMSE affiche une baisse de 8,33 % sur l'année 2025.

Le cours du titre s'élève, au 31 décembre 2025, à 132,00 €.

Fiche signalétique

EthiFinance
ESG ratings

Marché : Euronext Paris Compartiment B (Mid-cap)

Code ISIN : FR0000060071

Code Reuters : SAMS.PA

Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 2 janvier 2025 (à l'ouverture, premier jour de cotation de l'année) : 144,00 €

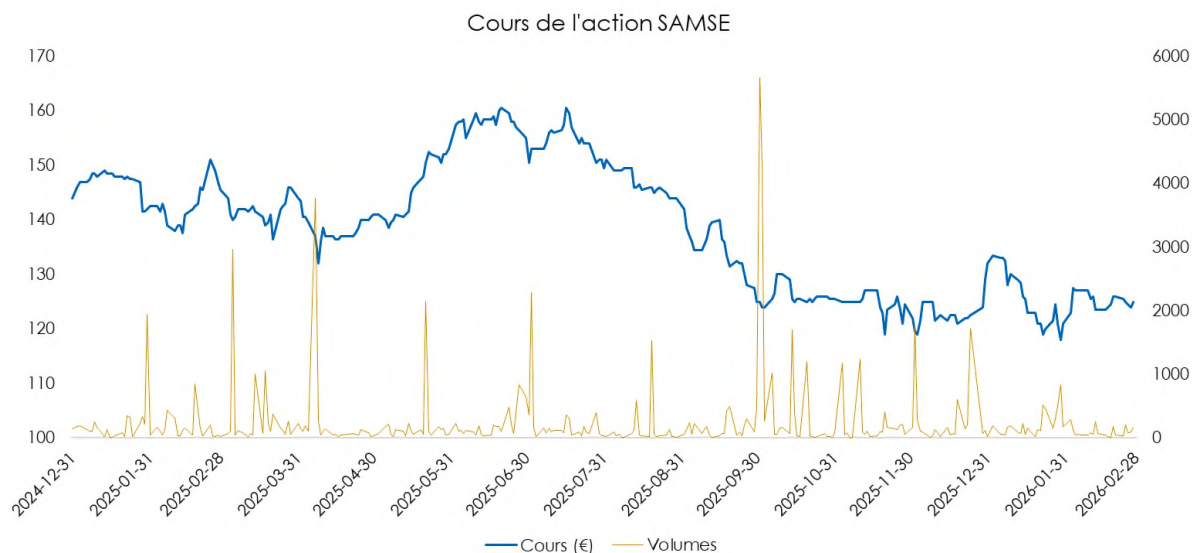
* Au 31 décembre 2025 (dernier jour de cotation de l'année) : 132,00 €

* Plus haut 2025 : 163,00 € le 20 juin (à la clôture de bourse, l'action était à 160,50 €)

* Plus bas 2025 : 113,00 € le 20 novembre (à la clôture de bourse, l'action était à 119,00 €)

Cours de l'action SAMSE

Décembre 2024 - Février 2026



Évolution du cours depuis janvier 2024

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2024	Janvier	2 963	592	203,00	193,00	200,48
	Février	4 652	931	205,00	190,50	200,17
	Mars	17 598	3 208	204,00	178,00	192,75
	Avril	8 394	1 539	187,50	174,00	180,74
	Mai	7 739	1 426	193,00	175,50	184,73
	Juin	36 261	6 179	192,00	168,00	179,00
	Juillet	3 461	577	170,00	163,00	166,72
	Août	1 699	281	168,00	161,00	165,16
	Septembre	11 570	1 762	166,00	143,00	153,60
	Octobre	8 431	1 258	158,50	146,00	150,41
	Novembre	13 189	1 913	152,00	140,50	147,26
	Décembre	30 227	4 184	145,00	127,50	140,03
2025	Janvier	4 894	709	151,00	140,00	146,73
	Février	3 364	477	154,00	137,50	143,17
	Mars	7 209	1 012	147,00	136,50	141,76
	Avril	5 485	751	144,00	127,00	138,30
	Mai	4 233	622	154,00	138,00	145,88
	Juin	4 420	694	163,00	149,00	158,02
	Juillet	5 351	822	161,00	149,50	154,30
	Août	2 948	431	151,00	142,50	146,64
	Septembre	3 486	461	144,50	124,50	134,43
	Octobre	15 350	1 917	130,50	124,00	126,13
	Novembre	4 366	542	128,00	113,00	124,63
	Décembre	5 941	726	132,00	119,00	123,07
2026	Janvier	4 569	562	134,00	118,00	125,33
	Février	1 932	241	132,50	120,50	125,25

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2025	2024	2022
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	5 € ⁽¹⁾	8 €	10 €
Dividende	17 290 420 €	27 664 672 €	34 580 840 €
Taux de distribution : résultat social	N.A	94,19 %	72,03 %
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	67,51 %	105,34 %	45,24 %
Cours de fin d'année	132,00 €	144,00 €	202 €
Plus haut	(le 20/06) 163 €	(le 01/02) 205 €	(le 12/06) 218 €
Plus bas	(le 20/11) 113 €	(le 03/12) 127,5 €	(le 23/10) 155 €
Volume moyen mensuel en titres	5 587	12 182	5 773
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	764	1 988	1 085
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	456 467	497 964	698 533
Variation de la capitalisation n/n-1	-8,33 %	-28,71 %	7,73 %

(1) Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026

Politique de distribution du dividende

Le Conseil d'Administration, dans sa séance de mars, fixe le dividende qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

En juillet 2025, au titre des résultats de l'exercice 2024, SAMSE a distribué un dividende total de 27 664 672 €, représentant 105,34 % du résultat consolidé part du Groupe.

L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées ⁽¹⁾	Dividende net par action
2020	3 445 991	8,00 € ⁽²⁾
2020	3 446 099	8,00 € ⁽³⁾
2021	3 448 532	16,00 €
2022	3 428 872	16,00 €
2023	3 427 730	10,00 €
2024	3 383 039	8,00 €

(1) Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

(2) Dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

(3) Dividende décidé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de fixer le dividende à verser à 5,00 € par action, soit un dividende total de 17 290 420 €, représentant 67,51 % du résultat consolidé part du Groupe.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 2 juillet 2026 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : Uptevia Coporate Trust.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2025 sont au nombre de 819.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Uptevia Corporates», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 12.5 des statuts, tout actionnaire qui vient à détenir un pourcentage du capital des droits de vote ou de titres donnant accès au capital de la société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe [groupe-samse.fr](https://www.groupe-samse.fr).

Agenda des événements financiers 2026*

Publication après bourse

29 JANVIER 2026

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2025

19 MARS 2026

Résultats annuels consolidés 2025

20 MARS 2026

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2025

30 AVRIL 2026

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026

21 MAI 2026

Assemblée Générale des actionnaires

2 JUILLET 2026

Mise en paiement des dividendes

30 JUILLET 2026

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2026

3 SEPTEMBRE 2026

Résultats semestriels consolidés 2026

4 SEPTEMBRE 2026

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2026

29 OCTOBRE 2026

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026

28 JANVIER 2027

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2026

* Dates données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées.

Fenêtres négatives : 30 jours calendaires précédant la publication des résultats semestriels et annuels.
15 jours calendaires précédant la publication des informations financières trimestrielles.

L'information à jour est disponible sur site web <https://www.groupe-samse.fr/finances/agenda>

2 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2.1	Informations sur le capital social	59
2.2	Gouvernance	64
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	91
2.4	Conventions réglementées	113
2.5	Participation aux Assemblées Générales	113
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	114
2.7	Renseignements sur la société	115



2.1 Informations sur le capital social

2.1.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

31 décembre 2025 est de 6 298 678, étant précisé que les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

2.1.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2025, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au

2.1.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date du Document d'enregistrement universel, à l'exception de ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

2.1.4 Évolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2025				2024			2023	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits
Nominatifs :									
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	84,88	2 673 161	77,30	85,21	77,30	83,91
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	293 438	8,49	527 733	8,38	293 438	8,49	7,59	6,78	6,55
– DIVERS	172 181	4,98	189 284	3,01	156 261	4,52	2,99	2,81	2,90
Sous-total	3 138 780	90,77	6 063 339	96,26	3 122 860	90,31	95,79	86,89	93,36
Porteurs :									
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	39 728	1,15	39 728	0,63	39 728	1,15	0,63	0,49	0,27
– NOVA 2	33 640	0,97	33 640	0,53	37 340	1,08	0,60	1,08	0,59
– AUTO-DETENTION	83 965	2,43	0	0,00	71 087	2,06	0,00	0,87	0,00
– DIVERS	161 971	4,68	161 971	2,57	187 069	5,41	2,98	10,67	5,79
Sous-total	319 304	9,23	235 339	3,74	335 224	9,69	4,21	13,11	6,64
Total	3 458 084	100,00	6 298 678	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

2.1.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2025

	2025					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	83,76	5 346 322	84,88
CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	293 438	8,49	527 733	8,27	527 733	8,38
DIVERS	172 181	4,98	189 284	2,97	189 284	3,01
sous total	3 138 780	90,77	6 063 339	95,00	6 063 339	96,26
Porteurs :						
CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	39 728	1,15	39 728	0,62	39 728	0,63
NOVA 2	33 640	0,97	33 640	0,53	33 640	0,53
AUTO DETENTION	83 965	2,43	83 965	1,32	0	0,00
DIVERS	161 971	4,68	161 971	2,54	161 971	2,57
sous total	319 304	9,23	319 304	5,00	235 339	3,74
TOTAL	3 458 084	100,00	6 382 643	100,00	6 298 678	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI au 31 décembre 2025 a permis de recenser 3 391 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 298 678.

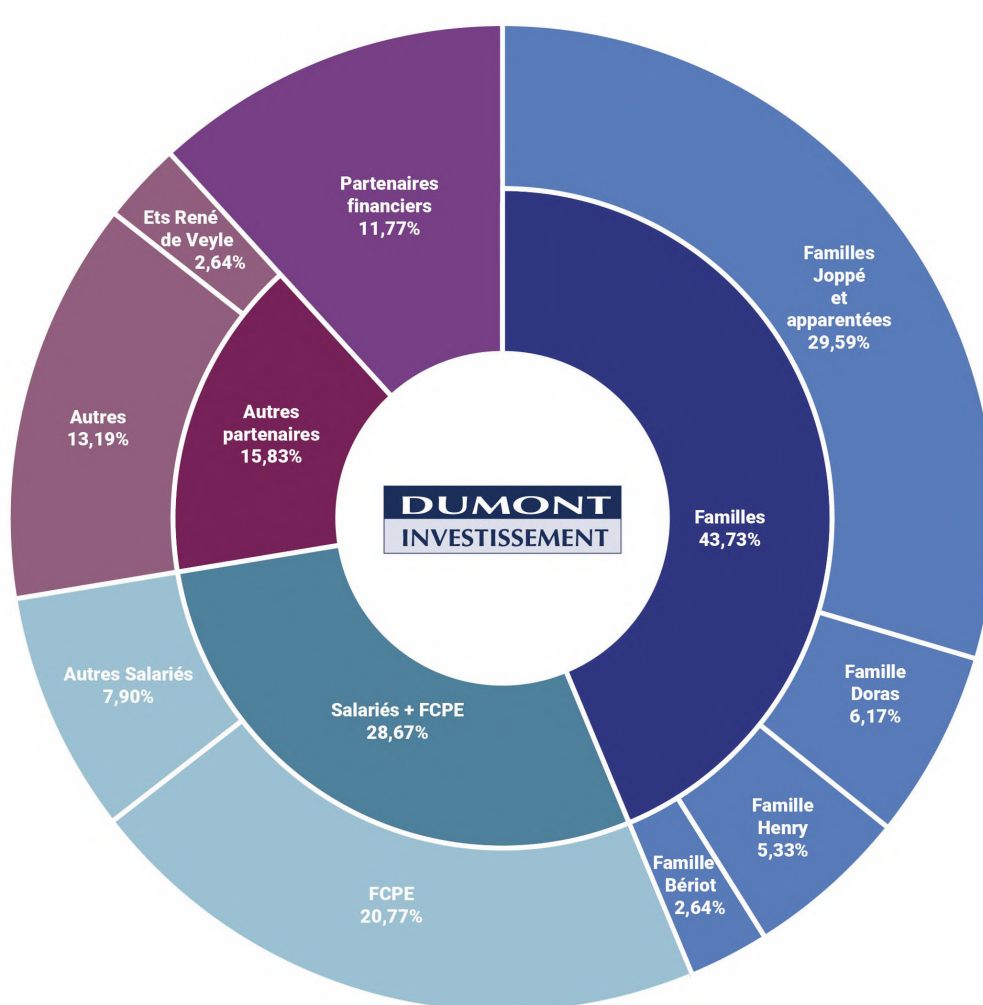
SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes d'administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer au moins deux administratrices indépendantes au Conseil et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middenext,

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est composé de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles,
- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués est également composé de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles,
- le Comité RSE, qui vérifie la bonne intégration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans les stratégies du Groupe, est présidé par une administratrice indépendante,
- le règlement intérieur du Conseil d'Administration comprend notamment un article relatif à la prévention des conflits d'intérêts destiné à prévenir toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social de la société et l'intérêt personnel direct ou indirect du membre du Conseil concerné,
- la société se conforme aux recommandations 1, 2 et 14 du Code de Gouvernement d'entreprise Middenext.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :



Déclaration de franchissement de seuil

En date du 8 octobre 2025, AMIRAL GESTION a déclaré avoir franchi à la baisse pour l'année 2025, le seuil statutaire de 1 % du capital de SAMSE.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 2025, 19 912 actions SAMSE représentant 0,58 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2025 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT à hauteur de 28,67 %).

2.1.6 Autorisations financières

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
22/05/2025	20 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 21 novembre 2026	10 % du capital
22/05/2025	21 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 21 novembre 2026	10 % du capital

L'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration.

2.1.7 Titres existants donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'existe à la date du Document d'enregistrement universel, mis à part ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

2.1.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2025, la société a acquis 12 770 actions au cours moyen de 128,93 € via son programme de rachat d'actions et a procédé à la livraison, au profit des salariés, de 368 actions au titre de la quatrième tranche du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) SAMSE, au cours moyen de 145,14 €. La société a également acheté 5 536 titres au cours moyen de 139,64 € via son contrat de liquidité. Par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 5 060 titres au cours moyen de 140,40 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres est ainsi constitué de 83 965 actions propres représentant 2,43 % du capital social.

Au titre de 2025, le solde est de +476 actions, dans le cadre du contrat de liquidité ; au titre du contrat de rachat, il est de +12 402 actions.

La valeur comptable brute de ce portefeuille s'établit à 12 282 810 € et sa valeur de marché est de 10 333 573 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par le biais de la 21^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2025 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 83 965 actions propres, soit 2,43 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'aug-

mentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 83 965 (soit 2,43 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 261 843 actions (soit 7,57 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 220 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2025, le rachat ne pourrait porter que sur 261 843 actions,

ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 57 605 460 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026, soit jusqu'au 20 novembre 2027.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025

Situation au 31 décembre 2025

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,43
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombres de titres détenus en portefeuille	83 965
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2025 (en €)	11 083 380
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2025 (en €)	12 282 810

2.1.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires. Au 31 décembre 2025, 625 000 actions SAMSE étaient nanties en garantie.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE de 100 % du capital de FINANCIERE VM DISTRIBUTION détenu par HERIGE, SAMSE a souscrit un emprunt bancaire. Au 31 décembre 2025, 3 516 162 actions FINANCIERE VM DISTRIBUTION étaient nanties en garantie.

Suite à fusion-absorption de FINANCIERE VM DISTRIBUTION par SAMSE au 1^{er} janvier 2025, un avenant audit emprunt a été consenti afin notamment de nantir 2 500 actions VM TRANSPORT et 3 918 170 actions VM DISTRIBUTION en garantie.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.1.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.1.11 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, aucun pacte, entre actionnaires, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'ont été conclus ou déclarés à ce jour.

2.2 Gouvernance

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, avec la contribution de la Direction Financière et du Secrétariat Général.

2.2.1 Gouvernement d'entreprise

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) en 1988. En 2020, année du centenaire de SAMSE, le pacte d'actionnaires signé en 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION) a été résilié.

Avec le soutien des principaux actionnaires historiques, familles fondatrices et salariés, DUMONT INVESTISSEMENT, qui détenait 56,2 % du capital de SAMSE, a réalisé l'acquisition de la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE. A cette occasion, le capital de DUMONT INVESTISSEMENT a été ouvert à plusieurs nouveaux actionnaires, dont des entités de capital investissement des groupes CREDIT AGRICOLE et CREDIT DU NORD, des partenaires commerciaux historiques et des investisseurs individuels.

Au 31 décembre 2025, DUMONT INVESTISSEMENT détient 77,30 % du capital et 84,88 % des droits de vote de SAMSE (cf chapitres 1.3, 1.6 et 2.1).

Les actionnaires de SAMSE ne sont liés par aucun pacte ni aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions (cf chapitre 2.1).

SAMSE s'attache à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise afin d'assurer une gouvernance efficace et transparente, qui veille à l'intérêt à long terme de la société et de l'ensemble de ses parties prenantes et qui s'inscrit dans le respect des valeurs du Groupe.

Le Conseil d'Administration s'assure que les organes de gouvernance fonctionnent de manière efficace dans un strict respect de l'équilibre des pouvoirs.

Il détaille la composition et les missions du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et rend compte des travaux du Conseil et de ses Comités permanents au cours de l'année écoulée, dans le strict respect des valeurs de SAMSE et en application des principes de gouvernance qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs au sein de l'organisation.

[Code de gouvernement d'entreprise](#)

Les règles de fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise sont régies par les dispositions légales, les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration dans sa version mise à jour en date du 18 décembre 2024.

Le règlement intérieur précise notamment les modalités d'organisation des réunions du Conseil d'Administration, ses pouvoirs en complément des dispositions légales et statutaires de la société, et enfin traite de la constitution, du rôle et des attributions des Comités spécialisés du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration veille à ce que le règlement intérieur fasse l'objet d'une revue régulière en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernement d'entreprise.

Le texte intégral des statuts et du règlement intérieur du Conseil sont accessibles sur le site de la société (www.groupe-samse.fr).

En matière de gouvernement d'entreprise, SAMSE se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, dans sa version actualisée en septembre 2021. Il peut être consulté sur le site internet de Middlednext : www.middlednext.com.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe «appliquer ou expliquer», le tableau ci-après rappelle les dispositions énoncées par le Code Middlednext qui sont écartées à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Tableau récapitulatif des dispositions non appliquées ou en cours de réflexion

R 9 Formation des membres du Conseil	Un récapitulatif des formations suivies par les membres du Comité RSE a été réalisé par ledit Comité pour l'année 2025. L'intégralité des membres du Comité a suivi au moins une formation RSE en 2025. Des besoins complémentaires de formation pour l'année 2026 concernant les membres dudit Comité sont à l'étude et pourraient être élargis à l'ensemble des administrateurs.
R 15 Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Le Groupe SAMSE, convaincu que la mixité et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes est un facteur de performance et de progrès, s'engage à poursuivre ses actions décrites au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel. Les résultats de cette politique doivent toutefois être appréciés au regard du contexte métier de SAMSE où les femmes ne représentent que 30,8 % des effectifs du Groupe.
R 18 Cumul contrat de travail et mandat social	<p>A la date du Document d'enregistrement universel, Gilles Puissant et Karen Vaylet, Directeurs Généraux Délégués, cumulent leur mandat social avec un contrat de travail avec DUMONT INVESTISSEMENT. Valérie Gagliardi, également Directrice Générale Déléguée, cumule son mandat social avec un contrat de travail avec SAMSE.</p> <p>Le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, a considéré que le maintien des contrats de travail était justifié au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fonctions d'animation technique et commerciale (direction opérationnelle des enseignes) assurées respectivement au sein de DUMONT INVESTISSEMENT et de SAMSE ; ces contrats correspondent en effet à l'exercice de fonctions techniques distinctes du mandat social, dans un état de subordination à l'égard respectivement de DUMONT INVESTISSEMENT et de SAMSE, - de la volonté de maintien du bénéfice de la protection inhérente aux contrats de travail.

2.2.2 Organisation et fonctionnement de la gouvernance

Évolution de la gouvernance de SAMSE

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale. Dans le contexte de la recomposition du capital, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en nommant Olivier Malfait, Président du Directoire depuis janvier 2007, Président-Directeur Général à compter du 25 juin 2020.

A compter du 1^{er} janvier 2023, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance et dans le cadre du départ à la retraite d'Olivier Malfait.

Le Conseil a décidé du maintien d'Olivier Malfait dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration et de la nomination de Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué du Groupe depuis 2020, en qualité de Directeur Général.

Les rôles respectifs du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ont été précisés au sein du règlement intérieur du Conseil.

Cette gouvernance duale, s'appuyant sur la relation de confiance établie depuis de nombreuses années entre Olivier Malfait et Laurent Chameroy, permet de garantir la pérennité de la performance du Groupe SAMSE et la préservation de ses valeurs en alliant la vision à long terme et l'efficacité de la gestion opérationnelle.

Olivier Malfait fait bénéficier le Conseil d'Administration de son expérience reconnue au sein du Groupe. Le Conseil d'Administration peut compter

sur sa connaissance approfondie de l'actionnariat du Groupe et de ses attentes, sur son expertise stratégique notamment en matière d'acquisitions, ainsi que sur sa vision du développement durable.

Laurent Chameroy, qui a vu ses responsabilités régulièrement élargies dans le cadre de sa collaboration étroite avec Olivier Malfait depuis son entrée dans le Groupe, peut donner la pleine mesure de ses qualités en prenant en charge la direction opérationnelle du Groupe.

Le Directeur Général, pour mener à bien sa mission, est assisté, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, de trois Directeurs Généraux Délégués : Gilles Puissant et Karen Vaylet, pour des missions d'animation et de supervision de l'ensemble des sociétés du Groupe, et Valérie Gagliardi, plus spécifiquement en charge de l'enseigne SAMSE.

Plan de succession

Le Conseil considère qu'il n'existe qu'une faible probabilité de risque de paralysie des organes sociaux exécutifs en cas d'incapacité ou de décès soudain, du fait :

- de la dissociation réussie des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, décidée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2022,
- de l'âge du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- de la composition du Comité Exécutif, qui compte dix-neuf membres expérimentés, ayant une excellente connaissance de l'entreprise et collaborant étroitement dans la gestion opérationnelle du Groupe.

A la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, en collaboration avec le Président du Conseil d'Administration, travaillent sur l'élaboration et la formalisation d'un plan de succession des mandataires sociaux, à soumettre au Conseil.

2.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration



66,67 %
Femmes

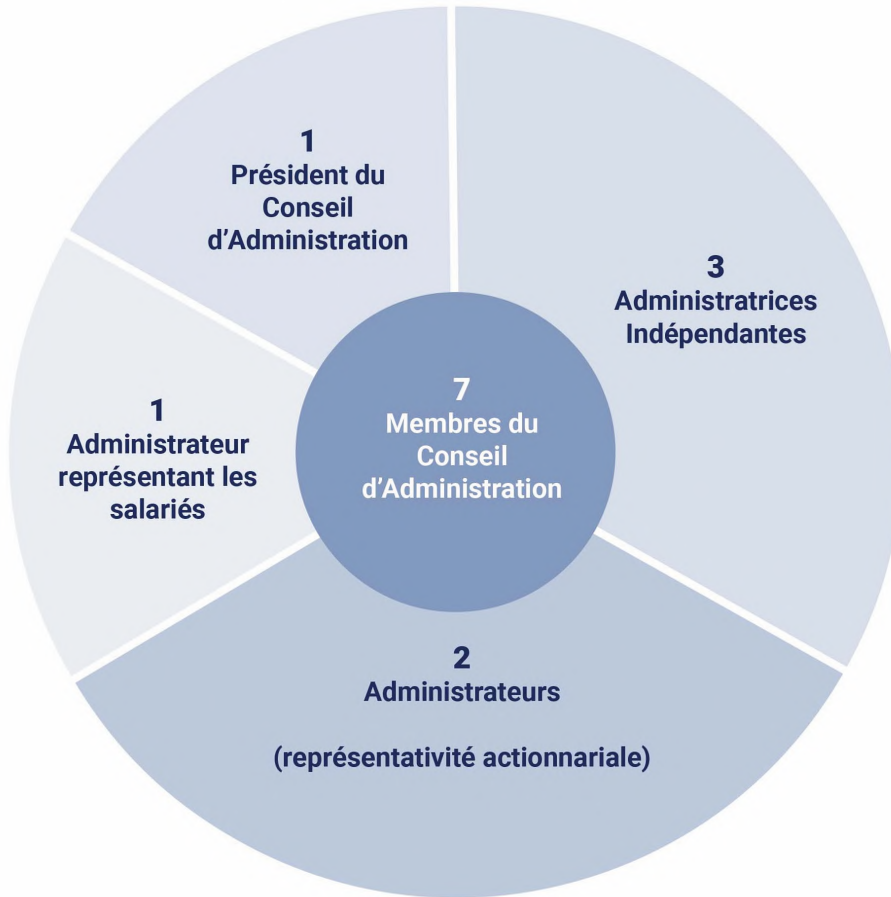


94 %
Taux de présence



7
Réunions

ADMINISTRATEURS



Comités du Conseil

Comité d'Audit

3 Membres
4 Réunions











Comité des Rémunérations et des Nominations

3 Membres
6 Réunions

Comité RSE

4 Membres
5 Réunions

Présentation du Conseil d'Administration

	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Echéance du mandat (exercice clos)	Taux de présence au CA	COMITÉS		
								Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité RSE
Olivier Malfait Président du Conseil d'Administration	65	H		5 981	1	2025	100%	●	●	●
Patrice Joppé Administrateur	91	H		841	1	2027	86%		● ²	
DUMONT INVESTISSEMENT Administratrice <i>Représentée par Guylène Riera</i>	53	F		2 673 161 ¹	1	2026	100%			●
Stéphanie Paix  Administratrice	61	F		10	1	2026	86%	●	●	
Martine Paccoud  Administratrice	69	F		10	1	2027	86%	●	●	
Mathilde Yagoubi  Administratrice	38	F		15	2	2026	100%			●
Jean-Marc Vidal Administrateur représentant les salariés	54	H		0	1	2027	100%			●
Taux de présence							94%	92%	100%	100%

 Administrateur indépendant

● Membre du Comité

● Président et membre du Comité

¹ Nombre d'actions détenues par la société DUMONT INVESTISSEMENT

² Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations jusqu'au 12/03/2025

Le Conseil d'Administration peut être composé, conformément aux dispositions légales et statutaires, de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Il compte aujourd'hui sept membres.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le renouvellement des mandats est échelonné. La durée des fonctions des membres du Conseil est fixée à trois ans. Le mandat de chaque administrateur est toujours renouvelable.

L'article 13 des statuts prévoit que le nombre de membres ayant atteint l'âge de quatre-vingt cinq ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction et que chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins dix actions, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés.

Diversité et équilibre

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'Administration s'interroge annuellement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités spécialisés, afin de garantir la représentativité actionnariale, mais également l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

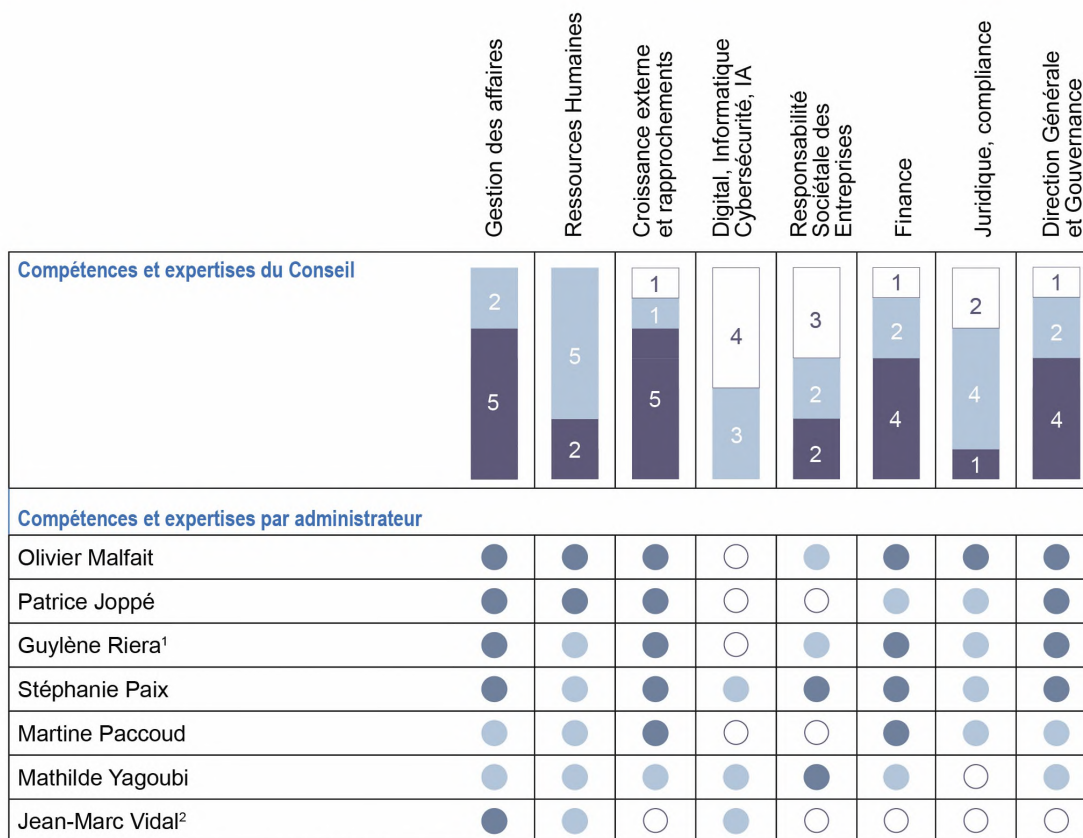
Le règlement intérieur du Conseil stipule que les administrateurs de la société, qui apportent leurs compétences et leurs expériences professionnelles, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des Comités

spécialisés qui seraient mis en place par le Conseil d'Administration.

Les profils représentés au sein du Conseil et de ses Comités spécialisés sont diversifiés et représentent des compétences et expériences en adéquation avec les besoins de la société : gestion des affaires, RH, croissance externe, digital/informatique/cybersécurité/IA, RSE, finance,

juridique/compliance, direction générale et Gouvernance. La cartographie des compétences du Conseil d'Administration est détaillée ci-après et est revue annuellement par le Comité des Rémunérations et des Nominations sur déclaration de chaque administrateur. La cartographie des compétences est présentée ci-après :

Cartographie des compétences du Conseil d'Administration



¹ Représentante permanente de la Société DUMONT INVESTISSEMENT, administratrice

² Administrateur représentant les salariés

- Notions Générales
- Connaissances Approfondies
- Expertises

Représentation des actionnaires

La composition du Conseil reflète la structure actionnariale de SAMSE avec deux représentants de DUMONT INVESTISSEMENT, qui regroupe les principaux actionnaires (familles fondatrices, salariés et partenaires).

Indépendance des administrateurs

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un administrateur est indépendant quand il répond à la définition mentionnée dans le Code Middlednext, savoir l'absence de relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit (relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative) avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en

toute objectivité aux travaux du Conseil d'Administration.

Ainsi, conformément aux critères figurant dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, un administrateur indépendant doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc..),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise,
- ne pas avoir été administrateur de la société depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervenant à la date du douzième anniversaire de sa nomination).

En conformité avec les recommandations du Code Middledent, le Conseil d'Administration compte trois administratrices indépendantes : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Mathilde Yagoubi.

Le règlement intérieur stipule que la qualification de membre indépendant est examinée par le Comité des Rémunérations et des Nominations. Il appartient ensuite au Conseil d'Administration d'examiner une fois par an, et au cas par cas, sur la base d'une déclaration adressée par chaque membre précisant les mandats ainsi que les situations de conflits d'intérêts existantes ou potentielles, la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a établi une procédure de qualification des administrateurs indépendants arrêtant notamment les critères quantitatifs et qualitatifs de la relation d'affaires. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adapté en conséquence.

Il est précisé que le Conseil du 18 décembre 2025 a ainsi analysé le critère d'indépendance de Stéphanie Paix. Du fait de ses nouvelles fonctions occupées depuis le 1^{er} janvier 2025 (Senior Advisor du Groupe BPCE), il est noté que Stéphanie Paix n'a aucun pouvoir décisionnaire en matière d'engagement de crédit.

Les banques qui composent le Groupe BPCE ont des politiques d'engagement de crédit indépendantes et des processus de décisions délocalisés.

En conséquence, l'indépendance de Stéphanie Paix est bien établie.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil d'Administration s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % de femmes et d'hommes au sein du Conseil soit atteinte.

Conformément à l'ordonnance n° 2024-934 du 15 octobre 2024 et à son décret d'application n°2025-744 du 30 juillet 2025, transposant la directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022, la règle de représentation équilibrée s'applique (i) au collège composé des administrateurs et (ii) au collège composé des administrateurs représentant les salariés. Des règles spécifiques de parité s'appliquent au collège des administrateurs représentant les salariés mais uniquement lorsque ce dernier est composé d'au moins trois membres, ce qui n'est pas le cas pour SAMSE. Ainsi, l'administrateur représentant les salariés désigné en application de l'article L. 225-27 du Code de commerce n'est donc pas pris en compte pour l'appréciation de cette proportion.

En revanche conformément à l'article L. 225-20 du Code de commerce, Guylène Riera, représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, administratrice est comptabilisée pour déterminer cette proportion.

Le Conseil comprend ainsi quatre femmes sur six membres (soit 66,67 %). Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, dans les Conseils composés au plus de huit membres l'écart entre le nombre d'administrateur de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Représentation des salariés

Conformément aux dispositions législatives et aux statuts de la société, le Conseil compte parmi ses membres un administrateur représentant les salariés. Celui-ci est désigné par le Comité Social et Economique (CSE) pour une durée de trois ans.

Jean-Marc Vidal, administrateur représentant les salariés, a été désigné par le CSE lors de sa réunion en date du 23 mai 2025, à effet du 1^{er} juin 2025. Il a intégré le Conseil dès la réunion du 19 juin 2025.

Évolution des mandats

Pour rappel, SAMSE a procédé depuis 2021 au renouvellement par tiers par tirage au sort des mandats des membres du Conseil afin d'assurer le renouvellement échelonné des mandats, en conformité avec l'article 13 des statuts et avec les recommandations du Code de gouvernance Middlednext.

Ainsi, le mandat d'administrateur d'Olivier Malfait a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2023. Les mandats d'administratrices de Stéphanie Paix et DUMONT INVESTISSEMENT ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 et Mathilde Yagoubi a été nommée en qualité d'administratrice indépendante par ladite Assemblée Générale. Les mandats de membre du Conseil de Martine Paccoud et de Patrice Joppé ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de renouveler le mandat d'administrateur d'Olivier Malfait, pour une durée de trois ans.



Olivier MALFAIT
Président du Conseil d'Administration

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007. Il a été Président Directeur Général de SAMSE du 25 juin 2020 au 31 décembre 2022. Il est Président du Conseil d'Administration SAMSE depuis le 1^{er} janvier 2023 et Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT depuis le 1^{er} janvier 2025.

65 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
5 981

**Date du
premier mandat :**
25 juin 2020

**Date du
dernier renouvellement :**
11 mai 2023

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2025

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration :
SAMSE (depuis le 01/01/2023)
Président du Conseil de Surveillance :
DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 01/01/2025)
Président :
FONDATION GROUPE SAMSE (2018)
Administrateur :
SAMSE (depuis le 25/06/2020)
Membre du Conseil de Surveillance :
DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/2020),
PLATTARD SAS (depuis le 30/04/2019)
**Représentant permanent de la société SAMSE, membre du
Comité de surveillance :**
MATERIAUX SIMC (depuis le 28/01/2014)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général : SAMSE (jusqu'au 31/12/2022)
Vice-Président du Conseil de Surveillance : DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 31/12/2024)
Président du Directoire : SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)
Secrétaire du Conseil d'Administration : SAMSE (jusqu'au 25/02/2020)
Président et Membre du Comité de Surveillance : BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 12/04/2023)
Membre du Comité de Surveillance : DORAS (jusqu'au 08/04/2026)
Directeur Général Délégué : CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021)
Administrateur : MATERIAUX SIMC (jusqu'au 10/04/2025), M+ MATERIAUX (jusqu'au 10/04/2025), MEDEF (jusqu'au 15/05/2025)
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE-ALPES (jusqu'au 01/01/2023)
Membre du Comité de Direction : COMPTOIRS DU SUD, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 05/04/2022), LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 10/04/2025)
REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :
Présidente : M+ MATERIAUX (jusqu'au 06/04/2022), TARARE MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2022), DEGUERRY SAMSE, LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/2020)
Directeur Général : REMAT (jusqu'au 31/12/2020), CELESTIN MATERIAUX, ZANON TRANSPORTS, MAURIS BOIS, ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au le 31/12/2022), BILLMAT (jusqu'au 03/01/2022) **Administratrice :** CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021), M+ MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2022)
Membre du Comité de Direction : MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/2020), REMAT (jusqu'au 11/05/2020), BILLMAT (jusqu'au 30/09/2020)
Gérante : SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 31/12/2022), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/2021), SCI H2O IMMO (jusqu'au 25/05/2022)



Jean-Marc VIDAL
Administrateur représentant les salariés

Titulaire d'un DEUG de Géographie en 1994. Après un passage dans la Grande Distribution puis dans un bureau d'études, Jean-Marc a rejoint le Groupe SAMSE en 2002, en tant que dessinateur au sein du service bâtiment. En 2007, il a intégré le service Marketing et méthodes pour être coordinateur des aménagements des espaces de vente. Depuis 2018, il exerce la fonction de responsable du service aménagements et merchandising groupe.

54 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
0

**Date du
premier mandat :**
1^{er} juin 2025

**Date du
dernier renouvellement :**
-

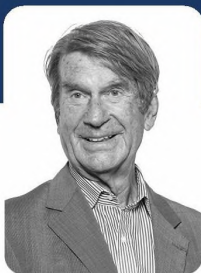
**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2027

Mandats en cours

Administrateur : SAMSE (depuis le 01/06/2025)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant



Patrice JOPPÉ
Administrateur

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000 puis de Président du Conseil de Surveillance SAMSE de 2000 à juin 2020. Patrice Joppé a été Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT jusqu'au 31 décembre 2024.

91 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
1 115

**Date du
premier mandat :**
25 juin 2020

**Date du
dernier renouvellement :**
22 mai 2025

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2027

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance :
DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/06/2020)
Administrateur : SAMSE (depuis le 25/06/2020)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Conseil de Surveillance : SAMSE (jusqu'au 25/06/2020),
DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 31/12/2024)
Membre du Conseil de Surveillance : SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)
Administrateur : CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021)



Stéphanie PAIX
Administratrice

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un certificat administrateur de sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002, elle intègre NATEXIS BANQUES POPULAIRES (devenu NATIXIS) en tant que Directeur de la gestion des opérations financières, puis Directeur Général de NATIXIS FACTOR, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes jusqu'au 12 novembre 2018. Elle a été Directeur Général de NATIXIS jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est depuis le 1^{er} janvier 2025, Senior Advisor pour le Groupe BPCE.

61 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
10

**Date du
premier mandat :**
25 juin 2020

**Date du
dernier renouvellement :**
23 mai 2024

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2026

Mandats en cours

Administratrice : SAMSE (depuis le 25/06/2020), OSTRUM ASSET MANAGEMENT (depuis le 12/12/2023), NATIXIS COFICINE (depuis le 19/03/2025), NATIXIS PARTENERS IBERIA (depuis le 3/11/2023), NATAXIS PARTENERS (depuis le 10/12/2024) MEDIASTONE PARTENERS (01/04/2025), SOLOMON PARTNERS GP, LLC (depuis le 07/02/2023)

Présidente du Conseil d'Administration : OSTRUM ASSET MANAGEMENT (depuis le 12/12/2023), NATIXIS COFICINE (depuis le 29/04/2025), NATIXIS PARTENERS IBERIA (depuis le 3/11/2023), MEDIASTONE PARTNERS (depuis le 29/04/2025)

Membre du comité stratégique : AGENCE LUCIE (depuis le 26/06/2012)

Mandats échus au cours des cinq derniers

Membre indépendant du Conseil de Surveillance : SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)
Directeur Général : NATIXIS (jusqu'au 31/12/2024)
Administratrice : FRANCE BARTER



Mathilde YAGOUBI

Administratrice

Diplômée de Sciences Po Lyon en Management des Institutions culturelles, Mathilde Yagoubi a débuté sa carrière au sein d'un cabinet d'avocats en tant que Conseil expert en levée de fonds privés pour les associations et les fondations. En 2016, elle fonde la startup Fundy, pionnière de la commercialisation phytigitale des produits innovants ayant réussi leur campagne de crowdfunding. En 2019, Mathilde Yagoubi intègre le Conseil d'Administration de THERMADOR GROUPE et devient par la suite Présidente du Comité du Développement Durable au sein du Conseil. Elle obtient en 2023 une Certification Transition Ecologique et Transformation des Entreprises à Sciences Po Paris. Enfin, Mathilde Yagoubi est depuis juin 2020 Déléguée générale de Game Only, l'association des entreprises de l'industrie du jeu vidéo en Auvergne-Rhône-Alpes et chef de file du Consortium National du Jeu Vidéo pour l'Environnement.

38 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
15

**Date du
premier mandat :**
23 mai 2024

**Date du
dernier renouvellement :**
-

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2026

Mandats en cours

Administratrice : SAMSE (depuis le 23/05/2024), THERMADOR GROUPE (depuis le 08/04/2019)

Présidente : ROUND ONE SPV (depuis le 28/05/2025)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant



Martine PACCOUD

Administratrice

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Comptables et Financières (1979) et du diplôme d'expertise comptable (1989), Martine Paccoud a fait toute sa carrière au sein du cabinet SOVEC. Responsable du pôle Audit pendant plus de 25 ans, elle a été associée en 1990, puis Présidente du cabinet SOVEC et enfin directrice du bureau de Grenoble. Elle a été acteur dans le rapprochement de SOVEC avec BDO France en 2012. Au cours de sa carrière, elle a fait partie du Conseil Régional de la Compagnie des Commissaires aux comptes (CRCC) de Grenoble à différents postes (trésorière, secrétaire, responsable du contrôle qualité), elle a occupé deux fois la présidence de la CRCC de Grenoble et la vice-présidence pendant plus de quatre ans. Depuis début 2020, elle a sollicité sa retraite.

69 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
10

**Date du
premier mandat :**
25 juin 2020

**Date du
dernier renouvellement :**
22 mai 2025

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2027

Mandats en cours

Administratrice : SAMSE (depuis le 25/06/2020)
Membre du Conseil de Surveillance : AGIR à dom. (depuis le 01/01/2024)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-Présidente : Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble (jusqu'au 31/03/2020)
Membre du Conseil de Surveillance : BDO France (jusqu'au 31/12/2020), AGIR à dom HOLDING (jusqu'au 24/05/2024)
Membre indépendant du Conseil de Surveillance : SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)



DUMONT INVESTISSEMENT

Administratrice

**Nombre d'actions
détenues :**
2 673 161

**Date du
premier mandat :**
25 juin 2020

**Date du
dernier renouvellement :**
23 mai 2024

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2026

Mandats en cours

Administrateur : SAMSE (depuis le 25/06/2020)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du Conseil de Surveillance : SAMSE jusqu'au 25/06/20)



Guylène RIERA

Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT

Diplômée de Grenoble Ecole de Management et titulaire du DSCG, Guylène Riera débute sa carrière en tant qu'auditrice chez Ernst & Young, avant d'occuper plusieurs postes de Directeur administratif et financier en PME dans des secteurs très variés, tant dans l'industrie que dans les services. Elle intègre le Groupe SAMSE en 2006 au poste de responsable comptable et évolue pendant 12 ans au sein de la Direction financière du Groupe en prenant le poste de Directrice des comptabilités du Groupe. Elle rejoint en 2019 l'activité bricolage du Groupe en prenant le poste de Directeur administratif et financier de LA BOITE À OUTILS et ses filiales et a été nommée Directrice générale déléguée de LA BOITE À OUTILS jusqu'au 31 décembre 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2025 elle est nommée Présidente de LA BOITE À OUTILS.

53 ans

Nombre d'actions détenues : 60

Mandats en cours

Représentante permanente de la société DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil d'Administration : SAMSE (depuis le 23/05/2024)

Présidente : ETABLISSEMENTS RENÉ DE VEYLE (depuis le 04/04/2022), LA BOITE A OUTILS (depuis le 01/01/2025)

Membre du Comité de Direction :

COMPTOIR FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (depuis le 11/05/2020), RG BRICOLAGE (depuis le 13/04/2021)

REPRESENTANTE LEGALE DE LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS :

Directrice Générale : COMPTOIR FROMENT, COMPTOIRS DU SUD, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (depuis le 01/01/2025)

Membre du Comité de Direction : COMPTOIRS DU SUD (depuis le 01/01/2025)

Co-Gérante : SCI ENTREPOT NIMES, ENTREPOT FROMENT (depuis le 01/01/2025), SCI CHAMPIMMO (depuis le 12/08/2024)

Gérante : IMMOBILIERE FONTAINE, IMMOBILIERE MOISERIE (depuis le 01/01/2025)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice : ASSOCIATION ADPA (jusqu'au 31/12/2023), ASSOCIATION ATOUT VOIX (jusqu'au 31/01/2025)

Directrice Générale Déléguée : LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 31/12/2024)

Membre du Comité de Direction : LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 10/04/2025), COMPTOIRS DU SUD (jusqu'au 10/04/2025)

REPRESENTANTE LEGALE DE LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS :

Présidente : COMPTOIR FROMENT, COMPTOIRS DU SUD, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (jusqu'au 8/04/2026)

2.2.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Missions du Conseil

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont fixés par la loi et par les statuts.

Le Conseil a mis en place un règlement intérieur, actualisé le 18 décembre 2024 afin de mettre à jour les missions du Comité d'Audit et du Comité RSE,

et d'intégrer divers travaux du Comité des Rémunérations et des Nominations. Il est disponible sur le site internet du Groupe : groupe-samse.fr dans la rubrique «Gouvernance Groupe».

Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middledent, le règlement intérieur précise les dispositions régissant

l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que les droits et devoirs de ses membres.

Par ailleurs, chaque Comité spécialisé du Conseil s'est doté d'un règlement intérieur définissant précisément sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

A la suite de l'évolution du mode de gouvernance adopté le 21 décembre 2022, le règlement intérieur a été mis à jour pour préciser le rôle du Président du Conseil d'Administration :

- Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans.
- Le Président peut être membre d'un ou plusieurs Comités du Conseil d'Administration et, dans tous les cas, il peut assister aux réunions et a accès aux travaux de tous les Comités.
- Sauf circonstance exceptionnelle, le Président du Conseil d'Administration est, dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur, seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'Administration. Il organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la société. Il contribue à la promotion des valeurs et de la culture de la société, tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.
- Le Président préside les séances du Conseil, fixe l'ordre du jour, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il coordonne les travaux du Conseil d'Administration avec ceux des Comités. Il veille à l'application du règlement intérieur.
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et notamment qu'ils bénéficient du niveau d'information adéquat en amont des réunions du Conseil d'Administration et entre les séances du Conseil. Il supervise l'intégration des nouveaux administrateurs. Il veille également à ce que les administrateurs aient la possibilité de rencontrer et d'entendre les cadres dirigeants ainsi que les

Commissaires aux comptes de la société. Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie. Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Le Président du Conseil d'Administration prend le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil et la Direction Générale, afin de garantir la permanence et la continuité de la mise en œuvre par elle des orientations définies par le Conseil. A cette fin, il échange régulièrement avec le Directeur Général en dehors des réunions du Conseil d'Administration. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la société, notamment en ce qui concerne l'organisation, la situation financière, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'Administration et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.
- Il rend compte, à l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il préside, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille à la bonne application des règles de gouvernance. Il peut être amené à interagir avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernance d'entreprise.

Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action et s'efforcent d'éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la société.

En conformité avec les recommandations 1,2 et 9 du Code Middlenext relatives à la déontologie et aux conflits d'intérêts, l'article 4 du règlement intérieur détaille les droits et obligations incombant aux membres du Conseil, dont en particulier :

- la connaissance et le respect des textes réglementaires, les règles relatives à la déontologie boursière
- le respect de l'intérêt social et l'obligation de loyauté

- l'efficacité du Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions
- la liberté de jugement
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts
- l'obligation de révélation de tout conflit d'intérêts potentiel, de toute condamnation ou de tout empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration
- l'obligation de diligence et d'assiduité
- l'obligation de confidentialité.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leurs mises en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun.

Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

Les Commissaires aux comptes et l'Auditeur de Durabilité sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Un représentant du Comité Social et Économique assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans un délai minimum de huit jours avant chaque réunion, donnant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai raisonnable avant chaque réunion, les membres du Conseil d'Administration reçoivent les autres documents nécessaires à la préparation de la séance (procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

En cours de séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation explicative aux membres du Conseil. Les différents points préalablement revus et débattus en Comités spécialisés font l'objet d'un compte-rendu par leur Présidente à la prochaine séance du Conseil appelé à délibérer sur ces points. Pour certains sujets techniques, les présentations sont réalisées par des collaborateurs du Groupe qualifiés sur le sujet exposé. Un procès-verbal est établi et transmis aux membres du Conseil avant son approbation à la prochaine réunion.

Au cours de l'année 2025, le Conseil s'est réuni sept fois. La durée des réunions du Conseil a été en moyenne de trois heures avec un taux de participation des membres de 93 %. Le Conseil a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes	Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024, du rapport annuel 2024 et du rapport de gestion y afférent. Proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée Générale. Examen des documents prévisionnels 2025. Examen des comptes semestriels au 30 juin 2025.
Reuves d'activité	Programme et financement des investissements pour 2025 et 2026. Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2026. Reporting Groupe et examen de l'activité des principales filiales. Point régulier sur l'endettement et la trésorerie. Autorisation de conventions réglementées. Autorisation de cautions, avals et garanties. Présentation stratégie de l'enseigne. Point d'avancement schéma logistique et intégration VM MATERIAUX.
Rémunérations	Fixation de la rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués pour 2025 et de la rémunération 2026 des deux nouvelles Directrices Générales Déléguées. Proposition de fixation de la rémunération du Président du Conseil pour 2026.

Gouvernement d'entreprise

Mandats des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités.
 Révocation d'un Directeur Général Délégué.
 Nomination de deux nouvelles Directrices Générales Déléguées.
 Mise en œuvre du plan d'action de la quatrième auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration.
 Revue des travaux de ses Comités spécialisés.
 Point sur les conflits d'intérêts.
 Revue des critères d'indépendance des administrateurs.
 Revue annuelle de la composition et des compétences du Conseil d'Administration.

Opérations spécifiques

Réflexion sur la stratégie d'acquisition immobilière.
 Opérations de restructuration interne.
 Plan d'attribution gratuite d'actions.
 Reporting RSE.
 Présentation annuelle de la stratégie et de l'organisation RH.

Auto-évaluation du Conseil

En conformité avec les recommandations du Code Middlenext (Recommandation 13), une auto-évaluation du Conseil a été réalisée en 2021 et 2022, sur la base d'un questionnaire validé par le Comité des Rémunérations et des Nominations et d'entretiens individuels menés par la Présidente du Comité.

Ce questionnaire portait sur 8 thèmes principaux de réflexion : rôles et pouvoirs du Conseil, composition du Conseil, information des administrateurs, organisation des séances, rémunération des administrateurs, relation entre Conseil et Comités, fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil et déontologie.

Pour la troisième évaluation et après la dissociation des fonctions entre Président du Conseil et Directeur Général, intervenue début 2023, le Conseil a souhaité se faire accompagner par un tiers. Une évaluation formalisée a ainsi été menée par un consultant externe indépendant début 2024, à partir d'entretiens anonymes menés avec chaque administrateur et avec le Directeur Général sur la base d'un questionnaire préalablement validé par le Président du Conseil et la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les résultats de ces trois évaluations ont été très satisfaisants. Ils ont fait état du bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités et ont confirmé le niveau élevé de satisfaction des administrateurs en

ce qui concerne la composition du Conseil, l'organisation des travaux, les Comités spécialisés (dont la création d'un Comité RSE) et la qualité de la gouvernance de SAMSE.

Une quatrième évaluation a été formalisée et menée par la Présidente du Comité des Rémunération et des Nominations début 2025. Cette auto-évaluation a été établie à partir d'entretiens individuels menés par la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, sur la base d'un questionnaire étoffé par rapport au questionnaire initial, conformément aux préconisations du Code Middlenext sur les Comités spécialisés. Le nouveau questionnaire comportait 7 thèmes principaux : rôles et pouvoirs du Conseil, composition du Conseil, organisation des séances, information du Conseil, rémunération des administrateurs, relations du Conseil et déontologie et a été préparé et validé par chaque Présidente de Comité.

Les constats issus de l'évaluation ont confirmé les résultats des évaluations précédentes. Les principales pistes d'amélioration identifiées pour le Conseil et les Comités portaient notamment sur l'approfondissement des sujets stratégiques du Groupe lors des réunions du Conseil, ainsi que sur la poursuite de la formation des administrateurs, notamment en matière de RSE et de sécurité informatique. Des axes d'amélioration spécifiques ont été relevés pour chacun des Comités du Conseil.

2.2.2.3 Comités du Conseil

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil a constitué, en son sein, trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité RSE.

Les Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil d'Administration, sont tous présidés par une administratrice indépendante.

Ils sont chargés d'émettre des propositions et des recommandations dans leur domaine de compétence au Conseil.

Leurs missions et attributions ne dessaisissent pas le Conseil qui a seul un pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Chacun des Comités a établi un règlement intérieur.

Les Comités sont amenés à préparer les réunions du Conseil d'Administration en examinant des points spécifiques. Afin que les membres des


Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués dans un délai suffisant. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

La Présidente du Comité concerné, ou, en son absence, un autre de ses membres désigné à cet effet, rend compte au Conseil des travaux de son Comité, lui permettant ainsi de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.


Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Comité des Rémunérations et des Nominations


COMPOSITION




Stéphanie PAIX
Présidente




Olivier MALFAIT




Martine PACCLOUD



3
Membres¹




2/3
Indépendants




2/3
Femmes

TRAVAUX DU COMITE 2025



100%
Taux de présence



6
Réunions

¹ Patrice Joppé a été membre du Comité des Rémunérations et des Nominations jusqu'au 12/03/2025

Composition

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois membres : Stéphanie Paix, Martine Paccoud et Olivier Malfait. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Conformément aux recommandations du Code Middlenext, aucun dirigeant mandataire social exécutif n'est membre et le Comité est présidé par Stéphanie Paix, administratrice indépendante. Il compte deux membres indépendants.

Missions

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de SAMSE et à la détermination de la rémunération et des avantages des dirigeants de SAMSE.

Il est chargé de formuler toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'administrateurs, de composition du Conseil et de ses Comités et (ii) de politique générale d'attribution d'actions de performance au sein du Groupe.

Il a également pour mission de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de

gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Travaux au cours de l'année écoulée

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni six fois au cours de l'année 2025 avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %. Au cours de l'année 2025, le Comité a débattu des points suivants :

- détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- détermination de la rémunération du Président du Conseil d'Administration,
- revue de la réalisation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux,
- révocation d'un Directeur Général Délégué,

- plan d'attribution gratuite d'actions et fixation des objectifs de performance,
- proposition de renouvellement des mandats de certains administrateurs,
- proposition de nomination de deux nouvelles Directrices Générales Déléguées,
- élaboration du quatrième questionnaire d'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration,
- mise en œuvre du plan d'action de la quatrième auto-évaluation du Conseil d'Administration,
- revue annuelle des critères d'indépendance des administrateurs et des membres des Comités,
- revue des conflits d'intérêts et revue annuelle de la composition du Conseil et de ses compétences.

Le Comité d'Audit

Comité d'Audit

COMPOSITION



Martine PACCOUD
Présidente



Stéphanie PAIX



Olivier MALFAIT



3
Membres



2/3
Indépendants



2/3
Femmes

TRAVAUX DU COMITE 2025



91,7%
Taux de présence



4
Réunions

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Olivier Malfait. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière comptable et fiscale.

Le Comité d'Audit, composé majoritairement de membres indépendants (66 %) est présidé par

Martine Paccoud, administratrice indépendante, conformément aux recommandations du Code Middenext.

Martine Paccoud, a été expert-comptable et Commissaire aux comptes, acteur dans le rapprochement de SOVEC et BDO FRANCE et notam-

ment signataire de mandats d'Entités d'Intérêt Public (EIP) -Banque Populaire Régionale- Sociétés de Caution Mutuelle et de deux sociétés cotées.

Missions

Le Comité a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels de la société, préparés par la Direction Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, y compris la cartographie des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes, l'audit interne et tout autre responsable clef du Groupe, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'apprécier le plan d'audit annuel et d'orienter les travaux de l'audit interne,
- de suivre, en matière de Conformité, le dispositif anti-corruption et son déploiement, les moyens mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du reporting de durabilité, le déploiement du RGPD, ainsi que les alertes traitées par le Comité Ethique,
- de s'assurer de la pertinence des méthodes adoptées pour l'établissement du rapport de durabilité et d'examiner les avis de l'Auditeur de Durabilité.

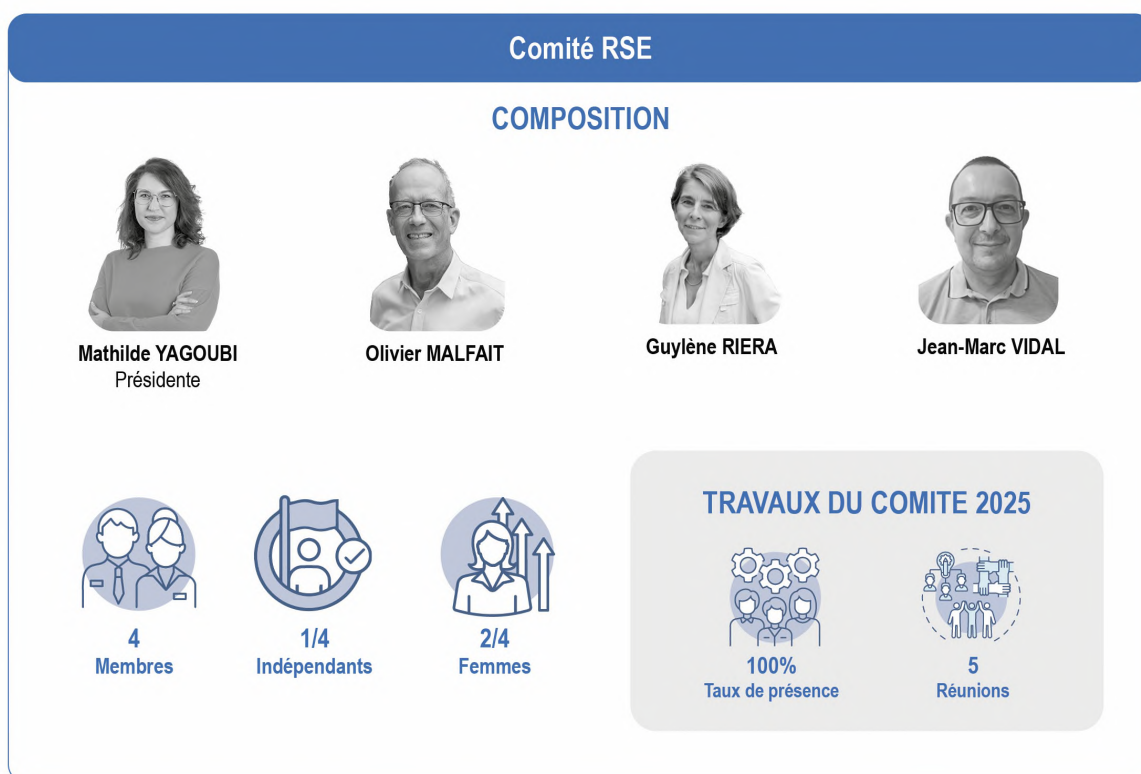
Travaux au cours de l'année écoulée

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2025, avant la tenue des Conseils, avec un taux d'assiduité de ses membres de 91,7 %. Les Commissaires aux comptes et l'audit interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a notamment suivi les éléments suivants au cours de l'année 2025 :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025,
- l'examen du projet de rapport financier et du projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025 par les Commissaires aux comptes,
- la revue de l'approche d'audit, des évolutions réglementaires et des résultats des travaux d'intérim par les Commissaires aux comptes,
- l'information et l'approbation des SACC,
- la revue des risques majeurs du Groupe SAMSE,
- la revue des résultats des campagnes d'audits internes des activités Négoce, y compris VM MATERIAUX, et Bricolage, et le suivi des recommandations
- la revue des résultats du Questionnaire d'Evaluation du Contrôle Interne
- la revue des résultats de l'audit externe des certifications PEFC et FSC du Groupe,
- le suivi du plan d'audit interne 2025 et la validation du projet de plan d'audit interne 2026,
- la présentation des travaux prévus dans le cadre de la mission liée au rapport de durabilité CSRD, et la méthodologie employée dans ce même rapport CSRD,
- les tentatives de fraude détectées et traitées sur 2025,
- la présentation des résultats de l'Audit Sapin II mené courant 2025.

Le Comité RSE



Composition

Le Comité RSE dont la création a été validée lors du Conseil d'Administration du 5 septembre 2024 de SAMSE, est composé de quatre membres : Mathilde Yagoubi, Olivier Malfait, Guylène Riera et Jean-Marc Vidal. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Le Comité RSE est présidé par Mathilde Yagoubi, administratrice indépendante, conformément aux recommandations du Code Middlednext. Titulaire d'une certification "Transition Ecologique et Transformation des Entreprises" à Science Po Paris, Mathilde Yagoubi est également Présidente du Comité Développement Durable au sein du Conseil d'Administration de THERMADOR GROUPE.

Missions

Le Comité RSE a pour principales missions :

- de s'assurer de la prise en compte des sujets relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans les stratégies du Groupe SAMSE et de ses filiales ;
- de s'assurer des mises en œuvre effectives des stratégies précédemment énoncées au travers

notamment du suivi des indicateurs de performance des objectifs RSE fixés par le Groupe SAMSE ;

- d'examiner les engagements et les orientations du Groupe SAMSE en matière de développement durable, leur cohérence avec les attentes des parties prenantes et d'en suivre le déploiement ;
- de s'assurer de la production de tous les rapports relatifs à la RSE et de toutes les informations requises par la réglementation en vigueur et de participer activement à la relecture de l'état de durabilité du Groupe SAMSE ;
- de s'assurer de la communication régulière, transparente et honnête avec les parties prenantes, et en particulier les actionnaires, sur les enjeux de développement durable ;
- d'identifier et discuter des tendances émergentes en matière de RSE et de leurs impacts potentiels sur le Groupe SAMSE, et de s'assurer que le Groupe s'y prépare au mieux au regard de sa stratégie ;
- d'assurer une veille juridique et économique en matière de développement durable, en particulier sur les normes françaises et européennes qui seraient applicables au Groupe SAMSE, et de

l'alerter le cas échéant des applications concrètes de ces normes sur les activités de ses filiales.

Travaux au cours de l'année écoulée

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2025. Il a notamment :

- validé l'Etat de durabilité du Groupe et suivi les restitutions d'audit y afférent ;
- suivi les plans d'actions relatifs aux objectifs publiés dans la Revue d'Engagement ;
- assuré une veille juridique et réglementaire concernant à la fois les changements de

2.2.2.4 Direction Générale

A la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, la Direction Générale de SAMSE est composée du Directeur Général et de trois Directeurs Généraux Délégués. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif présidé par le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a nommé, sur proposition d'Olivier Malfait (Président du Conseil d'Administration) et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, Laurent Chamerois en qualité de Directeur Général.

Le Conseil a également nommé trois Directeurs Généraux Délégués pour assister le Directeur Général dans sa mission : Gilles Puissant et Karen Vaylet sont en charge de l'animation et de la supervision de l'ensemble des sociétés du Groupe et Valérie Gagliardi est plus spécifiquement en charge de l'enseigne SAMSE. Yannick Lopez et Arnaud Bériot, Directeurs Généraux Délégués jusqu'au 31 mars 2026, ont pris leur retraite.

Le Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général, qui doit être âgé de moins de soixante-huit ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que

réglementation liée au reporting et les nouvelles réglementations sociales et environnementales pouvant concerner le Groupe ;

- acté la mise en place d'une nouvelle notation extra-financière pour le Groupe ;
- travaillé à la redéfinition des critères de rémunération variable sociaux, sociétaux et environnementaux inclus dans la rémunération des dirigeants.
- suivi l'évolution des alertes au Comité Ethique.

la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Directeur Général ne pourra prendre, sans avoir obtenu au préalable l'accord du Conseil, aucune des décisions suivantes :

- (i) changement par ajout ou retrait des métiers actuels du Groupe (Négoce de matériaux multi-spécialistes, Négoce de matériaux spécialistes et Bricolage grand public),
- (ii) octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à 1 000 000 € autrement que dans le cours normal des affaires,
- (iii) cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (iv) investissement et désinvestissement (hors immobiliers) d'un montant unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (v) création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 7 000 000 € hors droits et frais à l'exception des opérations internes au Groupe.



Laurent CHAMEROIS

Directeur Général

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993) Laurent Chamerois a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015. Laurent Chamerois a été Directeur Général Délégué de SAMSE jusqu'au 31 décembre 2022. Il est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2023.

57 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
120

**Date du
premier mandat :**
1^{er} janvier 2023

**Date du
dernier renouvellement :**
19 mars 2026

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2028

Mandats en cours

Directeur Général : SAMSE (depuis le 01/01/2023)

Président et Membre du Directoire : DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/2020)

Membre du Comité de Direction : COMPTOIRS DU SUD (depuis le 04/04/2022),

Gérant : SCI LA VILLA MOREL (depuis le 27/11/2009), SCI LE CARREAU (depuis le 11/02/2019)

Membre du Comité de Surveillance : DORAS (depuis le 28/12/2020), PLATTARD (depuis le 24/03/2023)

Représentant permanent de la société LA BOITE A OUTILS : Membre du Comité de Direction de la société COMPTOIR FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (depuis le 04/04/2024)

Représentant permanent de la société SAMSE : membre du Conseil d'Administration, de la société M+ MATERIAUX (depuis le 04/01/2017)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIÉTÉ DUMONT INVESTISSEMENT :

Présidente : DUMONT IMMOBILIER (depuis le 06/04/2022)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : EPPS (depuis le 04/04/2023), VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT (depuis le 01/01/2025), TARARE MATÉRIAUX (depuis le 19/06/2025)

Directrice Générale : BLANC MATERIAUX (depuis le 04/04/2024), BOURG MATERIAUX (depuis le 29/04/2016), BTP DISTRIBUTION (depuis le 12/04/2023), CHRISTAUD (depuis le 14/04/2023), COMINEX (depuis le 02/09/2024), DORAS (depuis le 14/04/2023), ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 05/04/2022), GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST (depuis le 02/10/2023), M+ MATERIAUX (depuis le 06/04/2022), MAURIS BOIS (depuis le 28/02/2022), OXYGEN FERMETURES (depuis le 11/01/2024), SOCOBOIS (depuis le 14/04/2023), ZANON TRANSPORTS (depuis le 19/10/2018)

Membre du Comité de Surveillance : MATERIAUX SIMC (depuis le 25/06/2015)

Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 12/02/2016)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (depuis le 25/02/2016)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY (depuis le 08/04/2022), SCI LES ARTISANS (depuis 08/04/2022)

REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DORAS :

Présidente : MENUISERIE RENOVATION (depuis le 14/04/2023), OXYGEN FERMETURES (depuis le 11/01/2024)

Gérante : IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES (depuis le 14/04/2023) SCI LES CAVALIERS (depuis le 27/10/2023)

REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Président : COMINEX (depuis le 02/09/2024), GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (depuis le 02/10/2023)

REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (depuis le 01/01/2026)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/2020)

Président : DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 06/04/2022)

Directeur Général Délégué : SAMSE (jusqu'au 31/12/2022)

Directeur Général : MAURIS BOIS (jusqu'au 28/02/2022)

Gérant : EPPS (jusqu'au 04/04/2023)

Administrateur : M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/2023), DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/2020)

Membre du Comité de Surveillance : BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 12/04/2023), ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 04/04/2023), DORAS (jusqu'au 28/12/2020)

Membre du Comité de Direction : MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/2020), BILLMAT (jusqu'au 30/09/2020), ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 31/12/2023), LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 10/04/2025)

REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : M+ MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/2020), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/2020), TARARE MATERIAUX (jusqu'au 11/05/2020), FINANCIERE VM DISTRIBUTION (jusqu'au 01/01/2025)

Directrice Générale : BILLMAT (jusqu'au 03/01/2022), SAS REMAT (jusqu'au 31/12/2020), ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 05/04/2022), CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2023), MAT APPRO (jusqu'au 02/07/2024), PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025)

Directrice Générale Déléguée : CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/2020)

Membre du Comité de Surveillance : ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 04/04/2023), BILLMAT (jusqu'au 30/09/2020), MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/2020), REMAT (jusqu'au 11/05/2020)

Gérante : SCI H2O IMMO, SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 25/05/2022), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/2021)

REPRESENTANTE LEGALE DE LA SOCIÉTÉ M+ MATERIAUX :

Gérante : SCI MINETTI (jusqu'au 06/04/2022), **REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DORAS :**

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 31/12/2025)

Gérante : FAVERET (jusqu'au 03/11/2023)

REPRESENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD
Présidente : PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025)



Arnaud BERIOT
Directeur Général Délégué

Après avoir suivi un premier parcours de management au sein du Groupe de distribution alimentaire GENTY-CATHIARD en 1982, Arnaud Bériot rejoint le Groupe SAMSE en juin 1984. Il prend, au sein de l'enseigne Bricolage du Groupe, différentes responsabilités, de directeur de magasin en 1987, en passant par la direction du merchandising en 1990, puis la direction des achats en 1997. Il est ensuite promu en 2005 au poste de Directeur Général de LA BOITE A OUTILS jusqu'à sa nomination à la présidence en 2019. Depuis le 1^{er} juin 2022, il occupe le poste de Directeur Général Délégué de SAMSE. Il a sollicité son départ à la retraite à compter du 31 mars 2026.

66 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
860

**Date du
premier mandat :**
1^{er} juin 2022

**Date du
dernier renouvellement :**
16 mars 2023

**Fin du
mandat :**
19 mars 2026

Mandats en cours

Membre du Comité de Surveillance :
MATERIAUX SIMC (depuis le 07/06/2022)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général Délégué : SAMSE (jusqu'au 19/03/2026)
Membre du Comité de Direction : RG BRICOLAGE (jusqu'au 08/04/2026)
Membre du Conseil d'Administration : M+ MATERIAUX (jusqu'au 08/04/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : FINANCIERE VM DISTRIBUTION (jusqu'au 01/01/2025), EPPS, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT, TARARE MATERIAUX (jusqu'au 19/03/2026)

Directrice Générale : CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2023), MAT APPRO (jusqu'au 02/07/2024), PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025) BLANC MATERIAUX, BOURG MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, CHRISTAUD, COMINEX, DORAS, ETS PIERRE HENRY ET FILS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OXYGEN FERMETURES SOCOBOIS, ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 19/03/2026)

Membre du Comité de Surveillance : ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 04/04/2023), MATERIAUX SIMC (jusqu'au 19/03/2026)

Membre du Conseil d'Administration : M+ MATERIAUX (jusqu'au 19/03/2026)

Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 12/02/2016)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY (jusqu'au 19/03/2026), SCI LES ARTISANS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ LA BOITE A OUTILS

Présidente : COMPTOIR FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, COMPTOIRS DU SUD, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

Gérante : IMMOBILIERE DIJON, IMMOBILIERE FONTAINE, IMMOBILIERE MENNECY, IMMOBILIERE MOISERIE (jusqu'au 01/06/2022)

Co-Gérante : SCI ENTREPOT FROMENT, SCI ENTREPOT NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

Membre du Comité de Direction : COMPTOIR FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, COMPTOIRS DU SUD, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LE SOCIÉTÉ DORAS :

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 31/12/2025), MENUISERIE RENOVATION, OXYGEN FERMETURES (jusqu'au 19/03/2026)

Gérante : FAVERET (jusqu'au 03/11/2023), IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES SCI LES CAVALIERS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025), COMINEX, GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 19/03/2026)



Valérie GAGLIARDI
Directrice Générale Déléguée

Diplômée d'Ecole de Commerce (INSEEC Paris), Valérie Gagliardi a un parcours de 30 ans dans le secteur de la Distribution de Matériaux en France. Les 17 ans passés au sein du Groupe irlandais CRH lui ont permis de développer ses compétences commerciales, managériales, opérationnelles et financières. Membre du Comité de Direction CRH Ile-de-France Distribution dès 2002, elle en a assuré la Direction Administrative et Financière de 2007 à 2009. Directrice générale de CRH France jusqu'à fin 2012, elle rejoint le Groupe anglais SIG plc en janvier 2013 pour conduire un projet de transformation de l'enseigne spécialiste en Aménagement Intérieur et Isolation LiTT Diffusion, dont elle prend la Direction en avril 2015 afin d'accélérer sa performance commerciale et financière pendant 10 ans. En janvier 2026, elle rejoint le Groupe SAMSE en tant que Directrice Générale Déléguée de l'enseigne SAMSE.

52 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
-

**Date du
premier mandat :**
12 janvier 2026

**Date du
dernier renouvellement :**
-

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2028

Mandats en cours

Directrice Générale Déléguée : SAMSE (depuis le 12/01/2026)
Gérante : MVM (depuis le 02/01/2019)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : EPPS, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT (depuis le 12/01/2026)
Directrice Générale : BLANC MATERIAUX, BOURG MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, CHRISTAUD, COMINEX, DORAS, ETS PIERRE HENRY ET FILS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OXYGEN FERMETURES, SOCOBOIS, ZANON TRANSPORTS (depuis le 12/01/2026)
Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 12/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (depuis le 12/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY, SCI LES ARTISANS (depuis le 12/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE DORAS :

Présidente : MENUISERIE RENOVATION, OXYGEN FERMETURES (depuis le 01/01/2025)
Gérante : IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES, SCI LES CAVALIERS (depuis le 12/01/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : COMINEX, GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (depuis le 12/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (depuis le 12/01/2026)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directrice Générale : LITT DIFFUSION (jusqu'au 18/11/2025)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : TARARE MATERIAUX (jusqu'au 01/04/2026)



Yannick LOPEZ
Directeur Général Délégué

Yannick Lopez a débuté sa carrière en tant que chauffeur à l'agence de SAMSE Bourg d'Oisans en avril 1983. Pendant 9 ans, il a occupé différents postes commerciaux au sein de cette agence, employé commercial, attaché technico-commercial et adjoint du chef d'agence. Il a rejoint le siège du Groupe le 1^{er} janvier 1992 comme responsable Libre-Service pour développer cette activité au sein du Groupe. Il est devenu Directeur de l'activité Libre-Service début 2001, puis Directeur des Activités auprès du Directeur des Achats début 2007. Il a été nommé Directeur des achats le 1^{er} janvier 2010. Depuis le 1^{er} juin 2022, Yannick Lopez occupe le poste de Directeur Général Délégué de SAMSE. Il a sollicité son départ à la retraite à compter du 31 mars 2026.

63 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
185

**Date du
premier mandat :**
1^{er} juin 2022

**Date du
dernier renouvellement :**
16 mars 2023

**Fin du
mandat :**
19 mars 2026

Mandats en cours

Membre du Directoire : DUMONT INVESTISSEMENT
(depuis le 19/06/2025)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général Délégué : SAMSE (jusqu'au 19/03/2026)
Membre Comité de Surveillance : DORAS (jusqu'au 08/04/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : FINANCIERE VM DISTRIBUTION (jusqu'au 01/01/2025), EPPS, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT, TARARE MATERIAUX (jusqu'au 19/03/2026)

Directrice Générale : CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2023), MAT APPRO (jusqu'au 02/07/2024), PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025) BLANC MATERIAUX, BOURG MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, CHRISTAUD, COMINEX, DORAS, ETS PIERRE HENRY ET FILS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OXYGEN FERMETURES SOCOBOIS, ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 19/03/2026)

Membre du Comité de Surveillance : ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 04/04/2023), MATERIAUX SIMC (jusqu'au 19/03/2026)

Membre du Conseil d'Administration : M+ MATERIAUX (jusqu'au 19/03/2026)

Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 12/02/2016)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (jusqu'au 19/03/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY (jusqu'au 19/03/2026), SCI LES ARTISANS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DORAS :

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 31/12/2025), MENUISERIE RENOVATION, OXYGEN FERMETURES (jusqu'au 19/03/2026)

Gérante : FAVERET (jusqu'au 03/11/2023), IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES SCI LES CAVALIERS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025), COMINEX, GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (jusqu'au 19/03/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 19/03/2026)



Gilles PUISSANT

Directeur Général Délégué

Gilles Puissant a débuté sa carrière en tant que vendeur à LA BOITE A OUTILS de La Tour du Pin en mai 1996. Il gravit les échelons sur le même site pendant deux ans occupant successivement les postes de gestionnaire de rayon, chef de secteur. Il occupe le poste de directeur adjoint le 1^{er} mars 1998 à BAO Décines puis directeur de différents magasins dans l'ordre suivant : BAO Le Pont de Beauvoisin le 1^{er} mai 2000, BAO La Tour du Pin le 1^{er} mars 2002, EDB L'Isle d'Abeau le 1^{er} juin 2006. Il est promu directeur de région sur le secteur Dauphiné le 1^{er} octobre 2007. Il est ensuite muté au siège le 1^{er} janvier 2019 en tant que Directeur d'Enseigne et directeur général délégué. Il est ensuite promu au poste de Président de LA BOITE A OUTILS en juin 2022 (jusqu'au 31 décembre 2024). Gilles Puissant occupe désormais le poste de Directeur Général Délégué de SAMSE.

53 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
120

**Date du
premier mandat :**
1^{er} janvier 2025

**Date du
dernier renouvellement :**
19 mars 2026

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2028

Mandats en cours

Directeur Général Délégué : SAMSE (depuis 01/01/2025)
Administrateur : MEDEF (depuis le 15/05/2025), M+ MATERIAUX (depuis le 8/04/2026)
Membre du Comité de Surveillance : DORAS (depuis le 8/04/2026)
Membre du Comité de Direction : RG BRICOLAGE (depuis le 8/04/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : EPPS, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT (depuis le 01/01/2025)
Directrice Générale : BLANC MATERIAUX, BOURG MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, CHRISTAUD, COMINEX, DORAS, ETS PIERRE HENRY ET FILS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OXYGEN FERMETURES, SOCOBOIS, ZANON TRANSPORTS (depuis le 01/01/2025)
Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 01/01/2025)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (depuis le 01/01/2025)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY, SCI LES ARTISANS (depuis le 01/01/2025)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE DORAS :

Présidente : MENUISERIE RENOVATION, OXYGEN FERMETURES (depuis le 01/01/2025)
Gérante : IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES, SCI LES CAVALIERS (depuis le 01/01/2025)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : COMINEX, GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (depuis le 01/01/2025)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (depuis le 01/01/2026)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 31/12/2024)
Directeur Général Délégué : LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 31/12/2019)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ LA BOITE A OUTILS

Présidente : ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, COMPTOIR FROMENT, COMPTOIRS DU SUD (jusqu'au 31/12/2024), TARARE MATERIAUX (jusqu'au 01/04/2026)
Directrice Générale : ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, COMPTOIR FROMENT, COMPTOIRS DU SUD (jusqu'au 04/04/2024), ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES (jusqu'au 31/12/2024)
Membre Comité de Direction : ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, COMPTOIR FROMENT, COMPTOIRS DU SUD (jusqu'au 04/04/2024)
Co-gérant : SCI ENTREPOT NIMES, SCI ENTREPOT FROMENT, SCI CHAMPIMMO (jusqu'au 31/12/2024)
Gérant : IMMOBILIERE FONTAINE, IMMOBILIER MOISERIE (jusqu'au 31/12/2024)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE

Présidente : FINANCIERE VM DISTRIBUTION (jusqu'au 01/01/2025)
Directrice Générale : PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DORAS :

Présidente : SOCOBOIS (jusqu'au 31/12/2025)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : PLASTI+ (jusqu'au 01/01/2025)



Karen VAYLET
Directrice Générale Déléguée

Titulaire d'un DESS Audit (1999) et d'une MSG Finance (1999) de l'IAE de Grenoble, Karen Vaylet a débuté sa carrière au sein du cabinet d'Audit Ernst & Young pendant 7 ans. Elle poursuit ensuite son parcours durant près de 5 ans dans les domaines financiers au sein de plusieurs enseignes de distribution spécialisées. Elle rejoint le Groupe SAMSE en novembre 2022 en tant que Directrice Financière du Groupe. Karen Vaylet a été nommée Directrice Générale Déléguée de SAMSE au 1^{er} janvier 2026.

50 ans

**Nombre d'actions
détenues :**
0

**Date du
premier mandat :**
1^{er} janvier 2026

**Date du
dernier renouvellement :**
-

**Date d'échéance
du mandat :**
Exercice 2028

Mandats en cours

Directrice Générale Déléguée : SAMSE (depuis 01/01/2026)
Administratrice : M+ MATERIAUX (depuis le 10/04/2025)
Membre du Comité de Surveillance : DORAS (depuis le 8/04/2026)
Membre du Comité de Direction : RG BRICOLAGE (depuis le 8/04/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE :

Présidente : EPPS, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT (depuis le 01/01/2026)
Directrice Générale : BLANC MATERIAUX, BOURG MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, CHRISTAUD, COMINEX, DORAS, ETS PIERRE HENRY ET FILS, GEMOISE PARIS, GEMOISE-PLAST, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, OXYGEN FERMETURES, SOCOBOIS, ZANON TRANSPORTS (depuis le 01/01/2026)
Gérante : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN CHASSIEU (depuis le 01/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE M+ MATERIAUX :

Gérante : MINETTI (depuis le 01/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION :

Gérante : SCI BRANLY, SCI LES ARTISANS (depuis le 01/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE DORAS :

Présidente : MENUISERIE RENOVATION, OXYGEN FERMETURES (depuis le 01/01/2026)
Gérante : IMMODOR, LOUIS PERGAUD, SCI LA JONCTION, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI TETE AU LOUP, SCI DES ABATTOIRS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BOUDEAUDE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES ESSARDS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MINES, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PETIT FORT, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PETIT BOUREY, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POUSSON COSNE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT GEORGES, SCI LES CAVALIERS (depuis le 01/01/2026)

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ CHRISTAUD :

Présidente : COMINEX, GEMOISE-PLAST, GEMOISE PARIS (depuis le 01/01/2026)

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE, DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE MAURIS BOIS :

Présidente : SOCOBOIS (depuis le 01/01/2026)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE SAMSE :

Présidente : TARARE MATERIAUX (jusqu'au 01/04/2026)

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, en lien avec la Direction Générale, détermine et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe, tout en assurant la cohérence de ses actions. Ce Comité se réunit mensuellement et rassemble des dirigeants de la société et de ses filiales. Il est composé de dix-neuf membres, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel :

- quatre membres de la Direction Générale : Laurent Chamero (Directeur Général), Gilles Puissant (Directeur Général Délégué), Karen Vaylet (Directrice Générale Déléguée) et Valérie Gagliardi (Directrice Générale Déléguée enseigne SAMSE).
- sept représentants de la direction des enseignes : Laurent Ouvrier-Buffet (Président MAURIS BOIS et Directeur FIBOPAN), Alain Renard (Président DORAS), Guylène Riera (Présidente LA BOITE A OUTILS), Christian Rossi (Président CHRISTAUD et Directeur Filière TP-EAU), Adrien Enoc (Directeur Général MATERIAUX SIMC), Erwan Toussaint (Directeur Général VM DISTRIBUTION), Philippe Thomas (Président M+ MATERIAUX).
- huit représentants des services supports : Léa Alzingre (Directrice Financière), Sandrine Colombat (Directrice Ressources Humaines) Simon Coulier (Secrétaire Général), Julie Faure (Attachée de direction - Responsable communication Comité Exécutif), Laurent Géraudie (Directeur Supply Chain), Cédric Joseph (Directeur de la DSI), Stéphane Jourdan (Directeur des achats) Piotr Korostelev (Directeur Marketing Offre Digital).

Les Comités Stratégiques

Le Comité Exécutif est épaulé par des Comités Stratégiques opérationnels (Costrats) dont les missions sont de construire les stratégies des grands métiers du Groupe, de valider avec le Comité Exécutif les principales orientations et de piloter et coordonner leur déploiement opérationnel.

Ces Comités Stratégiques sont au nombre de six : Costrat Bas Carbone, Costrat Ressources Humaines, Costrat Digital, Costrat Prévention, Costrat Offre Produits et Services et Costrat Supply Chain.

Ils se réunissent mensuellement et sont composés de membres du Comité Exécutif, de fonctions expertes et des métiers liés à l'exploitation au sein des enseignes du Groupe.

Politique de mixité au sein des instances dirigeantes

Le Groupe SAMSE est convaincu que la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un facteur de performance et de progrès et a engagé des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération, applicables à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise (cf chapitre 3.6).

Les résultats de cette politique doivent toutefois être évalués dans le contexte métier de SAMSE où les femmes ne représentent que 30,8 % des effectifs du Groupe. S'agissant plus particulièrement des instances dirigeantes, si le Groupe s'efforce également de promouvoir une politique de mixité, ses effets ne pourront être véritablement appréciés qu'à moyen terme.

2.2.2.5 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une

condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les administrateurs et la Direction Générale.

A la connaissance de la société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Par ailleurs, chaque administrateur établit annuellement une déclaration portant sur ses

conflits d'intérêts potentiels, notamment au regard de ses autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés. Sur la base de ces déclarations, le Conseil d'Administration n'a identifié aucun conflit d'intérêt à la date de l'établissement de ces déclarations.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil ou de la Direction Générale, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.2.6 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Les opérations réalisées par les mandataires sociaux de la société SAMSE, au cours de l'exercice 2025, sont les suivantes :

- Mathilde Yagoubi a fait l'acquisition de 5 titres pour un montant total de 701,69 €.
- Yannick Lopez a fait l'acquisition de 50 titres pour un montant total de 6 306,37 €.

2.3 Rémunérations des mandataires sociaux

Il est rappelé que la politique de rémunération et le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels doivent être préalablement approuvés par l'Assemblée Générale.

Ce chapitre, établi avec le concours du Comité des Rémunérations et des Nominations, présente :

- La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, Président du Conseil d'Administration et administrateurs) en application de l'article L.22-10-8 I du Code de commerce (cf paragraphes 2.3.2. et 2.3.3). Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de voter, comme chaque année, la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote «ex ante») qui fera l'objet de huit résolutions distinctes pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les administrateurs.
- Le rapport sur les rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé ou attribuées au cours du même exercice (cf paragraphes 2.3.3 et 2.3.4) en application des articles L.22-10-34, I et II et L.22-10-9, I (le vote «ex post») incluant notamment :

- les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce concernant chaque mandataire social, ainsi que les ratios entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération des salariés, leur évolution sur cinq exercices au regard des performances de la société, qui feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale 2026 en application de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce (le vote «ex post global»);
- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux par la société et toute société comprise dans le périmètre de consolidation en vertu de l'article L.233-16 du Code de commerce, conformément à la nomenclature AMF (le vote «ex post Individuel»);
- les rapports requis par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce sur les attributions d'options et d'actions gratuites (cf paragraphe 2.3.3 et 2.3.4).

2.3.1 Processus de décision

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé notamment de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles, examine la politique de rémunération des mandataires sociaux et ses modalités de mise en œuvre afin de permettre au Conseil et à l'Assemblée Générale de se prononcer dans le respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance ou de marché.

Ses attributions, ses modalités de fonctionnement et les dispositions applicables en matière de gestion des conflits d'intérêts, ainsi que le détail de ses travaux au cours de l'exercice écoulé, sont décrits au paragraphe 2.2.2.3 ci-avant.

La politique de rémunération des mandataires sociaux a été discutée et approuvée par le Conseil au cours de sa réunion du 19 mars 2026, suite aux propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le 16 mars 2026.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2026 sera appelée à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux. Il est rappelé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs applicable pour l'année 2025 a été approuvée à 99,77 % des voix lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

2.3.2 Politique de rémunération des administrateurs

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de SAMSE.

Le Conseil décide de la répartition entre ses membres de l'enveloppe globale de rémunération allouée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Conformément aux recommandations du Code Middlednext, la répartition de l'enveloppe prend en compte, d'une part, l'exercice de la mission des administrateurs, y compris entre les réunions du Conseil, et d'autre part, la présence et la contribution effective en Conseil. Cette répartition est effectuée en application des principes suivants :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence, est versée à chaque administrateur,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux réunions du Conseil, est perçue à concurrence de 80 %.

L'administrateur représentant les salariés ne reçoit pas de rémunération à raison de son mandat et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Ils peuvent être remboursés des frais de voyage et de déplacement engagés dans le

cadre de leur mandat. Le détail des rémunérations qui sont allouées aux membres du Conseil d'Administration figure dans les tableaux ci-après (cf paragraphe 2.3.4).

[Politique de rémunération applicable depuis 2023](#)

Depuis l'exercice 2023, afin de mieux prendre en compte les exigences liées à l'exercice de la mission des administrateurs, en termes de disponibilité, d'expertise et d'engagement, le Conseil, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, l'enveloppe s'élève à une somme maximale de 192 500 €. Cette enveloppe globale a été validée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Cette enveloppe est ainsi répartie :

- rémunération au titre du mandat d'administrateur : 5 000 €,
- rémunération au titre de la participation au Comité d'Audit : 12 500 €,
- rémunération au titre de la participation au Comité des Rémunérations et des Nominations : 5 000 €,
- rémunération au titre de la participation au Comité RSE : 12 500 €,
- rémunération complémentaire pour chaque Présidente des Comités : 5 000 €.

2.3.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

2.3.3.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

Politique de rémunération applicable en 2025

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, considère que la rémunération du Président du Conseil d'Administration doit être uniquement composée d'une rémunération fixe. Les éléments pris en compte pour déterminer le montant de cette rémunération sont notamment :

- les responsabilités et missions du Président dans le cadre de l'organisation des travaux du Conseil, telles que décrites dans le règlement intérieur (cf. paragraphe 2.2.2.2),
- les compétences et l'expérience du Président du Conseil,
- les pratiques des sociétés comparables.

La rémunération attribuée à Olivier Malfait a été fixée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2024, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, à 51 000 €, à laquelle s'ajoute la rémunération au titre de son mandat d'administrateur, de membre du Comité des Rémunérations et des Nominations, de membre du Comité d'Audit et de membre du Comité RSE, soit 35 000 €.

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a confirmé ledit montant pour l'année 2025.

Rémunérations au titre des mandats exercés au sein du Groupe

Olivier Malfait perçoit des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de DUMONT INVESTISSEMENT, MATERIAUX SIMC et PLATTARD ainsi qu'une rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT.

Politique de rémunération applicable en 2026

La rémunération attribuée à Olivier Malfait a été fixée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, à 42 000 €, à laquelle s'ajoute la rémunération au titre de son mandat d'administrateur, de membre du Comité des Rémunérations et des Nominations, de membre du Comité d'Audit et de membre du Comité RSE, soit 35 000 €.

2.3.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Principes

En conformité avec les recommandations du Code Middlednext, le Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants exécutifs prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière.

Ils veillent en outre, à ce que cette politique soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité, s'inscrive dans sa stratégie commerciale et soit cohérente avec la politique de rémunération des salariés du Groupe et les intérêts des actionnaires.

Pour la détermination de la rémunération, sont également pris en compte les missions et le niveau de responsabilité, l'expérience dans la fonction, les fonctions exercées dans les filiales du Groupe et le niveau des rémunérations des salariés du Groupe notamment avec le calcul des ratios d'équité.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise et de promouvoir la performance financière et extra-financière à long terme du Groupe.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est constituée de trois composantes :

- la rémunération fixe annuelle composée d'une rémunération au titre des fonctions exercées chez SAMSE et/ou chez DUMONT INVESTISSEMENT. Cette rémunération est revalorisée annuellement dans les conditions arrêtées pour l'ensemble des salariés du Groupe,
- la rémunération variable annuelle, liée notamment à la performance financière, à des critères RSE et de gestion,
- la rémunération de long terme, sous la forme d'attributions de stock-options ou d'actions gratuites, qui vise à inciter les dirigeants à inscrire leur action dans le long terme et à les fidéliser en alignant leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et de l'ensemble des parties prenantes.

Contrat de services

Dans le cadre de son rôle d'animatrice du Groupe, et afin de gérer plus efficacement les différentes sociétés du Groupe, il est confié aux salariés et mandataires de DUMONT INVESTISSEMENT (en grande majorité mandataires sociaux de SAMSE) des tâches fonctionnelles et d'assistance sur l'ensemble des périmètres du Groupe.

Elles sont refacturées au coût de revient et font l'objet d'une convention réglemantée entre SAMSE et DUMONT INVESTISSEMENT.

Cumul contrat de travail et mandat social

Sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de Laurent Chameroy à compter du 1^{er} janvier 2021, suite à l'accession de ce dernier aux fonctions de Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, les contrats de travail de Gilles Puissant et Karen Vaylet lesquels ne sont pas mandataires sociaux exécutifs au sein de DUMONT INVESTISSEMENT, ont été maintenus.

Enfin, le Conseil d'Administration du 18 décembre 2025, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a autorisé le cumul du contrat de travail SAMSE de Valérie Gagliardi avec son mandat social.

Politique applicable en 2025 au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Rémunération fixe

La rémunération fixe intègre les sommes correspondantes aux fonctions suivantes :

- pour Laurent Chameroy, membre du Directoire DUMONT INVESTISSEMENT et Directeur Général de SAMSE.
- pour Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué de SAMSE et contrat de travail de DUMONT INVESTISSEMENT.
- pour François Bériot, jusqu'au 19 juin 2025, membre du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT et Directeur Général Délégué de SAMSE.
- pour Yannick Lopez, Directeur Général Délégué de SAMSE et contrat de travail de DUMONT INVESTISSEMENT, outre une prime de mission de 3 000 € bruts mensuels versée depuis le 1^{er} juillet 2025 au titre d'un accompagnement enseigne SAMSE.
- pour Gilles Puissant, Directeur Général Délégué de SAMSE et contrat de travail de DUMONT INVESTISSEMENT.

Le détail des rémunérations fixes est présenté ci-après :

Dirigeant	Rémunération
Laurent Chamero y	
Mandat Samse	148 800 €
Mandat Dumont Investissement	148 800 €
Total	297 600 €
Arnaud Bériot	
Mandat Samse	0 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	189 100 €
Total	189 100 €
François Bériot (fin de mandat au 19.06.2025)	
Mandat Samse	68 730 €
Mandat Dumont Investissement	68 730 €
Total	137 460 €
Yannick Lopez	
Mandat Samse	0 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	188 252 €
Total	188 252 €
Gilles Puissant	
Mandat Samse	0 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	159 463 €
Total	159 463 €

Rémunération variable annuelle

En conformité avec la recommandation R 16 du Code de gouvernance Middlenext, l'appréciation de la performance des dirigeants mandataires sociaux prend en compte des critères quantitatifs financiers et extra-financiers.

En 2025, le critère RSE comprend le taux de renouvellement de la flotte électrique, la baisse du taux de fréquence des accidents de travail, ainsi qu'un critère sur la diversité Femme/Homme.

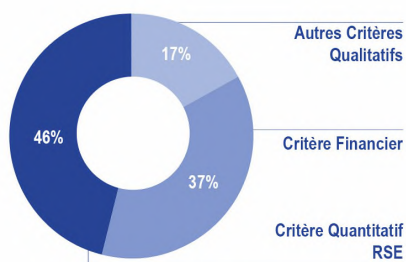
La rémunération variable, pour les quatre dirigeants, se compose de deux éléments :

- d'une prime d'objectifs, calculée notamment sur la base d'une performance financière, de critères RSE et de gestion.
- d'une prime versée au titre du contrat d'intéressement décrit dans le paragraphe 3.5.4 du Document d'enregistrement universel. Ce montant d'intéressement vient en déduction du calcul de la rémunération variable tel que décrit ci-après.

Les éléments variables de François Bériot ne sont pas présentés ci-dessous, compte tenu d'une fin de mandat au 19 juin 2025, le mandataire n'ayant pas perçu de rémunération variable autre que l'intéressement.

Critères de performance variable au titre de 2025**Répartition de la rémunération variable 2025**

Laurent CHAMEROY

**Détails des critères pris en compte**

% sur la rémunération fixe¹	40 %
Critère Financier	ROC Groupe augmenté quote part des sociétés MEE
Critère Quantitatif	Gestion des stocks
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de renouvellement de la flotte VL, taux de parité F/H
Autres Critères Qualitatifs	Stratégie

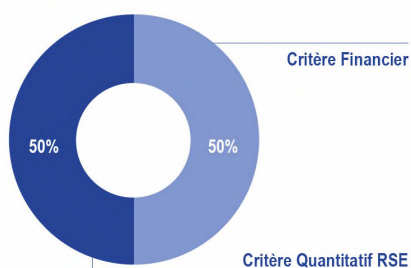
¹ Pourcentage de la rémunération variable sur la rémunération fixe (article L.22-10-9° du Code de commerce)

Détail de la rémunération variable 2025 de Laurent Chameroy

Critères de performance		Cible	Max	Réalisé
Critère Financier	Montant	86 507 €	121 110 €	44 394 €
	% du critère sur la rémunération fixe	29 %	41 %	15 %
Critère Quantitatif	Montant	23 000 €	27 600 €	0 €
	% du critère sur la rémunération fixe	8 %	9 %	0 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	37 000 €	74 000 €	54 800 €
	% du critère sur la rémunération fixe	12 %	25 %	18 %
Autres Critères Qualitatifs	Montant	40 000 €	40 000 €	20 000 €
	% du critère sur la rémunération fixe	13 %	13 %	7 %

Répartition de la rémunération variable 2025

Arnaud BERIOT

**Détails des critères pris en compte**

% sur la rémunération fixe¹	36 %
Critère Financier	ROC Groupe
Critère Quantitatif	Gestion des stocks
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de renouvellement de la flotte VL, taux de parité F/H

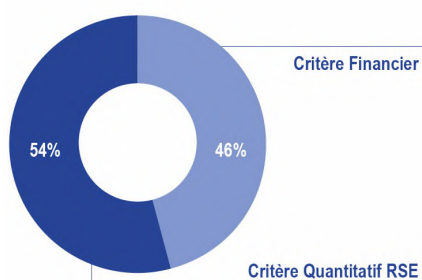
¹ Pourcentage de la rémunération variable sur la rémunération fixe (article L.22-10-9° du Code de commerce)

Détail de la rémunération variable 2025 d'Arnaud Bériot

Critères de performance		Cible	Max	Réalisé
Critère Financier	Montant	65 000 €	91 000 €	34 200 €
	% du critère sur la rémunération fixe	34 %	48 %	18 %
Critère Quantitatif	Montant	30 000 €	36 000 €	0 €
	% du critère sur la rémunération fixe	16 %	19 %	0 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	23 000 €	46 000 €	34 000 €
	% du critère sur la rémunération fixe	12 %	24 %	18 %

Répartition de la rémunération variable 2025

Yannick LOPEZ



Détails des critères pris en compte

% sur la rémunération fixe¹ 34 %

Critère Financier ROC Groupe

Critère Quantitatif Gestion des stocks

Critère Quantitatif RSE Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de renouvellement de la flotte VL, taux de parité F/H

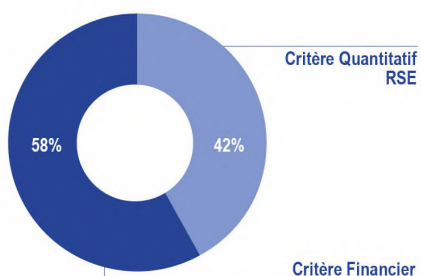
¹ Pourcentage de la rémunération variable sur la rémunération fixe (article L.22-10-9° du Code de commerce)

Détail de la rémunération variable 2025 de Yannick Lopez

Critères de performance		Cible	Max	Réalisé
Critère Financier	Montant	55 250 €	77 350 €	29 070 €
	% du critère sur la rémunération fixe	29 %	41 %	15 %
Critère Quantitatif	Montant	30 000 €	36 000 €	0 €
	% du critère sur la rémunération fixe	16 %	19 %	0 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	23 000 €	46 000 €	34 000 €
	% du critère sur la rémunération fixe	12 %	24 %	18 %

Répartition de la rémunération variable 2025

Gilles PUISSANT



Détails des critères pris en compte

% sur la rémunération fixe¹ 22 %

Critère Financier ROC Groupe

Critère Quantitatif Gestion des stocks

Critère Quantitatif RSE Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de renouvellement de la flotte VL, taux de parité F/H

¹ Pourcentage de la rémunération variable sur la rémunération fixe (article L.22-10-9° du Code de commerce)

Détail de la rémunération variable 2025 de Gilles Puissant

Critères de performance		Cible	Max	Réalisé
Critère Financier	Montant	26 000 €	36 400 €	20 525 €
	% du critère sur la rémunération fixe	16 %	23 %	13 %
Critère Quantitatif	Montant	15 000 €	20 000 €	0 €
	% du critère sur la rémunération fixe	9 %	13 %	0 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	10 000 €	20 000 €	14 800 €
	% du critère sur la rémunération fixe	6 %	13 %	9 %

Rémunération variable long terme

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. A la date du Document d'enregistrement universel, aucun plan

de stock-options n'est en cours au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants.

Afin d'accompagner le développement et de partager les fruits de la performance du Groupe dans le but de motiver et fidéliser ses collaborateurs, SAMSE a mis en place en 2021 un plan d'attribution gratuite d'actions de DUMONT INVESTISSEMENT (dont le détail figure au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel) au profit des salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale de DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont de plus conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte d'un taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou d'un taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, les actions gratuites attribuées au titre de chacune des cinq tranches seront définitivement acquises par le bénéficiaire, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, sous réserve qu'aucun départ du bénéficiaire ne soit intervenu au cours de l'année civile précédant l'expiration de la période d'acquisition et que les conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance consistent à hauteur d'un tiers du nombre maximal d'actions gratuites de chacune des dites tranches, en l'atteinte d'un ROC Groupe positif, et pour les deux tiers restants en l'atteinte, partielle ou totale, en taux et/ou en valeur du Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe.

Les dirigeants mandataires sociaux en 2021 ont bénéficié d'une attribution de 5 805 actions, soit 10,3 % de l'enveloppe totale, répartie ainsi :

- Olivier Malfait : 2 050 actions, soit 5 tranches de 410 actions.
- Laurent Chameroy : 2 050 actions, soit 5 tranches de 410 actions.
- François Bériot : 1 705 actions, soit 5 tranches de 341 actions.

Les actions définitivement attribuées aux dirigeants sont soumises à une obligation de conservation d'une durée de trente-six mois et à une interdiction de cession jusqu'au terme de leur mandat social (article L.225-197-1 II du Code de commerce).

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'est mis en place sur les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil.

Autres éléments de rémunération

Véhicule de fonction

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Pour Laurent Chameroy, Arnaud Bériot et François Bériot (pour ce dernier jusqu'au 19 juin 2025), cet avantage constitue partiellement un avantage en nature (à hauteur d'un montant forfaitaire mensuel), l'autre partie faisant l'objet d'une participation aux frais retenue sur la rémunération nette. Pour Yannick Lopez et Gilles Puissant, cet avantage fait l'objet d'une participation aux frais retenue sur la rémunération nette.

Avantage en nature

Laurent Chameroy bénéficie d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

François Bériot bénéficiait jusqu'au 19 juin 2025, d'un avantage en nature qui correspondait à la prise en charge d'une assurance chômage.

Rémunérations au titre des mandats exercés au sein du Groupe

Le Directeur Général et deux des Directeurs Généraux Délégués perçoivent des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de PLATTARD SAS

pour Laurent Chameroy, au sein de MATERIAUX SIMC pour Arnaud Bériot et au sein de PLATTARD SAS pour François Bériot (jusqu'en juin 2025).

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe aux comptes consolidés note 14.3) au titre des indemnités de fin de carrière, calculées sur la base du contrat de travail, pour les membres de la Direction Générale, s'élève à 366 958 € et se décompose de la façon suivante :

Le tableau présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

(Tableau 11 Nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Laurent Chameroy Directeur Général	X			X		X	X	
Arnaud Bériot Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
François Bériot Directeur Général Délégué (jusqu'au 19/06/2025)	X			X		X	X	
Yannick Lopez Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
Gilles Puissant Directeur Général Délégué	X			X		X	X	

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au paragraphe 2.3.4 (Tableaux AMF).

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de Laurent Chameroy et François Bériot

Laurent Chameroy, Directeur Général	77 835
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué	129 015
François Bériot, Directeur Général Délégué	—
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué	116 156
Gilles Puissant, Directeur Général Délégué	43 952

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoyait pour François Bériot, une indemnité égale à 50 % de sa rémunération annuelle brute cumulée, au titre du contrat de travail et du mandat social, sur 2 ans.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chameroy, Gilles Puissant, Yannick Lopez et Arnaud Bériot une indemnité mensuelle payée pendant vingt-quatre mois égale à 50 % de leur rémunération moyenne mensuelle brute des douze derniers mois au titre du contrat de travail et du mandat social.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

à compter du 1^{er} janvier 2021, suite à l'accession de ces derniers aux fonctions respectives de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT. Concernant François Bériot, la suspension de son contrat de travail a pris fin au 19 juin 2025 (date de fin de ses fonctions de mandataire social).

Prêts et garanties accordées aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

Politique applicable en 2026

Le Conseil, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a approuvé la politique de rémunération applicable à compter de l'exercice 2026, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 (vote «Ex Ante»).

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chamero, Gilles Puissant, Karen Vaylet et Valérie Gagliardi une indemnité mensuelle payée pendant vingt-quatre mois égale à 50 % de leur rémunération moyenne mensuelle brute des douze derniers mois au titre du contrat de travail et du mandat social.

La clause de non-concurrence a été levée pour Arnaud Beriot et Yannick Lopez compte tenu de leur départ en retraite au 31 mars 2026.

Véhicule de fonction

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Pour Laurent Chamero, Karen Vaylet et Arnaud Bériot (jusqu'à son départ en retraite au 31 mars 2026), cet avantage constitue partiellement un avantage en nature (à hauteur d'un montant forfaitaire mensuel), l'autre partie faisant l'objet d'une participation aux frais retenue sur la rémunération nette. Pour Yannick Lopez (jusqu'à son départ en retraite au 31 mars 2026), Gilles Puissant et Valérie Gagliardi cet avantage fait l'objet d'une participation aux frais retenue sur la rémunération nette.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants a été revalorisée sur 2026 à hauteur de 0,8 %.

	2025	2026
Laurent Chamero	297 600 €	300 080 €
Arnaud Bériot ⁽¹⁾	189 100 €	46 110 €
Yannick Lopez ⁽¹⁾	188 252 €	50 520 €
Gilles Puissant ⁽²⁾	159 463 €	173 600 €
Valérie Gagliardi	—	207 400 €
Karen Vaylet	—	179 800 €

(1) Rémunération fixe sur 3 mois pour 2026, compte tenu d'un départ à la retraite au 31 mars 2026, hors indemnités de fin de carrière dont une évaluation est présentée au paragraphe "indemnités de fin de carrière" ci-avant et incluant pour Yannick Lopez une prime de mission de 3 000 € bruts mensuels au titre d'un accompagnement enseigne SAMSE.

(2) Non concerné par l'augmentation 2026 (plan de projection établi sur 3 ans).

Rémunération variable annuelle

En conformité avec la recommandation R 16 du Code de gouvernance Middledenext, l'appréciation de la performance des dirigeants mandataires sociaux prend en compte des critères quantitatifs financiers et extra-financiers, ainsi qu'un critère qualitatif.

En 2026, le critère RSE comprend la baisse du taux de fréquence des accidents de travail, un critère sur la diversité Femme/Homme, le respect de la trajectoire carbone (KtCO₂) et un pourcentage de fournisseurs sous contrat ayant signé la charte achat responsable.

Pour Arnaud Bériot et Yannick Lopez, compte tenu de leur départ à la retraite au 31 mars 2026, leur rémunération variable 2026 se base uniquement sur un critère qualitatif, qui n'est pas présenté dans le détail ci-après.

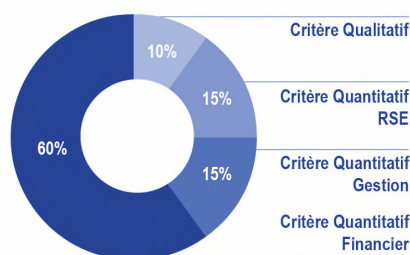
Pour Arnaud Bériot elle représente une somme de 29 500 € dont 9 000 € au titre de l'intéressement et 20 500 € de prime sur objectif.

Pour Yannick Lopez, elle représente une somme de 27 100 € dont 9 000 € au titre de l'intéressement et 18 100 € de prime sur objectif.

La répartition de la rémunération variable est détaillée ci-après :

Répartition de la rémunération variable 2026

Laurent CHAMEROY



Détails des critères pris en compte

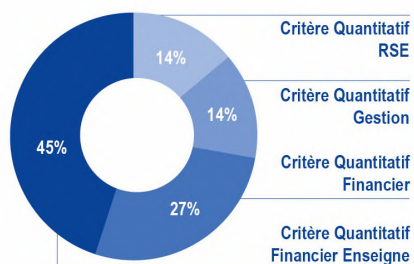
Critère Quantitatif Financier	ROC Groupe augmenté quote part des sociétés MEE et ratio d'endettement
Critère Quantitatif Gestion	Gestion des stocks et approvisionnement
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de parité F/H, charte achat responsable, trajectoire carbone
Critère Qualitatif	Actions prioritaires de l'année à venir

Détail de la rémunération variable 2026 de Laurent Chameroy

Critères de performance		Cible	Max
Critère Quantitatif Financier	Montant	108 000 €	151 200 €
	% du critère sur la rémunération fixe	36 %	50 %
Critère Quantitatif Gestion	Montant	27 000 €	37 800 €
	% du critère sur la rémunération fixe	9 %	13 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	27 000 €	37 800 €
	% du critère sur la rémunération fixe	9 %	13 %
Critère Qualitatif	Montant	18 000 €	25 200 €
	% du critère sur la rémunération fixe	6 %	8 %

Répartition de la rémunération variable 2026

Valérie GAGLIARDI



Détails des critères pris en compte

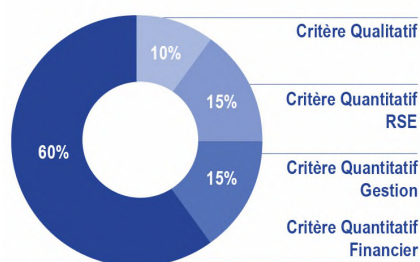
Critère Quantitatif Financier Enseigne	RCAI enseigne SAMSE
Critère Quantitatif Financier	ROC Groupe
Critère Quantitatif Gestion	Gestion des stocks et approvisionnement
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de parité F/H, charte achat responsable, trajectoire carbone

Détail de la rémunération variable 2026 de Valérie Gagliardi

Critères de performance		Cible	Max
Critère Quantitatif Financier Enseigne	Montant	25 000 €	35 000 €
	% du critère sur la rémunération fixe	12 %	17 %
Critère Quantitatif Financier	Montant	15 000 €	21 000 €
	% du critère sur la rémunération fixe	7 %	10 %
Critère Quantitatif Gestion	Montant	7 500 €	10 500 €
	% du critère sur la rémunération fixe	4 %	5 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	7 500 €	10 500 €
	% du critère sur la rémunération fixe	4 %	5 %

Répartition de la rémunération variable 2026

Gilles PUISSANT



Détails des critères pris en compte

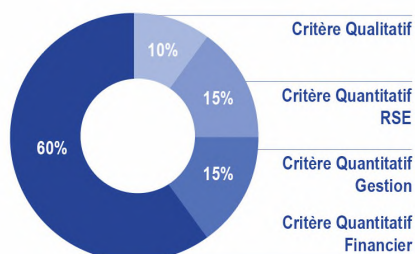
Critère Quantitatif Financier	ROC Groupe augmenté quote part des sociétés MEE et ratio d'endettement
Critère Quantitatif Gestion	Gestion des stocks et approvisionnement
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de parité F/H, charte achat responsable, trajectoire carbone
Critère Qualitatif	Actions prioritaires de l'année à venir

Détail de la rémunération variable 2026 de Gilles Puissant

Critères de performance		Cible	Max
Critère Quantitatif Financier	Montant	35 580 €	49 812 €
	% du critère sur la rémunération fixe	20 %	29 %
Critère Quantitatif Gestion	Montant	9 000 €	12 600 €
	% du critère sur la rémunération fixe	5 %	7 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	9 000 €	12 600 €
	% du critère sur la rémunération fixe	5 %	7 %
Critère Qualitatif	Montant	6 000 €	8 400 €
	% du critère sur la rémunération fixe	3 %	5 %

Répartition de la rémunération variable 2026

Karen VAYLET



Détails des critères pris en compte

Critère Quantitatif Financier	ROC Groupe augmenté quote part des sociétés MEE et ratio d'endettement
Critère Quantitatif Gestion	Gestion des stocks et approvisionnement
Critère Quantitatif RSE	Baisse du taux de fréquence d'accident du travail, taux de parité F/H, charte achat responsable, trajectoire carbone
Critère Qualitatif	Actions prioritaires de l'année à venir

Détail de la rémunération variable 2026 de Karen Vaylet

Critères de performance		Cible	Max
Critère Quantitatif Financier	Montant	33 040 €	46 256 €
	% du critère sur la rémunération fixe	18 %	26 %
Critère Quantitatif Gestion	Montant	8 220 €	11 508 €
	% du critère sur la rémunération fixe	5 %	6 %
Critère Quantitatif RSE	Montant	8 240 €	11 536 €
	% du critère sur la rémunération fixe	5 %	6 %
Critère Qualitatif	Montant	5 500 €	7 700 €
	% du critère sur la rémunération fixe	3 %	4 %

Intéressement - Participation

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un contrat d'intéressement. La prime d'intéressement est déterminée en fonction du Résultat Courant avant Impôt (RCAI).

L'intéressement est plafonné à titre individuel à 75 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale, et à titre collectif à 20 % du total des salaires bruts versés au personnel concerné.

Le montant maximal a été estimé à 36 045 € pour chaque mandataire social en 2026. Ce montant d'intéressement vient en déduction du calcul de la rémunération variable tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé qu'aucun nouveau plan d'attribution d'actions gratuites n'est envisagé en 2026 pour les mandataires sociaux.

2.3.4 Rémunérations versées ou attribuées en 2025

Ce paragraphe présente les rémunérations versées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants de la société pour l'exercice 2025. La rémunération totale de l'exercice au 31 décembre 2025 respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société le 22 mai 2025. Pour rappel, les actionnaires se sont prononcés à 99,95 % en faveur de la politique de rémunération du Président du Conseil (résolution 13) et à hauteur de 99,76 % en faveur de la politique de rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués (résolutions de 14 à 18). Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux 2025 de la société, comme sa politique 2026, décrite ci-

dessus, est arrêtée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Au cours de l'année 2025, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 677 036 € (selon détail en tableau 2 et tableau 3 nomenclature AMF) et s'établissent comme indiqué ci-après.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre de la Direction Générale

(Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2024	Exercice 2025
Laurent Chameroy, Directeur Général		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	491 781	463 279
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	65 000	21 500
Total	556 781	484 779
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	298 824	260 220
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	298 824	260 220
François Bériot, Directeur Général Délégué (jusqu'au 19 juin 2025)		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	375 313	189 071
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	54 000	17 850
Total	429 313	206 921
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	266 357	251 322
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	266 357	251 322
Gilles Puissant, Directeur Général Délégué		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	194 788
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	0	194 788

Récapitulatif des rémunérations de chaque membre de la Direction Générale

(Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants dus (1)	Montants versés (1)	Montants dus (1)	Montants versés (1)
Laurent Chamero, Directeur Général				
Rémunération fixe	297 600	297 600	297 600	297 600
Rémunération variable annuelle (2)	143 680	179 648	119 194	143 680
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle		—		
Rémunération allouée aux membres des conseils	1 500	1 500	1 500	1 500
Avantages en nature	49 001	49 001	44 985	44 985
Total	491 781	527 749	463 279	487 765
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	189 100	189 100	189 100	189 100
Rémunération variable annuelle (2)	107 680	146 764	68 200	107 680
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle		—	—	—
Rémunération allouée aux membres des conseils	1 000	1 000	1 000	1 000
Avantages en nature	1 044	1 044	1 920	1 920
Total	298 824	337 908	260 220	299 700
François Bériot, Directeur Général Délégué (3)				
Rémunération fixe	293 880	293 880	137 460	137 460
Rémunération variable annuelle (2)	42 336	80 946	16 356	42 336
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle		—	—	—
Rémunération allouée aux membres des conseils	1 500	1 500	1 500	1 500
Avantages en nature	37 597	37 597	33 755	33 755
Total	375 313	413 923	189 071	215 051
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	170 252	170 252	188 252	188 252
Rémunération variable annuelle (2)	95 853	129 499	63 070	95 853
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle		—	—	—
Rémunération allouée aux membres des conseils		—	—	—
Avantages en nature	252	252	—	—
Total	266 357	300 003	251 322	284 105
Gilles Puissant, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	—	—	159 463	159 463
Rémunération variable annuelle (2)			35 325	—
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Rémunération allouée aux membres des conseils		—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	—	—	194 788	159 463

(1) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.3

(2) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.3 au titre de la rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

(3) François Bériot n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 19 juin 2025

Répartition des rémunérations de chaque membre du Conseil d'Administration

(Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés en 2024	Montants versés en 2025
Olivier Malfait , Président du Conseil d'Administration		
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur et de membre des Comités	18 125	35 000
Rémunération allouée au titre du mandat de Président du Conseil	51 000	51 000
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe (détaillées dans le tableau ci-après)	7 500	43 500
Patrice Joppé , Administrateur		
Rémunération allouée au titre du mandat	27 500	6 095
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	41 000	4 000
Martine Paccoud , Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat et de membre des Comités	27 500	26 929
Autres rémunérations	0	0
Mathilde Yagoubi , Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat et de membre des Comités	10 375	22 500
Autres rémunérations	—	0
Stéphanie Paix , Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat et de membre des Comités	26 300	24 429
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT , Administratrice		
Rémunération allouée au titre du mandat et de membre des Comités	9 425	17 500
Autres rémunérations	0	0

Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2024	Exercice 2025
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT	36 000	0
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	5 000	4 000
Olivier Malfait		
Mandat de Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT	0	36 000
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	7 500	7 500

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Le tableau n°4 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune option d'achat d'actions, n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, durant l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Le tableau n°5 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune option d'achat d'action, n'a été levée durant l'exercice.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Les mandataires sociaux bénéficient d'un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT mis en place au sein du Groupe. Les actions attribuées devant faire l'objet d'une refacturation au coût de revient, à l'euro-l'euro, à SAMSE, les informations relatives aux actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social sont détaillées ci-dessous.

	Date du plan	Nombre d'actions maximales attribuées durant l'exercice	Valorisation (K€) des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Plan d'actions attribuées gratuitement à Olivier Malfait					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029
Total		2 050			
Plan d'actions attribuées gratuitement à Laurent Chameroy					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029
Total		2 050			
Plan d'actions attribuées gratuitement à François Bériot					
Tranche 1	04/03/2021	341	54	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	341	54	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	341	54	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	341	54	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	341	54	05/2026	05/2029
Total		1 705			
Total général mandataires sociaux		5 805			

(1) Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement, au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Arnaud Bériot et Yannick Lopez (nommés Directeurs Généraux Délégués au 1^{er} juin 2022) et Gilles Puissant (nommé Directeur Général Délégué au 1^{er} janvier 2025), ont été bénéficiaires en qualité de salariés du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en mars 2021.

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Le tableau n°7 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune action attribuée gratuitement aux mandataires sociaux, n'est devenue disponible, durant l'exercice.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

(Tableau 9 nomenclature AMF)

Le tableau n°9 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable.

Historique des attributions gratuites d'actions

(Tableau 10 nomenclature AMF)

S'agissant de SAMSE, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à l'euro-l'euro, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date de livraison	3 492	3 445	1 968	368	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice par tranche	4 533	4 580	6 057	7 657	0
Actions attribuées gratuitement restantes par tranche en fin d'exercice	0	0	0	0	8 025
Actions attribuées gratuitement restantes au titre du Plan en fin d'exercice				8 025	

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

S'agissant de DUMONT INVESTISSEMENT, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à l'euro-l'euro, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre total d'actions définitivement attribuées aux mandataires sociaux	1 161	1 161	1 104	385	0
Olivier Malfait	410	410	410	136	—
Laurent Chamerooy	410	410	410	136	—
François Bériot	341	341	284	113	—
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 ⁽¹⁾ 05/2025 ⁽²⁾	05/2027 ⁽¹⁾ 05/2026 ⁽²⁾	05/2028 ⁽¹⁾ 05/2027 ⁽²⁾	05/2029 ⁽¹⁾ 05/2028 ⁽²⁾	05/2029 ⁽¹⁾ 05/2028 ⁽²⁾
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date de livraison	10 861	10 546	9 002	3 726	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice par tranche	414	729	2 273	7 549	0
Actions attribuées gratuitement restantes par tranche en fin d'exercice	0	0	0	0	11 275
Actions attribuées gratuitement restantes au titre du Plan en fin d'exercice				11 275	

(1) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(2) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

Arnaud Bériot et Yannick Lopez (nommés Directeurs Généraux Délégués au 1^{er} juin 2022), Gilles Puissant (nommé Directeur Général Délégué au 1^{er} janvier 2025) et Karen Vaylet (nommée Directrice Générale Déléguée au 1^{er} janvier 2026), ont été bénéficiaires en qualité de salariés du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en mars 2021.

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

S'agissant de DUMONT INVESTISSEMENT, un autre Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 30 juin 2023. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à l'euro-l'euro, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 0	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2023	30/06/2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	1 817	1 817	1 817	1 817
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0	0	0	0
Date d'acquisition des actions	07/2024	07/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2028 ⁽¹⁾	05/2028 ⁽¹⁾	05/2029 ⁽¹⁾	05/2029 ⁽¹⁾
	05/2027 ⁽²⁾	05/2027 ⁽²⁾	05/2028 ⁽²⁾	05/2028 ⁽²⁾
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date de livraison	325	450	172	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice par tranche	1 492	1 367	1 645	0
Actions attribuées gratuitement restantes par tranche en fin d'exercice	0	0	0	1 817
Actions attribuées gratuitement restantes au titre du Plan en fin d'exercice			1 817	

(1) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif

(2) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de trois ans.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Conformément aux dispositions légales, la société rend compte du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la rémunération moyenne et médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices.

Méthodologie suivie pour le calcul des ratios

Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux prise en compte correspond aux rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, à celles allouées aux administrateurs, à l'intéressement et à la

participation, aux avantages en nature et aux rémunérations à long terme versées sur l'exercice donné.

Pour les salariés, les mêmes composantes de rémunérations ont été retenues à l'exception des rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur.

Les salariés pris en compte sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée et qui ont été présents de façon continue dans les effectifs du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice considéré.

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE (soit 25 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Laurent Chamero, Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	11,6	13,8	14,0	14,0	12,9
Ratio Equité Médiane	13,5	15,5	15,7	16,0	15,4
Ratio Equité SMIC	23,6	27,6	27,4	26,4	24,2
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾					
Ratio Equité Moyenne			7,4	9,3	7,8
Ratio Equité Médiane			8,3	10,6	9,3
Ratio Equité SMIC			14,5	17,4	14,5
François Bériot, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾					
Ratio Equité Moyenne	12,0	13,7	11,0	11,2	
Ratio Equité Médiane	13,9	15,4	12,3	12,8	
Ratio Equité SMIC	24,4	27,5	21,5	21,0	
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾					
Ratio Equité Moyenne			6,2	8,3	7,5
Ratio Equité Médiane			6,9	9,5	8,9
Ratio Equité SMIC			12,1	15,7	14,0
Gilles Puissant, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne					3,9
Ratio Equité Médiane					4,7
Ratio Equité SMIC					7,4
Olivier Malfait, Président					
Ratio Equité Moyenne	12,1	(3) 17,8	(2)	(2)	(2)
Ratio Equité Médiane	14,1	(3) 19,9	(2)	(2)	(2)
Ratio Equité SMIC	24,7	(3) 35,7	(2)	(2)	(2)

⁽¹⁾ Compte tenu d'une nomination au 1^{er} juin 2022 et de l'absence de rémunération variable versée, le calcul du ratio pour l'année 2022 est non pertinent. S'agissant de l'année 2023, la rémunération variable versée correspond uniquement à un prorata de 7/12^{ème} de l'année 2022.

⁽²⁾ Olivier Malfait n'est plus dirigeant mandataire social exécutif depuis le 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ Compte-tenu du départ en retraite d'Olivier Malfait, les rémunérations variables au titre des années 2021 et 2022 ont été versées conjointement sur l'année 2022.

⁽⁴⁾ François Bériot n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 19 juin 2025

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE et de ses filiales les plus représentatives (soit 79 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Laurent Chameroy, Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	12,4	14,2	14,5	14,6	13,5
Ratio Equité Médiane	14,4	16,4	16,4	16,9	16,0
Ratio Equité SMIC	23,6	27,6	27,4	26,4	24,2
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾					
Ratio Equité Moyenne			7,7	9,7	8,1
Ratio Equité Médiane			8,7	11,2	9,6
Ratio Equité SMIC			14,5	17,4	14,5
François Bériot, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾					
Ratio Equité Moyenne	12,8	14,1	11,4	11,7	
Ratio Equité Médiane	14,9	16,3	12,8	13,4	
Ratio Equité SMIC	24,4	27,5	21,5	21,0	
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾					
Ratio Equité Moyenne			6,4	8,7	7,8
Ratio Equité Médiane			7,3	10,0	9,2
Ratio Equité SMIC			12,1	15,7	14,0
Gilles Puissant, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne					4,1
Ratio Equité Médiane					4,9
Ratio Equité SMIC					7,4
Olivier Malfait, Président					
Ratio Equité Moyenne	12,9	(3) 18,3	(2)	(2)	(2)
Ratio Equité Médiane	15,1	(3) 21,2	(2)	(2)	(2)
Ratio Equité SMIC	24,7	(3) 35,7	(2)	(2)	(2)

⁽¹⁾ Compte tenu d'une nomination au 1^{er} juin 2022 et de l'absence de rémunération variable versée, le calcul du ratio pour l'année 2022 est non pertinent. S'agissant de l'année 2023, la rémunération variable versée correspond uniquement à un prorata de 7/12^{ème} de l'année 2022.

⁽²⁾ Olivier Malfait n'est plus dirigeant mandataire social exécutif depuis le 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ Compte-tenu du départ en retraite d'Olivier Malfait, les rémunérations variables au titre des années 2021 et 2022 ont été versées conjointement sur l'année 2022.

⁽⁴⁾ François Bériot n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 19 juin 2025.

Performances de la société

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution comparative (en %) de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la performance économique du Groupe.

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Évolution de la performance économique du Groupe SAMSE					
Chiffre d'affaires consolidé	17,1 %	8,0 %	(1,2) %	2,3 %	(0,4) %
Résultat Opérationnel Courant	73,3 %	2,4 %	(16,8) %	(50,0) %	(34,4) %
Résultat net part du Groupe	97,5 %	1,5 %	(19,4) %	(65,6) %	(2,5) %
Évolution de la rémunération des mandataires sociaux (montants dus)					
Laurent Chamero, Directeur Général	41,2 %	6,0 %	(0,4) %	(5,2) %	(5,8) %
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾				(10,5) %	(12,9) %
François Bériot, Directeur Général Délégué ⁽³⁾	23,9 %	(21,2) %	4,4 %	(9,8) %	⁽³⁾
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾				(10,3) %	(5,6) %
Olivier Malfait, Président	24,1 %	1,3 %	⁽²⁾	⁽²⁾	⁽²⁾

⁽¹⁾ Compte tenu de la prise de fonction en juin 2022 d'Arnaud Bériot et de Yannick Lopez il n'est pas pertinent pour l'année 2022 et 2023 de renseigner le taux d'évolution de leur rémunération.

⁽²⁾ Olivier Malfait n'est plus dirigeant mandataire social exécutif depuis le 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ François Bériot n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 19 juin 2025.

2.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe. Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.5 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 25.2 des statuts de la société.

2.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital	Détaillée dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote	Détaillées dans le chapitre 1.6 - SAMSE et ses actionnaires du Document d'enregistrement universel.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	Détaillées dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel.
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Néant
Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts	Néant
Pouvoirs du Conseil d'Administration en ce qui concerne le rachat d'actions	Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026, le Conseil d'Administration peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	Néant
Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant

2.7 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 2)

La présente Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides, ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la Société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- La location de camion sans chauffeur,
- Les transports privés et publics de marchandises,
- La prestation logistique pour le compte de tiers,
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait

à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,

- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Legal Entity Identifier

Le numéro LEI de la société est 969500OP0AFORNKIGP59.

Exercice social

(statuts article 32)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence,

après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et déterminé le montant du bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale peut déterminer le montant des dividendes que la Société peut distribuer. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur des réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 35)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L.232-12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter

en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 24)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée dans les

mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conditions d'admission

(statuts article 25.2)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R.225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux

négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 10 - 12 - 27)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 12.2 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 10.2 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 12.2)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 – Rapport de Gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2025	120
3.2	Déroulement de l'exercice	121
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	128
3.4	Gestion des risques	128
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	151
3.6	Etat de durabilité	154
3.7	Plan de vigilance	264
3.8	Informations sur le capital social	267
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	267
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	267
3.11	Frais de recherche et de développement	267
3.12	Perspectives 2026	267
3.13	Observations du Comité Social et Economique	267



3.1 Faits marquants de l'exercice 2025

En date du 1^{er} janvier 2025, Gilles Puissant a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué de la société.

Le Groupe affiche une augmentation des coûts logistiques, avec la mise en service de la nouvelle plateforme de La Boisse, qui impacte négativement le Résultat Opérationnel Courant de 12,0 M€ sur l'exercice 2025.

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

Retrait par SAMSE de sa participation dans le capital de MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION.

Cession par COMPTOIRS DU SUD d'un fonds de commerce situé à Nîmes (Gard).

Cession par TARARE MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Saint-Forgeux (Rhône).

En date du 19 juin 2025, François Bériot a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général Délégué enseigne SAMSE.

Une opération de cession-bail a été réalisée sur septembre 2025 et a concerné 9 sites immobiliers du Groupe SAMSE. La valeur totale de cession des sites s'est élevée à 33,1 millions d'euros. Les impacts sur le compte de résultat consolidé sont décrits en note 24.

3.1.2 Réorganisation du périmètre

FINANCIERE VMD a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption.

PLASTI+ a été absorbée par CHRISTAUD par voie de Fusion-Absorption.

VM DISTRIBUTION a apporté à CHRISTAUD sa branche d'activité de Négoce de matériaux à destination des travaux publics.

Ces trois opérations n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Prise de participation complémentaire par LA BOITE A OUTILS en vue de détenir 70 % du capital de RG BRICOLAGE.

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de TARARE MATERIAUX est passée à 100 %.

Acquisition par SAMSE auprès de TARARE MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Tassin-La-Demi-Lune (Rhône).

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2025	2024	% de var.
Chiffre d'affaires	1 924,6	1 932,1	-0,4
Résultat opérationnel courant	34,2	52,2	-34,5
Résultat opérationnel	48,3	51,1	-5,6
Résultat financier	-12,3	-8,5	44,7
Charge d'impôt	-9,1	-14,9	-38,9
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,3	3,2
Résultat net des sociétés intégrées	27,1	28,0	-3,0
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	25,6	26,3	-2,5

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 924,6 M€ au 31 décembre 2025, quasiment stable par rapport à 2024 en données publiées. A périmètre comparable, il s'inscrit en repli de 5,8 % compte tenu de l'entrée dans le périmètre, au 1^{er} mai 2024, des enseignes VM Matériaux, LNTP et Cominex.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce s'élève à 1 552 M€ sur l'exercice, en progression de 0,8 % en données publiées. A périmètre comparable, il recule de 6,0 %, reflétant un contexte de marché dégradé tout au long de l'année.

L'activité Bricolage réalise un chiffre d'affaires de 373 M€ en 2025, en baisse de 5 % sur un marché du bricolage orienté à la baisse sur l'ensemble de l'exercice.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2025	2024	% de var.
Négoce	1 551,8	1 539,7	0,8
Bricolage	372,8	392,4	-5,0
Total Groupe	1 924,6	1 932,1	-0,4

2 - Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 34,2 M€ en retrait de -18,0 M€ comparé à 2024.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en baisse de 31,3 % pour s'établir à 20,2 M€ au 31 décembre 2025. Il a été impacté par la contraction de l'activité à périmètre constant malgré une bonne tenue de la marge commerciale.

L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 14,0 M€, en diminution de 8,7 M€ (-38,5 %), la bonne maîtrise des coûts d'exploitation n'ayant pas compensé l'impact du

repli de l'activité et l'augmentation des coûts logistiques.

Les charges de personnel affichent une hausse de 5,2 M€ (+1,7 %). A périmètre comparable, elles sont en baisse de 12,0 M€ (-3,8 %).

Les charges externes augmentent de 4,6 M€ (+4,0 %). A périmètre comparable, elles diminuent de 2,9 % (soit - 3,4 M€) compte tenu d'une gestion rigoureuse des dépenses dans un contexte économique complexe. L'augmentation sensible des coûts logistiques impacte négativement le Résultat Opérationnel Courant du Groupe de

12,0 M€. La difficile montée en puissance de la nouvelle plateforme logistique située à La Boisse (01) a conduit, d'un commun accord, à la reprise en direct de l'exploitation par le Groupe en août 2025.

Les encours clients ont fait l'objet d'un suivi renforcé tout au long de la période et le coût du risque client reste ainsi contenu sur 2025.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, qui tient compte de plus-values immobilières et autres produits opérationnels s'établit à 48,3 M€ en diminution de 2,8 M€ par rapport à 2024.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -12,3 M€ au 31 décembre 2025 en comparaison à -8,5 M€ sur l'année 2024.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt s'élève à 9,1 M€ (14,9 M€ à fin 2024).

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 0,3 M€, stable par rapport à 2024.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 27,1 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe s'établit à 25,6 M€ contre 26,3 M€ en 2024.

3.2.2 Endettement net

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2025	2024
Dettes financières non courantes	480,7	499,7
Dettes financières courantes	123,2	117,1
Trésorerie active	-111,4	-121,6
Endettement net	492,5	495,2

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2025	2024	2023
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 444	1 343	1 542
Terrains et constructions	2 809	5 766	7 168
Matériels et outillages	2 355	7 159	7 341
Installations et agencements mobiliers	1 260	3 159	1 872
Matériel de transport	1 717	6 859	2 715
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 224	4 002	1 078
Total	12 809	28 288	21 716
Investissements financiers			
Titres SAS LA BOITE A OUTILS	0	116	0
Titres SAS DORAS	0	15	0
Titres MATERIAUX SIMC	0	54	52
Titres SAS CHRISTAUD	30 103	0	3 490
Titres SAS BTP DISTRIBUTION	0	6 172	86
Titres SAS Financière VM Distribution	0	73 247	0
Titres SAS Cominex	0	824	0
Titres SAS TARARE Matériaux	250	0	0
Titres SAS VM Distribution	25 000	0	0
Titres SAS MC Distribution	0	16	0
Total	55 353	80 444	3 628
Investissements SAMSE société mère	68 162	108 732	25 344
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	11 676	5 854	15 914
SAS DORAS	5 318	10 813	10 611
SAS RENE DE VEYLE	2 664	2 016	3 384
SAS M+ MATERIAUX	2 261	1 786	3 607
SAS VM DISTRIBUTION	2 189	5 228	0
SAS MAURIS BOIS	1 101	1 928	3 654
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	838	455	3 653
SAS CHRISTAUD	644	2 813	20 704
SAS EPPS	592	1 091	480
AUTRES	424	0	0
SAS BTP DISTRIBUTION	318	416	451
SAS SOCOBOIS	300	212	1 694
SAS ZANON TRANSPORTS	100	59	1 789
SAS BLANC MATERIAUX	31	663	0
SAS COMPTOIR FROMENT	82	103	122
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	34	80	78
SAS COMPTOIRS DU SUD	0	113	3 076
SAS VM TRANSPORT	0	26	0
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	0	60	247
SAS CELESTIN MATERIAUX	0	0	622
Investissements filiales	28 572	33 716	70 086

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2025	2024	% de var.
Chiffre d'affaires	626,5	645,8	-3,0 %
Résultat d'exploitation	0,8	10,5	-92,4 %
Résultat financier	-15,8	22,1	-171,5 %
Résultat exceptionnel	14,8	-2,2	-772,7 %
Participation	0,2	0,7	-71,4 %
Impôt sur le résultat	-0,2	0,4	-150,0 %
Résultat net	-0,1	29,4	-100,3 %

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2025 s'élève à 626,5 M€ contre 645,8 M€ en 2024, ce qui représente une baisse de 3,0 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 10,5 M€ en 2024 à 0,8 M€ en 2025, soit une baisse de 92,4 % : les produits d'exploitation se situent à 643,9 M€ et les charges à 643,1 M€. La diminution s'explique par le repli de l'activité et une augmentation des coûts logistiques (plateforme de La Boisse).

Le résultat financier, principalement composé des dividendes des filiales, est en baisse sur l'exercice,

suite à la constatation de dépréciation de titres de participation et du mali technique de fusion de la société VM DISTRIBUTION pour 39 M€.

Le résultat exceptionnel qui était de -2,2 M€ en 2024 ressort à 14,8 M€ pour l'exercice, suite à la cession d'ensembles immobiliers.

Après une participation des salariés de 0,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de -0,2 M€, le résultat net s'établit à -0,1 M€, en baisse de 29,5 M€ par rapport au résultat 2024.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de fixer le dividende à verser à 5,00 € par action soit un dividende total de 17 290 420,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2022	16,00 €
2023	10,00 €
2024	8,00 €

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

montant en K euros	Art. D.441-6 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art.D.441-6 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5 322					4 536	36 269					15 141
Montant total des factures concernées en K euros HT	14235	3582	1661	188	4601	10032	36692	3162	1865	831	17647	23505
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,74 %	0,69 %	0,32 %	0,04 %	0,89 %	1,93 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,68 %	0,49 %	0,29 %	0,13 %	2,73 %	3,64 %
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							6 804					
Montant total des factures exclues HT							28 777					
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j					

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2025	2024	% variation	2025	2024	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	324 245	338 734	-4,28	15 353	21 224	-27,66
SAS DORAS	197 275	205 845	-4,16	4 004	3 103	29,04
SAS M+ MATERIAUX	229 024	265 369	-13,70	2 320	7 155	-67,58
SAS VM DISTRIBUTION	260 384	326 829	-20,33	-10 464	-21 491	-51,31
SAS VM TRANSPORT	4 979	4 728	5,31	-10	-28	-64,29
SAS COMINEX	13 926	9 061	53,69	704	313	124,92
SAS MATERIAUX SIMC	150 275	160 908	-6,61	700	2 200	-68,18
SAS PLATTARD NEGOCE	101 269	101 330	-0,06	4 225	4 921	-14,14
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	92 022	78 107	17,82	2 411	1 826	32,04
SAS BTP DISTRIBUTION	67 311	70 457	-4,47	2 135	2 258	-5,45
SAS MAURIS BOIS	78 355	77 707	0,83	4 656	4 694	-0,81
SAS PLATTARD SAS	53 025	41 028	29,24	-184	702	-126,21
SAS SOCOBOIS	36 285	39 989	-9,26	927	978	-5,21
SAS OXYGEN FERMETURES	2 027	3 861	-47,50	-147	-108	36,11
SAS CHRISTAUD	149 543	108 363	38,00	4 426	5 168	-14,36
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	7 540	7 606	-0,87	-2 846	-1 926	47,77
SAS GEMOISE-PLAST	3 898	4 681	-16,73	161	209	-22,97
SAS GEMOISE PARIS	19 277	22 333	-13,68	998	1 642	-39,22
SAS PLASTI + (absorbée par CHRISTAUD en 2025)		5 244	-100,00		-27	-100,00
SAS BOURG MATERIAUX	22 347	20 903	6,91	290	500	-42,00
SAS COMPTOIR FROMENT	22 010	23 402	-5,95	2 596	2 861	-9,26
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	17 783	19 206	-7,41	957	1 026	-6,73
SAS COMPTOIRS DU SUD	31 323	36 631	-14,49	595	250	138,00
SAS RG BRICOLAGE	21 436	19 126	12,08	2 544	3 021	-15,79
SAS ZANON TRANSPORTS	21 106	19 624	7,55	1 063	1 448	-26,59
SAS DIDIER	10 000	11 258	-11,17	-541	-335	61,49
SARL SUD APPRO	11 877	12 165	-2,37	98	48	104,17
SAS MS MATERIAUX	7 207	7 715	-6,58	-168	-157	7,01
SAS BLANC MATERIAUX	10 082	9 398	7,28	651	536	21,46
SAS TARARE MATERIAUX	0	4 384	-100,00	-12	-76	-84,21

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2025	2024	% variation	2025	2024	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	22 121	26 387	-16,17	21 893	17 863	22,56
SAS DORAS	5 512	4 954	11,26	3 781	3 523	7,32
SAS M+ MATERIAUX	2 665	7 300	-63,49	1 799	5 674	-68,29
SAS VM DISTRIBUTION	-12 548	-24 229	-48,21	-13 231	-24 202	-45,33
SAS VM TRANSPORT	-47	-70	-32,86	-47	-35	34,29
SAS COMINEX	677	259	161,39	443	65	581,54
SAS MATERIAUX SIMC	629	2 263	-72,21	397	1 493	-73,41
SAS PLATTARD NEGOCE	4 371	5 506	-20,61	3 119	4 015	-22,32
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	1 315	-1 282	-202,57	728	-1 673	-143,51
SAS BTP DISTRIBUTION	2 142	2 313	-7,39	1 566	1 404	11,54
SAS MAURIS BOIS	4 708	4 811	-2,14	3 424	3 365	1,75
SAS PLATTARD SAS	2 708	4 835	-43,99	3 231	3 753	-13,91
SAS SOCOBOIS	856	801	6,87	674	557	21,01
SAS OXYGEN FERMETURES	-147	-114	28,95	-149	-144	3,47
SAS CHRISTAUD	4 280	14 812	-71,10	2 855	13 575	-78,97
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	-1 997	-2 141	-6,73	-1 994	-1 990	0,20
SAS GEMOISE-PLAST	173	209	-17,22	131	156	-16,03
SAS GEMOISE PARIS	997	1 640	-39,21	772	1 212	-36,30
SAS PLASTI + (absorbée par CHRISTAUD en 2025)		-17	-100,00		-11	-100,00
SAS BOURG MATERIAUX	297	518	-42,66	219	377	-41,91
SAS COMPTOIR FROMENT	2 629	2 914	-9,78	1 778	1 967	-9,61
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	976	1 069	-8,70	640	711	-9,99
SAS COMPTOIRS DU SUD	519	102	408,82	-320	116	-375,86
SAS RG BRICOLAGE	2 568	3 102	-17,21	1 691	2 132	-20,68
SAS ZANON TRANSPORTS	1 102	1 485	-25,79	749	982	-23,73
SAS DIDIER	-542	-339	59,88	-542	-272	99,26
SARL SUD APPRO	129	92	40,22	41	71	-42,25
SAS MS MATERIAUX	-185	-186	-0,54	-188	-159	18,24
SAS BLANC MATERIAUX	657	556	18,17	425	405	4,94
SAS TARARE MATERIAUX	0	-105	-100,00	9	-166	-105,42

3.3 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Reclassement interne des titres de participation de la société SOCOBOIS de DORAS à MAURIS BOIS, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Conseil d'Administration de SAMSE du 4 septembre 2025 a décidé de la nomination de Karen Vaylet en qualité de nouvelle Directrice Générale Déléguée à effet du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration de SAMSE du 14 novembre 2025 a décidé de la nomination de Valérie Gagliardi en qualité de nouvelle Directrice Générale Déléguée (enseigne SAMSE) à effet du 12 janvier 2026.

Acquisition par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION de trois fonds de commerce situés à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Dannemarie-sur-Crète (Doubs), et Étupes (Doubs), et de deux fonds de commerce situés à Dijon (Côte-d'Or), avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Acquisition par BTP DISTRIBUTION à CHRISTAUD de quatre fonds de commerce situés à Fegersheim (Bas-Rhin), Haguenau (Bas-Rhin), Richwiller (Haut-Rhin) et Woustviller (Moselle), avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Fusion absorption de TARARE MATERIAUX par SAMSE, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2026.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous (risques majeurs, forts et significatifs).

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
Risques liés au secteur d'activité du Groupe	Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe Pression concurrentielle	Fort Fort
Risques stratégiques et opérationnels	Sécurité des personnes Défaillance des systèmes informatiques Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks Stratégie de croissance et de développement inappropriée Risques liés à la gestion des ressources humaines Fraude	RSE Majeur Majeur Fort Fort Fort Significatif
Risques environnementaux	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	RSE Significatif
Risques financiers	Risques de contrepartie Risques de liquidité Risques de taux	Majeur Majeur Significatif
Risques juridiques et réglementaires	Litiges Ethique des affaires	RSE Significatif Significatif

RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE, au travers de ses deux activités - Négoces et Bricolage - est présent sur le secteur du BTP à savoir les marchés de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat, de la construction neuve résidentielle et non résidentielle ainsi que sur les marchés de travaux publics. Ces marchés suivent un caractère cyclique et sont fortement influencés par le contexte économique général, notamment la croissance du PIB, la consommation des ménages mais également l'inflation, les taux d'intérêts et les politiques publiques s'y rapportant.</p> <p>Par ailleurs, même si le Groupe n'est pas présent à l'international, un contexte géopolitique défavorable (contexte géopolitique au Proche-Orient, guerre en Ukraine...) peut impacter négativement le contexte économique général, et par conséquent l'activité du Groupe et particulièrement nos circuits d'approvisionnements de certains matériaux (hausse de prix des matières premières, hausse du prix de l'énergie, délais d'approvisionnement allongés,...)</p> <p>Si la construction neuve connaît des variations cycliques liées entre autres (i) à l'évolution des coûts de construction, (ii) au rythme de délivrance des permis de construire et (iii) à l'évolution des taux d'intérêt qui influence la demande, le niveau des logements mis en chantier en 2024 affichait un retrait de 11,1 % par rapport à 2023, un niveau qui reste historiquement bas au regard des 385 000 en moyenne entre 2010 et 2019. Les ouvertures de chantier de logements se sont redressées de 7,1 % en 2025 pour s'afficher à 279 700 unités. Le secteur a connu une demande fortement impactée par les hausses successives des taux directeurs face à l'inflation courant 2022-23. La détente progressive connue depuis aboutit à des taux de financement des projets immobiliers trois fois supérieurs à ceux connus précédemment. En parallèle, la mise en application progressive début 2022 de la Réglementation Thermique 2020 (RE2020) a également impacté le coût moyen de la construction. Un angle de vue plus global permet d'entrevoir des facteurs de résilience : du côté de l'entretien et de la rénovation qui résiste, notamment dans le secteur du non-résidentiel, et du côté des travaux publics (ou génie civil) qui restent résilients. Cependant l'instabilité institutionnelle et économique pèse sur la dynamique de ce secteur, qui n'affiche pas son élan habituel pour une année précédant les élections municipales.</p> <p>La Fédération Française du Bâtiment prévoit pour 2026 une hausse de l'activité de +9,5 % en volume en ce qui concerne les logements neufs, +0,5 % pour le non-résidentiel et une légère baisse de -0,5 % en volume de l'activité entretien-amélioration. Au global pour le secteur du Bâtiment la prévision de la FFB ressort à une activité en hausse de 1,8 % en volume, principalement portée par le marché du neuf.</p>	<p>Compte tenu de la dépendance de notre activité au contexte économique, en cas de dégradation de ce dernier, des impacts financiers seraient à prévoir tels que la baisse d'activité du Groupe impliquant une diminution de son chiffre d'affaires et de son résultat.</p>

Gestion du risque

Les activités du Groupe seraient impactées en cas de ralentissement conjoncturel d'ampleur, si le contexte économique général venait à se dégrader significativement ou en cas d'un bouleversement géopolitique majeur.

Néanmoins l'expérience acquise depuis plus de 100 ans sur son marché historique a conduit le Groupe SAMSE à intégrer dans sa stratégie et sa gestion opérationnelle prudente les possibles revirements conjoncturels.

Le Groupe mène une veille constante sur les perspectives des marchés de la construction au moyen :

- d'études externes portant sur les perspectives économiques globales et celles du marché du secteur de la construction
- d'analyses internes de l'évolution d'indicateurs traduisant les tendances des marchés sur lesquels il est présent (nombre de permis de construire délivrés, nombre de constructions commencées, etc...)
- des retours d'expérience présentés par les Directeurs d'enseignes lors des Comités Exécutifs mensuels permettant d'identifier des signaux faibles de possibles ralentissements sur les marchés locaux.

Il suit également de près l'évolution des carnets de commandes de ses clients lors de rituels commerciaux hebdomadaires et l'évolution des marges.

Le Groupe bâtit sa stratégie sur des projections qui se veulent prudentes et réalistes à court, moyen et long terme :

Lors de l'exercice budgétaire annuel, chaque responsable de point de vente est invité à présenter des perspectives réalistes en se basant sur les éléments de conjoncture économique globale ainsi que sur les tendances de son marché local et d'adapter en conséquence le montant de ses investissements et de ses charges. Le budget annuel du Groupe est bâti grâce à la consolidation de l'ensemble des budgets réalisés au niveau le plus fin de l'organisation.

Sur la même approche prudentielle, chaque enseigne présente des projections à 5 ans mettant en avant ses potentiels axes de développement ou freins au développement au regard des tendances constatées sur leurs marchés respectifs permettant ainsi à la Direction Générale de réaliser les arbitrages nécessaires pour diversifier le risque en fonction des segments de marchés (construction neuve résidentielle, construction neuve non résidentielle, rénovation, travaux publics).

Enfin, le Groupe a réalisé en 2022 un exercice de vision à 10 ans en réunissant 260 cadres de l'entreprise pour identifier les possibles changements économiques, sociaux et sociétaux susceptibles d'impacter les activités du Groupe d'ici 2030 et définir les transformations à entreprendre au sein des différentes organisations. Après plus de 800 réunions en interne pour partager en petit comité les enjeux de cette vision avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe, 6 Comités Stratégiques, émanations du Comité Exécutif, ont pris en charge une grande partie du déploiement opérationnel de cette vision et endossent en parallèle un rôle de veille afin d'identifier les différentes tendances émergentes et d'adapter les actions du Groupe en conséquence.

Le Groupe pense enfin pouvoir s'appuyer sur une organisation agile et résiliente :

Le fort degré de décentralisation laissant aux managers opérationnels une grande latitude dans la prise de décision, ainsi que plus généralement l'autonomie laissée à l'ensemble des collaborateurs, permettent la mise en place d'actions rapides et en adéquation avec les réalités constatées sur le terrain. En parallèle, son mode de gouvernance et la capacité du Comité Exécutif à mobiliser des groupes de travail inter-enseignes et inter-services pour répondre à des situations de crises lui permettent d'adapter rapidement son organisation à de nouvelles contraintes externes inattendues.

Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du Bricolage et du Négoce de matériaux, sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné, sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité Négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, et CHAUSSON MATERIAUX constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité Bricolage, les principaux concurrents sont LEROY MERLIN, CASTORAMA, BRICO DEPOT, BRICOMARCHE etc...</p> <p>Certains concurrents traditionnels proposent également des market places (LEROY MERLIN, CASTORAMA) avec une offre de produits élargie.</p> <p>Par ailleurs, de nouveaux concurrents, appelés «pure players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, ou AMAZON.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être : une perte de parts de marché, une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.</p>
Gestion du risque	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A adapter en permanence son maillage territorial, et à accroître les synergies au sein du Groupe SAMSE avec la création de comités inter-enseignes ; • Ainsi qu'à différencier son offre dans ses points de vente physiques, sur ses sites internet, et par le développement de nouveaux services comme par exemple la pose et la livraison à domicile pour l'activité bricolage. <p>Pour mener ses actions, le service Marketing s'appuie notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation de benchmark quotidiens des offres de ses sites internet, • l'adaptation des plans de vente et des plans de stock de ses agences et magasins, • le travail sur une offre produits décarbonée et plus responsable (engagement RSE) • la formation continue de ses collaborateurs, et l'adaptation constante des services proposés aux clients • des investissements dans les outils marketing, et dans la transformation digitale. 	

RISQUES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Sécurité des Personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels constituent une obligation légale pour les points de vente du Groupe SAMSE, conformément aux exigences du Code du travail, des réglementations applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>Le « risque professionnel » se définit comme l'ensemble des situations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité des salariés au travail, pouvant conduire à un accident ou à une maladie professionnelle.</p> <p>Les principaux facteurs de risque identifiés, non limitatifs, et nécessitant des mesures de prévention adaptées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manutention : risques liés aux manipulations manuelles ou mécaniques des charges ; • Environnement de travail : risques de chutes de plain-pied et de hauteur ; • Équipements et outils : risques associés aux équipements mécaniques et aux outils de travail ; • Électricité : risques électriques liés aux installations et aux interventions ; • Incendies et explosions : risques liés aux substances inflammables et aux équipements ; • Risques routiers : risques liés aux déplacements professionnels ; • Risques psychosociaux : facteurs de stress, tensions et autres impacts sur la santé mentale. <p>La maîtrise de ces risques repose sur la mise en œuvre d'actions spécifiques, conformes aux dispositions réglementaires et aux meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail.</p>	<p>La sécurité des personnes constitue un enjeu majeur pour le Groupe SAMSE, classé parmi les risques prioritaires.</p> <p>Les principaux effets potentiels identifiés par le Groupe en matière de sécurité concernent les préjudices humains subis, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tiers ; • L'incapacité permanente touchant un ou plusieurs salariés, clients ou tiers ; • La maladie professionnelle, affectant durablement la santé des collaborateurs. <p>Par ailleurs, une gestion inadéquate des conditions de travail peut engendrer un impact réputationnel significatif auprès des parties prenantes, affectant notamment l'image de l'entreprise et sa capacité à attirer de nouveaux talents.</p> <p>Enfin, un accident grave survenu sur un site peut entraîner des conséquences juridiques pour le responsable du site et/ou les dirigeants. Ces incidents peuvent également conduire à une fermeture temporaire ou définitive de l'établissement concerné, avec des répercussions financières directes sur les performances économiques du Groupe.</p>

Gestion du risque

La stratégie du Groupe en matière de Prévention et Sécurité est définie par un Comité Stratégique spécifique, composé d'une quinzaine de collaborateurs issus des différentes enseignes et services support. La déclinaison opérationnelle est assurée par un Comité de pilotage, regroupant l'ensemble des Responsables HSE des enseignes. Un programme global de sensibilisation, d'évaluation des risques et d'amélioration continue, a été instauré mobilisant une Communauté Prévention de 30 collaborateurs répartis entre les activités de Négoce et de Bricolage.

Les animateurs sécurité sont responsables de la production, de l'actualisation et de la mise en œuvre des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et autres documents obligatoires pour chacun des sites de leur périmètre. Ces actions garantissent une stricte conformité aux réglementations en vigueur, notamment le Code du Travail, les normes ICPE et les règles ERP.

L'Audit Prévention Groupe est un référentiel structurant, actualisé en 2023, qui regroupe l'ensemble des exigences en Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement. Ce document stratégique sert de cadre pour harmoniser les pratiques au sein des enseignes et des différents sites. Chaque site est soumis à un audit annuel et doit atteindre un niveau de conformité cible. Ces audits génèrent des plans d'action spécifiques, dont l'avancement est suivi lors de visites périodiques.

Chaque année, un audit sécurité incendie est conduit en collaboration avec l'assureur sur les sites stratégiques, suivant des protocoles précis pour évaluer l'entretien des équipements, les comportements face aux situations d'urgence et la conformité des dispositifs aux normes applicables.

Tous les accidents et incidents font l'objet d'une analyse approfondie par le référent sécurité en charge du périmètre. Des rapports d'analyse des causes racines (Arbre des causes, 6M...) sont établis, accompagnés de préconisations humaines, techniques et organisationnelles visant à prévenir leur récurrence.

Un plan de communication structuré est déployé auprès des collaborateurs. Ce plan inclut des réunions mensuelles de prévention, des supports de communication dédiés et des retours d'expérience sur les incidents notables. L'objectif est de renforcer la culture de la prévention et l'implication active des équipes.

Le Groupe investit massivement dans la formation des salariés sur des thématiques prioritaires :

- Conduite d'engins et manutention : chariots élévateurs, grues, camions.
- Utilisation sécurisée des outils spécifiques : équipements de découpe (ex : scies à panneaux).
- Hygiène, sécurité et conditions de travail : formations SST, prévention des TMS (troubles musculosquelettiques), gestion des risques incendie.
- Gestion des produits chimiques dangereux : stockage, manipulation et réponse aux situations d'urgence.

Les sites de stockage des substances chimiques répondent aux normes les plus strictes en matière de sécurité (normes ICPE). Les plateformes logistiques, en particulier, ont été spécifiquement conçues pour réduire les risques d'exposition, limiter les effets des rejets accidentels et prévenir les réactions chimiques incontrôlées.

Risques des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs.</p> <p>De plus la stratégie de digitalisation du Groupe (sites de e-commerce, recours au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données.</p> <p>L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraîne également des risques de non-conformité législative et réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communication de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> <p>Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement ISO 27001 des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE reliés entre eux par des liens redondés haut-débit, peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques. Des améliorations régulières permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde inaltérables permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diffusion de supports de communication interne, et des modules d'e-learning pour impulser les bonnes pratiques ; • un dispositif d'alerte mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place ; • des campagnes de tests de phishing à grande échelle. <p>En parallèle de cette sensibilisation, la généralisation progressive du MFA - Authentification multifacteur (pour les internes et les externes) permet de prémunir le Groupe SAMSE contre les compromissions d'identités.</p> <p>Dans le but de continuer à maîtriser son image, le Groupe s'appuie sur le triptyque d'outils/technologies (SPF/DKIM/DMARC) et le DNSSEC (Domain Name System Sécurisé) pour sécuriser ses domaines émetteurs de mails.</p> <p>Depuis 2022, afin de garantir une surveillance en 24/7, le Groupe a souscrit un contrat de SOC (Security Operation Center) adossé à une couverture de l'ensemble du parc postes et serveurs par un EDR. En 2025, cette protection a été renforcée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déploiement d'une nouvelle génération d'agent XDR permettant une meilleure collecte des événements et une réponse plus rapide directement sur le poste des utilisateurs et des serveurs (EDR, NDR et EPP) • l'utilisation d'un SOAR (Security Orchestration Automation and Response) pour optimiser, automatiser et accélérer la réponse en cas d'incident grave <p>En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.</p>	

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : Négoce ou Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des augmentations consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Dans un contexte de marché concurrentiel ne permettant pas la répercussion de ces hausses aux clients finaux, le Groupe pourrait dégrader ses marges. D'autre part, des hausses sur les cours des matières premières et de l'énergie couplées à des croissances du marché nettement supérieures aux prévisions pourraient conduire les industriels, fournisseurs du Groupe, à être dans l'incapacité de produire suffisamment pour répondre aux besoins du marché. Par ce phénomène, le Groupe serait exposé à un risque de pénuries sur certaines familles de produits qu'il distribue.</p> <p>Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dégradation de son résultat opérationnel, • la dégradation de sa réputation.
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par la Direction des achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière. Cette dernière peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'action - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur. Au 31 décembre 2025, le TOP 10 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 20 % du volume d'achats global. Le Groupe SAMSE qui a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides, a, par ailleurs, développé et déployé un outil de gestion de ses tarifs centralisé qui lui permet d'anticiper au mieux les fluctuations tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients pour ainsi préserver ses marges.</p> <p>Dans le cadre de sa transformation, le Groupe déploie également des cellules d'approvisionnement inter-régionales pour centraliser la gestion des approvisionnements, professionnaliser les métiers et ainsi permettre une meilleure gestion des besoins des agences. Le Groupe est doté de cinq plateformes pour servir l'ensemble du réseau (Négoce généraliste, Bricolage, filière Bois, filière TP-EAU) placées au centre de notre maillage géographique dans une optique de limiter notre empreinte carbone.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente en effet un aspect RSE important pour le Groupe SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter ses émissions de CO₂ liées aux transports de marchandises, ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks. La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'action sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p>	

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions d'acquisition satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser des acquisitions en lien direct avec ses métiers historiques (Négoce et Bricolage), • renforcer le maillage territorial en France exclusivement, • adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement de la direction en place). <p>Chaque projet de croissance externe ou interne, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels des enseignes concernées qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants).</p> <p>La Direction du Développement, les Directions Administratives et Financières et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus au Comité Exécutif, sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. Les projets les plus stratégiques nécessitent la validation du Conseil d'Administration.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.</p>	

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser, à développer leurs compétences et à les rendre ambassadeurs de sa marque employeur.</p> <p>Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique et le transport est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux).</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique.</p> <p>Du fait de son engagement en matière de responsabilité sociale et sociétale, la féminisation des métiers, notamment sur les postes d'encadrement, l'intégration des séniors ou encore des travailleurs en situation de handicap, sont un enjeu fort pour le Groupe.</p> <p>Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<p>Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque.</p> <p>Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs.</p> <p>Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe.</p> <p>Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over.</p> <p>Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle.</p> <p>Le manque de diversité peut venir entacher l'image de marque du Groupe, engendrer des non-conformités légales mais aussi limiter l'intelligence collective et le sentiment d'appartenance des collaborateurs.</p>

Gestion du risque

Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur les orientations décidées dans le cadre d'un grand projet de vision, appelé Imagine 2030, initié en 2022 et qui a abouti en 2023 dans l'embarquement de l'ensemble des 7 300 collaborateurs du groupe autour de ces grandes orientations stratégiques.

Parmi celles-ci, l'actionnariat salarié est un marqueur fort de la stratégie, grâce notamment à un abondement attractif pour l'ensemble des collaborateurs. Le plan de co-investissement, engagé en 2020 (Horizon Bleu) auprès des managers s'inscrit également dans le souhait de l'entreprise d'associer largement les collaborateurs aux décisions et à la performance des enseignes.

Depuis quelques années, le Groupe a également revu ses ambitions en matière de recrutement, notamment par le développement d'un site carrière Groupe sans cesse enrichi depuis 2019, et l'amélioration de sa visibilité sur les réseaux sociaux.

Il s'engage également sur le volet social de sa politique RSE en développant une politique handicap ambitieuse (mobilisation des équipes RH, accord Handicap chez SAMSE, ...) mais également des actions en faveur de l'égalité professionnelle et l'intégration des seniors. Des critères de performance permettent au Groupe de suivre et mesurer les résultats des différentes actions entreprises.

Par ailleurs, le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs et en développant les « people review ». Outre une politique de formation depuis longtemps très volontariste, notamment mise en œuvre par des formateurs internes intervenant sur le terrain, le Groupe a réaffirmé dans le cadre d'Imagine 2030, son fort engagement pour mieux accompagner les parcours professionnels de ses collaborateurs en décidant de la mise en place d'un Campus. Pour renforcer cette ambition, les collaborateurs bénéficient d'un accompagnement fort dans leurs projets de mobilité professionnelle grâce à une nouvelle Charte de mobilité qui s'applique depuis 2023 dans l'ensemble des enseignes du Groupe.

La DRH du Groupe s'engage également dans des projets permettant de développer un véritable statut social au sein de ses enseignes (telle qu'une protection sociale commune à l'ensemble du Groupe). De même, elle déploie des projets qui visent à mettre en valeur les politiques RH grâce à des outils pédagogiques (Bilan Social Individuel, développement d'un Intranet RH...).

Pour accompagner l'ensemble de ces projets, le Système d'Information RH a été entièrement revu en 2022 autour d'une architecture multi-solutions plus ergonomique (paie, gestion du personnel, entretiens annuels, gestion de la formation et gestion de la rémunération) accessibles pour tous nos collaborateurs.

Un système de veille permet au Groupe d'engager les actions d'adaptation nécessaires, à tous les niveaux de l'entreprise, pour être en conformité avec les exigences légales et réglementaires. A ce titre, le Groupe mesure régulièrement la satisfaction des collaborateurs, leur engagement et leur fierté d'appartenance au Groupe.

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses à la fois de la part de son personnel au sein de ses activités Négoce et Bricolage, et au siège, et/ou de ses clients ou fournisseurs.</p> <p>Les typologies de fraudes sont variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certaines sont décrites dans la partie relative aux risques SI ; • D'autres concernent les agences et magasins : achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques ; • D'autres enfin peuvent viser ou être menées par le personnel du Siège : fraude au faux virement, détournement de trésorerie, fausses notes de frais... 	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières, ainsi que la perte ou la détérioration de marchandises.</p>
Gestion du risque	
<p>Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, un système de contrôle interne est déployé dans le groupe sur la base de procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur. Ces dernières sont mises à disposition dans un manuel de procédures.</p> <p>Le processus de contrôle interne se base sur différents niveaux à la fois directement au sein des agences par les chefs d'agence ou au siège les managers (validations formelles des principales opérations, revues de rapports des anomalies...) mais également par des fonctions transverses comme le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la Direction opérationnelle et à la Direction financière, le service Prévention, la Trésorerie ou le Crédit Client Région. L'audit interne, en troisième niveau de revue, de par son programme d'audit annuel, intervient de manière périodique au sein des agences et au siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Un rapport d'indicateurs de risque mensuel permet également aux services Contrôle de Gestion Siège et Audit Interne de détecter de potentielles anomalies ou déviations sur les thématiques de Trésorerie, Stocks et Ventas.</p> <p>Les agences et magasins du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents au sein de la partie Négoce, les inventaires permanents étant déjà en place sur les magasins de Bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p>	

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre) qui ont un impact néfaste sur l'environnement. Au-delà de l'enjeu environnemental, la présence des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voir interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, et aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES ou de déploiement photovoltaïque (loi AER).</p> <p>Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.</p> <p>Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant l'un des principaux producteurs de déchets en France, la réglementation vise depuis plusieurs années à renforcer leur bonne gestion afin de lutter contre les dépôts sauvages, qui ont un impact environnemental majeur. Cette dynamique se renforce davantage avec la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (Loi AGEC) qui étend la Responsabilité Elargie des Producteurs aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), et impose aux metteurs sur le marché d'en assurer le financement. Les metteurs sur le marché sont aussi tenus, via les éco-organismes agréés, d'organiser des solutions de reprise sans frais des déchets du bâtiment préalablement triés, favorisant leur valorisation, et lorsque cela est possible, leur réemploi, notamment à travers un maillage de points de reprise chez les distributeurs et des services complémentaires.</p>	<p>Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que pourraient causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers et organisationnels. En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences.</p> <p>Le non-respect des différentes réglementations environnementales (Loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, ainsi que des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité. Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe est soucieux de limiter son empreinte environnementale et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les impacts liés à ses activités. Ces plans d'action sont détaillés dans son état de durabilité inclus dans ce Document d'enregistrement universel. Le Groupe y présente également les enjeux liés à sa chaîne de valeur et notamment liés aux impacts environnementaux de la production des produits qu'il commercialise. De plus, le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et réalise une veille technique et technologique afin de suivre les évolutions et d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.</p>	

RISQUES FINANCIERS**Risques de contrepartie**

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou procédures collectives) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2025 le montant des créances clients s'élève à 221,4 M€ et représente 13,2 % de l'actif du bilan. L'annexe aux comptes consolidés, note 10 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité Négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, • l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, • l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.
Gestion du risque	
<p>Le Secrétaire Général, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment d'outils et de procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les directions de région par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les procédures du Groupe en s'appuyant notamment sur des mécanismes de surveillance financière, d'assurance-crédit et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est majoritairement assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats et un réseau d'huissiers partenaires.</p> <p>Le Groupe a structuré la gestion du risque de crédit client sur l'ensemble des filiales au travers d'équipes locales pour être au plus proche des enjeux opérationnels et assurer ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client n'est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).</p>	

Risques de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur le montant de ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (29 %) et de dettes à taux fixe (71 %). Les dettes à taux variables sont en partie couvertes via un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux. Après prise en compte des couvertures, la dette à taux variable ne représente plus que 6 % de la dette totale.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts, le montant de la dette financière nette du Groupe serait impacté.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 316 milliers d'euros du coût de l'endettement (après effet des couvertures).</p>
Gestion du risque	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Financière, en coordination avec les différents partenaires bancaires afin d'ajuster la stratégie et le portefeuille de couvertures, le cas échéant.</p>	

Risques de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion de la trésorerie est essentielle à l'activité quotidienne du Groupe et à son développement à moyen ou long terme de même que la maîtrise de son ratio d'endettement.</p> <p>Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des flux générés par l'activité, des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes et de respecter ses engagements, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une baisse des autorisations de concours bancaires courants qui s'élèvent à 150 millions d'Euros (utilisés à hauteur de 12,1 millions d'Euros au 31 décembre 2025), • un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme, • une augmentation du coût de la dette financière.
Gestion du risque	
<p>La Direction Financière s'assure de la liquidité du Groupe à court, et à moyen terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion du court terme s'articule autour de deux axes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ la centralisation de la trésorerie du Groupe, ◦ la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). <p>Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère.</p> • Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés : <ul style="list-style-type: none"> ◦ un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant), ◦ une projection du résultat et de la dette nette pour l'exercice en cours est réalisée régulièrement par les équipes finance afin d'identifier en amont un potentiel risque de bris de covenant et pouvoir agir en conséquence. 	

Le facteur de risques « taux de change » est désormais évalué comme Limité et il ne figure donc plus dans la cartographie des risques.

RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2025, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 3,801 M€ (cf. Note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés).</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aurait deux impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, • réputationnel : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement.
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, • Commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, • Juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, • Assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations). 	

Éthique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires.</p> <p>Un non-respect du volet anti-corruption de la Loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales.</p> <p>Le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs.</p> <p>Enfin, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité pourrait exposer ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. Dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans des conventions écrites.</p>	<p>Le non-respect de la Loi SAPIN 2 ou du droit de la concurrence pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient son image.</p> <p>De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</p> <p>Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre l'ensemble des piliers de la Loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité d'Éthique et une procédure d'évaluation des tiers. Les équipes de la Direction Financière assurent en parallèle le déploiement et le suivi des contrôles comptables.</p> <p>L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales.</p> <p>Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont rédigées sur la base d'un modèle validé par le service juridique, qui est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p>	

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Politique de prévention

[Une politique de prévention structurée et ancrée dans la stratégie du Groupe](#)

Depuis 2023, la politique de prévention du Groupe SAMSE est portée par un Comité Stratégique Prévention qui fait de la sécurité un levier majeur de gestion et de performance globale. En 2024, cette dynamique franchit une nouvelle étape avec la démarche « *Tous En Vie* », incarnée par une lettre d'engagement signée par l'ensemble du Comité Exécutif, qui érige la prévention au rang de priorité stratégique. Concrètement, cela signifie :

- protéger l'intégrité physique et psychologique de chacun en faisant de la sécurité un réflexe incontournable dans chaque décision managériale et opérationnelle ;
- faire de la sécurité une responsabilité partagée, où chaque collaborateur, intérimaire, prestataire, visiteur et client est acteur d'une vigilance mutuelle et permanente ;
- ancrer enfin les principes généraux de prévention au cœur de toutes les activités, en respectant strictement les exigences réglementaires et les normes internes du Groupe SAMSE.

Cette ambition se traduit par une mise en mouvement très concrète autour de quatre leviers majeurs :

- La généralisation du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), portée par une consigne claire et homogène sur l'ensemble des

enseignes, pour sécuriser chaque geste du quotidien.

- Le renforcement du traçage et de la signalisation dans les parcs et cours de matériaux, afin de mieux maîtriser les flux, fluidifier les circulations et réduire significativement les situations à risque.
- La montée en compétence de l'ensemble de la ligne managériale en santé et sécurité au travail, pour installer une culture prévention exigeante, incarnée sur le terrain et relayée au plus près des équipes.
- L'intégration, dès 2025, de critères de prévention dans la rémunération variable, pour aligner concrètement engagement individuel, exemplarité managériale et performance collective.

Cette dynamique s'appuie sur une mobilisation structurée des équipes, animée notamment lors de réunions d'embarquement au sein des enseignes, où sont rappelés les rôles et responsabilités de chacun dans la construction d'une culture prévention proactive et exemplaire. Par cette démarche, le Groupe SAMSE affirme une vision ambitieuse et cohérente : faire de la prévention une valeur fondatrice, indissociable de la performance durable de l'entreprise.

[Une approche globale de la prévention, intégrée à chaque étape du parcours professionnel](#)

Cette démarche, pensée dans la durée et animée régulièrement, s'appuie sur un accompagnement progressif des collaborateurs articulé autour de plusieurs axes complémentaires.

- Une sensibilisation continue à la prévention, dès l'intégration et tout au long du parcours professionnel, pour ancrer les bons réflexes dans le quotidien de chacun.
- Des formations ciblées et adaptées aux métiers (manutention, conduite d'engins, risques chimiques, travail en hauteur, etc.), en phase avec les enjeux spécifiques du secteur et les situations terrain.
- Une dotation optimisée en équipements de protection individuelle et collective, adaptée en fonction des risques réels observés sur les sites.
- Un renforcement des exigences en matière de maîtrise des risques liés aux ERP, aux ICPE et aux interventions en activité avec les entreprises extérieures, afin de sécuriser l'ensemble des environnements d'exploitation.

Chaque site fait l'objet d'un audit annuel débouchant sur un plan d'actions ciblé, dans une logique d'amélioration continue, avec un objectif de seuil minimal de 80 % de conformité dès 2025. Cette évaluation de premier niveau est complétée par un audit de deuxième niveau, mené par la Direction Prévention du Groupe, qui garantit l'homogénéité de la méthodologie, puis par un audit de troisième niveau, réalisé par l'Audit Interne rattaché à la Direction Générale, assurant un regard indépendant et une analyse approfondie du déploiement et de l'impact des mesures mises en œuvre

Une implication terrain renforcée et des évaluations régulières

Le déploiement de cette politique s'appuie sur un pilotage à la fois stratégique et très opérationnel, avec les managers de points de vente en première ligne pour traduire les orientations du Groupe en pratiques concrètes dans l'organisation du travail, l'animation des équipes et le suivi des indicateurs. Ils sont épaulés par les fonctions supports (aménagements, ressources humaines, juridiques, travaux, etc.), qui intègrent systématiquement les enjeux de sécurité et de sûreté dans les projets d'investissements, les évolutions d'organisation et les décisions RH, afin d'aligner l'ensemble du dispositif sur les priorités de prévention.

Une équipe de 30 experts en sécurité, ancrés au plus près du terrain, assurent un rôle de conseil, de contrôle et de mise en œuvre opérationnelle auprès des agences et magasins. Leur mission est de cartographier les risques propres à chaque activité, de coconstruire avec les responsables de site des plans d'actions hiérarchisés et de suivre leur exécution, en arbitrant les priorités selon les enjeux humains, réglementaires et économiques.

Pour garantir la robustesse et la continuité du système, des audits et évaluations périodiques structurent le pilotage : visites de sites, contrôles ciblés des situations de travail et analyse des risques résiduels alimentent un suivi régulier des indicateurs clés (fréquence et gravité des accidents, incidents, presque-accidents, etc.). Ces éléments nourrissent une analyse stratégique des événements permettant d'ajuster les plans d'actions correctifs et préventifs, de réorienter les moyens et de challenger les pratiques managériales lorsque nécessaire.

Ces évaluations donnent au Groupe SAMSE un véritable tableau de bord de la performance prévention, permettant d'ajuster les dispositifs, de diffuser les bonnes pratiques et de renforcer durablement la sécurité et la sûreté des sites. L'ambition est de faire de la prévention un levier de performance durable et de compétitivité, en intégrant la sécurité au cœur des décisions opérationnelles et en positionnant chaque collaborateur comme acteur responsable de sa propre protection et de celle des autres.

Grâce à un engagement clair de la Direction, à des outils de pilotage structurants et à une implication forte des équipes terrain, le Groupe SAMSE déploie une culture sécurité exigeante, orientée résultats, visant à garantir des conditions de travail toujours plus sûres et maîtrisées pour l'ensemble des collaborateurs.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Le Groupe est engagé dans une démarche de mutualisation des risques entre filiales et la couverture des risques sur l'ensemble de son périmètre est gérée de manière centralisée.

Les principaux programmes d'assurance souscrits par le Groupe couvrent les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives, sa responsabilité civile et les risques flotte automobile. Les limites de garanties ainsi que les franchises sont cohérentes avec sa stratégie de couverture des risques et les exclusions de garantie sont conformes à la pratique. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit clients est en place sous la responsabilité du Secrétaire Général. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau acceptable.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

La couverture du portefeuille clients est également complétée par la mise en place de garanties complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des

objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe, y compris VM MATERIAUX. Ce dispositif est en effet déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (Négoce, Bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société ou de ses filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Financière

La Direction Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Financière.

La Direction Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du contrôle de gestion pour :

- élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE
- veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur
- préparer les états financiers et consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration et pour établir le budget annuel, le reporting mensuel ainsi que les documents prévisionnels.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, ainsi que sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et également sur des directions financières dans certaines filiales.

Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

A ce titre le Secrétariat Général pilote et supervise la politique de crédit client du Groupe et s'assure de la correcte couverture des encours clients. Il assure également le recouvrement des créances.

Le Secrétariat Général est garant de la politique prévention du Groupe qui vise à réduire les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, dont le déploiement opérationnel est assuré par un réseau de référents experts basés au plus près de chaque enseigne.

Le Secrétariat Général est également en charge de l'élaboration des reportings extra-financiers et de la mise en place de processus et d'outils communs, permettant d'assurer la conformité du Groupe aux lois en matière d'éthique des affaires et de protection des données personnelles.

Il assiste enfin les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique et le respect des obligations légales par le pilotage de la mise en conformité du Groupe.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, suit les décisions importantes soumises et validées par le Comité Exécutif en réunion ainsi que la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il s'assure aussi de la réalisation par le Groupe de ses obligations de publication en matière financière et extra-financière.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et à la Direction Générale de l'entreprise.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables des points de vente du Groupe.
- la conduite d'audits au sein de fonctions centrales en s'appuyant également sur des auditeurs externes spécialisés, lorsque la nature de la mission le nécessite.
- la revue des risques du Groupe (cartographie des risques).
- la mise en place et revue des procédures du Groupe.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des

règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles, et contrôlé de façon périodique par le contrôle de gestion.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne est mené tous les deux ans par les responsables des points de vente. Cette opération donne lieu à la formalisation de plans d'actions au niveau des enseignes mais aussi des fonctions supports.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe sont revus par le service audit interne et les responsables des services porteurs de ces risques. Les risques identifiés comme majeurs font systématiquement l'objet d'une présentation annuelle en Comité d'audit. En fonction des circonstances conjoncturelles, d'autres risques

peuvent également faire l'objet d'une revue par ce Comité.

Il est rendu compte des principaux risques dans le paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management et la Direction Générale. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la perma-

- nence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions,
- de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé,
 - de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
 - de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
 - de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
 - du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est encadré par un calendrier commun à l'ensemble des filiales du Groupe. De même des règles et des méthodes communes d'élaboration leurs sont diffusées pour garantir l'harmonisation du processus.

La Direction du contrôle de gestion s'appuie sur un progiciel de prévisions budgétaires commun à l'ensemble du Groupe qui permet de s'assurer de la cohérence et de l'unicité des règles de gestion tout en optimisant la durée du processus d'élaboration budgétaire.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions d'enseignes ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel.

3.5.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, le Groupe SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Concernant SAMSE

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale SAMSE réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

En date du 23 mai 2025, le Conseil d'Administration a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 368 actions ordinaires existantes de la société (Tranche 4) aux 27 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

Concernant DUMONT INVESTISSEMENT

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux n'étant pas bénéficiaires par ailleurs du plan d'attribution gratuite d'actions prévue par SAMSE.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans.

En date du 23 mai 2025, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 3 726 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 4) aux 186 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

En vue de motiver et de fidéliser certains nouveaux membres du personnel salarié de la société ou de

sociétés du Groupe SAMSE, rentrés postérieurement au 4 mars 2021, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 30 juin 2023, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 1 817 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. L'attribution est également

conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de trois ans.

En date du 23 mai 2025, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 172 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 2) aux 21 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 18 juin 2024 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 18 juin 2024.

Cet accord intègre un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2025, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2021	3 500 636 € (1)	11 279 309 €	4 416 883 €	12 975 548 €
2022	3 174 383 € (1)	12 482 648 €	4 300 108 €	13 089 854 €
2023	2 321 519 € (1)	9 756 612 €	3 601 159 €	11 681 986 €
2024	743 411 € (1) (2)	5 132 645 €	2 355 725 €	9 280 708 €
2025	159 031 € (1)	4 234 445 €	2 090 780 €	8 969 881 €

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (495 458 €) pour 2024, comptabilisé en 2024

Épargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le fonds d'actionnariat salarié (FCPE Groupe SAMSE), investi en titres non cotés DUMONT INVESTISSEMENT, permet aux salariés de devenir actionnaires tout en bénéficiant d'une politique d'abondement avantageuse.

En 2025, afin de renforcer et d'encourager l'actionnariat salarié, les 600 premiers euros investis sur le fonds d'actionnariat salarié ont été abondés à 60 % puis pour un grand nombre de filiales 40 % au-delà.

Les collaborateurs d'un grand nombre de filiales sont également associés à la performance économique et financière du Groupe au travers des primes d'intéressement et de participation qui bénéficient d'un abondement à hauteur de 40 %.

3.6 Etat de durabilité

3.6.1 Informations générales

3.6.1.1 Base de déclarations

3.6.1.1.1 Base générale d'établissement et de déclaration relative à la durabilité (BP-1)

Le Groupe SAMSE publie pour un deuxième exercice son état de durabilité conformément à la transposition de la Directive européenne 2022/2464 (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD).

Il a préparé son état de durabilité sur la base des normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) présentées dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

Périmètre

L'état de durabilité a été préparé sur le même périmètre de consolidation que les états financiers. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans le présent Document d'enregistrement universel en partie 4. Éléments financiers, section 4.1 Comptes consolidés - Note 2 "Périmètre de consolidation et évolution en cours d'année".

Les sociétés intégrées au périmètre de consolidation en cours d'année ont été incluses dans le rapport au prorata de leur temps de présence dans le Groupe sur l'exercice 2025.

Exceptionnellement, les informations quantitatives de la société nouvellement intégrée au périmètre consolidé RG BRICOLAGE, représentant 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé, n'ont pas été incluses en données réelles ou extrapolées ; à l'exception des données financières issues de la consolidation. Les méthodologies de calcul sont présentées dans la note méthodologique partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.5 Indicateurs et méthodologies.

Double matérialité et chaîne de valeur

Le Groupe SAMSE a réalisé une analyse de double matérialité afin de définir les enjeux matériels au regard de son modèle d'affaires. La méthodologie d'analyse et les enjeux matériels sont présentés dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels.

Le présent état de durabilité a été établi en prenant en compte la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse des enjeux matériels a donc été réalisée en prenant en compte les incidences, risques et opportunités importants liés à l'entreprise en raison de ses relations d'affaires directes et indirectes et notamment sa chaîne d'approvisionnement et de distribution.

La chaîne de valeur du Groupe est présentée dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.4 Chaîne de valeur.

Informations publiées

Pour établir son état de durabilité, le Groupe SAMSE s'appuie sur ses systèmes d'information. Le Groupe perfectionne en continue ses outils et processus de remontée de données afin d'améliorer la qualité et l'exactitude des données consolidées.

Le Groupe n'a pas fait usage de la possibilité d'omettre une information spécifique correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

3.6.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Cette section détaille les évolutions de méthodologies de calcul.

L'état de durabilité inclut l'ensemble des sociétés du périmètre consolidé présentées en partie 4. Éléments financiers, section 4.1 Comptes consolidés - Note 2 "Périmètre de consolidation et évolution en cours d'année".

Les méthodologies de calcul sont présentées en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.5 Indicateurs et méthodologies.

Pour ce nouvel exercice, une comparaison est réalisée entre les indicateurs chiffrés de 2025 et les résultats publiés en 2024.

Dans l'état de durabilité 2024, le poste le plus émissif publié est erroné. En effet, l'Achats de biens et services et cycle de vie des produits est le poste le plus émissif avec 1 880 149 tCO₂eq contre 195 256 tCO₂eq publié. Une correction a été apportée au tableau page 178.

3.6.1.2 Présentation du Groupe SAMSE : stratégie, modèle économique, chaîne de valeur et parties prenantes (SBM-1 et SBM-2)

3.6.1.2.1 Modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Fort de ses 7 000 collaborateurs, il s'étend en France à travers un réseau dense de 410 points de vente.

Avec ses deux métiers, le Négoce de matériaux de construction et la distribution de produits de Bricolage, le Groupe SAMSE propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers des offres complémentaires dans une relation de proximité.

Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Le schéma présenté dans la double page ci-après décrit le modèle d'affaires du Groupe SAMSE. Il propose une vision synthétique de son organisation et de ses activités. Il présente également d'une part les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et d'autre part la création et le partage de valeur qui en résultent.

GROUPE SAMSE

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage

NOS RESSOURCES

Financières

Capitaux propres : **614 040 k€**

Ratio d'endettement financier : **21,95 %**¹

Nos équipes

7 000 collaboratrices et collaborateurs

31 % de femmes

4,6 % de personnes en situation de handicap

289 alternants

9,15 ans d'ancienneté moyenne

Nos métiers

4 multispécialistes

1 enseigne de Bricolage

13 enseignes spécialistes

4 sites logistiques et

216 000 m² de stockage

9 sites e-commerce

Nos territoires

410 points de vente dans **65** départements

1 234 fournisseurs sous contrat dont

79 % de français

109 400 € de dotation annuelle pour la Fondation du Groupe

Notre environnement

1 plan de décarbonation sur les scopes 1, 2 et 3

34 430 m² de panneaux photovoltaïques

187 sites de collecte de déchets (REP PMCB)

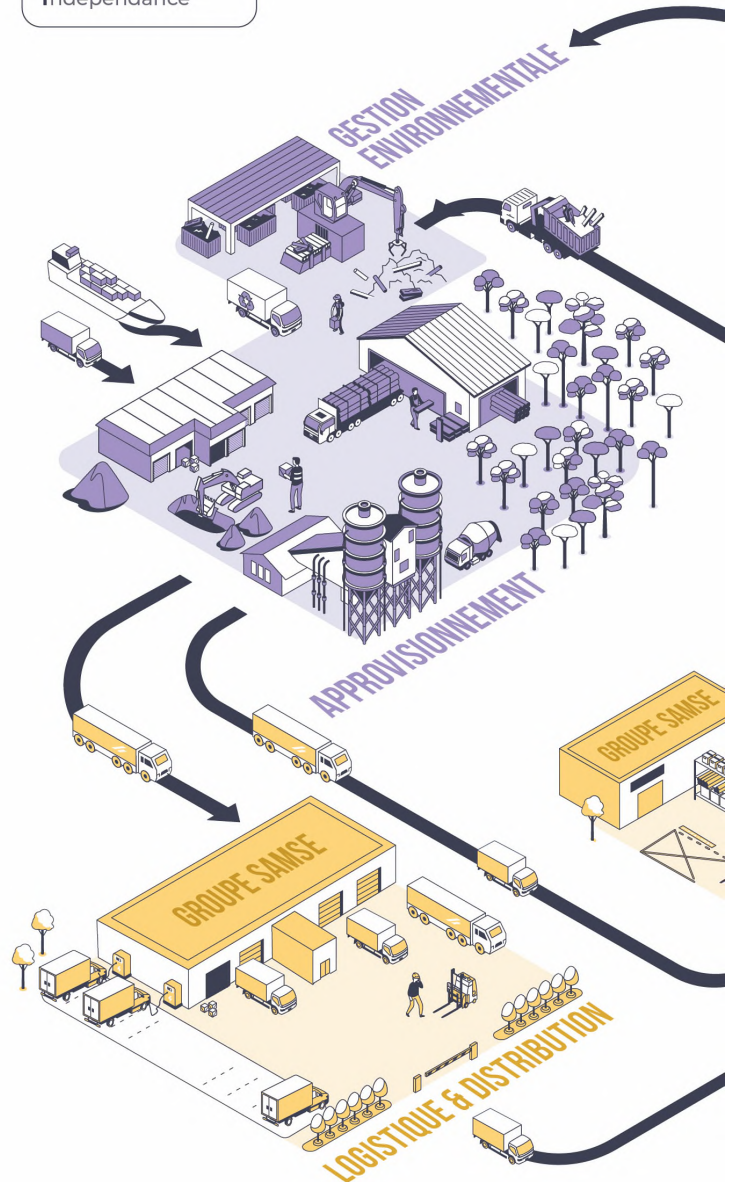
1 132 chariots élévateurs dont **77 %** électriques

NOS VALEURS

Audace

Proximité

Indépendance



¹ Hors IFRS16

² Abonnement compris

³ Hors OXYGEN FERMETURES

⁴ Étude réalisée en 2024 auprès de 88 % des collaboratrices et collaborateurs du Groupe

⁵ Étude réalisée en 2025 sur le périmètre de l'enseigne SAMSE et ses marques spécialistes

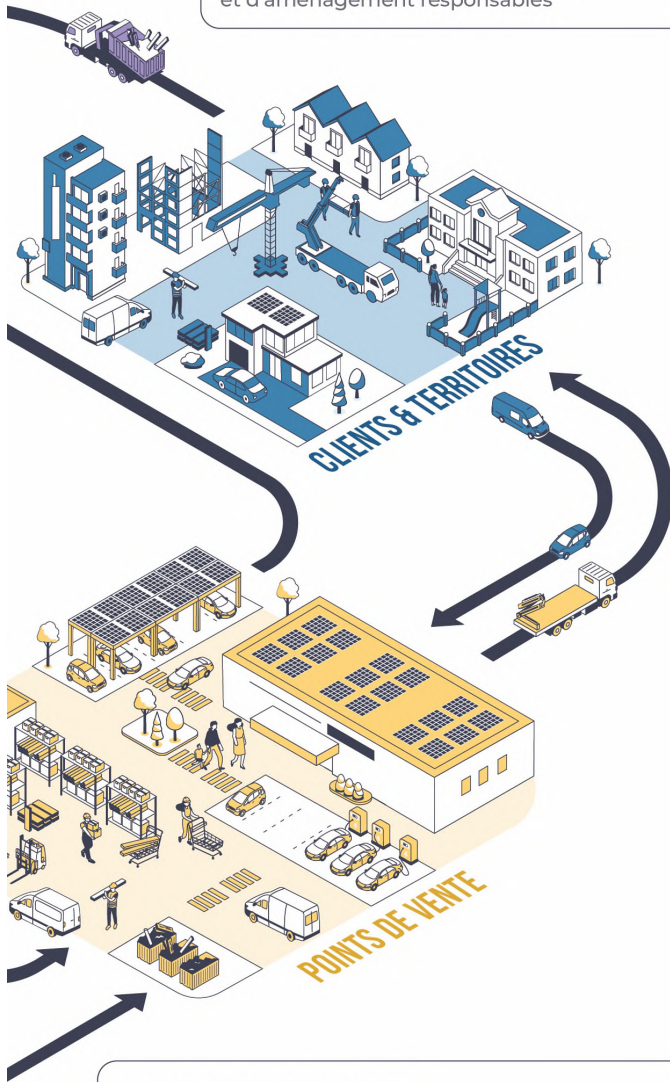
⁶ Hors VM MATERIAUX

⁷ Les notes d'EthiFinance ne sont en aucune manière un « conseil en investissement » ou une « recommandation d'investissement » ou plus généralement une quelconque recommandation d'acheter ou de souscrire, de céder ou de conserver le titre SAMSE

S'engager pour mieux bâtir vos projets

NOTRE MISSION DE DISTRIBUTEUR

Accompagner nos clients, partout, tout le temps, avec des solutions de construction et d'aménagement responsables



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Financières

CA : 1 924 632 k€

ROC : 34 203 k€

Résultat net : 27 146 k€

17 699 k€ reversés en intéressement et participation²

65 % des salariés actifs actionnaires³

22,19 % de capital détenu par des salariés actifs ou d'anciens salariés

27 665 k€ de dividendes

Nos équipes

95 % de salariés en CDI

Note de 7,6/10 au dernier baromètre de satisfaction de nos collaboratrices et collaborateurs⁴

Index Égalité Professionnelle entre 82 et 89/100

Nos métiers

Plus de 240 000 références proposées aux clients

79,6 % des collaboratrices et collaborateurs ont suivi au moins une action de développement de compétences

Indice de satisfaction clients de 8,6/10 avec 94 % des clients satisfaits (notes comprises entre 7 et 10)⁵

Nos clients & territoires

Plus de 840 000 clients nous ont fait confiance en 2025

32 projets associatifs soutenus par la Fondation

Notre environnement

9 170,9 tonnes de déchets revalorisés

4,4 % de baisse de notre empreinte carbone

8,2 % de baisse de gazole utilisé par notre flotte de poids lourds pour parcourir 100 km⁶

1 Charte Achats Responsables

NOS ENGAGEMENTS RSE



Notation EthiFinance : médaille d'argent pour une note de 68/100⁷



Notation EcoVadis : médaille d'argent pour une note de 74/100*



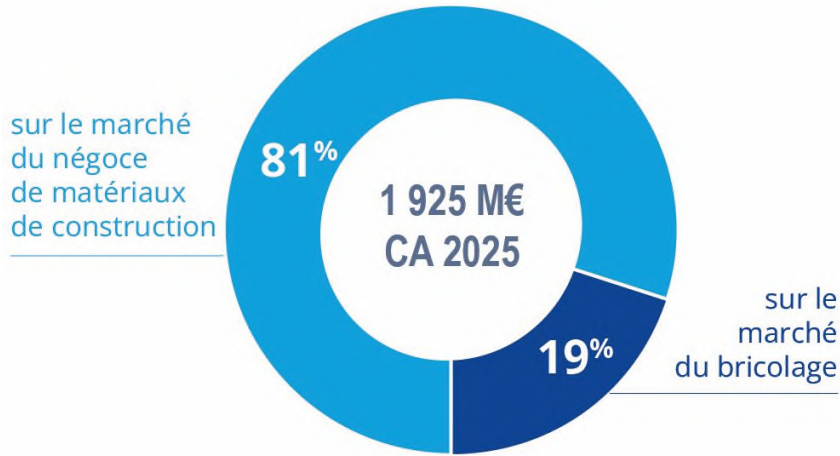
* Scanner le code QR pour afficher plus de détails et d'informations sur la méthodologie relative à notre reconnaissance EcoVadis



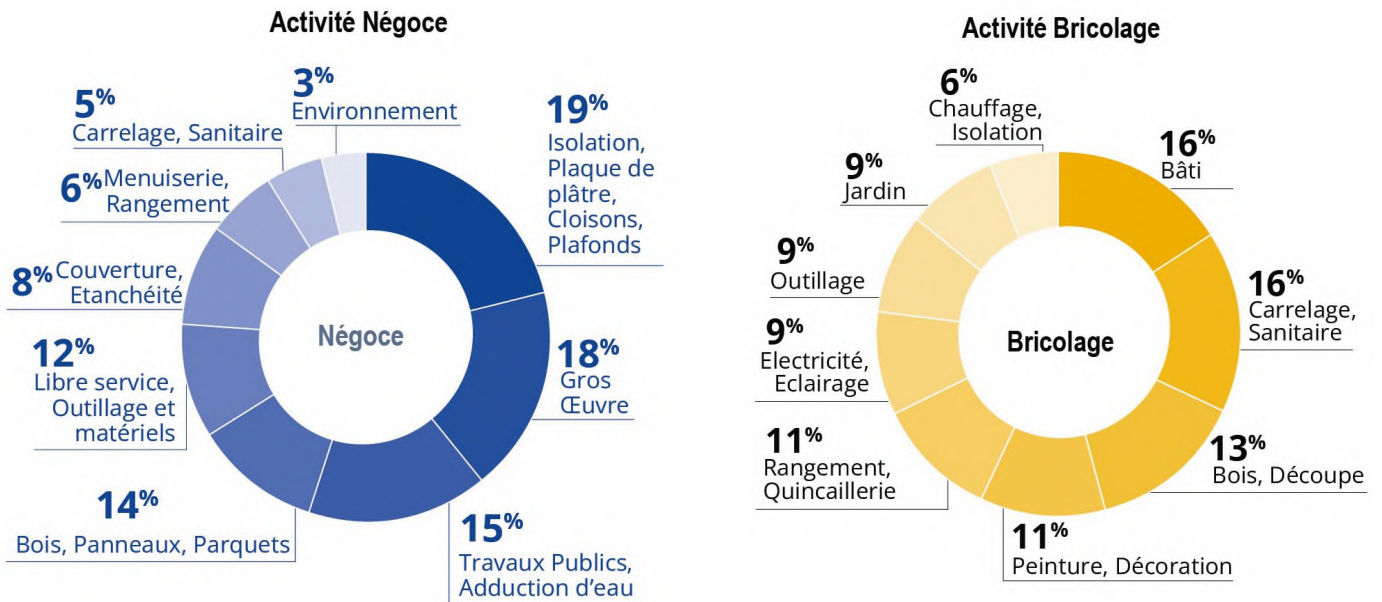
3.6.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients

Le Groupe opère sur deux marchés distincts, la distribution de matériaux de construction ("Négoce") et la distribution de produits de

Bricolage ("Bricolage"), auprès de clients professionnels du bâtiment et des travaux publics et de particuliers.



Répartition du chiffre d'affaires du Groupe :



3.6.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité

Stratégie

Le Groupe articule sa stratégie en matière de durabilité autour de quatre piliers qui incarnent ses engagements (cf. schéma ci-dessous).

Parce que ces engagements sont intimement liés à la façon dont le Groupe réalise ses activités, ils sont portés par les Comités Stratégiques, centres névralgiques du déploiement de la stratégie.

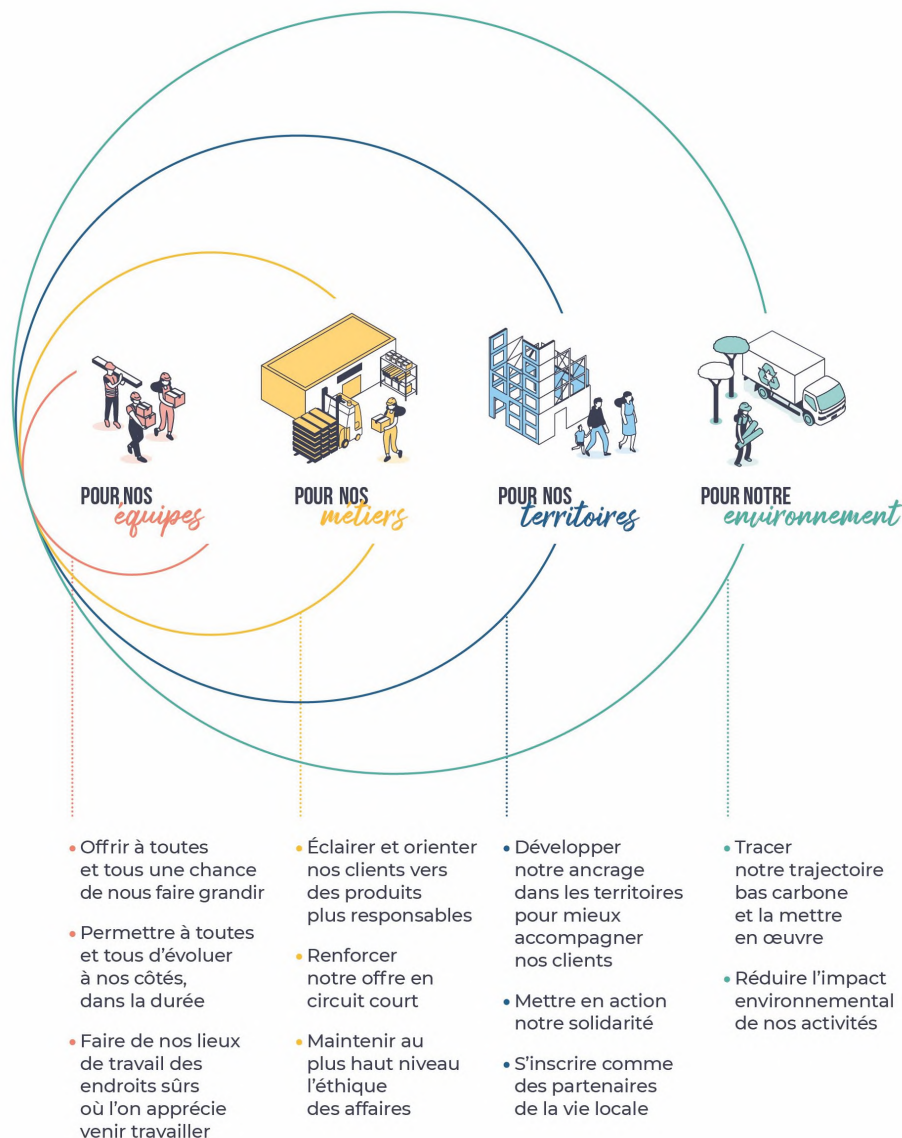
Les Comités Stratégiques sont des organes chargés de la veille sur l'environnement interne et externe et ont pour mission d'alimenter les réflexions stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politi-

ques liées à leur domaine d'activité. Composés à la fois de membres du Comité Exécutif, de représentants des filiales et d'experts métiers, les Comités Stratégiques formulent des préconisations sur des sujets structurants pour le Groupe, proposent des plans d'actions moyen long terme et s'occupent d'en suivre le déploiement.

Davantage de détails est fourni en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.3 Gouvernance.

Objectifs

Le Groupe a publié en juillet 2024 sa Revue d'Engagement. Dans celle-ci, il s'engage sur les objectifs présentés ci-dessous.



Les objectifs présentés dans la Revue d'Engagement sont les suivants :

Pilier	Thématique	Objectif
Pour nos équipes	Egalité femmes-hommes	2030 : Atteindre 40 % de femmes dans les effectifs ¹
	Formation	2028 : 100 % des collaborateurs et collaboratrices bénéficient d'au moins une action de développement des compétences chaque année ^{2,3}
	Prévention	Note minimale de conformité au référentiel "audit prévention-sécurité" par point de vente : 2025 : supérieure ou égale à 80/100 2026 : supérieure ou égale à 90/100 Taux de fréquence (TF1) (à nombre d'heures travaillées comparable) : ⁴ 2025 : cible de 18 2027 : cible de 15
Pour nos métiers	Achats Responsables	Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables : 2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
Pour notre environnement	Supply Chain	Diminution du recours au gazole par notre flotte de poids lourds pour parcourir 100 km : ⁵ 2024 : -3,6 % 2025 : -3,7 % 2026 : -3,9 %
	Empreinte carbone	Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à notre empreinte 2023 : 2030 : -25,2 %

En 2025, la base de calcul de l'objectif lié à l'égalité femmes/hommes a été modifiée afin de mieux l'adapter à la réalité des secteurs dans lesquels le Groupe travaille. La proportion de femmes en France sur les activités de logistique et transport de marchandises est respectivement de 25 % et 14 % en 2022⁶. Elle tombe à 4 % sur les métiers liés à la conduite de camion (en 2024)⁷. Le Groupe a donc choisi de recentrer cet objectif sur ses activités principales de distribution en excluant les effectifs liés aux pôles transports et les magasiniers. Avec ce changement de méthodologie, le Groupe conserve un objectif cohérent et ambitieux de 40 % de femmes à horizon 2030 sur 81,8 % de ses effectifs restant couvert par l'objectif. Le pourcentage de départ de 2023 sur lequel se base l'objectif passe de 30,3 % à 36,7 %. Les actions du Groupe continuent en parallèle à être effectives également sur les métiers des pôles transports et les fonctions de magasiniers qui, s'ils sont majoritairement masculins aujourd'hui, doivent également être féminisés.

¹ Pour cet objectif, sont comptabilisés dans les effectifs tous les collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe, alternants compris hors magasiniers et emplois des pôles transport. Le calcul se base sur les effectifs physiques à fin d'année. Toutes les sociétés du périmètre de reporting sont prises en compte à l'exception de ZANON TRANSPORTS et des sociétés GEMOISE PARIS et GEMOISE PLAST.

² L'expression "collaborateurs et collaboratrices" regroupe ici l'ensemble des collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe, alternants compris. De la même façon que précédemment, les sociétés ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PARIS et GEMOISE PLAST ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

³ Action de développement des compétences : toute action permettant d'assurer l'adaptation de nos salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des évolutions économiques, juridiques, technologiques, environnementales ou organisationnelles. Les formations liées à la réglementation (exemple : prévention - sécurité) et les parcours d'intégration (nouveau collaborateur) font partie de ce périmètre.

⁴ Le taux de fréquence est un indicateur qui mesure le degré d'exposition des salariés aux risques professionnels en calculant le nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail par million d'heures travaillées. Le calcul est réalisé sur le nombre d'heures travaillées réelles.

⁵ "notre flotte" : Ensemble des poids lourds opérés par le Groupe SAMSE, toutes énergies comprises.

⁶ Tableau de bord de l'emploi Transport & Logistique 2022 de l'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport et la logistique (AFT)

⁷ Observatoire Prospectif des métiers et qualifications (OPTL) – Rapport 2024

3.6.1.2.4 Chaîne de valeur

Le Groupe travaille en amont avec de nombreux fournisseurs (1 234 fournisseurs sous contrat cadre, présents à 79 % en France, 20 % dans l'UNION EUROPEENNE hors France et 1 % dans le reste du monde). Ces fournisseurs varient de petites entreprises mono-sites à de grands groupes et offrent une gamme variée de produits (cf. partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients). En aval, le Groupe sert des clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que des clients particuliers, contribuant ainsi au développement du territoire français. Le Groupe utilise son maillage territorial dense pour être au plus proche des projets de ses clients.

Avec ses points de vente physiques et ses services en ligne, il s'appuie sur des plateformes et structures logistiques permettant de garantir la disponibilité des produits et de minimiser les délais de livraison. Les qualités techniques de ses vendeurs-conseil, son service après-vente et son service de récupération des déchets lui permettent d'accompagner ses clients de l'initiation de leur projet à sa réalisation.

Ces informations sont détaillées en partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.1.2.1 Modèle d'affaires.

3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées

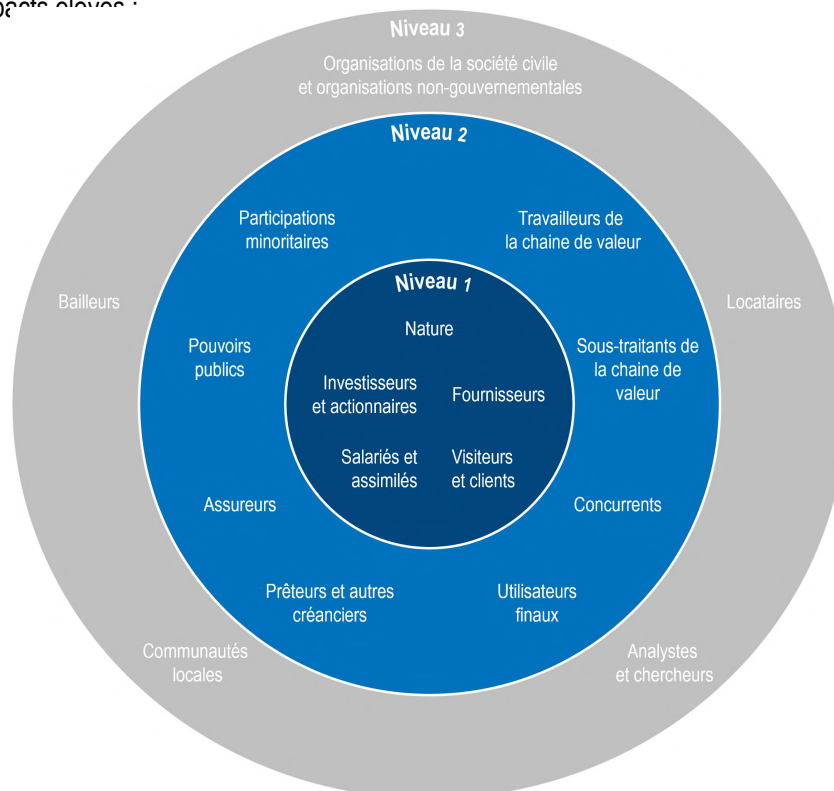
Les activités du Groupe SAMSE peuvent impacter ou être impactées par de nombreuses parties prenantes de manière directe ou indirecte.

Le schéma ci-dessous présente les principales parties prenantes du Groupe réparties en trois niveaux :

– Niveau 1 : parties prenantes aux relations essentielles au modèle d'affaires avec des attentes et impacts élevés :

– Niveau 2 : parties prenantes ayant une influence forte sur le modèle d'affaires et pouvant être fortement impactées ;

– Niveau 3 : parties prenantes ayant une influence modérée et/ou indirecte sur le modèle d'affaires et pouvant être impactées.



Le Groupe s'emploie à entretenir des relations transparentes et de confiance avec ses parties prenantes et prend en compte leurs attentes dans l'élaboration de sa stratégie.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont le Groupe interagit avec celles concernées par les ESRs S1 à S4 conformément aux prérequis du Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

	<i>Effectifs</i>	<i>Fournisseurs et leurs collaborateurs</i>	<i>Communautés touchées</i>	<i>Clients et consommateurs finaux</i>
<i>Description</i>	Collaborateurs salariés, intérimaires et représentants du personnel	Fabricants de matériaux et d'outillages	Communautés locales (riverains et peuples autochtones)	Clients professionnels et particuliers, utilisateurs des produits, consommateurs finaux
<i>Types de dialogue et fréquence</i>	Réunions du personnel Baromètres satisfaction (tous les deux ans) Interlocuteurs internes (RH, référents harcèlement, référents handicap) Comités Sociaux et Economiques (CSE) et négociations collectives Communication d'informations par voie physique et digitale (panneaux d'informations, intranet, revue interne trimestrielle) Journées connaissance de l'entreprise pour les nouveaux entrants Imagine 2030 : construction de la stratégie avec 250 salariés et partage de la vision élaborée avec les collaborateurs 65 % de salariés actionnaires	Directions d'activités et chefs de produits dédiés : échanges réguliers et négociations annuelles Visites fournisseurs Salons fournisseurs organisés par le Groupe tous les ans. Envoi de la Charte Achats Responsables aux fournisseurs sous contrat. Les acheteurs la présentent également lors de rendez-vous. Rendez-vous complémentaires sur une sélection de fournisseurs ayant signé la Charte Achats Responsables	Dialogue informel et local avec les riverains La plateforme d'alerte du Groupe est ouverte à l'ensemble de ses parties prenantes. Elle est communiquée publiquement sur le site interne institutionnel du Groupe.	Interlocuteurs dédiés sur les points de vente Echanges lors des salons fournisseurs organisés par le Groupe "Ecoute clients" : dispositif annuel de mesure de la satisfaction des clients de l'enseigne SAMSE Collecte d'avis clients sur les sites e-commerce du Groupe Organisme de médiation
Dispositif d'alerte confidentiel ouvert aux collaborateurs et aux parties prenantes externes.				

<p><i>Principales attentes en lien avec la stratégie et le modèle économique</i></p>	<p>Rémunération</p> <p>Adaptation de l'effectif des équipes à la charge de travail</p> <p>Dialogue continu et régulier avec la hiérarchie, réunions d'équipes</p>	<p>Conditions commerciales</p> <p>Référencement de leurs produits</p> <p>Bonnes informations de référencement des produits</p> <p>Echanges sur les caractéristiques environnementales et sociales des produits ainsi que sur les politiques de durabilité des fournisseurs</p>	<p>Minimisation des impacts de l'activité (nuisances visuelles, sonores et pollutions)</p> <p>Création d'emploi et soutien de l'économie locale</p>	<p>Qualité des conseils techniques</p> <p>Disponibilité des produits</p> <p>Positionnement prix</p>
<p><i>Mesures prises par le Groupe SAMSE</i></p>	<p>Politique attractive en matière d'avantages sociaux (cf. §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 Salaires décents)</p> <p>Restitution des résultats des baromètres satisfaction aux managers et à l'ensemble des collaborateurs</p> <p>Politiques Ressources Humaines globales</p>	<p>Négociations annuelles</p> <p>Récupération automatisée des informations produits disponibles et échanges réguliers</p> <p>Création de la Charte Achats Responsables</p>	<p>Réduction des pollutions</p> <p>Création d'emploi local</p> <p>Sponsoring et mécénat local</p>	<p>Formation des collaborateurs sur les produits et techniques de pose associées</p> <p>Gestion des stocks</p> <p>Echanges avec les clients ayant indiqué être insatisfaits lors des enquêtes de satisfaction, lorsque ceux-ci ont levé l'anonymat et le souhaitent</p>
<p><i>Information des organes de direction sur les attentes des parties prenantes et leur prise en compte dans la définition de la stratégie</i></p>	<p>Restitution des enquêtes satisfaction au Comité Exécutif puis aux Comités de Direction des enseignes</p> <p>Participation de membres du Comité Exécutif au CSE central, échanges entre la Direction Générale et les représentants du personnel</p> <p>Participation de la Direction Générale et des membres du Comité Exécutif aux Comités Stratégiques</p> <p>Représentant des salariés au Conseil d'Administration</p> <p>Information du Conseil d'Administration sur les alertes reçues et traitées via le dispositif d'alerte</p>	<p>Suivi réalisé au niveau des Directions d'activité et restitution des négociations annuelles faite au Comité Exécutif</p> <p>Suivi des objectifs RSE par le Conseil d'Administration (notamment le nombre de fournisseurs engagés au travers de la Charte Achats Responsables)</p>	<p>Suivi réalisé au niveau du service partenariat et sponsoring</p>	<p>Suivi des résultats du dispositif Ecoute Client par la direction de la société SAMSE</p> <p>Suivi des clients aux niveau des agences, régions ou enseignes</p>

3.6.1.3 Gouvernance

3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale.

Les informations sur son Conseil d'Administration et notamment son rôle, ses responsabilités et sa composition sont présentées dans la partie 2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise dans les sections 2.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration, 2.2.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration et 2.2.2.3 Comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence et du bon déploiement des stratégies de durabilité du Groupe au regard de sa cartographie des risques. Pour cela, il a mis en place en son sein, fin 2024, un Comité RSE dont la composition et les missions sont détaillées dans la partie 2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise, section 2.2.2.3 Comités du Conseil – Comité RSE. Les compétences des administrateurs y sont également détaillées. A fin 2025, 100 % des administrateurs composant le Comité RSE ont suivi au moins une formation dédiée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)

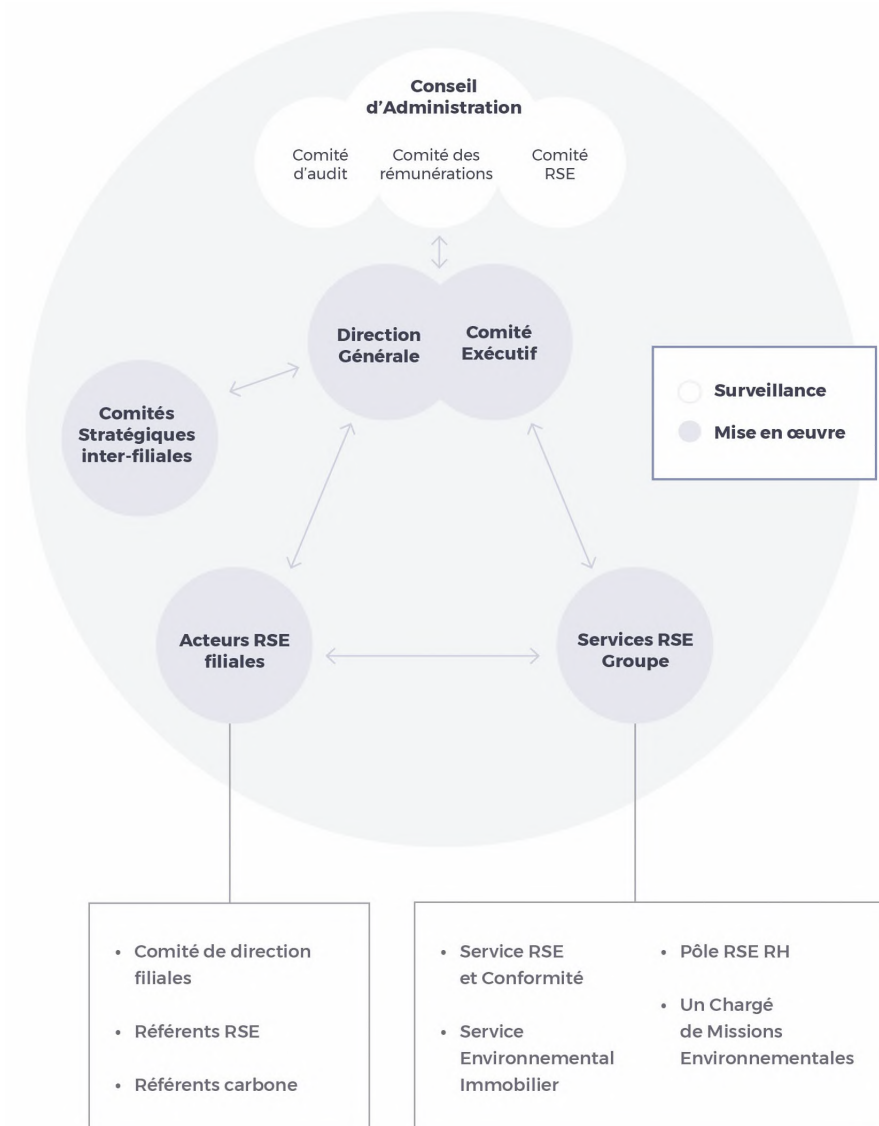
La gouvernance du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) reflète son modèle décentralisé : inclusive et participative.

Le Comité RSE du Conseil d'Administration s'assure de la pertinence et du bon déploiement des stratégies de durabilité du Groupe au regard de sa cartographie des risques. Il suit les incidences, opportunités et risques importants ainsi que la mise en œuvre et l'efficacité des politiques et mesures d'atténuation des risques.

Au niveau opérationnel, les représentants des enseignes et les référents métiers se retrouvent au sein de six Comités Stratégiques, émanations du

Comité Exécutif en charge du déploiement de la stratégie du Groupe. Ils sont garants de la formalisation et du déploiement des stratégies du Groupe liées à leur domaine d'activité. Chaque Comité (Prévention et Sécurité, Offre, Supply, Ressources Humaines, Digital et Bas Carbone & Environnement) s'assure de la prise en compte des incidences, risques et opportunités liées au développement durable dans la définition des stratégies qui le concernent.

La stratégie du Groupe est ensuite déployée via les représentants de filiales et les experts métiers (cf. schéma ci-dessous).



Le Conseil d'Administration est informé et suit les différents enjeux de durabilité de la manière suivante :

- Présentation annuelle des enjeux sociaux et des indicateurs de suivi en Conseil d'Administration ;
- Présentation annuelle du déploiement du dispositif SAPIN 2, des enjeux liés à la sécurité

informatique et des enjeux liés à la Prévention en Comité d'Audit ;

- Présentation et suivi de l'ensemble des indicateurs de la Politique RSE et des enjeux matériels en Comité RSE.

3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Des critères de durabilité sont inscrits depuis plusieurs années dans les rémunérations variables des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

La partie 2.3 Rémunération des mandataires sociaux présente la structure de rémunération des mandataires sociaux. Dans cette partie sont détaillées les modalités d'approbation de l'attribution de cette rémunération (par le Comité des Rémunérations et des Nominations) ainsi que les proportions de rémunération variable qui dépendent de critères de durabilité.

En 2025, la rémunération variable de 100 % des membres du Comité Exécutif était en partie indexée sur des critères de durabilité. De nouveaux critères ont été mis en place pour 2026.

De manière plus globale, une campagne ayant pour but d'inclure des critères de durabilité dans 100 % des rémunérations variables des salariés a débuté en 2025 et sera achevée, sous réserve de l'accord des partenaires sociaux, au plus tard sur l'exercice 2027.

3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)

Eléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphe dans l'Etat de durabilité du Groupe SAMSE		
	Informations sociales	Informations environnementales	Informations en matière de gouvernance
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-2 : cf §3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes GOV-3 : cf §3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation SBM-3 : cf §3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	GOV-2 : cf §3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes IRO-1 : cf §3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels SBM-2 : cf §3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées		
	MDR-P : cf §3.6.3 Informations sociales	MDR-P : cf §3.6.2 Informations environnementales	MDR-P : cf §3.6.4 Informations en matière de gouvernance
Identifier et évaluer les incidences négatives	IRO-1 : cf §3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels SBM-3 : cf §3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	MDR-A : cf §3.6.3 Informations sociales	MDR-A : cf §3.6.2 Informations environnementales	MDR-A : cf §3.6.4 Informations en matière de gouvernance
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	MDR-M et MDR-T : cf Tableau récapitulatif des indicateurs, §3.6.5 Indicateurs et méthodologies		

Le Groupe SAMSE est de plus soumis à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Son plan de vigilance publié dans ce cadre est disponible en section 3.7 Plan de vigilance.

3.6.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Les modalités de gestion des risques et de contrôle interne sont présentées partie 3.4 Gestion des risques et parties 3.6 Etat de durabilité sections 3.6.1.3 Gouvernance et 3.6.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité.

Le suivi des enjeux de durabilité est réalisé conformément à la gestion des contrôles présentée dans la partie précitée. En particulier, les points de contrôle des contrôleurs de gestion intègrent des

contrôlés liés aux enjeux de durabilité. Le service RSE et Conformité s'assure également du réel déploiement des politiques et actions d'atténuation présentées et de la conformité des indicateurs de suivi. Le service d'Audit interne réalise un contrôle de troisième niveau des politiques mises en place, par le biais de questionnaires d'auto-évaluation et d'audits sur site intégrant des vérifications liées aux thématiques RH, Prévention, SAPIN 2, et déchets notamment.

3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels

3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Méthodologie

En 2024, le Groupe SAMSE a réalisé une analyse de double matérialité conformément à la directive CSRD sur les états de durabilité¹ afin de coter les impacts, risques et opportunités (IRO) en lien avec ses activités. Trois étapes ont été suivies : (i) l'identification des enjeux de durabilité et des IRO associés, (ii) l'évaluation des IRO et la détermination des enjeux matériels, (iii) la validation de l'analyse de matérialité par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration.

Un groupe de travail regroupant les services Audit interne et RSE et Conformité a été créé afin de travailler avec l'ensemble des services concernés pour élaborer cette matrice de double matérialité.

Aucun évènement significatif n'ayant impacté le modèle d'affaires en 2025, le Groupe SAMSE a choisi de ne pas modifier sa matrice de matérialité sur cet exercice.

i. Identification des enjeux de durabilité et des IRO associés

Le groupe de travail en charge du projet a réalisé une revue des enjeux de durabilité dans le but d'établir une première liste d'enjeux. Pour cela, il s'est basé sur la liste de thématiques présentée dans l'Appendice A de l'ESRS 1 et a complété son analyse via la revue des précédentes cartographies du Groupe et des enjeux de son secteur.

Il a ensuite décliné ces enjeux en incidences, risques et opportunités (IRO) au regard des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur afin d'en permettre la cotation.

Par la suite, des entretiens avec les référents métiers ont permis d'élargir le référentiel d'enjeux extra-financiers, de s'assurer de son exhaustivité et de sa pertinence et de valider la liste des enjeux et des IRO associés à évaluer.

¹ Directive européenne 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive.

ii. Evaluation des IRO et détermination des enjeux matériels

L'évaluation des IRO et la détermination des enjeux matériels ont été réalisées de façon à ce que chacun des enjeux soit coté au moins deux fois de manière indépendante : une fois par les services RSE et Conformité et Audit interne et une fois par chaque référent métier concerné par l'enjeu.

Les services Audit Interne et RSE et Conformité ont tout d'abord classé les risques afin de les répartir sur les référents métiers pour cotation. Des ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ils ont permis d'établir une description détaillée des risques et de les évaluer sur le principe de la double matérialité (voir ci-après). Pour cela, des échelles d'évaluation sur cinq niveaux ont été utilisées (voir ci-après). Dix référents métiers ont coté les risques. Pour ce premier exercice, il a été décidé de ne pas faire coter les enjeux par les parties prenantes externes. Les référents métiers ont pris en compte, dans leur cotation, les attentes identifiées de leurs parties prenantes.

En parallèle, les services Audit Interne et RSE et Conformité ont également coté l'ensemble des enjeux afin de pouvoir apporter aux référents métiers les informations complémentaires nécessaires permettant de coter l'ensemble des IRO concernés. Ils étaient également garant d'une compréhension commune des enjeux cotés par plusieurs référents métiers.

L'évaluation des enjeux et IRO a été réalisée de manière brute sans prise en compte des mesures d'atténuation déjà en place.

Échelles de cotation

Afin de coter les enjeux, le service Audit interne a formalisé des échelles à cinq niveaux en cohérence avec les échelles de cotations utilisées dans le Groupe intégrant ainsi cette cotation dans le processus global d'évaluation des risques du Groupe.

La matérialité d'impact, qui mesure les effets des activités du Groupe sur ses parties prenantes (environnement compris), a été évaluée selon sa gravité (ampleur, caractère irrémédiable et étendue) et sa probabilité d'occurrence.

La matérialité financière, qui mesure les risques et opportunités en fonction de leur incidence sur la situation financière du Groupe, a été évaluée selon son ampleur et sa probabilité d'occurrence.

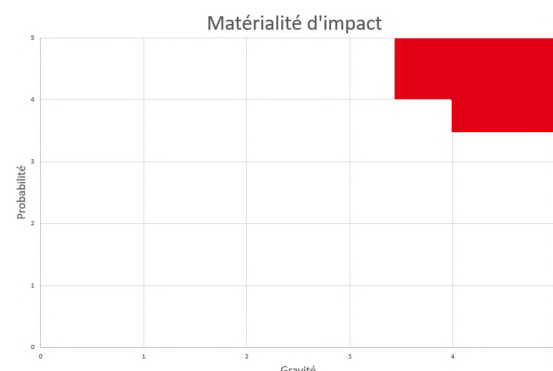
Les horizons temporels considérés ont été décrits dans les échelles permettant la cotation de la probabilité et du caractère irrémédiable. Celles-ci ont été réalisées en cohérence avec les définitions présentées dans le Règlement Délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 à la section 6.4 de l'ESRS 1 ("Définition du court, du moyen et du long terme à des fins de publication d'informations").

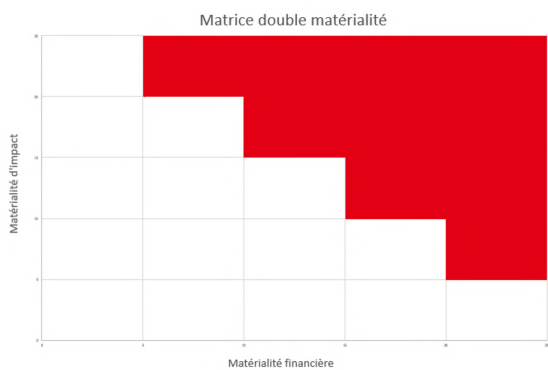
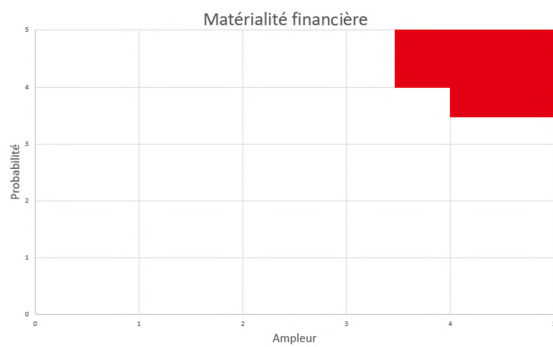
Le Groupe SAMSE a choisi de ne pas coter une incidence positive lorsqu'elle était le pendant exact d'une incidence négative.

Seuils de matérialité

Les enjeux qui ont été définis comme matériels pour le Groupe SAMSE sont ceux ayant une matérialité d'impact très élevée, (gravité et probabilité supérieures à 3,5 ou 4), ceux ayant une matérialité financière très élevée (ampleur et probabilité supérieures à 3,5 ou 4), et ceux dont, et la matérialité d'impact, et la matérialité financière, sont élevées.

Pour les enjeux concernant les Droits de l'Homme, la gravité de l'incidence du point de vue de l'impact l'emportant sur sa probabilité, les enjeux dont la note de gravité était supérieure à la limite fixée ont été considérés comme matériels du point de vue de l'impact même si leur probabilité ne dépassait pas les limites fixées.



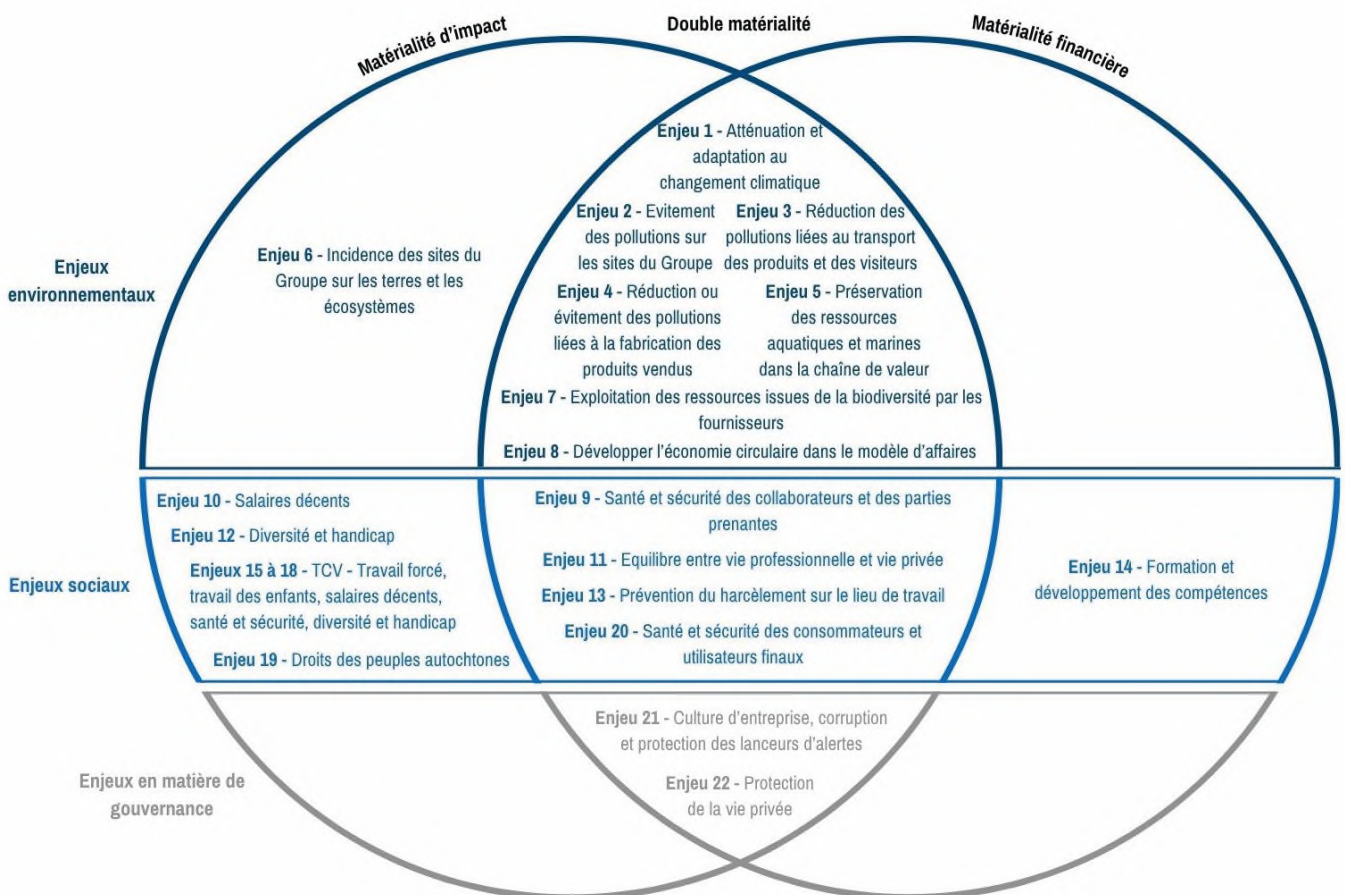


iii. Validation de l'analyse de matérialité par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration

Une fois l'analyse de double matérialité finalisée, la méthodologie utilisée et les résultats ont été revus et validés par la Direction Générale du Groupe. Ce processus a ensuite été présenté au Comité RSE du Conseil d'Administration, permettant la validation de cette double matérialité par ce dernier.

L'implication du service Audit interne, garant de la revue des facteurs de risques pour le Groupe ainsi que l'utilisation d'échelles alignées avec les autres cotations réalisées dans le Groupe permet d'assurer la cohérence et la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'évaluation des risques majeurs pour le Groupe, intégrant ainsi cette cotation dans les processus globaux de gestion des risques du Groupe. La revue et la validation des enjeux par le Conseil d'Administration, qui suit l'ensemble des mesures de gestion des risques majeurs, permet également une parfaite intégration de ces thématiques dans le processus global de gestion des risques.

Résultats



3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Table de concordance entre les ESRS et les enjeux matériels

ESRS E1 - Changement climatique	Atténuation et adaptation au changement climatique	Enjeu 1
ESRS E2 - Pollution	Evitement des pollutions sur les sites du Groupe	Enjeu 2
ESRS E2 - Pollution	Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs	Enjeu 3
ESRS E2 - Pollution	Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus	Enjeu 4
ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines	Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur	Enjeu 5
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes	Enjeu 6
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs	Enjeu 7
ESRS E5 – Economie circulaire	Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires	Enjeu 8
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes	Enjeu 9
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Salaires décents	Enjeu 10
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	Enjeu 11
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Diversité et handicap	Enjeu 12
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Prévention du harcèlement sur le lieu de travail	Enjeu 13
ESRS S1 – Effectifs du Groupe	Formation et développement des compétences	Enjeu 14
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Travail forcé et travail des enfants	Enjeu 15
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Salaires décents	Enjeu 16
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et sécurité	Enjeu 17
ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Diversité et handicap	Enjeu 18
ESRS S3 - Communautés touchées	Droits des peuples autochtones	Enjeu 19
ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux	Enjeu 20
ESRS G1 – Conduite des affaires	Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes	Enjeu 21
ESRS G1 – Conduite des affaires	Protection de la vie privée	Enjeu 22

Enjeux environnementaux

Sur les douze enjeux environnementaux évalués, huit sont ressortis comme matériels.

Changement climatique (ESRS E1)

Atténuation et adaptation au changement climatique

Avec ses 410 points de vente, ses activités logistiques et son modèle basé sur la vente de matériaux et outillages, le Groupe a un enjeu fort d'atténuation de ses impacts sur le changement climatique. Une absence de politique à ce sujet pourrait avoir des conséquences graves tant sur l'environnement que sur les populations mondiales. Le Groupe a également un enjeu d'adaptation aux réglementations sur ce sujet et doit veiller à ce que

son modèle soit de moins en moins dépendant d'énergies dont la disponibilité et le coût peuvent fortement varier. Une absence de politique d'atténuation ou d'adaptation pourrait avoir des conséquences financières importantes pour le Groupe, que ce soit concernant le coût de ses approvisionnements en énergie ou les conditions de financement de ses futurs projets.

Pollutions (hors émissions de CO₂eq) (ESRS E2)

Trois enjeux sont ressortis comme matériels pour le Groupe concernant la question de la réduction et de l'évitement des pollutions : (i) l'évitement des pollutions sur ses sites, (ii) la réduction des pollutions liées au transport des produits et des personnes et (iii) la réduction ou l'évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus.

Évitement des pollutions sur les sites du Groupe

Les activités propres du Groupe SAMSE ne comportant pas d'activité de production, celui-ci a peu d'enjeu de réduction des pollutions liées à l'exploitation de ses sites. Cependant, il se doit de veiller à l'évitement des pollutions qui pourraient être dues à une mauvaise gestion des produits en vente ou des hydrocarbures consommés. Un défaut dans les procédures de gestion interne pourrait à la fois entraîner des pollutions des eaux et des sols et mener à des difficultés d'exploitation pour le Groupe (coûts de dépollution ou fermeture temporaire de site).

Réduction des pollutions liées au transport des produits et visiteurs

En parallèle, l'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des prestations logistiques internes et externes pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air qui ont un impact néfaste sur l'environnement. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients ou aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement. Le Groupe doit donc s'assurer d'anticiper les réglementations afin d'opérer les changements nécessaires à la poursuite de ses activités.

Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus

Enfin, de manière indirecte, la production par les fournisseurs de certains produits vendus par le Groupe, avec par exemple des procédés de traitement du bois, des eaux de lavage des équipements industriels ou des résidus toxiques liés à la production de certains métaux, peut être génératrice de pollutions. La composition même des produits et des emballages porte également un enjeu lié aux pollutions par microplastiques ou à la réduction de l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes. Le Groupe a donc un rôle à jouer dans l'évitement et la réduction de ces pollutions.

Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur

Si les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans les activités propres du Groupe ne ressortent pas comme matériels, la production par les fournisseurs des produits vendus peut être fortement consommatrice de ressources aquatiques et marines. Il s'agit donc d'un enjeu important pour le Groupe dans le cadre de sa chaîne de valeur. En effet, une exploitation excessive des ressources marines par ses fournisseurs pourrait entraîner une destruction d'habitats marins, la diminution des populations de poissons et une perte de biodiversité. En parallèle, elle pourrait entraîner des difficultés d'approvisionnement sur certains produits vendus par le Groupe. Une surconsommation d'eau douce, quant à elle, pourrait affecter les écosystèmes desquels elle est prélevée et contribuer à des restrictions ou pénuries d'eau pour les populations avoisinant le lieu d'exploitation.

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Deux enjeux de biodiversité sont ressortis comme matériels lors de l'évaluation réalisée : i) l'incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes et ii) les enjeux liés à l'exploitation de ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs.

Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes

Dans le cadre de ses activités propres, le Groupe SAMSE n'a pas d'activité industrielle mais s'étend à travers un réseau de 410 points de vente. Les enjeux du Groupe concernant la biodiversité sont dès lors essentiellement liés aux questions d'artificialisation des sols, qui peut impacter durablement les écosystèmes, perturber les cycles hydrologiques et ainsi mener à la fois à des pertes d'habitats naturels et à une augmentation des risques d'inondation.

Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

En parallèle, certains produits vendus étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité (matériaux à base de bois et certains isolants notamment), le Groupe a des enjeux liés à l'exploitation des ressources dans la

gestion de sa chaîne de valeur. Une mauvaise exploitation de ces ressources pourrait en effet mener à leur disparition ainsi qu'à la destruction d'habitats naturels. En particulier, le Groupe a un enjeu fort dans la vérification de la légalité de la provenance de ses produits à base de bois afin de lutter contre la déforestation illégale et l'exploitation abusive des ressources et ainsi permettre de contribuer à la préservation des forêts et à la protection des habitats naturels.

Ces enjeux sont ressortis comme matériel du point de vue de l'impact, l'incidence financière pour le Groupe étant encore limitée à ce jour.

Économie circulaire (ESRS E5)

Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires

En tant qu'acteurs au cœur du secteur de la construction et de l'habitat, les distributeurs de matériaux de construction et d'outillage jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie circulaire, qui est donc ressorti comme un enjeu matériel pour le Groupe. L'adoption de pratiques favorisant l'économie circulaire (réduction et revalorisation des déchets, développement de services durables, renforcement de la durabilité des produits vendus, développement du réemploi) répond à la fois à un enjeu environnemental et à un enjeu de compétitivité. En adoptant des pratiques circulaires, le Groupe peut répondre à une demande croissante pour des solutions durables, contribuer à diminuer l'impact environnemental du secteur de la construction et de l'habitat et se positionner comme un acteur engagé du marché.

Enjeux sociaux

Sur les vingt-cinq enjeux sociaux cotés, douze sont ressortis comme matériels. Six concernent les effectifs du Groupe.

Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes

L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et des visiteurs du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la

prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des points de vente et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'un impact financier et réputationnel pour le Groupe.

Salaires décents

La réglementation régissant la rédaction de l'état de durabilité indique que, lors de la réalisation de la matrice de matérialité, l'impact l'emporte sur la probabilité concernant les Droits de l'Homme. Avec 100 % de ses salariés en France et soumis à la réglementation française, le Groupe considère qu'il y a très peu de probabilité que ses salariés souffrent de salaires indécents. Cependant, cet enjeu faisant partie des Droits de l'Homme fondamentaux et les impacts pour les salariés étant très importants si ce risque venait à se réaliser, le Groupe reporte sur ce risque en application de la règle précitée. Dans le cadre de sa politique de rémunération, il s'assure qu'aucun salarié ne souffre de salaire indécent et complète les mécanismes de rémunération légaux par des avantages plus favorables que la loi.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Avec l'humain au cœur de son modèle d'affaires, le Groupe a un fort enjeu à attirer et fidéliser les collaborateurs. Un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée pourrait entraîner à la fois des risques humains importants (surcharge, accidents, risques psycho-sociaux) et un désengagement des collaborateurs, voire une perte d'attractivité.

Diversité et handicap

Le Groupe se doit d'assurer un strict respect des règles de non-discrimination lors du recrutement de ses collaborateurs et de leur vie dans l'entreprise. Des discriminations à l'embauche ou dans l'entreprise pourraient mener à des impacts financiers et humains et à des pertes de chances pour les collaborateurs. Une absence de politique handicap pourrait également rendre plus difficile le maintien dans l'emploi des personnes concernées et renforcer la fracture socio-économique existant à ce sujet. Au-delà de la réduction des impacts négatifs et des risques financiers qui y sont attachés, le Groupe a un enjeu d'attractivité et de

cohésion sociale lié au déploiement de ses politiques d'inclusion et d'égalité des chances.

Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

Le Groupe SAMSE s'engage à garantir un environnement de travail respectueux, exempt de violence et de harcèlement. Une absence de politique en la matière pourrait en effet entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel néfaste pour le Groupe.

Formation et développement des compétences

Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur pour le Groupe. La gestion des emplois et des parcours professionnels est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients. Celles-ci pourraient également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe tant auprès des clients que de possibles candidats à l'embauche.

Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

Travail forcé et travail des enfants dans la chaîne de valeur

Dans le cadre de son devoir de vigilance, il est de la responsabilité du Groupe de s'assurer que ses partenaires respectent les Droits de l'Homme et les réglementations internationales en vigueur. La mise en œuvre de travail forcé ou de travail des enfants par des partenaires du Groupe pourrait avoir des graves conséquences pour les personnes concernées (pertes de libertés, non accès à l'éducation, impacts psychosociaux) ainsi que des conséquences financières et d'image pour le Groupe.

Salaires décents dans la chaîne de valeur

De la même façon que pour ses effectifs propres, le risque pour les travailleurs de la chaîne de valeur de ne pas avoir accès à un salaire décent est ressorti comme matériel dans la cartographie des risques du Groupe. En effet, si les impacts financiers pour le Groupe resteraient pour le

moment limités, les impacts humains pour les travailleurs seraient conséquents si ce risque venait à se réaliser. Le Groupe se doit donc de vérifier les pratiques responsables de ses partenaires commerciaux.

Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur

De la même façon que pour ses effectifs propres, le Groupe a un enjeu à s'assurer du bon respect des règles de santé et de sécurité par ses partenaires concernant leurs propres travailleurs. En effet, un défaut dans les politiques de prévention de ses partenaires pourrait entraîner des préjudices humains importants.

Diversité et handicap dans la chaîne de valeur

Des politiques discriminatoires ou une absence de politique permettant l'égalité des chances chez les partenaires du Groupe pourraient entraîner des impacts forts pour les travailleurs de la chaîne de valeur (impacts financiers et humains, difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, pertes de chances). Pour cette raison, ce risque est ressorti comme matériel du point de vue de l'impact. L'incidence financière estimée pour le Groupe si le risque venait à se matérialiser reste, elle, très limitée à ce jour.

Communautés touchées (ESRS S3)

Droits des peuples autochtones

Le Groupe a également un enjeu de bonne prise en compte des droits des peuples autochtones dans son processus d'approvisionnement. Bien que la majorité de ses fournisseurs se trouve en France ou dans l'UNION EUROPEENNE, une partie des produits vendus par le Groupe provient du grand import et notamment de pays dans lesquels des peuples autochtones conservent un lien historique et culturel fort avec la terre sur laquelle ils vivent (Amérique du Sud et Chine par exemple). Une mauvaise prise en compte de ces peuples dans son processus d'approvisionnement pourrait amener le Groupe à participer à des actions pouvant avoir des impacts négatifs sur ces populations et pouvant mener à des conflits ou des violations des Droits de l'Homme. Un défaut de vigilance du Groupe à ce sujet comporterait également un risque financier et d'image pour celui-ci.

Consommateurs et utilisateurs (ESRS S4)Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux

Le Groupe a un enjeu de santé et sécurité lié aux produits qu'il vend. En effet, un défaut d'informations de la part du Groupe pourrait mener à une mauvaise utilisation des produits par les utilisateurs et à des atteintes graves à leur santé. Le Groupe a également un rôle à jouer dans le choix des produits afin de limiter les risques liés à leur composition. Enfin, un défaut de qualité des produits pourrait mener, pour certains produits, à des risques pour la sécurité des utilisateurs et, de manière globale, à un désengagement des clients et à une perte de parts de marché.

Enjeux en matière de gouvernance

Sur les quatre enjeux de gouvernance cotés, deux sont ressortis comme matériels.

Conduite des affaires (ESRS G1)Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe. Dans ce cadre, il est exposé à un risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption. Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc.). Des faits de corruption avérés ou une mauvaise protection des lanceurs d'alerte pourraient également avoir des effets humains et financiers néfastes sur les parties prenantes du Groupe.

Protection de la vie privée

Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques et sont un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus la stratégie de digitalisation du Groupe (sites de e-commerce, recours au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition. Une mauvaise protection ou une mauvaise gestion des données à caractère personnel pourrait entraîner un risque humain et financier pour les parties prenantes du Groupe et en particulier pour ses clients et salariés. Un défaut de conformité aux réglementations en matière de protection des données à caractère personnel et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, pourrait également entraîner des risques juridiques et financiers importants pour le Groupe.

3.6.2 Informations environnementales

3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3)

Des critères de durabilité sont inscrits depuis plusieurs années dans les rémunérations variables des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

La partie 2.3 Rémunération des mandataires sociaux présente la structure de rémunération des mandataires sociaux. Dans cette partie sont détaillées les modalités d'approbation de l'attribution de cette rémunération (par le Comité des Rémunérations) ainsi que les proportions de

rémunération variable qui dépendent de critères de durabilité.

En 2024, la rémunération variable de 100 % des membres du Comité Exécutif était en partie indexée sur des critères de durabilité dont un critère lié aux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nouveaux critères ont été mis en place pour 2025 avec également un critère lié aux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique

Avec ses 410 points de vente, ses activités logistiques et son modèle basé sur la vente de matériaux et outillages, le Groupe a un enjeu fort d'atténuation des impacts de son activité sur le changement climatique. Il a également un enjeu d'adaptation aux réglementations sur ce sujet et doit veiller à ce que son modèle soit de moins en moins dépendant d'énergies dont la disponibilité et le coût peuvent fortement varier. Avec 99 % de son empreinte carbone issue de son scope 3, le Groupe a un rôle à jouer dans l'embarquement de ses clients et fournisseurs.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Axes	Actions
Mesure des émissions	<ul style="list-style-type: none"> Calcul annuel de l'empreinte carbone sur les trois scopes
Réduction des émissions	<ul style="list-style-type: none"> Trajectoire bas carbone à 2030 compatible SBTi, une quarantaine de leviers répartis en quatre catégories : produits, fret, déplacements et corporate
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation aux évolutions de réglementation Diminution de la dépendance aux énergies

Depuis 14 ans, le Groupe SAMSE calcule son empreinte carbone et publie les actions de réduction qu'il met en place ainsi que leurs résultats.

En 2023, il a mis en place des Comités Stratégiques en charge d'alimenter les réflexions stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politiques liées à

leur domaine d'activité. Un Comité Stratégique Bas Carbone et Environnement a spécifiquement été créé afin notamment :

- d'accompagner le Groupe dans la structuration de sa trajectoire bas carbone ;
- de s'assurer de l'intégration des dimensions bas carbone dans l'ensemble des stratégies des services, enseignes et métiers.

Ce comité travaille en lien avec le Comité Stratégique Supply Chain et le Comité Stratégique de l'Offre qui incluent ces enjeux dans la définition de leurs stratégies.

Cette structuration marque la volonté du Comité Exécutif d'accélérer ses actions en traçant une nouvelle voie de décarbonation, objectivée et ambitieuse :

1. Création d'un Comité Stratégique Bas Carbone et Environnement ;
2. Ajout de l'impact carbone des produits vendus au calcul du scope 3 de l'empreinte carbone ;
3. Définition d'une trajectoire qui intègre désormais l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe.

Conscient que la stratégie de décarbonation doit s'accompagner d'une réflexion vaste qui invite à

repenser en profondeur les modèles d'affaires, le Groupe a également participé en 2024 à la Convention des Entreprises pour le Climat permettant ainsi d'alimenter ses réflexions.

Empreinte carbone

En 2023, le Groupe s'est fait accompagner par CARBONE 4, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique, afin de continuer à monter en compétence et :

- compléter le calcul de son empreinte carbone en y ajoutant les émissions liées au cycle de vie des produits vendus ; et
- définir la trajectoire de réduction de ses émissions à 2030.

Les principaux résultats du calcul de son empreinte carbone pour 2025, mené selon la méthodologie du GHG PROTOCOL sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En 2025, l'empreinte du Groupe diminue de 4,4 % par rapport à 2024.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Consommation d'énergie et mix énergétique				
Mix énergétique	Mix énergétique français utilisé pour la répartition de la consommation d'électricité du Groupe dans les indicateurs ci-dessous	Sources fossiles : 5 % Sources nucléaires : 67,4 % Sources renouvelables : 27,6 %	Sources fossiles : 3,4 % Sources nucléaires : 68,1 % Sources renouvelables : 28,5 %	
Sources fossiles	(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles (en MWh)	104 355,3	100 958,2	
Sources fossiles	(CSRD) Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	79 %	71,3 %	
Sources renouvelables	(CSRD) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	410,4	12 770,5	

Sources nucléaires	(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires (en MWh)	19 804,6	19 124,2	
Sources nucléaires	(CSRD) Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	15,0 %	13,5 %	
Sources renouvelables	(CSRD) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetée ou acquise à partir de sources renouvelables (en MWh)	8 109,9	8 003,5	
Consommation totale d'électricité	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid totale (en MWh)	29 383,7	28 082,5	
Consommation totale d'énergie	(CSRD) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	8 520,3	20 774,0	
Sources renouvelables	(CSRD) Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	6 %	14,7 %	
Consommation totale d'énergie	(CSRD) Consommation totale d'énergie (en MWh)	132 680,2	141 549,3	
Sources renouvelables	(CSRD) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	Non disponible	692,9	
Intensité énergétique par produit net				
Intensité énergétique	(CSRD) Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/unité monétaire)	Non concerné	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	Non concerné	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net (autre)	Non concerné	Non concerné	
Produit net	(CSRD) Produit net total (états financiers)	Non concerné	Non concerné	
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES				
Émissions brutes scope 1	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 1	24 826 tCO ₂ eq soit 1,15 % des émissions du Groupe	25 540 tCO ₂ eq soit 1,3 % des émissions du Groupe	2030 : -42 %
Émissions brutes scope 2	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 2	993 tCO ₂ eq soit 0,04 % des émissions du Groupe	983 tCO ₂ eq soit 0,05% des émissions du Groupe	
Émissions brutes scope 3	(CSRD) Émissions brutes de GES de scope 3	2 138 944 tCO ₂ eq soit 98,81 % des émissions du Groupe	2 042 651 tCO ₂ eq soit 98,72% des émissions du Groupe	2030 : -25 %
Émissions totales	(CSRD) Émissions totales de GES	2 164 763 tCO ₂ eq	2 069 173 tCO ₂ eq	2030 : -25,2 %

Émissions brutes de GES sur les trois postes les plus émissifs				
	1. Achats de biens et de services incluant le cycle de vie des produits distribués	1 880 149 tCO ₂ eq	1 817 161 tCO ₂ eq	
	2. Transport de marchandises amont et aval	115 732 tCO ₂ eq	135 741 tCO ₂ eq	
	3. Transport de clients et visiteurs	70 255 tCO ₂ eq	50 333 tCO ₂ eq	
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone				
Projets d'absorption et d'atténuation des GES	(CSRD) Les absorptions et le stockage de GES exprimés en tonnes métriques équivalent CO ₂ résultant de projets qu'elle a pu réaliser dans le cadre de ses opérations propres, ou auxquels elle a pu contribuer dans sa chaîne de valeur en amont et en aval	0	0	
Projets d'absorption et d'atténuation des GES	(CSRD) Le montant des réductions ou absorptions des émissions de GES résultant de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur qu'elle a financés ou qu'elle envisage de financer par l'achat de crédits carbone	0	0	
Tarifification interne du carbone				
Tarifification interne du carbone	(CSRD) L'entreprise a-t-elle mis en place une tarifification interne du carbone ?	Non	Non	

Trajectoire bas carbone

Cible

Accompagné du cabinet CARBONE 4, le Groupe SAMSE a défini et publié en juillet 2024 sa trajectoire de réduction de ses émissions à horizon 2030.

Cette trajectoire a été tracée avec des représentants du Comité Exécutif, des métiers (Supply Chain, Immobilier, Offre, Data) et des enseignes permettant la définition, la priorisation et la quantification d'une quarantaine de leviers de réduction des émissions.

Chacune des actions composant ces leviers a été quantifiée à partir de deux hypothèses : le pourcentage de déploiement possible en 2030 et le pourcentage de gain unitaire par rapport à la situation de référence. Une hypothèse de croissance organique annuelle jusqu'en 2030 est prise en compte dans le calcul des gains par action.

En 2025, la trajectoire bas carbone du Groupe a été recalculée afin d'intégrer dans son empreinte de référence les croissances externes réalisées depuis

2023 et notamment les sociétés du périmètre VM MATERIAUX qui représentaient environ 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2024. Les pourcentages de réduction carbone associés à chaque levier ont été appliqués à cette nouvelle base permettant de fixer la cible suivante : une réduction des émissions du Groupe de 25,2 % d'ici à 2030 par rapport à son empreinte carbone 2023 augmentée des empreintes carbonées 2023 des sociétés acquises depuis.

Cet objectif est aligné sur un scénario de réchauffement climatique maintenu en dessous de 2°C et a été calculé en respectant la méthodologie SBTi (Science Based Target Initiative) laissant au Groupe la possibilité dans le futur de soumettre sa trajectoire pour validation.

Cette cible concerne les trois scopes de l'empreinte carbone du Groupe. L'empreinte de référence (empreinte 2023 recalculée) est de 2 381 454 tCO₂eq (scope 1 = 32 065 tCO₂eq, scope 2 = 1 061 tCO₂eq, scope 3 = 2 348 328 tCO₂eq). La réduction ciblée par scope à 2030 est la suivante :

- Scope 1 et 2 : - 42 %
- Scope 3 : - 25 %

Leviers identifiés

Les leviers identifiés concernent 100 % des émissions du Groupe (scopes 1, 2 et 3) et ont été répartis en quatre catégories : Produits distribués, Fret, Déplacements et Corporate.

Ils rassemblent à la fois des actions de sobriété, d'efficacité, de substitution et de sensibilisation comme par exemple :

- Produits distribués : le référencement et la promotion de produits biosourcés ou de gammes bas carbone, la substitution vers des produits moins carbonés, l'embarquement des fournisseurs.
- Fret : la transition de la flotte de poids lourds vers des technologies moins émissives, l'optimisation des transports, l'embarquement des prestataires de transport.
- Déplacements : la transition de la flotte de véhicules légers vers l'électrique et l'hybride rechargeable, le déploiement de bornes de recharge, une politique de transport pour les voyages salariés.
- Corporate : les actions de rénovation énergétique, (relamping, entretien des équipements LED, remplacement de système de chauffage fioul vers électrique, etc.), le déploiement de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB), la transition de la flotte de chariots vers l'électrique.

Les émissions liées au cycle de vie des produits distribués (hors transport) représentant 87 % des émissions du Groupe, les actions concernant ce poste ont un impact marqué sur la trajectoire.

Informations complémentaires

A date, le Groupe n'a pas identifié d'émission de GES verrouillée par ses actifs ou produits.

Aucun CAPEX significatifs n'est investi au cours de la période de référence en rapport avec des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz.

L'activité principale du Groupe (distribution) n'est pas couverte par les règlements délégués sur l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de celui-ci au titre du règlement sur la taxinomie. Pour cette raison, le Groupe ne détaille pas de nouveau ici ses CAPEX, OPEX et CA éligibles et ses plans de transition. Une information

complète est disponible partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.2.6 Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne.

La trajectoire bas carbone du Groupe a été construite avec et approuvée par le Comité Exécutif. Elle a ensuite été présentée au Conseil d'Administration avant publication officielle.

Politiques et actions de réduction déjà initiées

Le calcul annuel de son empreinte carbone permet au Groupe, depuis 2013, d'identifier ses principaux postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et d'orienter ses stratégies de réduction de ces émissions.

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre. La définition de sa trajectoire bas carbone en 2024 permet d'enrichir les plans d'actions préexistants.

Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, le Groupe a recours à des flottes de poids lourds pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions.

Approvisionnement local

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et de limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (79 % en 2025).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs appartenant à l'UNION EUROPEENNE (hors France) (20 %).

Sur les trois principales activités du Négoce que sont les marchés de la tuile, de la plaque de plâtre et du ciment, le taux d'import représente une part minime des achats.

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux afin d'adapter au maximum la provenance des produits

à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Le renouvellement du parc de véhicules

La flotte de poids lourds (PL)

Les mesures décrites dans la partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 3 "Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs, sous-partie "Transition de la flotte", permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre des activités logistiques et de transport du Groupe.

En complément de ce qui y est indiqué, VM DISTRIBUTION a également pris des engagements visant à réduire les émissions de sa flotte. En effet, elle s'est engagée de manière volontaire dans la démarche Fret 21 et a réduit les émissions de son transport aval de 21 % en 2023 par rapport à 2020. Pour atteindre cet objectif, elle a travaillé les quatre axes majeurs suivants :

- l'augmentation du taux de remplissage des camions ;
- la diminution des distances parcourues ;
- le renouvellement du parc en bio-GNC et XTL/HVO100 ;
- l'augmentation du nombre de transporteurs engagés dans le programme "Objectif CO₂".

A fin 2025, 14,1 % de sa flotte de poids lourds (leasing longue durée de véhicules avec conducteur compris) est constituée de véhicules roulant au bio-GNC, gaz d'origine renouvelable produit à partir de déchets organiques et décarboné à 80 % ou au XTL/HVO100, gazole de synthèse produit à partir d'huiles de friture usagées et décarboné à 83 %.

Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de 1 132 chariots de manutention pour le Groupe. Afin de contribuer à la diminution des GES, le Groupe mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition et de renouvellement orientée vers l'électrique. La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible. Ces choix sont conditionnés par des contraintes

techniques et notamment celles de la qualité du revêtement des sols sur lesquels les chariots sont utilisés.

La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit huit cent soixante-quatorze sur les activités Négoce et Bricolage) reste de 77 % en 2025.

En particulier, pour l'activité Bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent 362 chariots dont 99 % sont électriques. De la même façon que pour les poids lourds, le taux de vétusté du parc de chariots est suivi à travers l'évolution de l'âge moyen de celui-ci.

Une veille sur les innovations techniques et technologiques

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Il a poursuivi la conversion de la flotte de ZANON TRANSPORTS du gazole vers le B100, énergie renouvelable permettant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides. Ainsi, en 2025, 90,9 % de la flotte concernée roule au B100 (40 véhicules) soit une évolution de plus de 14 points de pourcentage par rapport à 2024. Cette conversion permet de diminuer jusqu'à 60 % des émissions de CO₂ et jusqu'à 80 % des émissions de particules fines par rapport à un carburant fossile. Dans le but de poursuivre la diversification de ses énergies et de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles, le Groupe a décidé de déployer également l'utilisation du B100 à d'autres filiales. Pour cela, le service MOYENS MATERIELS, en collaboration avec les différentes entités du Groupe, a identifié des organisations au sein de pôles transport permettant le déploiement progressif de quatre cuves de B100 sur 2025. Cette mise en place se poursuivra en 2026.

Le Groupe a également testé la mise en service, en 2023, de quatre camions-grues 26 tonnes entièrement électriques. Les offres des constructeurs et le maillage du territoire en bornes de recharge n'étant pas encore adaptés aux activités de distribution du Groupe, celui-ci n'a pas déployé davantage ce test. Il reste cependant à l'écoute des innovations sur ce sujet.

L'éco-conduite

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par les évolutions techniques et technologiques est intimement liée à l'évolution des comportements des utilisateurs.

Ainsi, concernant l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 km.

	Marche avec inertie seule	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt	Consommation l/100km
2023	15,7 %	7,6 %	26,2
2024	17 %	4,2 %	27,0
2025	18 %	6,0 %	27,2

Périmètre ZANON TRANSPORTS

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre du Groupe doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il met en œuvre plusieurs mesures.

Recours à des sources d'énergie décarbonées

Le Groupe SAMSE a initié en 2012 le déploiement de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments.

L'énergie produite par ces centrales était directement revendue sur le réseau, en accord avec la législation en vigueur. En 2021, suite à l'évolution de la réglementation, l'autoconsommation de la production photovoltaïque a été autorisée. Le Groupe a donc décidé d'installer des centrales photovoltaïques sur ses bâtiments les plus

énergivores, essentiellement dans l'activité Bricolage et certaines grandes agences du Négoce.

Par ailleurs, lors de chantiers de désamiantage de toiture, celles-ci sont également solarisées.

Avec l'installation de quatre nouvelles centrales photovoltaïques en 2025, le Groupe SAMSE comptabilise plus de 34 430 m² d'installations photovoltaïques, dont 21 385 m² sont exploitées en interne.

Le déploiement de nouvelles centrales photovoltaïques en lien avec la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), se poursuit avec la construction d'ombrières photovoltaïques sur 50 % de la surface des parkings de plus de 1 500 m².

Transition énergétique des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (dite "LOM") et afin d'accompagner la transition de sa flotte de véhicules, le Groupe SAMSE a lancé en 2022 une campagne de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le planning d'installation s'étend jusqu'à 2026 avec un objectif de 360 points de charge sur le périmètre SAMSE, LA BOITE A OUTILS, ZANON TRANSPORTS, M+ MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, BLANC MATERIAUX et MAURIS BOIS. A ce jour 318 points de charge sont en fonctionnement sur ce même périmètre et 382 en incluant en VM MATERIAUX.

Sobriété et efficacité énergétique

Dans la continuité des années précédentes, le Groupe poursuit ses actions visant à limiter ses consommations énergétiques.

Il a ainsi déployé en 2024 une formation à destination des contrôleurs de gestion, des responsables de régions et des responsables de site afin de leur permettre de prendre en main l'outil interne de suivi des consommations énergétiques et ainsi pouvoir être acteur des réductions des consommations des points de vente.

Le Groupe a également mis en place une communauté de référents énergie dans les différentes sociétés afin d'animer et d'accompagner la démarche de réduction des consommations énergétiques au plus près des points de vente.

En parallèle, le Groupe a débuté en 2014 une campagne de relamping LED afin de réduire ses consommations d'électricité. Depuis 2024, une campagne de modernisation des équipements LED sur l'ensemble des sites a débuté.

Afin de renforcer ses actions de sobriété énergétique, le Groupe déploie des dispositifs de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) sur ses sites. Via des capteurs placés dans les différents volumes du bâtiment, cette technologie mesure, alerte et pilote l'ensemble des équipements énergétiques. Le contrôle et suivi de ses consommations énergétiques permettent de soutenir les actions de sensibilisation énergétique mises en place par le Groupe. A fin 2025, treize sites sont ainsi équipés.

Adaptation au changement climatique

De par ses nombreux points de vente et ses activités logistiques, le Groupe a un enjeu d'adaptation lié à la disponibilité et au coût des énergies. Le Groupe s'assure donc de limiter sa dépendance aux énergies et de s'assurer des approvisionnements variés.

Les mesures présentées dans le paragraphe "Politiques et actions de réduction déjà initiées" ci-dessus permettent à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe et la réduction de sa dépendance :

- Diminution des consommations énergétiques : relamping LED, consignes de températures, outil de suivi, écoconduite, etc ;
- Remplacement des systèmes de chauffage au fioul vers des systèmes de chauffage plus respectueux et plus performants (géothermie, aérothermie...);
- Modernisation des installations de chauffage existantes par des systèmes ayant un meilleur coefficient de performance ;
- Emploi d'énergies alternatives : production photovoltaïque, conversion d'une partie des poids lourds au B100, chariots électriques, etc.
- Sensibilisant à la démarche de sobriété.

Le Groupe s'assure également d'adapter son activité aux évolutions des réglementations. Il reste notamment vigilant au fait que sa flotte de poids lourd puisse continuer à livrer les Zones à Faibles Émissions (ZFE) et que son parc de bâtiments respecte les réglementations énergétiques (loi ELAN et décret tertiaire notamment). Le Groupe n'a pas réalisé d'étude des risques climatiques globale appliquée à son modèle d'affaires.

3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)

Dans cette partie, sont étudiées les pollutions hors gaz à effet de serre. De par son activité de distribution, le Groupe a ici trois principaux enjeux : i) l'évitement des pollutions sur ses sites, ii) la réduction des pollutions liées au transport des produits et des personnes et iii) la réduction ou l'évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus. A date, le Groupe n'a identifié de substances extrêmement préoccupantes que sur ses sites (cas d'amiante). Les produits vendus peuvent contenir des substances préoccupantes. Les enjeux liés aux microplastiques sont essentiellement liés, pour le Groupe, au transport des produits et notamment aux pollutions par les pneus.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 2 - Evitement des pollutions sur les sites du Groupe

Les activités du Groupe SAMSE ne comportant pas d'activité de production, celui-ci a peu d'enjeu de réduction des pollutions liées à l'exploitation de ses sites. Il veille en revanche à éviter des pollutions qui pourraient être dues à une mauvaise gestion des produits en vente ou des hydrocarbures consommés. Il veille également à une bonne gestion des quelques cas d'amiante sur ses sites.

Axes	Actions
Stockage des produits en plateforme	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage dans des locaux dédiés et sécurisés • Bacs de rétention • Distances de sécurité et ventilation adaptée pour les produits volatils • Signalétique de dangerosité et équipements de protection
Gestion des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> • Cuves à double paroi
Formation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des équipes au stockage des produits chimiques et aux consignes d'urgence en cas de déversement • Sensibilisation des collaborateurs et des transporteurs à la propreté des aires de livraison et de stockage
Etudes pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préalables lors de certaines opérations de croissance ou de vente de sites et mesures de dépollution

Un stockage défaillant sur la principale plateforme logistique du Groupe pouvant s'avérer lourd de conséquences, le Groupe SAMSE y applique une politique stricte en matière de stockage des produits chimiques qu'il vend (peintures, solvants, colles, etc.), intégrant les réglementations sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et le Code de l'Environnement. Tout d'abord, les aires de stockage sont mises en conformité : les produits dangereux sont stockés dans des locaux dédiés et sécurisés, ils ne sont pas mélangés pour éviter les risques d'explosion et des bacs de rétention sont

installés de manière obligatoire pour tous les liquides dangereux (stockage sous rétention). Les espaces de stockage disposent d'une ventilation adaptée aux produits volatils et sont équipés de signalétiques de dangerosité. Des équipements de protection sont de plus disponibles afin de pallier le plus rapidement possible à l'apparition d'une pollution (kits anti-pollution avec extincteurs adaptés et produits absorbants). Des contrôles sont réalisés de manière périodique afin de vérifier l'intégrité des rétentions et des procédures d'intervention en cas de fuite sont mises en place. La bonne gestion des produits reposant également

sur la compétence des équipes, celles-ci sont formées au stockage des produits chimiques (tableau de compatibilité) et aux consignes d'urgence en cas de déversement. Ces mesures sont également déployées par les filiales au sein de leurs agences. L'activité Bricolage a mis en place un guide de bonnes pratiques concernant le stockage des produits et leur compatibilité entre eux. Des fiches de consignes "Réflexe" sont rattachées au guide, recensant les consignes d'urgence en cas de déversement accidentel de produits.

Les activités menées pouvant nécessiter la mise en place de cuve à carburant sur les sites, par exemple pour assurer l'approvisionnement en fioul des chariots élévateurs ou l'approvisionnement des camions en carburant B100, le Groupe a également un enjeu de gestion des carburants qu'il utilise. Dans ce cadre, il s'assure d'installer des cuves à double peau avec détection de fuite, respectant ainsi les réglementations ICPE et les recommandations des assurances. En parallèle, il s'engage dans une réduction progressive des cuves à carburant fossile en favorisant la transition vers des chariots élévateurs électriques.

Le Groupe est de plus propriétaire, suite à l'acquisition des sociétés du périmètre de VM MATERIAUX en 2024, de cinq bacs par aspersion et d'un bac par trempage pour le traitement du bois. Les opérations de mise à l'arrêt, démantèlement et dépollution ont été achevées pour un bac par aspersion et le bac par trempage en 2025.

Le Groupe SAMSE apporte également une attention particulière à l'évitement des pollutions liées aux déchets produits sur ses sites. Dans ce but, il s'assure d'avoir recours à des prestataires agréés et de sensibiliser les collaborateurs et les transporteurs à la propreté des aires de livraison et

de stockage. Dans le cadre de la mise en œuvre de points de collecte des déchets des clients (cf partie "Économie circulaire"), il installe les bennes de tri dans des espaces dédiés afin de limiter les risques de dispersion. Cette politique de gestion des déchets est accompagnée par des actions de sensibilisation et de formation, comme les quarts d'heure sécurité dans les points de vente ou la réalisation d'affichages et de communications visant à renforcer les bonnes pratiques.

Enfin, dans le cadre de ses opérations de croissance, le Groupe est amené à conditionner son engagement à la réalisation préalable d'études portant notamment sur la pollution. Les conclusions de celles-ci peuvent permettre de déceler la présence dans les sols de substances ou matériaux polluants incompatibles avec l'activité de commerce. Dans un tel cas, les mesures de dépollution qui s'imposent sont prises en charge par l'une ou l'autre des parties. Ces études peuvent également être réalisées lors de vente de sites. Le Groupe SAMSE continue en parallèle le désamiantage progressif de ses sites. En 2025, le Groupe a pris en charge des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols pour un montant total de 49 665 euros.

En 2025, le Groupe comporte quinze sites ayant fait l'objet de démarches administratives (déclaration, enregistrement ou autorisation) au titre d'une ou plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Dépollution	Montants dépensés dans des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols (CSRD - Les dépenses opérationnelles et les dépenses d'investissement engagées au cours de la période de référence en lien avec des dépôts et des incidents majeurs)	971 000 €	49 665 €	
ICPE	Nombre de sites ICPE	15	15	
Programmes d'assurance	Utilisation des garanties d'assurance afférentes aux atteintes à l'environnement et aux pollutions environnementales	0	0	
Provisions	(CSRD) Provisions pour coûts de protection et de réparation de l'environnement, par exemple pour la réhabilitation de sites contaminés, la remise en état de décharges, l'élimination de la contamination environnementale sur des sites de production ou de stockage existants et des mesures similaires	258 000 €	258 000 €	
Substances extrêmement préoccupantes	(CSRD) Quantités totales (en tonnes) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes	Non disponible	Non disponible	

Enjeu 3 - Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs

De par ses activités de distribution, le Groupe SAMSE a un enjeu lié à la réduction des pollutions émises lors du transport des produits qu'il vend. Dans le Groupe, ce transport peut être internalisé (prestations par les enseignes de distribution ou recours aux filiales du Groupe spécialisées dans le transport) ou externalisé (transporteur externe ou réalisation de la prestation par le fournisseur par exemple). Dans les deux cas, le Groupe SAMSE intègre dans ses choix d'approvisionnement des solutions de transport visant à réduire la pollution de l'air et les microplastiques. De plus, le Groupe reçoit de nombreux visiteurs sur ses sites. Il a identifié deux façons de participer à la limitation des pollutions liées aux déplacements de ces parties prenantes sur ses sites : la facilitation de la mobilité douce des visiteurs et la proposition de solutions alternatives.

Axes	Actions
Limitation des émissions de la flotte interne	<ul style="list-style-type: none"> • Transition de la flotte vers des énergies moins polluantes • Politique de renouvellement de la flotte vers les normes les moins émettrices
Choix éclairé des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des politiques de réduction des pollutions des transporteurs dans le choix des partenaires externes • Engagements des fournisseurs via les contrats annuels
Accompagnement des clients dans la transition de leurs pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation des mobilités douces des clients : déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques • Développement de solutions alternatives : nouvelles solutions de livraison permettant la réduction des trajets

Flotte du Groupe

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe SAMSE exploite de manière directe une flotte de 248 poids lourds, 700 véhicules légers et 1 132 chariots élévateurs. Concernant celle-ci, la politique du Groupe diffère selon la maturité de l'offre constructeur.

Transition de la flotte

Pour les poids lourds, le choix a été fait de s'orienter vers le carburant type B100. C'est un carburant 100 % renouvelable produit à partir de colza qui permet de réduire jusqu'à 80 % les émissions de particules fines et ultrafines par rapport à un carburant fossile. En parallèle, le Groupe a également lancé une démarche pionnière avec la mise en exploitation en 2023 de quatre camions électriques. Les offres des constructeurs et le maillage du territoire en bornes de recharge n'étant pas encore adaptés aux activités de distribution du Groupe, celui-ci n'a pas déployé davantage ce test. Il reste cependant à l'écoute des innovations sur ce sujet. En complément, les sociétés du Groupe VM ont fait évoluer une partie de leur flotte de poids lourds vers les énergies bio-GNC, gaz d'origine renouvelable produit à partir de

déchets organiques et XTL/HVO100, gazole de synthèse produit à partir d'huiles de friture usagées.

Concernant les chariots élévateurs, le service MOYENS MATERIELS mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition et de renouvellement orientée vers l'électrique. La règle est de privilégier les chariots électriques aux chariots thermiques dès que cela est possible. En 2025, 77 % de la flotte de chariots gérée de manière centralisée est électrique. En particulier, pour l'activité Bricolage, le service MOYENS MATERIELS du Groupe gère 362 chariots dont 99 % sont électriques.

Concernant les véhicules légers (voitures de fonction ou de service notamment), une politique de transition volontariste a été engagée par le Groupe SAMSE, allant au-delà des obligations liées à la réglementation (Loi d'Orientation des Mobilités). En 2025, 67 % des renouvellements de véhicules ont conduit au remplacement d'un véhicule essence ou diesel par un modèle hybride ou électrique, soit un niveau supérieur aux exigences de la loi LOM. Dans l'attente des précisions relatives à l'application de la Taxe Annuelle Incitative, le Groupe poursuit sa

trajectoire de transition en proposant des véhicules désormais quasi exclusivement électriques.

Renouvellement du parc de véhicules et normes EURO VI

Le Groupe reste vigilant à ce que sa flotte de poids lourds réponde le plus possible à la norme EURO VI qui est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des véhicules dans les zones urbaines. Cela lui permet à la fois de réduire les émissions liées à ses véhicules à carburant fossile et de s'assurer de pouvoir continuer à livrer les Zones à Faibles Emissions (ZFE).

C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS).

La politique de renouvellement du Groupe tient compte des spécificités d'utilisation des poids lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention).

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, au 31 décembre 2025 la flotte se compose de 44 poids lourds dont l'âge moyen est de deux ans et sept mois. A fin 2024, 100 % de cette flotte répondait aux normes EURO VI et 76,7 % roulait au biocarburant. A fin 2025, 90,9 % de sa flotte a transitionné vers le bio carburant.

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère pour les sociétés du périmètre 248 poids lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques. L'âge moyen de cette flotte est de cinq ans et huit mois et 100 % de ces véhicules répondent aux normes EURO VI.

La flotte des sociétés du périmètre VM se compose quant à elle de 99 poids lourds dont l'âge moyen est de huit ans et neuf mois. 77,8 % de ces poids lourds répondent aux normes EURO VI.

Choix des partenaires

Lorsque le Groupe ne réalise pas lui-même la prestation de transport, celle-ci peut être réalisée soit par un partenaire prestataire soit directement par le fournisseur.

Concernant le choix des prestataires de transport externes, les équipes transport du Groupe intègrent dans leur cahier des charges un critère discriminant lié à l'existence ou non chez le partenaire d'une démarche visant à réduire ses émissions polluantes (CO₂ et NOX). Elles prennent ainsi en compte cette dimension dans l'ensemble des choix de prestataires effectués.

Concernant les transports réalisés directement par les fournisseurs, le Groupe sensibilise ses partenaires à la prise en compte de ces dimensions dans leur choix de transport. Il a notamment intégré dans ses contrats une clause par laquelle le fournisseur s'engage sur plusieurs enjeux environnementaux et notamment la réduction des pollutions.

Déplacements clients

Dans le respect de ses obligations légales (Loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM), le Groupe déploie et ouvre aux clients un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques leur permettant, s'ils le souhaitent, d'accéder aux sites avec des véhicules moins polluants.

En parallèle, le Groupe propose également des prestations de livraison permettant de limiter les transports individuels de visiteurs. Il a de plus, pour certains produits, développé une offre de livraison directe entre le fournisseur et le client permettant ainsi de limiter les trajets effectués et les pollutions afférentes.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Transition de la flotte	Pourcentage de poids lourds EURO VI	MOYENS MATERIELS : 89 % ZANON TRANSPORTS : 100 % VM : 60.6 %	MOYENS MATERIELS : 100 % ZANON TRANSPORTS : 100 % VM : 77,8 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au B100	ZANON TRANSPORTS : 76,7 %	ZANON TRANSPORTS : 90,9 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au bio-GNC	VM : 13 %	VM : 14,1 %	
Transition de la flotte	Part de la flotte poids lourds roulant au XTL/HVO100	VM : 7 %	VM : 9,1 %	
Transition de la flotte	Part des renouvellements de véhicules légers vers des véhicules hybrides ou électriques	34 %	67 %	35 % des renouvellements 2025
Transition de la flotte	Part de la flotte de chariots fonctionnant à l'énergie électrique	MOYENS MATERIELS : 77 %	MOYENS MATERIELS : 77 %	
Bornes de recharge	Nombre de points de charge pour véhicules électriques sur le périmètre BLANC MATERIAUX, LA BOITE A OUTILS, MAURIS BOIS, M+ MATERIAUX, SAMSE, TARARE MATERIAUX et ZANON TRANSPORTS.	305	318	360
Emissions	(CSRD) Montant consolidé (en unités de masse) des NOx et PM10 rejetés dans l'air	Non disponible	Non disponible	

Enjeu 4 - Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus

De manière indirecte, la production par les fournisseurs de certains produits vendus par le Groupe, avec par exemple des procédés de traitement du bois, des eaux de lavage des équipements industriels ou des résidus toxiques liés à la production de certains métaux, peut être génératrice de pollutions. En parallèle, la composition même des produits et des emballages porte un enjeu lié aux pollutions par microplastiques ou à la réduction de l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes.

Axes	Actions
Engagement des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses environnementales dans les contrats cadres • Charte Achats Responsables
Suivi et mise à disposition de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des informations de sécurité chimique via les Fiches de Sécurité (FDS) des produits • Mise à disposition des informations aux clients

Le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, a un rôle à jouer dans la réduction des pollutions et microplastiques liés aux produits qu'il vend et à leurs emballages en s'assurant de l'engagement de ses fournisseurs sur ce sujet et du respect des réglementations concernant les produits vendus.

Pour ce faire, il a mis en place en 2024 une Charte Achats Responsables qui vise à exprimer aux fournisseurs les attentes du Groupe vis-à-vis de ce sujet et les incite à s'engager sur une ou plusieurs démarches d'amélioration continue liée aux aspects environnementaux de leurs outils de production et/ou de stockage. La mise en place de rendez-vous annuels avec les fournisseurs signataires permet de suivre les évolutions, de les sensibiliser davantage et de les inciter à engager de nouvelles démarches. Les sujets d'écoconception et de certification des produits et emballages y sont développés. Le Groupe a formalisé les objectifs suivants concernant le déploiement de cette charte et la prise d'engagements par ses fournisseurs :

Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables	2026 : 30 %
	2028 : 50 %
	2030 : 65 %

De manière plus contraignante, le Groupe engage également ses fournisseurs, par le biais des contrats cadres signés annuellement, aux respects des réglementations environnementales.

Concernant la réduction des substances préoccupantes dans les emballages et produits, le Groupe a pour objectif premier de suivre le périmètre de la réglementation. Cet enjeu reposant fortement sur la quantité et la qualité des données mises à disposition par les fournisseurs, le Groupe travaille en continue sur la structuration et la complétude des informations fournies par ses partenaires. Notamment, depuis 2007, le Groupe s'applique au suivi du règlement REACH qui impose le recensement, l'évaluation et le contrôle des substances chimiques fabriquées, importées ou mises sur le marché européen. Le service Réglementation du Groupe SAMSE collecte ainsi les données renseignées par les fournisseurs sur les substances présentes dans les produits qu'il vend grâce aux Fiches de Données de Sécurité (FDS). Les FDS et les produits concernés par la réglementation évoluant fréquemment, un prestataire accompagne le Groupe dans la collecte et la mise à jour des informations et un suivi est effectué afin de valider la mise à jour des informations lors des évolutions de données. Ces informations sont ensuite intégrées dans le système d'information du Groupe, lui permettant ainsi de la mettre à disposition des clients (à la demande et sur ses sites internet). Sur ce sujet, concernant les références présentes sur son site internet, le Groupe SAMSE a fait le choix de mettre l'information à disposition de tous ses clients et non uniquement de certaines typologies de clients comme l'impose la réglementation.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Engagement fournisseurs	Pourcentage de fournisseurs engagés	12 %	27,2 %	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
Substances préoccupantes	(CSRD) Quantité totale (en unités de masse, ex tonnes ou kg) des substances préoccupantes qui sont générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées (en incluant les substances incluses dans les produits achetés)	Non disponible	Non disponible	
Substances préoccupantes	(CSRD) Quantités totales (en unités de masse, ex tonnes ou kg) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes	Non disponible	Non disponible	
Substances préoccupantes	(CSRD) Part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes, et la part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes	Non disponible	Non disponible	

3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

Si les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans les activités propres du Groupe ne ressortent pas comme matériels, la production par les fournisseurs des produits vendus peut, elle, être fortement consommatrice de ressources aquatiques et marines. Le Groupe a donc un enjeu sur ce sujet dans le cadre de sa chaîne de valeur.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Axes	Actions
Engagement des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses environnementales dans les contrats cadres
Achats locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec une majorité de fournisseurs soumis aux normes françaises ou de l'UNION EUROPEENNE
Données	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) auprès des fournisseurs

Enjeu 5 : Préservation des ressources aquatiques et marines dans la chaîne de valeur

Engagement des fournisseurs

Certains matériaux de construction nécessitent des quantités importantes d'eau lors de leur production, que ce soient des consommations d'eau (e.g. béton, briques) ou des prélèvements et rejets dans le cadre de circuits de refroidissement (e.g. acier, verre, aluminium). En parallèle, la commercialisation de certains produits nécessite l'extraction de ressources aquatiques et marines (e.g. sable, gravier).

Le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, a pour rôle de s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs pour une consommation raisonnée des ressources et un respect des réglementations concernant la production des matériaux vendus. Pour ce faire, il engage ses fournisseurs, par ses contrats cadres annuels, à respecter les réglementations locales et les conventions internationales en vigueur et à agir pour limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement, via des évaluations d'impact et l'optimisation de leurs procédés de fabrication au moyen des meilleures techniques disponibles. De plus, en concentrant son activité sur des fournisseurs européens (99 % des fournisseurs sous contrat étant dans l'UNION

EUROPEENNE, France incluse), le Groupe s'assure de travailler avec des partenaires soumis à des réglementations sur le sujet.

Suivi

Si certains fournisseurs font remonter de manière volontaire au Groupe SAMSE des informations sur les mesures mises en place (cuves de récupération des eaux de refroidissement ou cuves de récupération des eaux de pluie permettant la réinjection dans le processus de fabrication par exemple), le Groupe n'a pas instauré de suivi systématique de cet enjeu. Pour cela, une collecte et une structuration de données spécifiques seraient nécessaires. Une priorité a été mise pour le moment sur les données liées à l'impact carbone des produits et aux informations de sécurité des produits chimiques. Un travail est également réalisé pour collecter un maximum de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits, qui contiennent des informations sur les ressources aquatiques et marines nécessaires à leur fabrication.

3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Dans le cadre de ses activités propres, le Groupe SAMSE n'a pas d'activité industrielle mais s'étend à travers un réseau de 410 points de vente. Les enjeux du Groupe concernant la biodiversité sont dès lors essentiellement liés aux questions d'artificialisation des sols.

En parallèle, certains produits vendus étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité (matériaux à base de bois et certains isolants notamment), le Groupe a des enjeux liés à l'exploitation des ressources dans la gestion de sa chaîne de valeur.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 6 - Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes

Axes	Actions
Etude d'impact	• Etat des lieux de la sensibilité écologique réglementaire de l'ensemble des sites
Limitation des nouvelles artificialisations lorsque possible	• Développement de coactivités sur les sites existants (densification d'usage)

L'activité du Groupe nécessitant des locaux et espaces de stockages importants, celui-ci a un enjeu de biodiversité lié à son emprise au sol.

Pour limiter ses impacts, le Groupe s'assure tout d'abord de respecter les réglementations en vigueur. En particulier, suivant les zones concernées, il peut être amené à prendre des mesures de protection de la biodiversité lors de l'installation d'un nouveau site.

En parallèle, le Groupe a la volonté de développer ses activités en densifiant l'usage du foncier. Il adjoint ainsi sur des sites uniques plusieurs activités portées par des sociétés ou enseignes du Groupe différentes (en corner ou coactivité).

Afin d'aller plus loin et de prioriser ses efforts, le Groupe a besoin d'une vision précise des impacts de son activité sur la biodiversité. Pour cela, il a lancé une étude de la Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) portant sur l'ensemble de ses sites. Elle permet d'évaluer la proximité de ces derniers avec des zones protégées réglementaires et de les classer entre eux afin d'identifier ceux pour lesquels des actions peuvent être mises en place de manière prioritaire. C'est une première étape du Score Biodiversité, outil développé par un prestataire partenaire du Groupe afin de permettre aux entreprises de comprendre, évaluer et piloter l'impact de leur foncier sur la biodiversité.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Etat des lieux	(CSRD) Liste des sites importants dans le cadre de ses opérations propres (y compris les sites dont elle contrôle l'exploitation)	430 points de vente, 6 plateformes logistiques et 5 sièges	410 points de vente, 6 plateformes logistiques et 5 sièges	N.A
Zones d'habitat protégées ou restaurées	(CSRD) Taille et emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées, qu'elles soient directement ou indirectement contrôlées par l'entreprise, et si la réussite de la mesure de restauration a été ou est approuvée par des experts externes indépendants	Non disponible	Non disponible	
Surfaces recrées	(CSRD) Surfaces recrées (environnements dans lesquels des initiatives de gestion sont mises en œuvre afin de créer un habitat sur un site où il n'existait pas au départ)	0	0	
Evolution de l'intégrité écologique des sites	(CSRD) Nombre ou pourcentage de projets/sites dont l'intégrité écologique s'est améliorée (installation de passes à poissons, de corridors écologiques par ex)	Non disponible	Non disponible	
Aires protégées ou zones clés de biodiversité	(CSRD) Si l'entreprise a établi que des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ont des incidences négatives sur ces zones, elle communique le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle détient, loue ou gère à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées ou de zones clés de la biodiversité	100 % des sites sont dans ou à proximité de zones clés de biodiversité. L'ampleur de l'incidence négative de chaque site reste à déterminer.	100 % des sites sont dans ou à proximité de zones clés de biodiversité. L'ampleur de l'incidence négative de chaque site reste à déterminer.	
Artificialisation des sols	(CSRD) Si l'entreprise a conclu qu'elle contribuait directement aux vecteurs d'incidence du changement d'affectation des terres, du changement d'utilisation des eaux douces et/ou du changement d'utilisation de la mer, elle communique les métriques correspondantes (en m ²) : - utilisation totale des terres - surface totale imperméabilisée - surface totale respectueuse de la nature sur le site - surface totale respectueuse de la nature hors site	Total surfaces : 4 563 832 m ² Surfaces artificialisées : 4 312 168 m ² Surfaces respectueuses de la nature sur sites : 251 664 m ²	Total surfaces : 4 788 956 m ² Surfaces artificialisées : 4 511 209 m ² Surfaces respectueuses de la nature sur sites : 277 746 m ²	

Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

Certains des produits qu'il vend étant composés en partie ou en totalité de ressources issues de la biodiversité, le Groupe a un rôle à jouer dans la sélection et la traçabilité des produits qu'il achète et distribue dans le but d'éviter une exploitation déraisonnée et donc un épuisement des ressources ou des impacts néfastes sur l'environnement et la biodiversité lors de leur exploitation. De par son référentiel de produits, le Groupe a un enjeu particulier sur les matériaux composés de bois.

Axes	Actions
Engagement des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses environnementales dans les contrats cadres
Certifications bois	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications PEFC (PEFC/10-32-2471) ou FSC® (FSC®-C109082) ou BOIS DES ALPES™ (FCBA/BDA17-003) • Formation des collaborateurs concernés
Diligences raisonnées lors de l'import du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de risque lors de l'import du bois hors Union européenne avec audits internes ou externes

De la même façon que pour les enjeux liés à la pollution et aux ressources aquatiques et marines, le Groupe SAMSE, en tant que distributeur, se doit de s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs envers une exploitation raisonnée des ressources issues de la biodiversité.

Pour ce faire, il engage ses fournisseurs, via ses contrats cadres annuels, à respecter les réglementations locales et les conventions internationales en vigueur et à agir pour limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Concernant son activité bois en particulier, le Groupe SAMSE possède depuis 2011 les certificats de chaîne de contrôle PEFC (PEFC/10-32-2471) et FSC® (FSC-C109082). Dans le cadre de ces certifications, le Groupe est audité chaque année et les clients ont l'assurance que les produits achetés portant l'une ou l'autre de ces certifications proviennent de forêts gérées de manière responsable, conformément aux exigences environnementales et sociales des référentiels PEFC ou FSC®. Ainsi, à fin 2025, 100 % des agences spécialistes du bois, une partie des agences généralistes et trois plateformes logistiques du Groupe sont certifiés PEFC ou FSC®. L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui s'assure de la conformité des procédures du Groupe vis-à-vis de ces deux référentiels. Ce bureau assure également une présence sur les points de vente par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures internes mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue. En parallèle, le

Groupe, en tant qu'acteur économique local important, valorise les circuits courts d'approvisionnement et a donc également souhaité conserver sur 2025 la certification BOIS DES ALPES™ (FCBA/BDA17-003) de ses agences situées dans l'arc alpin. Cette année, le Groupe a continué d'élargir son offre en bois certifiés. Il s'assure également de la formation de ses collaborateurs au sujet des certifications avec un module obligatoire pour tous les nouveaux arrivants des filiales spécialisées dans le commerce du bois et un module complémentaire pour les fonctions support en lien avec l'activité bois (Direction d'Activité Bois, référencement, Audit interne, employés de logistique).

Afin de s'assurer de la légalité du bois qu'il importe et dans le respect du Règlement sur le Bois de l'UNION EUROPEENNE, le Groupe, au travers de sa filiale d'import ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, a mis en place un dispositif de diligence raisonnée. Pour chaque achat de bois hors de l'UNION EUROPEENNE, une analyse de risque est effectuée en fonction de l'essence du bois, du pays de récolte et de la complexité de la chaîne d'approvisionnement (nombre d'intervenants notamment). Cette analyse permet de classer les achats en trois catégories (risque élevé, moyen ou faible) et de mettre en place des mesures d'atténuation spécifiques (certifications, recueil de documents de légalité selon le référentiel LE COMMERCE DU BOIS (LCB) et audits sur site notamment). Pour tous les achats dont le risque est considéré comme élevé, l'audit sur site est réalisé par un organisme externe indépendant. Pour les autres, l'analyse est réalisée par des collaborateurs du Groupe. En ce qui concerne les achats réalisés

dans l'UNION EUROPEENNE, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS priorise les bois certifiés et

réalise également des visites de fournisseurs afin de s'assurer de la conformité du bois.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Certifications	Pourcentage de produits bois certifiés (en volume) dans les achats ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	86,5 %	89,3 %	
Audits	Nombre d'audits bois réalisés auprès des fournisseurs	57 visites fournisseurs de rang 1 et 2 sur les 117 fournisseurs de rang 1 avec lesquels ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS travaille	34 visites fournisseurs de rang 1 et 2 réalisées par un collaborateur des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS Les visites fournisseurs organisées par un cabinet externe n'ont pas été comptabilisé pour 2025.	
		34 visites fournisseurs réalisées auprès de fournisseurs prospects	11 visites fournisseurs réalisées auprès de fournisseurs prospects Les visites fournisseurs organisées par un cabinet externe n'ont pas été comptabilisé pour 2025	

3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)

En tant qu'acteur au cœur du secteur de la construction et de l'habitat, le Groupe peut jouer un rôle essentiel dans la transition de ce secteur vers une économie circulaire.

Il se concentre actuellement sur trois thématiques : la réduction et la revalorisation de ses déchets et de ceux de sa chaîne de valeur, l'accompagnement de ses fournisseurs dans des démarches d'éco-conception et le développement de services durables.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 8 - Développer l'économie circulaire dans le modèle d'affaires

Axes	Actions
Réduction et revalorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des déchets de matériaux de construction et recyclage en vue de leur revalorisation • Durabilité des produits et réduction des emballages • Dématérialisation des flux administratifs et commerciaux
Ressources entrantes	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des fournisseurs dans des démarches d'éco-conception • Développement de services durables

Réduction et revalorisation des déchets

Récupération des déchets de matériaux de construction et revalorisation

Gestion des déchets de chantier dans les points d'apports volontaires

Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), le Groupe, accompagné par les éco-organismes ECOMAISON et VALOBAT, a poursuivi son déploiement de solutions de collecte de déchets sur ses points de vente. Il propose ainsi, sur 187 de ses sites, la reprise sans frais des déchets triés éligibles en vue d'en permettre la revalorisation. Cet important investissement ainsi que la présence du Groupe dans le Conseil d'Administration d'ECOMAISON montre sa volonté de s'impliquer dans la mise en place de cette REP.

En parallèle, le Groupe SAMSE maintient en 2025 ses partenariats dédiés à la revalorisation des déchets de bureau et à la récupération des mégots de cigarettes. Il continue également, du côté de son activité Bricolage, à faire vivre ses collaborations pour la récupération des pots de peinture acryliques

usagés et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). Un travail avec ses éco-organismes partenaires lui permet de continuer à étendre ses solutions de reprise à de nouveaux types de déchets. Cette collaboration mène notamment depuis plusieurs années à la mise en place progressive de bacs de récupération de l'outillage du peintre et de la peinture glycéro.

En parallèle de la mise en place des espaces de collecte, le Groupe SAMSE, accompagné par les éco-organismes ECOMAISON et ECOMINERO, a testé la mise à disposition dans une agence d'un espace dédié à la récupération de matériaux pour le réemploi. L'objectif est de donner une nouvelle vie à des matériaux encore utilisables afin qu'ils soient collectés, puis commercialisés par ENFIN ! REEMPLOI, un acteur local de l'économie circulaire.

Gestion des déchets chez les professionnels et sur leurs chantiers

En complément des points de reprise présents dans ses agences, le Groupe SAMSE accompagne et sensibilise les clients à la mise en place de bennes sur leurs sites et sur leurs chantiers ainsi qu'à la bonne gestion et au tri de leurs déchets. Pour ce faire, le Groupe SAMSE s'occupe par

exemple de mettre en relation ses clients avec des éco-organismes tels que ECOMAISON. Les professionnels peuvent ainsi, en lien avec les éco-organismes agréés, bénéficier de soutiens financiers ou d'une prise en charge partielle de leurs déchets et de leur traitement, à condition que le tri soit réalisé directement dans leur entrepôt. Ces démarches visent à encourager le tri à la source, à accroître la valorisation des matériaux, et à renforcer la contribution de tous les acteurs à l'économie circulaire du bâtiment.

Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE a recours à différents prestataires pour l'ensemble de ses sites, au travers de contrats cadres établis soit directement par lui soit par l'intermédiaire de ses éco-organismes. Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination. Le Groupe s'assure ainsi de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès visant une amélioration et une fiabilisation continues de la collecte.

Réduction des déchets

Durabilité des produits et réduction des emballages

Afin de limiter également les déchets liés aux produits qu'il commercialise, le Groupe SAMSE sensibilise ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la diminution et au recyclage des emballages et suremballages et à la promotion de produits durables.

Pour ce faire, il a mis en place en 2024 une Charte Achats Responsables qui exprime aux fournisseurs les attentes du Groupe vis-à-vis de ce sujet et les incite à s'engager sur une ou plusieurs démarches d'amélioration continue. Les sujets de réduction et de recyclabilité des emballages ainsi que les questions liées à la durabilité des produits y sont adressés (cf paragraphe "Achats responsables" ci-après dans cette même partie).

En 2023, LA BOITE A OUTILS a également renforcé son service après-vente en développant une application à destination de ses collaborateurs. Celle-ci a pour objet la mise à disposition de l'ensemble des procédures de Service Après-Vente

par famille de produits afin d'accompagner au mieux les retours produits et leur prise en charge.

En 2025, le Groupe réduit de 22% ses déchets récupérés par ses prestataires. Cela s'explique en premier lieu par une amélioration des pratiques de tri au sein des agences, notamment grâce au passage de certains déchets dans le circuit de la REP PMCB. Cette évolution s'explique aussi par une vigilance accrue dans la gestion des stocks et la production de déchets, permettant de limiter les casses et les produits périmés. Enfin, la conjoncture économique, marquée par une baisse d'activité et un nombre plus limité de travaux de rénovation d'agences, contribue également à la réduction globale des volumes de déchets.

Dématérialisation des flux administratifs et commerciaux

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant depuis plusieurs années à la dématérialisation des factures de ses fournisseurs (hors prestations de transport). Ainsi, la part des flux dématérialisés atteint plus de 95 % pour le Négoce et 96 % pour le Bricolage en 2025.

Depuis 2020, le Groupe SAMSE dématérialise également 100 % de ses contrats cadres signés avec ses fournisseurs de matériaux et outillages et propose à ses clients un service de dématérialisation des factures. Actuellement environ un tiers des factures clients sont dématérialisées.

Achats responsables

Le Groupe SAMSE a publié fin 2024 sa nouvelle Charte Achats Responsables. Celle-ci a pour vocation de diffuser et renforcer les exigences du Groupe en matière d'impact carbone, de recyclabilité, de réduction des déchets, de production locale et de préservation de la biodiversité concernant les produits qu'il achète. Elle contribue à impulser une dynamique d'engagement au sein de sa communauté de fournisseurs et les incite à développer leurs démarches d'éco-conception des produits.

Les principaux sujets adressés par cette charte sont les suivants :

- la réduction des déchets et des impacts environnementaux, en encourageant la suppression des emballages superflus et la préférence des emballages réutilisables et recyclables ;
- la promotion de produits plus écologiques, en encourageant l'éco-conception et la certification par des normes reconnues ;
- l'allongement de la durée d'usage des produits, en favorisant la sélection de produits durables et réparables ;
- la responsabilité sociale et la sécurité au travail, en demandant aux partenaires fournisseurs de respecter les normes nationales et internationales en la matière.

Cette charte contribue à impulser une dynamique d'engagement au sein de la communauté de fournisseurs. Le Groupe a formalisé les objectifs suivants concernant son déploiement :

Taux de fournisseurs sous contrat cadre engagés via la signature de la Charte Achats Responsables	2026 : 30 % 2028 : 50 % 2030 : 65 %
---	---

Afin de pouvoir accompagner ses fournisseurs et, à terme, orienter au mieux ses achats, le Groupe travaille à la collecte des informations d'analyse de cycle de vie (ACV) ou équivalent des produits qu'il distribue. Pour ce faire, il a mis en place un partenariat avec un prestataire lui permettant de récupérer la donnée disponible.

Développement de services durables

Le Groupe s'assure également de faire évoluer son modèle d'affaires en cohérence avec ces enjeux. Pour cette raison, il continue le déploiement de services durables déjà présents dans certaines de ses enseignes.

Ainsi, il développe ses activités de location de matériels, de réparation et de vente de biens d'occasion. Celles-ci permettent un allongement de la durée de vie des produits ainsi qu'une augmentation de leur intensité d'utilisation et réduisent donc la production et l'utilisation des ressources en amont.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Ressources entrantes	(CSRD) Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence	Non concerné	Non concerné	
Ressources entrantes	(CSRD) Pourcentage de matières biologiques utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué	Non concerné	Non concerné	
Ressources entrantes	(CSRD) Poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné	Non concerné	

Ressources sortantes	(CSRD) Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Non disponible	Non disponible	
Ressources sortantes	(CSRD) La part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Non disponible	Non disponible	
Déchets	(CSRD) Quantité totale de déchets produite (en tonnes)	17 867,1	13 930,6	
Déchets	(CSRD) Quantité totale (en tonnes) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • la préparation en vue du réemploi • le recyclage • les autres opérations de valorisation 	Recyclage : 10 136,6 tonnes – Déchets non dangereux : 10 134,9 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 1,7 tonnes	Recyclage : 9 170,9 tonnes – Déchets non dangereux : 9 098,1 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 72,8 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets qui est éliminée, par type de traitement des déchets et au total, pour les 3 types de traitement, en indiquant séparément les déchets dangereux et non dangereux. Les types de traitements de déchets sur lesquels les informations doivent être publiées sont : <ul style="list-style-type: none"> • l'incinération • la mise en décharge • les autres opérations d'élimination 	Enfouissement : 879,8 tonnes – Déchets non dangereux : 879,8 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 0 tonnes	Enfouissement : 742 tonnes – Déchets non dangereux : 731,2 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 10,8 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets pour lesquels l'information de traitement n'a pas été communiquée par le prestataire	Non communiqué : 6 850,7 tonnes – Déchets non dangereux : 6 823,5 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 27,2 tonnes	Non communiqué : 4 017,7 tonnes – Déchets non dangereux : 4 017,7 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 0,49 tonnes	
Déchets	(CSRD) Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés	7 730,5 tonnes, soit 43 %	4 759,7 tonnes, soit 34 %	

Déchets	(CSRD) Composition des déchets (flux de déchets pertinents pour son secteur ou ses activités, ainsi que les matières présentes dans les déchets)	Non disponible	Non disponible	
Déchets	(CSRD) Quantité totale de déchets dangereux et de déchets radioactifs	29 tonnes de déchets dangereux non radioactifs	84 tonnes de déchets dangereux non radioactifs	

3.6.2.6 Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne

Avec la mise en place de son Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), l'UNION EUROPEENNE déploie un ensemble de propositions visant à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Parmi ces politiques, elle met l'accent sur son plan d'actions pour une finance durable qui vise à rediriger les investissements privés vers les activités qui contribuent le plus à ses objectifs de développement durable.

Une des mesures phares de ce plan d'actions est la mise en place d'une taxinomie verte européenne qui classe les activités en fonction de leur contribution aux objectifs de développement durable. L'UNION EUROPEENNE a défini les activités éligibles pour 16 secteurs d'activité.

Les entreprises doivent publier la part de leurs ventes (chiffres d'affaires), de leurs dépenses d'investissement (CAPEX) et de leurs dépenses d'exploitation (OPEX) associées à des activités économiques :

- a. "éligibles", c'est-à-dire classifiées dans la taxinomie européenne ;
- b. "alignées" ou "durables", c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux (DNSH) et respect de garanties sociales minimales.

La liste des secteurs concernés et des activités éligibles est évolutive. En 2023, l'UNION EUROPEENNE a complété les activités éligibles pour les deux premiers objectifs (atténuation et adaptation au changement climatique) et a publié les activités éligibles et les critères de durabilité pour les quatre autres objectifs de développement durable (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Depuis 2024, les entreprises doivent publier leurs ratios d'éligibilité et d'alignement pour l'ensemble des objectifs.

En 2025, le secteur de la distribution n'est toujours pas concerné par cette classification, l'UNION EUROPEENNE n'ayant pas encore défini les activités éligibles de ce secteur. L'activité principale du Groupe SAMSE n'entre donc pas dans le cadre de la taxinomie.

Cependant, le Groupe SAMSE ayant également des activités intégrées de fret routier, de production d'électricité photovoltaïque, de vente de biens d'occasion et de location ainsi que des CAPEX et des OPEX dans des activités classifiées dans la taxinomie européenne, il a décidé d'identifier les éléments qui pourraient le concerner.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les activités qui entrent dans la classification de la taxinomie sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Le Groupe a appliqué le nouveau règlement délégué (UE) 2026/73 publié en janvier 2026 qui concerne la simplification du contenu et de la présentation des informations à publier.

Sont ensuite présentés les tableaux récapitulant les parts du chiffre d'affaires, des OPEX et des CAPEX éligibles et alignées.

Activités réalisées par le Groupe SAMSE

Objectifs d'Atténuation du changement climatique (CCM) et d'Adaptation au changement climatique (CCA) :

N°	Activité	CA	CAPEX	OPEX
5.5	Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		N.S	N.S
6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		N.S	
6.6	Transport routier de fret	N.S	N.S	
7.2	Rénovation de bâtiments existants		N.S	
7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique		N.S	
7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	N.S	N.S	
7.6	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	N.S	N.S	
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	N.S	OUI	
9.3	Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments			

Objectif d'Economie circulaire (CE) :

N°	Activité	CA	CAPEX	OPEX
2.3	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux		N.S	N.S
2.7	Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux		N.S	
3.2	Rénovation de bâtiments existants		N.S	
5.4	Vente de biens d'occasion	N.S		
5.5	Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	N.S	N.S	

N.S. : montants non significatifs au regard de la réglementation (cf Note Méthodologique)

Le Groupe SAMSE n'a pas d'activité classifiée dans la taxinomie pour les objectifs suivants :

- Ressources aquatiques et marines (RAM) ;
- Prévention et réduction de la pollution (PPC) ;
- Biodiversité et écosystèmes (BIO).

Part du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2025 (ICP récapitulatifs)

Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2025 (ICP récapitulatifs)															
Exercice 2025															
ICP	Total	Part d'activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie	Part d'activités alignées sur la taxinomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (2024)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (2024)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Texte	Euros	%	Euros	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Euros	%
Chiffre d'affaires	1 924 632 000	0%	0	0%									100%	514 733	0,03%
CapEx	101 353 000	18,41%	0	0%									81,59%	3 110 688	2,05%
OpEx	20 611 000	0%	0	0%									100%	-	-

Part des CAPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2025 (ventilation par activité)

Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2025 (ventilation par activité)													
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ICP déclaré (CapEx)													
Exercice 2025													
Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part des CapEx éligibles à la taxinomie)	ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire des CapEx)	ICP aligné sur la taxinomie (part des CapEx alignés sur la taxinomie)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Texte		%	Euros	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(E le cas échéant)	%
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7, CCA 7.7	18,41%	0	0%									0%
Somme des alignements par objectif													
ICP total (CapEx)		18,41%	0	0%									0%

Note méthodologique

Remarques pour l'ensemble des activités :

– Les OPEX n'ont pas été comptabilisés sur l'ensemble des activités car les montants sont non significatifs au regard des OPEX consolidés (hors méthode de calcul spécifique à la taxinomie¹), à savoir inférieurs à 10 %.

– Conformément au règlement délégué (UE) 2026/73 de la Commission du 4 juillet 2025, le Groupe, en qualité d'entreprise non-financière, est exempté d'évaluer l'éligibilité et l'alignement de ses activités qui ne sont pas matérielles. Il s'agit des activités dont la valeur cumulée est inférieure à 10 % du total des Indicateurs Clés de Performance (ICP) concernés (chiffre d'affaires et CAPEX). Cette analyse a été opérée de manière indépendante pour le chiffre d'affaires et pour les CAPEX de chacune des activités classifiées dans la taxinomie et réalisée par le Groupe.

Pour ce faire, la méthode suivante a été employée pour chaque activité de manière indépendante :

– Le Groupe a collecté l'assiette totale, hors critères liés à la taxinomie, du chiffre d'affaires et des CAPEX engagés au titre de l'exercice 2025 sur l'activité étudiée.

– Il a ensuite comparé cette assiette du chiffre d'affaires au seuil de matérialité de 10 % de son chiffre d'affaires consolidé. Le même procédé a été suivi pour les CAPEX.

Suite à l'évaluation du seuil de matérialité, le Groupe est exempté du calcul de l'éligibilité et de l'alignement des activités suivantes au regard du chiffre d'affaires :

- CCM 6.6 Transport routier de fret ;
- CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) ;
- CCM 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables ;

- CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments
- CE 5.4 Vente de biens d'occasion ;
- CE 5.5 Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats.

De la même manière, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement afférent aux CAPEX des activités suivantes n'a pas été effectuée :

- CCM 5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source ;
- CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ;
- CCM 6.6 Transport routier de fret ;
- CCM 7.2 Rénovation de bâtiments existants ;
- CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique ;
- CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) ;
- CCM 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables ;
- CE 5.5 Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats.

Seule l'activité CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments comprend des CAPEX supérieurs au seuil de matérialité et a donc été évaluée au titre de l'éligibilité et de l'alignement.

– Si des subventions ont été perçues dans le cadre des CAPEX présentés, elles n'ont pas été retirées des totaux².

– Concernant les garanties minimales, la France étant signataire de la convention relative à l'OCDE et membre de l'ONU les principes directeurs édictés sont applicables en France. Le Groupe exerçant ses activités uniquement sur le territoire français, il a été considéré qu'elles respectent lesdites garanties.

¹ Annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021

² Communication de la COMMISSION relative à l'interprétation et à la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du Règlement établissant la taxinomie de l'UE, en ce qui concerne la déclaration des actifs et activités économiques éligibles à la taxinomie et alignés sur celle-ci (deuxième communication de la COMMISSION) (C/2023/305).

1. Objectif d'Atténuation du changement climatique (CCM)

Activité 5.5 : Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source

Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), le Groupe propose, sur une partie de ses sites, la récupération gratuite des déchets triés de tiers en vue d'en permettre le recyclage. Ce service a mené, sur 2025, à la comptabilisation de CAPEX. Ceux-ci correspondent à des investissements nécessaires pour mettre en place ces espaces de collecte sur les sites concernés.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % de l'ICP CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

Le Groupe comprend dans cette activité l'ensemble de sa flotte de véhicules détenus en propre ou en location de catégorie M1, N1 et L et destinés au transport de personnes. Sont exclus les chariots élévateurs et les véhicules utilisés pour le transport de marchandises. Cette activité a généré des CAPEX en 2025.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % de l'ICP CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 6.6 : Transport routier de fret

Le Groupe SAMSE comprend dans cette activité l'ensemble de sa flotte de véhicules détenus en propre ou en location de catégories N1, N2 ou N3 et destinés au transport de fret. Sont exclus les chariots élévateurs et les grues. Les achats de prestations de transport auprès de prestataires externes ainsi que les activités de commissionnaire de transport n'ont pas été pris en compte. Cette activité a généré du chiffre d'affaires et des CAPEX au titre de l'exercice 2025.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % des ICP chiffre d'affaires et CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité

et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 7.2 : Rénovation de bâtiments existants

Des bâtiments ont été concernés par des travaux de rénovation importants en 2025 (CAPEX). Pour cette activité, les montants investis pris en compte ont été fournis directement par le service immobilier à partir de ses fichiers de suivi opérationnel. Le Groupe travaille à la mise en place d'une remontée directement depuis la donnée comptable afin de fiabiliser cette donnée.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % de l'ICP CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique

Il n'est pas possible à ce jour de dissocier, pour l'ensemble du périmètre du Groupe, les CAPEX liés à des équipements favorisant l'efficacité énergétique des autres CAPEX liés à des équipements immobiliers. Il a donc été décidé de nouveau en 2025 de ne prendre en compte dans l'activité 7.3 que les actions de relamping LED et l'installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Cela diminue le ratio d'éligibilité lié à cette activité. En 2025, seuls les actions de relamping LED ont généré des investissements (CAPEX). Aucun système de GTB n'a été installé au titre de cet exercice.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % de l'ICP CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 7.4 : Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)

Le Groupe développe la mise en place dans ses établissements de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les CAPEX et le chiffre d'affaires pris en compte sont ceux liés respectivement à l'installation et à l'exploitation des bornes.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % des ICP chiffre d'affaires et CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 7.6 : Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables

Le Groupe SAMSE réalise des activités de production d'électricité photovoltaïque. Seuls les ICP chiffre d'affaires et CAPEX liés aux panneaux détenus en propre par le Groupe ont été pris en compte. La location à des tiers par le Groupe de toitures dont il est propriétaire afin de leur permettre la réalisation d'activités photovoltaïques n'a pas été prise en compte. Les activités photovoltaïques de tiers sur les toits de bâtiments dans lesquels le Groupe est présent n'ont pas non plus été comptabilisées.

En 2025, trois sites LA BOITE A OUTILS ainsi qu'un site VM MATERIAUX réalisent de l'auto-consommation sans gestion des panneaux par EPPS. Pour ceux-ci, la revente du surplus sur le réseau n'a pas été comptabilisée dans l'ICP chiffre d'affaires.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % des ICP chiffre d'affaires et CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

L'activité de location de bâtiments à des tiers réalisée par le Groupe est non significative au regard du chiffre d'affaires en 2025. Le Groupe n'a donc pas évalué l'éligibilité et l'alignement de cette activité concernant cet ICP.

Concernant le volet acquisitif, les extensions de sites et l'achat de terrains non construits ne sont pas pris en compte. Il n'y a pas eu d'acquisition significative en 2025.

Le leasing de longue durée en 2025 a été inclus dans les CAPEX éligibles présentés.

Les critères de contribution substantielle n'ayant pas pu être vérifiés, cette activité a été considérée comme non-alignée en totalité. Les DNSH n'ont pas été étudiés.

Activité 9.3 : Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

Le Groupe SAMSE réalise des audits énergétiques de ses sites certifiés par l'Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie (OPQIBI). Sur 2025, aucun audit n'a été réalisé. Il n'y a donc pas de montants à déclarer.

2. Objectif d'adaptation au changement climatique (CCA)

Le chiffre d'affaires et les CAPEX éligibles à cet objectif étant les mêmes que pour l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM), les ratios d'éligibilité et d'alignement n'ont pas été recalculés afin d'en éviter le double compte.

3. Objectif économie circulaire (CE)

Activité 5.4 : Vente de biens d'occasion

Le Groupe SAMSE réalise des ventes de matériel d'occasion au travers de ses filiales LA BOITE A OUTILS et BTP DISTRIBUTION. Le montant de ces ventes a été comptabilisé dans le chiffre d'affaires.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % de l'ICP chiffre d'affaires, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Activité 5.5 : Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats

Le Groupe SAMSE réalise une activité de location de matériel à ses clients. Cette activité étant majoritairement portée par les filiales LA BOITE A OUTILS, BTP DISTRIBUTION et DORAS, le Groupe a choisi, en 2025, de ne comptabiliser que le chiffre d'affaires et les CAPEX liés à celles-ci.

Les montants concernés n'étant pas matériels au regard du seuil de matérialité de 10 % des ICP chiffre d'affaires et CAPEX, l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de cette activité n'a pas été réalisée.

Autres activités

Le chiffre d'affaires et les CAPEX liés aux activités de collecte, de transport et de tri des déchets et à la rénovation des bâtiments (activités 2.3, 2.7 et 3.2) étant les mêmes pour cet objectif que pour l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM), ils n'ont pas été réétudiés ici.

3.6.3 Informations sociales

3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences. Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur intimement lié à la capacité du Groupe à offrir un environnement sain et sécurisé à ses collaborateurs, à promouvoir un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et personnelle et à garantir des salaires décents. L'égalité des chances doit également être une priorité du Groupe. En favorisant la diversité au sein des équipes, en intégrant des personnes en situation de handicap, en offrant des opportunités de formation continue et en mettant en place des mesures de prévention du harcèlement, le Groupe participe au développement de ses collaborateurs et à la richesse de son modèle. Ces aspects sont cruciaux non seulement pour le bien-être des collaborateurs et l'égalité des chances mais aussi pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du Groupe.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Caractéristiques des salariés de l'entreprise				
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total de salariés en effectif au 31/12	7 142	6 854	N.A
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectif	4 938 hommes (69,1 %) 2 204 femmes (30,9 %)	4 744 hommes (69,2 %) 2 110 femmes (30,8 %)	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Part de femmes dans les effectifs en pourcentage hors effectifs liés aux pôles transports et les magasiniers (hors ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS)	37,4 %	37,3 %	2030 : 40 % hors sociétés intégrées en 2024
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par pays du nombre total de salariés en effectif	France : 7142 (100 %)	France : 6 854 (100%)	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés permanents	5 886	5 393	

Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total en effectif des salariés permanents	4 208 hommes (71,5 %) 1 678 femmes (28,5 %)	3 857 hommes (71,5 %) 1 536 femmes (28,5 %)	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps plein	6 871	6 590	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps plein	4 868 hommes 2 003 femmes	4 656 hommes 1 934 femmes	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps partiel	271	264	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps partiel	70 hommes 201 femmes	69 hommes 195 femmes	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Nombre total en effectif de salariés en CDI	6 758	6 501	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Nombre total en effectif de salariés en CDD	371	353	
Recrutements et départs				
Recrutements et départs	(CSRD) Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence	2 181	2 034	
Recrutements et départs	(CSRD) Taux de rotation des salariés au cours de la période de référence	18,8 %	20,1 %	
Recrutements et départs	Nombre d'embauches au cours de la période de référence	1 607	1 625	

3.6.3.1.1 Conditions de travail

Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La prévention ainsi que la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes sont des priorités pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie une Politique de prévention sur le terrain à destination de ses collaborateurs et visiteurs. Celle-ci est audité et prévoit des dispositifs d'accompagnement des équipes.

En parallèle, le Groupe a un enjeu de santé et sécurité lié aux produits qu'il vend. Les dispositifs mis en place à ce sujet sont présentés dans l'enjeu 20 - Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux.

Axes	Actions
Politique de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) • Intensification du traçage et des signalisations des parcs et cours de matériaux • Formation de la ligne managériale à la santé et sécurité au travail, instaurant une culture prévention pérenne et exigeante • Intégration des critères de prévention dans la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs, au plus tard pour 2027
Audit des sites et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Audit des sites à trois niveaux • Évaluations périodiques des sites par la Direction Prévention (visites et contrôles réguliers, suivi, analyse stratégique des accidents et incidents)
Dispositifs d'accompagnement contre les risques psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif interne <i>Besoin d'en parler</i> • Ligne d'écoute psychologique dans le cadre du contrat de Prévoyance et quatre séances chez divers praticiens remboursées par la Mutuelle Groupe • Contrat d'assistance avec une organisation spécialisée

Politique de prévention

Une politique de prévention structurée et ancrée dans la stratégie du Groupe

Depuis 2023, la politique de prévention du Groupe SAMSE est pilotée par un Comité Stratégique Prévention, avec l'ambition d'ancrer la prévention et la sécurité comme un pilier central du management et de la performance globale.

En 2024, cette dynamique se renforce avec le lancement de la démarche "Tous-En-Vie", formalisée par une lettre d'engagement signée par l'ensemble du Comité Exécutif, affirmant la volonté d'élever la prévention au rang de priorité stratégique autour de trois principes clés :

- Préserver l'intégrité physique et psychologique de chacun, en intégrant la sécurité comme un impératif absolu de toute décision managériale et opérationnelle.
- Consacrer la sécurité comme une responsabilité partagée, impliquant chaque acteur, collaborateur, intérimaire, prestataire, visiteur et client – dans une vigilance mutuelle et continue.
- Incrire les principes généraux de prévention au cœur de toute activité, par une stricte conformité aux exigences réglementaires et standards internes du Groupe SAMSE.

Cette ambition se concrétise au travers de quatre mesures structurantes :

- la généralisation du port des EPI, soutenue par une directive uniforme à l'ensemble des enseignes ;
- l'intensification du traçage et des signalisations des parcs et cours de matériaux, afin de renforcer la maîtrise des flux et prévenir les risques d'accidents ;
- la formation de la ligne managériale à la santé et sécurité au travail, instaurant une culture prévention pérenne et exigeante ;
- l'intégration des critères de prévention dans la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs, au plus tard pour 2027, alignant ainsi engagement individuel et performance collective.

L'adhésion à cette démarche repose sur une dynamique de mobilisation structurée, impulsée par les enseignes via des réunions d'embarquement où ont été rappelés les rôles et responsabilités des

managers et des collaborateurs dans l'ancrage d'une culture prévention proactive et exemplaire. Par cette initiative, le Groupe SAMSE affirme une vision ambitieuse et cohérente de la prévention visant à ériger la prévention en valeur fondatrice et indissociable de la performance durable de l'entreprise.

Une approche globale de la prévention, intégrée à chaque étape du parcours professionnel

Inscrite dans la durée et soutenue par une animation régulière, cette démarche repose sur un accompagnement progressif des collaborateurs au travers :

- d'une sensibilisation continue, dès l'intégration et tout au long du parcours professionnel ;
- des formations adaptées aux métiers (maintenance, conduite d'engins, risques chimiques, interventions en hauteur, etc.), en lien avec les enjeux spécifiques du secteur ;
- d'une dotation en équipements de protection individuelle et collective, optimisée en fonction des risques terrain ;
- d'un renforcement des exigences en matière de maîtrise des risques liés aux Établissements Recevant du Public (ERP), Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et interventions en coactivité avec les entreprises extérieures.

Afin de garantir une approche homogène et rigoureuse de la prévention, le Référentiel Prévention Groupe a été instauré comme cadre normatif de référence. Il formalise l'ensemble des exigences en matière de Santé, Sécurité, Prévention, Sureté et Environnement, assurant ainsi une conformité structurée et un socle de connaissances partagé sur l'ensemble des sites du Groupe.

Ce référentiel s'appuie sur un audit annuel couvrant sept axes fondamentaux :

- Gestion administrative : conformité documentaire et suivi réglementaire ;
- Santé : gestion des accidents du travail, intégration, formation ;
- Incendie : prévention, équipements et organisation des secours ;
- Sureté : gestion des dispositifs de protection et déclaration ;

- Animation de la prévention : implication managériale et actions de sensibilisation ;
- QVCT : engagement en faveur du bien être des collaborateurs ;
- Ethique et empreinte environnementale : respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale en lien avec les REP.

Chaque site est soumis à cet audit une fois par an, donnant lieu à un plan d'action ciblé dans une dynamique d'amélioration continue. En 2024, les objectifs suivants ont été posés :

- atteindre une note minimale de 80/100 de conformité pour chaque site en 2025 ;
- atteindre une note minimale de 90/100 de conformité pour chaque site en 2026.

En 2025, 79 % des sites audités ont obtenu une note minimale de 80/100 de conformité (périmètre hors TRANSPORTS SCHWARTZ, SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE TRANSPORT ET D'AFFRÈTEMENT, SUD APPRO, MENUISERIE RÉNOVATION, OXYGEN FERMETURES, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et DUMONT INVESTISSEMENT).

Cette évaluation de premier niveau est consolidée par un audit de second niveau, réalisé par la Direction Prévention du Groupe, garantissant la cohérence de l'application de la méthodologie d'évaluation. Un audit de troisième niveau, conduit par le service de l'Audit interne, rattaché à la Direction Générale, vient compléter ce dispositif, assurant un contrôle indépendant et une évaluation approfondie du déploiement et de l'impact des mesures mises en œuvre.

Une implication terrain renforcée, des évaluations régulières et des formations

Le déploiement de cette politique repose sur l'engagement des managers de points de vente pour relayer les bonnes pratiques et ancrer la prévention dans la gestion quotidienne des équipes. Ils sont accompagnés par les services supports du Groupe (aménagements, ressources humaines, juridiques, travaux, etc.) qui intègrent systématiquement les enjeux de sécurité et de sûreté dans leurs décisions et leurs projets.

Une équipe de trente experts en sécurité, au plus proche du terrain, assure un soutien opérationnel direct aux agences et magasins. Leur mission

consiste à identifier les risques spécifiques à chaque activité, à accompagner les responsables de sites dans la mise en place de mesures adaptées et à prioriser les actions correctives en fonction des enjeux.

En plus des audits décrits ci-avant, des évaluations périodiques sont réalisées afin de garantir une continuité dans le déploiement de la politique de prévention du Groupe avec :

- des visites de sites et des contrôles réguliers, entraînant une analyse des conditions de travail et des risques résiduels ;
- un suivi rigoureux des indicateurs de sécurité, en intégrant notamment le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, ainsi que les remontées d'incidents.
- une analyse stratégique des accidents et incidents, permettant de mettre en place des plans d'actions correctifs et préventifs adaptés.

Grâce à ces évaluations, le Groupe SAMSE peut ajuster ses dispositifs de prévention et faire évoluer ses pratiques pour renforcer durablement la sécurité et la sûreté des sites.

En complément, le Groupe SAMSE déploie un dispositif de formation destiné à ses managers pour la réalisation des Visites Individuelles de Prévention (VIP), une démarche qui s'étendra jusqu'en 2027. Au travers d'un moment dédié à l'observation attentive d'un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions, suivi d'un partage de constat immédiat, ce programme vise à renforcer la culture de la prévention en développant des pratiques managériales proches du terrain et en favorisant le dialogue de proximité.

Intégrée à une dynamique d'amélioration continue, la VIP permet au manager d'identifier avec son collaborateur les axes de progrès, de valoriser les bonnes pratiques et de soutenir les équipes au plus près de leurs réalités professionnelles. Par ce processus d'acculturation, la prévention devient un pilier du management quotidien et favorise, sur tous les sites du Groupe, un climat de confiance et de sécurité.

Chaque manager formé a pour mission de conduire plusieurs VIP par an : un engagement concret au service du développement d'une culture commune et partagée de la prévention au sein du Groupe SAMSE.

Dispositifs d'accompagnement contre les risques psychologiques

Intégration des risques psychosociaux dans la stratégie de prévention

Le Groupe a intégré la prévention des risques psychosociaux dans sa politique de prévention globale présentée ci-avant. De manière spécifique, il a systématiquement intégré les facteurs psychosociaux dans l'ensemble de ses Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), indépendamment du type de contrat des collaborateurs (CDI, CDD, intérimaire), permettant ainsi d'identifier les risques inhérents à chaque activité et d'adopter une stratégie de prévention adaptée à tous les travailleurs.

Mesures de prévention et d'accompagnement

Pour mieux appréhender et prévenir les risques psychosociaux, le Groupe a également instauré des dispositifs de soutien psychologique accessibles à tous les collaborateurs et intérimaires.

Les enseignes SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont tout d'abord mis en place il y a quelques années le dispositif interne *Besoin d'en parler* par lequel un coach interne certifié accompagne les collaborateurs rencontrant des difficultés afin de trouver avec eux des solutions ou de les mettre en relation avec des interlocuteurs externes spécialisés. Ce dispositif a été étendu à l'ensemble des

enseignes du Groupe à compter de la fin de l'année 2025.

De manière plus globale, le Groupe a également mis en place une ligne d'écoute psychologique grâce à son partenaire santé dans le cadre du contrat de Prévoyance (dispositif Angel). La Mutuelle Groupe rembourse en complément jusqu'à quatre séances chez divers praticiens, dont les psychologues, pour accompagner les collaborateurs du Groupe SAMSE qui seraient en difficulté.

Enfin, pour répondre rapidement à d'éventuelles situations à risque, un contrat d'assistance a été établi avec une organisation spécialisée dans la gestion et la prévention des risques psychosociaux en entreprise afin d'offrir une intervention rapide, téléphonique ou physique, en cas d'incivilité, d'agression, d'accident ou de toute situation individuelle ou collective susceptible d'entraîner un risque psychosocial. Ce dispositif est accessible à toutes les enseignes du Groupe SAMSE.

Afin de mesurer le bien-être des salariés et de leur permettre de s'exprimer de manière plus globale, le Groupe a mis en place un Baromètre Satisfaction Collaborateurs, édité tous les deux ans (cf partie 3.6 Etat de durabilité, section 3.6.3.1.1 Conditions de travail, Enjeu 11 - Équilibre entre vie professionnelle et vie privée). Il adapte ses politiques en fonction des retours de ses équipes.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Système de gestion de la santé	(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	7 142 soit 100 %	6 854 soit 100 %	
Système de gestion de la santé	(CSRD) Une ventilation est réalisée de ce pourcentage entre les salariés et les non-salariés du personnel de l'entreprise	Non disponible	Non disponible	

Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles (salariés et autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise, tels que les travailleurs de la chaîne de valeur s'ils travaillent sur les sites de l'entreprise)	0	0	
Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1) sur le périmètre de reporting Pour calculer le taux d'accidents du travail, l'entreprise divise le nombre de cas par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, qu'elle multiplie par 1 000 000	Nombre d'accidents : 335 TF1 : 30,72	Nombre d'accidents : 208 TF1 : 20,40	
Accidents et maladies professionnelles	Taux de gravité	1,52	0,94	
Accidents et maladies professionnelles	Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1) périmètre consolidé hors ZANON, GEMOISE PLAST, GEMOISE PARIS et les sociétés nouvellement acquises. Pour calculer le taux d'accidents du travail, l'entreprise divise le nombre de cas par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, qu'elle multiplie par 1 000 000	Nombre d'accidents : 297 TF1 : 32,88	Nombre d'accidents : 204 TF1 : 20,40	2027 : TF1 : 15

Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	Non disponible	12	
Accidents et maladies professionnelles	(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	16 513	9 578	
Formation des salariés	Nombre d'heures de formation sur le domaine sécurité / prévention par salarié	37 430 heures de formation sur la sécurité et la prévention au total, soit 5,2 heures/salarié	42 261 heures de formation sur la sécurité et la prévention au total, soit 6,2 heures/salarié	

Enjeu 10 - Salaires décents

Axes	Actions
Politique de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation française pour 100 % des effectifs • Compléments de rémunération conventionnels • Accords de participation et d'intéressement • Plan d'Épargne Groupe • Négociations annuelles avec des représentants syndicaux • Existence d'un service Rémunérations et avantages sociaux • Dispositif de variables • Recherche et mise en place de pistes d'harmonisation des pratiques pour une plus grande lisibilité et attractivité

Le Groupe SAMSE garantit à chacun de ses collaborateurs un revenu décent par le biais de différents mécanismes. Tout d'abord, la totalité des effectifs du Groupe se trouvant en France, ceux-ci bénéficient des protections légales en vigueur. De plus, l'ensemble des sociétés du Groupe sont couvertes par des Conventions Collectives Nationales négociées au niveau des branches qui garantissent à tous un salaire minimum qui vient se combiner au Salaire Minimum légal (SMIC). Les minimas sociaux légaux et conventionnels sont tous deux respectés sur l'ensemble du périmètre.

Par ailleurs, le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux. La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel viennent s'ajouter des compléments de rémunération tels que des primes (prime de vacances dans le Négoce, prime de fin d'année, rémunération variable en fonction d'objectifs pour la grande majorité des collaborateurs) ainsi qu'un partage de la création de valeur par le biais des mécanismes de Participation et d'Intéressement dans la quasi-totalité des enseignes. Les accords de Participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi. Le Plan d'Épargne Groupe, quant à lui, bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Chaque année des négociations annuelles sur les salaires sont engagées dans toutes les sociétés

disposant d'une représentation syndicale. Elles tiennent compte de la conjoncture économique et de l'évolution des secteurs d'activités du Groupe et donnent généralement lieu à des augmentations de salaire annuelles. Ces négociations sont l'occasion pour les représentants du personnel de faire valoir le point de vue des collaborateurs et de le partager avec la Direction Générale. Ce partage et ces échanges ont aussi lieu à l'occasion de la renégociation des accords pour la Participation et l'Intéressement.

En cas de désaccord sur des éléments de rémunération, chaque collaborateur a la possibilité de partager son point de vue avec son manager et de solliciter un rendez-vous avec une personne du service des Ressources Humaines. Dans le but de permettre une parfaite transparence, chaque collaborateur reçoit une fiche annuelle de rémunération qui détaille notamment les objectifs de sa rémunération variable ainsi qu'un Bulletin Social Individualisé (BSI). Celui-ci reprend l'ensemble des éléments composant la rémunération annuelle du collaborateur.

Enfin, l'existence d'un service Rémunération et Avantages Sociaux permet au Groupe de s'assurer du respect de ses obligations en matière de minima et de procéder à des études qui guident les décisions à arrêter en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Ce service œuvre également à la recherche des pistes d'harmonisation au sein du Groupe afin d'assurer une meilleure lisibilité et visibilité des politiques de rémunération.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Politique de rémunération	(CSRD) Pourcentage de salariés percevant un salaire décent	100 %	100 %	
Protection sociale	(CSRD) Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : (a) maladie ; (b) chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise ; (c) accident du travail et handicap acquis ; (d) congé parental ; et (e) départ à la retraite	100 %	100 %	

Enjeu 11 - Equilibre entre vie professionnelle et vie privée

Axes	Actions
Information / communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communications sur le droit à la déconnexion • Déploiement d'un livret sur la parentalité
Adaptation des modalités de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de la possibilité du travail à distance • Expérimentation de la semaine en quatre jours
Mesure de l'efficacité des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Baromètre Satisfaction Collaborateurs

Le Groupe SAMSE souhaite promouvoir un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs et met en œuvre diverses actions pour illustrer cet engagement. Celles-ci s'appliquent à l'effectif propre comme aux intérimaires à l'exception du baromètre de mesure de la satisfaction des employés (Baromètre Satisfaction Collaborateurs) qui collecte l'avis des salariés uniquement.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE s'assure d'informer ses collaborateurs sur les dispositions favorisant un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie privée. Ainsi, depuis 2024, les règles et bonnes pratiques permettant le respect du droit à la déconnexion sont clairement communiquées sur l'intranet du Groupe par le service des Ressources Humaines à destination de l'ensemble des collaborateurs (Planet RH), dans la rubrique Mon entreprise m'accompagne. Sur ce même sujet, un Guide du droit à la déconnexion a également été diffusé par la société LA BOITE A OUTILS à l'ensemble de ses employés afin de le positionner

comme un sujet central dans le quotidien des collaborateurs. En parallèle, la société LA BOITE A OUTILS a créé et diffusé un livret sur la parentalité dont le but est d'informer les collaborateurs parents et futurs parents sur les dispositifs et avantages sociaux existants leur permettant de concilier au mieux leur statut familial et leur quotidien professionnel. Elle forme également tous ses managers à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). L'ensemble des enseignes du Groupe veille à proposer des actions de sensibilisation autour de la santé au travail durant la semaine de la QVCT ayant lieu chaque année en juin. Ces initiatives participent à la création d'une culture d'entreprise favorisant l'équilibre.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE fait évoluer les modalités de travail de ses employés, pour proposer des solutions afin de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, depuis 2022, le Groupe a généralisé la possibilité de travailler à distance et a formalisé les modalités de ce mode d'organisation

du travail au travers d'une charte "travail à distance et en mobilité". Dans la continuité des réflexions sur l'aménagement de nouveaux modes d'organisation du travail, une expérimentation de la semaine en quatre jours a également été lancée en octobre 2023 sur quatre magasins de LA BOITE A OUTILS. L'expérimentation s'est poursuivie sur 2024 et 2025 permettant aux collaborateurs de cette enseigne de concentrer les journées de travail sur quatre jours, libérant ainsi du temps personnel. Sous réserve des négociations avec ses partenaires sociaux, LA BOITE A OUTILS envisage d'élargir l'expérimentation de la semaine en quatre jours en 2026 afin d'inclure un plus grand nombre de magasins dans ce projet précurseur pour une enseigne de Grande Surface de Bricolage (GSB).

Soucieux de rester à l'écoute des besoins de ses collaborateurs, le Groupe a mis en place et

reconduit tous les deux ans un Baromètre Satisfaction Collaborateurs dont le but est de recueillir les avis et retours des collaborateurs sur différentes thématiques liées à leurs conditions de travail. Le dernier baromètre, déployé auprès de 88,1 % des salariés et réalisé en mai 2024, a été construit autour de cinquante-huit questions découpées en six axes : travail, organisation, relation entre collègues et managers, évolution du collaborateur, politiques de rémunération et de partage, culture et valeurs de l'entreprise. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 71,6 % ont répondu pour un score général de 7,6/10. La question "équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle" a, quant à elle, obtenu la note de 7,3/10. Ce baromètre permet d'orienter les plans d'actions du Groupe. La prochaine édition sera déployée en 2026.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Modalités de travail	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100 %	100 %	
Modalités de travail	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux et ventilation par sexe	Collaborateurs ayant pris des congés familiaux : 12,9 % des effectifs totaux. Répartition par sexe : – Femmes : 65,2 % – Hommes : 34,8 %	Collaborateurs ayant pris des congés familiaux : 15,9 % des effectifs totaux. Répartition par sexe : – Femmes : 39,2 % – Hommes : 60,8 %	
Mesure de l'efficacité des politiques	Note obtenue à la question "J'ai un bon équilibre entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle" du baromètre satisfaction collaborateurs	7,3/10	7,3/10	

3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous

Le Groupe SAMSE s'engage dans une politique volontariste de diversité et d'inclusion centrée principalement autour de trois axes (le handicap, l'égalité des genres et l'intergénérationnel) et dans laquelle chacun peut s'inscrire. Il en a structuré la gouvernance autour d'un Comité Stratégique Ressources Humaines (RH) et de groupes de travail dédiés.

Le Comité Stratégique RH est un organe chargé de la veille sur l'environnement interne et externe qui a pour mission d'alimenter les réflexions stratégiques du Comité Exécutif et les stratégies des enseignes et d'accompagner les métiers du Groupe dans le déploiement des politiques liées aux Ressources Humaines. Composé à la fois de membres du Comité Exécutif, de représentants des filiales et d'experts métiers, le Comité Stratégique RH formule des préconisations sur des sujets structurants pour le Groupe, propose des plans d'actions à moyen et long terme et s'occupe d'en suivre le déploiement. Les groupes de travail proposent des actions de coordination entre les enseignes.

En 2025, pour donner suite aux propositions d'actions établies par les groupes de travail, deux coordinatrices de la politique diversité Groupe ont été désignées et une communauté diversité a été créée. Son objectif est d'œuvrer à l'homogénéisation des réflexions et des actions de l'ensemble des enseignes vers les objectifs que le Groupe s'est fixés. Le calendrier des actions communes à toutes les enseignes a été arrêté et leurs feuilles de route sont travaillées pour toutes comporter un volet diversité et inclusion pour l'année 2026.

Enjeu 12 - Diversité et handicap

Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap

Axes	Actions
Processus de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des salons de l'emploi spécialisés • Partenariats avec des cabinets de recrutements et des organismes d'insertion spécialisés dans l'emploi des personnes en situation de handicap • Partenariats avec des ESAT et des EA • Mise à disposition des annonces sur une plateforme spécialisée dans le recrutement de personnes en situation de handicap
Maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Accords avec les partenaires sociaux ou avec la DDETS en faveur de l'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap • Aménagements des postes de travail • Prise en charge de journées d'absences rémunérées • Nomination de référents handicap dans chaque enseigne
Sensibilisation / communication auprès des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées • Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) • Communications dédiées (newsletters, affichages)

Dans sa politique de diversité et d'inclusion, le Groupe SAMSE a pris deux engagements concernant l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap :

– œuvrer pour changer le regard sur le handicap en considérant les compétences et en dépassant les stéréotypes ; et

– agir sur la compensation du handicap afin d'offrir une équité dans les parcours professionnels et les progressions au sein du Groupe.

Dans toutes les phases de son processus de recrutement et d'intégration, le Groupe SAMSE s'assure de permettre l'embauche et l'inclusion des

personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il collabore avec des cabinets de recrutement spécialisés dans l'embauche des travailleurs ayant une Reconnaissance de leur Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), s'assure d'être présent sur des salons de l'emploi dédiés et travaille en étroite collaboration avec des organismes d'insertion spécialisés tel que CAP EMPLOI. Le Groupe entretient également des partenariats avec des Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA). En 2025, le Groupe a également établi un partenariat avec un site spécialisé dans l'accompagnement de candidats en situation de handicap. L'objectif est de rendre visible l'ensemble des offres d'emploi du Groupe sur cette plateforme dédiée. A fin 2025, le Groupe compte 317 personnes en situation de handicap soit 4,6 % de ses collaborateurs.

En parallèle, le Groupe SAMSE met l'accent sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il propose par exemple la prise en charge de journées d'absences rémunérées afin de permettre aux collaborateurs de faire reconnaître leur handicap et les accompagne dans la mise en place d'aménagements de postes lorsqu'ils en ont besoin. Afin de permettre le pilotage de sa politique, la Direction des Ressources Humaines a structuré ses démarches avec la nomination de référents handicap dans chacune des enseignes.

Les collaborateurs ont donc des interlocuteurs privilégiés pour poser leurs questions ou manifester des besoins d'accompagnement.

D'une manière générale, le Groupe veille à sensibiliser ses effectifs sur ce sujet. Il organise ainsi régulièrement des actions auprès de ses collaborateurs, que ce soit via la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées ou par le biais de communications dédiées telles que des newsletters ou des affichages à destination des salariés.

En mars 2023, un accord avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en faveur de l'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été conclu au sein de la société SAMSE pour renforcer son engagement en la matière.

Cela vient renforcer les accords pris avec les partenaires sociaux dans plusieurs filiales. Sous réserve des négociations avec ses partenaires sociaux, cet accord devrait être reconduit pour trois années supplémentaires dès 2026.

Afin d'améliorer également l'inclusion pour ses clients, LA BOITE A OUTILS teste depuis 2025 des heures silencieuses dans les magasins.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Emploi des personnes en situation de handicap	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap et ventilation par sexe	4,4 %	4,6 %	
		Répartition par sexe : – Femmes : 34,2 % – Hommes : 65,8 %	Répartition par sexe : – Femmes: 37,3 % – Hommes: 62,7 %	

Diversité

Le Groupe s'engage sur deux autres thématiques liées aux questions de diversité et d'égalité des chances :

la valorisation de la diversité intergénérationnelle et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Diversité intergénérationnelle

Axes	Actions
Recrutement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et inclusion des jeunes par le recours à l'alternance • Partenariats permettant l'ouverture de l'entreprise aux jeunes profils
Accompagnement des fins de carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information et formations en lien avec la retraite • Réseau de formateurs internes • Valorisation de l'expérience par la remise de médailles du travail • Partenariat avec un cabinet de recrutements spécialisé dans l'emploi des personnes seniors

Deux orientations fortes ont été définies sur la thématique de la diversité intergénérationnelle :

- favoriser le recrutement des jeunes de moins de 25 ans ; et
- valoriser l'expertise des seniors et les dispositifs d'accompagnement de fin de carrière.

Pour ce faire, une feuille de route commune aux différentes filiales du Groupe a été élaborée.

En parallèle, le Groupe SAMSE continue les actions déjà initiées sur ce sujet. Notamment, il promeut l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement. Ainsi, le Groupe accueille dans l'ensemble de ses sociétés de nombreux alternants sur tous types de métiers. Ceux-ci représentent 4,4 % des effectifs et jouent un rôle clé dans la richesse et la diversité de l'entreprise.

Les enseignes DORAS et VM MATERIAUX ont structuré une démarche associant les alternants à des ateliers de travail sur des processus, outils ou orientations stratégiques internes. Par exemple, en 2025, DORAS fait réfléchir ses alternants autour de quatre projets concrets : la réduction des déchets, la mise en avant des produits biosourcés, la création de trophées RSE fournisseur et le développement d'une Box RSE pour sensibiliser les collaborateurs.

Le Groupe est également partenaire du réseau *100 chances 100 emplois* qui œuvre pour permettre la mise en relation de jeunes en recherche

d'emplois avec des entreprises engagées. Dans le cadre d'initiatives locales, les enseignes du Groupe participent aussi à renforcer l'inclusion et l'égalité des chances que promeut le Groupe, comme le fait par exemple SAMSE en partenariat avec l'association *ViensVoirMonTaf* qui met en relation les entreprises avec des jeunes de quartiers prioritaires en recherche de stage d'observation.

Concernant les seniors, le Groupe a initié un partenariat en 2025 avec un cabinet de recrutement indépendant, spécialiste de l'employabilité des candidats de plus de 45 ans, qui œuvre à valoriser leurs compétences, leur savoir-faire et leur expertise. Ce nouveau partenariat permet au Groupe SAMSE de renforcer sa capacité à identifier et intégrer des profils expérimentés au sein de ses équipes.

Le Groupe met également en place des accompagnements spécifiques sur les fins de carrière notamment pour aider à la transition avec la retraite. Ainsi, les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, CHRISTAUD, BTP DISTRIBUTION, SUD APPRO, DORAS et LA BOITE A OUTILS organisent des réunions d'informations à destination des collaborateurs âgés de plus de cinquante-cinq ans. Cette initiative, réalisée en collaboration avec leurs organismes de retraite, a pour objectif de rendre les informations liées au départ à la retraite accessibles à tous les collaborateurs, de vulgariser auprès d'eux les impacts liés aux récentes réformes et de prendre en considération les changements de vie

impactés par le passage de la vie active à une situation de retraité.

En 2025, certains collaborateurs des sociétés SAMSE et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont pu expérimenter des formations d'une journée adressant trois sujets liés à la fin de carrière : l'aspect technique et financier de la retraite, quel sens donner à sa retraite et vivre sa retraite en pleine forme.

L'expérience des collaborateurs est également valorisée de différentes manières au sein du Groupe. Tout d'abord, la mise en place de réseaux de formateurs internes dans certaines des enseignes permet aux seniors de mettre en valeur leur expérience et expertise au service de leurs collègues. De plus, le Groupe a également à cœur de proposer des rituels de récompense de l'ancienneté et de la fidélité en organisant des cérémonies de remise de médailles du travail.

D'une manière générale, le Groupe s'assure de régulièrement communiquer sur divers sujets liés à l'égalité des chances, que ce soit via son intranet, par des messages sur les écrans internes, via des campagnes d'affichage ou à l'aide de newsletters.

Outre les différentes actions présentées ci-avant, le Groupe SAMSE souhaite élargir autant que possible son spectre d'actions en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Formation et recrutement des jeunes	% d'alternants Groupe sur le nombre de CDI	301 (4,5 %)	289 (4,4%)	5 %
Accompagnement des collaborateurs tout au long de la carrière	(CSRD) Répartition des salariés par tranche d'âge	Cf tableau ci-dessus	Cf tableau ci-dessus	

Égalité femmes-hommes

Axes	Actions
Sensibilisation et promotion de la représentation féminine	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de forums diversité, mise en place de formations de développement personnel, job dating 100 % féminin pour l'enseigne LA BOITE A OUTILS Témoignages de femmes inspirantes
Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier et niveau de compétence équivalents	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage ciblé du pourcentage d'augmentation

Le Comité Stratégique RH et son groupe de travail dédié aux questions d'égalité entre les genres

De ce fait, il est signataire de la charte "Les Entreprises s'engagent", réseau de pairs partageant des bonnes pratiques et s'encourageant à agir ensemble sur tous les champs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

A ce jour, le Groupe SAMSE est conscient que les motifs suivants ne sont pas encore travaillés en tant que tels dans le cadre d'une politique d'entreprise et reste vigilant sur les risques de discrimination associés : l'origine raciale et ethnique, la couleur, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale.

Le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe. En 2025, la répartition des salariés du Groupe par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre	%
Moins de 30 ans	1 317	19,2 %
30 - 50 ans	3 620	52,8 %
Plus de 50 ans	1 917	28 %

déploient deux orientations stratégiques concernant la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier et niveau de compétence équivalents ; et
- promouvoir la représentation féminine à tous les niveaux des enseignes du Groupe.

Concernant la sensibilisation des équipes et la promotion de la représentation féminine à tous les niveaux des enseignes du Groupe, plusieurs dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe SAMSE. L'enseigne LA BOITE A OUTILS réalise plusieurs fois par an, sur l'ensemble de ses régions, des "forums diversité" pour sensibiliser et acculturer aux bonnes pratiques sur ces sujets. Elle a également mis en place des formations de développement personnel et de renforcement du leadership "*Springboard*" et des job dating 100 % féminin sur une multitude de postes liés aux métiers de la logistique, de la relation client et de la vente. Treize recrutements ont été réalisés à la suite de ces événements.

Afin de déconstruire les stéréotypes et célébrer les collaboratrices engagées, les sociétés LA BOITE A OUTILS, DORAS, et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont collecté des témoignages vidéo de femmes ayant pour but d'être diffusées à l'interne comme à l'externe.

En parallèle, le Groupe SAMSE continue d'agir pour assurer une meilleure égalité salariale entre les

femmes et les hommes. Il déploie pour cela des actions visant à réduire les écarts de rémunération entre les sexes, notamment avec le pilotage ciblé du pourcentage d'augmentation dédié. En 2025, les différentes sociétés du Groupe obtiennent des notes globales à l'index égalité professionnelle comprises entre 82 et 89 sur 100. Sur la mesure des écarts de rémunération de cet index, les sociétés du Groupe ont obtenu des notes allant de 36 à 39 sur 40. Les pourcentages d'écart salarial femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle sont compris entre 0,2 % et 3,5 % en faveur des hommes selon les sociétés.

A fin 2025, la répartition femmes-hommes dans le Groupe est la suivante :

Genre	Nombre	%
Femme	2 110	30,8 %
Homme	4 744	69,2 %

La répartition au niveau de l'encadrement supérieur est la suivante :

Genre	Nombre	%
Femme	6	26,1 %
Homme	17	73,9

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Ventilation de l'effectif	Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectifs	Cf tableau ci-dessus	Cf tableau ci-dessus	
Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Part de femmes dans les effectifs en pourcentage hors effectifs liés aux pôles transports et les magasiniers	37,4 %	37,3 %	2030 : 40 % hors sociétés intégrées en 2024
Représentation au sein des instances dirigeantes	(CSRD) Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur, ici le Comité Exécutif, soit le niveau inférieur de deux niveaux à celui des organes d'administration et de surveillance	Cf tableau ci-dessus	Cf tableau ci-dessus	
Égalité salariale	Index égalité professionnelle	Entre 84/100 et 92/100 selon les sociétés	Entre 82/100 et 89/100 selon les sociétés	
Égalité salariale	Index égalité professionnelle sur la mesure des écarts de rémunération	Entre 34/40 et 39/40 selon les sociétés	Entre 36/40 et 39/40 selon les sociétés	
Égalité salariale	Écart salariale femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle	Entre 0,8 % et 5,5 % en faveur des hommes selon les sociétés	Entre 0,2 % et 3,5 % en faveur des hommes selon les sociétés	

Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

Axes	Actions
Mécanismes de prévention contre le harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> Désignation de référents harcèlement sexuel et agissements sexistes Campagnes de sensibilisation (flashes prévention)
Traitement des situations signalées	<ul style="list-style-type: none"> Application d'un protocole d'enquête

Le Groupe SAMSE s'engage à garantir un environnement de travail respectueux, exempt de violence et de harcèlement. Cette politique repose notamment sur la mise en place de mécanismes de prévention et de traitement des situations signalées. Les actions décrites ci-après s'appliquent également aux intérimaires.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le Groupe a mis en place des mécanismes de prévention sur le sujet. Tout d'abord, le Groupe a organisé la désignation d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de l'équipe Ressources Humaines. Le rôle de ce référent s'étend également aux questions de harcèlement

moral. Des référents ont également été désignés au sein de chacun des Comités Sociaux et Économiques (CSE). Les noms des référents au sein des CSE sont portés à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage permettant ainsi à ceux-ci d'avoir un contact interne neutre pour les accompagner. Ces référents, qu'ils appartiennent au CSE ou à l'équipe RH, suivent une formation dédiée afin de les aider à mieux identifier et prévenir les situations à risque et à accompagner les éventuelles personnes concernées. La liste des différents référents est également accessible à tous sur l'intranet du Groupe. En parallèle, des campagnes de sensibilisation via des flashes prévention sont organisées pour tous les

collaborateurs afin de leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés aux violences et au harcèlement, d'identifier les comportements à risque et de connaître les démarches à suivre.

En cas de dénonciation de harcèlement, un protocole d'enquête est appliqué permettant une analyse approfondie et une prise en charge confidentielle des situations.

Par ailleurs, le dispositif *Besoin d'en Parler*, étendu depuis fin 2025 à tous les collaborateurs du

Groupe, qui met à disposition un coach certifié, permet des échanges confidentiels et aide ainsi à détecter d'éventuelles situations de souffrance au travail qui nécessiteraient une intervention du service des Ressources Humaines.

Enfin, une diffusion des numéros d'aide et d'écoute a été réalisée fin 2025 sur l'ensemble du périmètre Groupe afin de mieux renseigner les collaborateurs sur les dispositifs d'aide disponibles au sein du Groupe et en dehors.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Prévention des discriminations	(CSRD) Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	Non disponible	11	

Enjeu 14 - Formation et développement des compétences

Axes	Actions
Evaluation des collaborateurs	• Entretien Annuel Professionnel
Accompagnement collaborateurs	• Collecte des besoins de formation • Déploiement du plan de développement des compétences
Détection des talents	• Revues du personnel

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle. Cette politique s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes enseignes du Groupe, qui s'articule autour de trois temps forts : l'évaluation du collaborateur via l'Entretien Annuel Professionnel (EAP), l'accompagnement du collaborateur par le plan de développement des compétences et la détection des talents grâce aux revues du personnel.

L'EAP permet un échange entre le manager et le collaborateur. Il consiste à faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur une évaluation croisée des compétences liées au métier du collaborateur et répertoriée dans sa fiche métier et enfin, sur les demandes de formation et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste. Les campagnes d'EAP sont ritualisées chaque année et animées par le biais d'un outil de recueil et de suivi utilisé dans le Groupe. Certaines

enseignes enrichissent cet accompagnement par des entretiens semestriels et/ou trimestriels.

A la suite de la campagne des EAP, les équipes RH consolident les besoins de formation recueillis, préalablement arbitrés par chaque enseigne en fonction du budget alloué, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités. Le suivi de la formation se fait via un outil de formation commun et partagé dans le Groupe permettant un pilotage fin de la démarche de formation.

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie, les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences, les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic commun des potentialités et des hypothèses d'évolution de carrière. Il permet la mise en place d'un plan d'action individuel ou collectif pour développer les compétences des collaborateurs. Il s'agit donc d'un exercice collectif et stratégique de détection des talents qui s'effectue également au regard des

besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Une communauté Formation Groupe, composée de supports et d'opérationnels de chaque enseigne, œuvre pour une convergence des pratiques au

travers de trois trajectoires clés du développement RH : parcours individualisé de développement des compétences, mutualisation et déploiement des offres de formation, communauté de formateurs internes.

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Évaluation des collaborateurs	(CSRD) Pourcentage de salariés ayant participé à au moins une évaluation de leurs performances au cours de l'année = Taux de réalisation des EAP	Négoce : 87,9 % Bricolage : 94 % VM : 87,2 %	Négoce (hors VM) et Bricolage : 93,8 % VM : 72,8 %	
Plan de développement des compétences	Nombre total d'heures de formation des salariés	102 741 heures	106 550 heures	
Plan de développement des compétences	(CSRD) Nombre moyen d'heures de formation par salarié	14,4 heures	19,88 heures	
Plan de développement des compétences	(CSRD) Ventilation par sexe du nombre moyen d'heures de formation par salarié	Femmes : 13,7 heures	Femmes : 19,69 heures	
		Hommes : 14,7 heures	Hommes : 20 heures	
Plan de développement des compétences	Nombre de salariés ayant participé à au moins une formation sur l'année.	5 718 soit 80 % des effectifs	5 458 soit 79,6 % des effectifs	
Plan de développement des compétences	Nombre de salariés ayant participé à au moins une formation sur l'année ; périmètre consolidé hors ZANON, GEMOISE PLAST, GEMOISE PARIS et les sociétés nouvellement acquises.	4 957 soit 83,8 % des effectifs	5 353 soit 79,6 % des effectifs	100 % des collaborateurs et collaboratrices bénéficient d'au moins une action de développement des compétences chaque année à compter de 2028.

3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)

Dans le cadre de son devoir de vigilance, il est de la responsabilité du Groupe de veiller à ce que ses partenaires respectent les Droits de l'Homme et les réglementations internationales en vigueur et ainsi qu'ils mettent en place des politiques garantissant des conditions de travail décentes et inclusives pour leurs employés tout en prenant en compte les communautés locales présentes sur leurs sites d'implantation.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeux 15 à 19 - Travail forcé et travail des enfants, salaires décents, santé et sécurité, diversité et handicap dans la chaîne de valeur et droits des peuples autochtones

Axes	Actions
Achats locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de fournisseurs soumis aux réglementations sociales françaises et européennes
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> • Des produits certifiés ou normés permettant d'assurer un cahier des charges minimum vérifié par des organismes tiers indépendants (PEFC et FSC® notamment)
Engagement des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Des clauses sociales dans les contrats cadres

Le Groupe met en place différentes mesures permettant de limiter les risques sociaux dans les activités de ses partenaires.

Tout d'abord, avec 79 % de fournisseurs en France et 20 % dans l'UNION EUROPEENNE (hors France), le Groupe a majoritairement recours à des fournisseurs soumis à des normes sociales strictes, permettant de limiter les risques liés notamment à un non-respect des Droits de l'Homme ou des droits des peuples autochtones.

En parallèle, il engage ses fournisseurs sous contrat cadres au respect des Droits de l'Homme

(notamment sur les sujets du travail forcé, de l'âge minimum, du travail des enfants, de l'égalité de rémunération et de la discrimination à l'emploi et dans la profession) et du Code du travail via la signature de clauses sociales. Par ces contrats, le Groupe rappelle l'importance du sujet à ses partenaires et recueille leur engagement.

Enfin, l'achat par le Groupe de produits certifiés permet également de limiter les risques à ce sujet, les certifications nécessitant le respect de normes sociales engageantes vérifiées par des organismes indépendants.

3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Le Groupe a un enjeu de santé et sécurité lié aux produits qu'il vend. Un défaut d'information des clients ou un défaut de qualité des produits vendus pourraient entraîner de graves conséquences pour la santé et la sécurité de ceux-ci. Le Groupe met donc en place une politique visant à limiter les risques liés à l'utilisation de ses produits.

La santé et la sécurité des visiteurs sur les sites du Groupe ayant été incluses dans l'évaluation de l'enjeu 9 – Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes, et les politiques présentées dans cette partie visant à maîtriser les risques pour les collaborateurs et pour les visiteurs sur les sites, cet enjeu n'est pas détaillé de nouveau ici.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Enjeu 20 - Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux

Axes	Actions
Normes produits	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des réglementations françaises et de la norme CE • Certification NF pour certains produits
Information clients	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et mise à disposition des fiches de données sécurité (FDS) des produits
Protocole de sécurité sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des sites et interdiction de pénétration dans certaines zones pour les visiteurs

Afin d'assurer la santé et la sécurité des utilisateurs, l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe respecte les normes françaises et européennes en vigueur et notamment la norme CE lorsqu'elle est applicable, qui vérifie que les produits honorent les exigences essentielles de sécurité, de santé et d'environnement définies par les directives européennes. De nombreux produits sont également détenteurs de la certification NF, qui garantit la sécurité et la qualité des produits.

Une mauvaise utilisation des produits par les consommateurs pouvant également être source de risque, le Groupe s'assure de fournir une information claire et précise concernant les risques liés aux produits qu'il commercialise. Pour cela, le service Réglementation du Groupe SAMSE collecte les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits commercialisés et met les informations de santé et de sécurité à disposition des utilisateurs.

Ces informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe ou sur demande. Tous les collaborateurs y ont accès sur l'intranet afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux demandes des utilisateurs.

Enfin, les protocoles de sécurité ont été déployés de manière homogène sur l'ensemble des sites. Leur mise en œuvre fait l'objet de vérifications régulières à l'occasion des visites de prévention et des audits réalisés selon le référentiel groupe. Les actions spécifiques pour les transporteurs, livreurs et clients sont les mêmes que pour les collaborateurs (notamment le traçage). Des campagnes d'affichage spécifiques ont tout de même été lancées en 2025 et seront perpétuées en 2026, pour signaler aux visiteurs l'interdiction de pénétrer dans certaines zones des sites afin de garantir leur sécurité.

3.6.4 Informations en matière de gouvernance

3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)

Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

De par ses activités de distributeur, la gestion des achats et la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe. Dans ce cadre, le Groupe a un enjeu à garder une culture d'entreprise éthique exempte de corruption et à s'assurer du fonctionnement de ses mécanismes de prévention.

Son Conseil d'Administration veille au déploiement et au maintien de cette culture d'entreprise.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Axes	Actions
Culture et dispositif de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de prévention de la corruption composée d'une cartographie des risques, d'un code de conduite, d'un dispositif d'alerte, d'engagements contractuels, d'un processus d'évaluation des tiers et de dispositifs de sensibilisation et de formation
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle interne sur plusieurs niveaux

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales. Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risque et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage. Il illustre l'ensemble des règles qu'il présente à l'aide d'exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité

Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs. Il est également ouvert aux parties prenantes du Groupe. Le Comité Ethique est composé du Directeur du Contrôle de Gestion Négoce, de la Responsable de l'Audit interne de la Responsable Juridique et Affaires Sociales et de la Responsable RSE et Conformité. Il est garant de la confidentialité du lanceur d'alerte et reporte directement à la Direction Générale du Groupe, de manière indépendante des directions de filiales. La procédure de traitement des alertes est communiquée à l'ensemble des salariés et est disponible sur le site internet du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) pourraient lui faire courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme "les plus à risque" en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque

pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, 99 % des 1 234 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte depuis 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi SAPIN 2.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensi-

lisation et d'une formation des collaborateurs. Les fonctions considérées comme les plus à risque (fonctions achats et vente) sont prioritairement formées. En complément, une vidéo de sensibilisation a été diffusée à l'ensemble des salariés et est disponible sur l'espace de e-learning du Groupe. L'organisation du contrôle interne du Groupe permet de vérifier la bonne diffusion et le respect de ces règles (cf partie 3 Rapport de Gestion, section 3.4.3 Contrôle interne).

Action / sujet	Indicateur	2024	2025	Cible
Prévention de la corruption	(CSRD) Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0	
Prévention de la corruption	(CSRD) Mesures prises pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Pas de non-respect identifié en 2024	Pas de non-respect identifié en 2025	
Prévention de la corruption	(CSRD) Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation de lutte contre la corruption	Non disponible	Non disponible	

Enjeu 22 - Protection de la vie privée

Dans le cadre de ses activités, le Groupe SAMSE traite de la donnée à caractère personnel, notamment concernant ses clients et salariés. Un défaut de protection de cette donnée ou une mauvaise gestion de celle-ci pourrait entraîner des impacts juridiques et financiers pour le Groupe ainsi qu'un risque humain et financier pour les personnes concernées.

Des informations complémentaires sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, sont disponibles dans les sections 3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1) et 3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

Axes	Actions
Sécurisation de la donnée	<ul style="list-style-type: none"> Politique de sécurisation des systèmes d'informations permettant d'assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données
Gestion de la donnée	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des services par un Délégué à la Protection des Données interne Revue des principes de licéité, finalité, minimisation, sécurité, conservation limitée et transparence dans les traitements existants et lors de la mise en place de nouveaux traitements Canaux spécifiques dédiés aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> Assurance cyber

Afin de réaliser son activité, le Groupe traite plusieurs catégories de données à caractère personnel et notamment des données clients (e.g. données d'identification, données financières), des données permettant l'embauche de ses salariés et la réalisation des obligations légales les concernant (e.g. données d'identification, données financières, données professionnelles, données de localisation dans certains cas), des données sur les candidats à l'embauche et les prospects (e.g. données d'identification, CV) et des données liées à la navigation des utilisateurs sur ses sites web (e.g. historiques de navigation, cookies).

Les activités du Groupe ne sont pas basées sur des traitements de données à caractère personnel sensibles ou des traitements à risque. Cependant, dans certains cas (traitement de données de santé des salariés, vidéosurveillance ou traitement d'éventuelles alertes par exemple), le Groupe peut être amené à réaliser des traitements sensibles. Il s'assure alors de réaliser les éventuelles analyses d'impact nécessaires et d'en limiter les risques.

De manière globale, le Groupe veille à la protection des données à caractère personnel qu'il traite et prévient toute violation pouvant entraîner la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de ces données. Il s'assure également de les protéger contre tout accès non autorisé.

Sécurisation des données

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité autour des critères de risques en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité. Le service pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs des différents métiers du Groupe.

Pour garantir la haute disponibilité, les serveurs, applications et services téléphoniques du Groupe sont hébergés dans deux datacenters distincts certifiés ISO 27001. Les tests réguliers de restaurations et de bascules entre ces deux sites, permettent de garantir une reprise d'activité maîtrisée en cas de pannes. L'ensemble des serveurs et applications est protégé au travers de technologies de sauvegarde inaltérables permettant de garantir l'intégrité des données si elles devaient être restaurées à la suite d'un dysfonctionnement ou d'un acte de malveillance.

Ces datacenters miroirs sont protégés au travers de technologies à l'état de l'art de la sécurité informatique (Firewalls, Sondes NDR, EDR, XDR, Gestion d'accès, Mail Gateway, etc.) et sont surveillés 24/7 au travers d'un contrat de SOC externalisés. La protection des données est également assurée par la généralisation du chiffrement des postes utilisateurs et l'obligation d'utilisation de technologies VPN pour accéder aux ressources du Groupe SAMSE (employés, prestataires, partenaires, etc.).

La création et la suppression des accès des collaborateurs et des prestataires sont gérées au niveau du Système d'Information RH (SIRH) (ressources internes ou externes) qui permet de désactiver automatiquement les accès à la suite de la rupture d'un contrat. La généralisation progressive du MFA (Multi-Factor Authentication) pour les internes comme pour les externes, permet également de prémunir le Groupe contre la compromission des identités.

Enfin, la traçabilité est gérée au travers de la généralisation de la conservation des journaux d'accès (DNS, Déchiffrement SSL, Mails, AD, etc.) qui sont stockés de manière sécurisée, limitée dans le temps, en accord avec la législation française et la charte d'utilisation du système informatique du Groupe intégrée en annexe du règlement intérieur.

L'ensemble de ces mesures est audité régulièrement par des partenaires spécialisés afin de valider leur efficacité et leur cohérence.

En parallèle de ces mécanismes techniques et réglementaires, le Groupe accorde une importance à la sensibilisation de ses collaborateurs au travers d'un plan de sensibilisation :

- diffusion de supports de communication et mise à disposition à l'ensemble des collaborateurs de plusieurs modules d'e-learning dédiés à la sécurité informatique ;
- mise en place d'une adresse d'alerte, puis d'un bouton d'alerte au travers d'une bannière intégrée dans les mails pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les règles de détection ;
- mise en place de campagnes de tests de Phishing et/ou smishing régulières.

Gestion des données

En parallèle, le Délégué à la Protection des Données (DPO) et son service accompagnent les différents métiers du Groupe afin d'assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et à la Loi "Informatique et Libertés". Il déploie avec les services des règles de gestion de la donnée permettant la minimisation, la protection et la conservation limitée des données traitées, s'assure du respect des principes de licéité et de finalité des traitements réalisés et vérifie la transparence des informations fournies aux personnes concernées par les traitements.

Le service du DPO accompagne également les réalisations des analyses d'impact et s'assure du bon respect des droits des personnes concernées et notamment de répondre à leurs demandes. Une alerte email dédiée permet aux personnes concernées d'exercer leurs droits.

Assurance cyber

Afin de couvrir les impacts financiers liés aux risques cyber et faciliter les démarches de reprise d'activité, une assurance cyber a été souscrite pour l'ensemble du Groupe.

3.6.5 Indicateurs et méthodologies

3.6.5.1 Informations générales

Tous les indicateurs présentés dans la partie 3.6.1 Informations générales sont calculés en

données réelles pour l'ensemble du périmètre. Aucune extrapolation n'a été réalisée.

3.6.5.2 Informations environnementales

Sont reprises ci-dessous les méthodologies de définition des indicateurs de la partie 3.6.2 Informations environnementales.

3.6.5.2.1 Changement climatique

Toutes les données de l'empreinte carbone ont été récoltées et traitées sur le périmètre consolidé hors RG BRICOLAGE, acquise en cours d'année, qui n'a

pas été extrapolée. La société représente 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé.

Indicateur	2025	Méthodologie
Consommation d'énergie et mix énergétique		
Mix énergétique français utilisé pour la répartition de la consommation d'électricité du Groupe dans les indicateurs ci-dessous	Sources fossiles : 3,4 % Sources nucléaires : 68,1 % Sources renouvelables : 28,5 %	Donnée calculée depuis la répartition du type de production française d'électricité pour l'année 2025, publiée par le Réseau de Transport de l'Électricité (RTE).
(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles (en MWh)	100 958,2	Donnée en MWh. Sont pris en compte les énergies suivantes et leur facteur de conversion associé : - GNR (1L = 10 kWh PCI) - Gaz propane (1L = 6,7 kWh PCI) - Diesel (1L = 10 kWh PCI) - Essence (1L = 10,7 kWh PCI) - Gaz naturel (1 kWh PCS = 1,11 kWh PCI) - Fioul domestique (1L = 10 kWh PCI) - Électricité (en considérant que 3,4 % de la consommation du Groupe en 2025 est issue de sources fossiles).
(CSRD) Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	71,3 %	Sont pris en compte comme des sources fossiles : GNR, Gaz propane, Diesel, Essence, Gaz Naturel, Fioul Domestique, la part fossile de l'électricité. La consommation totale d'énergie inclue également : l'électricité renouvelable et nucléaire, le B100 et les plaquettes de bois.
(CSRD) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	12 770,5	Sont pris en compte les énergies suivantes et leur facteur de conversion associé : - Plaquettes de bois (1kg = 5 kWh PCI) - B100 (1L = 9,5 kWh PCI) Le BioGNC n'est pas comptabilisé, faute de facteur de conversion.
(CSRD) Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires (en MWh)	19 124,2	L'électricité est la seule source d'énergie issue du nucléaire utilisée par le Groupe. Donnée calculée depuis la répartition du type de production française d'électricité pour l'année 2025, publiée par RTE.
(CSRD) Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	13,5 %	
(CSRD) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	8 003,5	Le Groupe SAMSE n'est pas relié aux réseaux de chaleur, de vapeur ou de froid.

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid totale (en MWh)	28 082,5	Donnée comprenant la consommation d'électricité provenant de sources nucléaires, renouvelables et fossiles. N'est pas incluse l'autoconsommation d'électricité.
(CSRD) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	20 774,0	Donnée comprenant la consommation d'électricité ainsi que de combustible, tous deux provenant de sources renouvelables.
(CSRD) Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	14,7 %	Sont comptabilisées les énergies renouvelables suivantes : - plaquettes de bois, - B100, - électricité provenant de sources renouvelables
(CSRD) Consommation totale d'énergie (en MWh)	141 549,3	Donnée incluant les consommations d'énergies fossiles, nucléaires et renouvelables.
(CSRD) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	692,9	Il s'agit de la part d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du Groupe et auto-consommée.
Intensité énergétique par produit net		
(CSRD) Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/unité monétaire)	Non concerné	
(CSRD) Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	Non concerné	
(CSRD) Produit net (autre)	Non concerné	
(CSRD) Produit net total (états financiers)	Non concerné	
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES		
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 1	25 540 tCO ₂ eq soit 1,23 % des émissions du Groupe	Voir note méthodologique ci-dessous. Le Groupe SAMSE n'est pas concerné par les systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés.
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 2	983 tCO ₂ eq soit 0,05 % des émissions du Groupe	Les sites du Groupe SAMSE sont répartis sur le territoire français. Dans le calcul de son empreinte carbone, le facteur d'émission de la consommation d'électricité est déterminé par la méthode de localisation.
(CSRD) Émissions brutes de GES du scope 3	2 042 651 soit 98,72 % des émissions du Groupe	Voir note méthodologique ci-dessous.
(CSRD) Émissions totales de GES	2 069 173 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
Émissions brutes de GES sur les trois postes les plus émissifs		
1. Achats de biens et de services incluant le cycle de vie des produits distribués	1 817 161 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
2. Transport de marchandises amont et aval	135 741 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
3. Transport de clients et visiteurs	50 333 tCO ₂ eq	Voir note méthodologique ci-dessous.
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone		
(CSRD) Les absorptions et le stockage de GES exprimés en tonnes métriques équivalent CO ₂ résultant de projets qu'elle a pu réaliser dans le cadre de ses opérations propres, ou auxquels elle a pu contribuer dans sa chaîne de valeur en amont et en aval	0	
(CSRD) Le montant des réductions ou absorptions des émissions de GES résultant de projets d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur qu'elle a financés ou qu'elle envisage de financer par l'achat de crédits carbone	0	

Tarification interne du carbone		
(CSRD) L'entreprise a-t-elle mis en place une tarification interne du carbone ?	Non	

Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone

Le périmètre des données environnementales est le périmètre CSRD présenté en introduction. L'empreinte carbone est réalisée à la maille des points de vente. Ces derniers sont exclus du périmètre s'ils n'ont pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture).

Depuis 2023, la méthodologie utilisée est celle du GHG PROTOCOL. Les données collectées sont converties exclusivement en tonnes CO₂ équivalent par le moyen de facteurs d'émissions issus principalement de la Base Carbone.

SCOPES 1 et 2

1. Les émissions directes des sources fixes de combustion et indirectes liées à la consommation d'électricité

Ces postes incluent les différents types d'énergie consommée par les sites du Groupe : électricité, fioul domestique, gaz naturel et plaquettes de bois. La collecte est réalisée en données physiques et sur la période complète. Le calcul des émissions liées à la consommation d'électricité est effectué selon la méthode "location-based".

Les consommations d'électricité et de gaz ont été récupérées via la plateforme de suivi des consommations du Groupe. Celle-ci permet une remontée des informations directement depuis les fournisseurs et distributeurs d'énergie. Elles ne font pas l'objet d'extrapolation.

2. Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

a. Les chariots élévateurs

La collecte des données est réalisée en données monétaires sur l'ensemble de la période de reporting pour l'intégralité du périmètre. Un facteur de conversion calculé chaque année grâce à un échantillon de facture permet la transformation de la donnée monétaire en réelle.

b. Les véhicules routiers

Ce poste inclut les consommations de carburant des véhicules opérés par le Groupe SAMSE, comprenant les poids lourds, les véhicules légers et les véhicules utilitaires légers. Les consommations de carburant des véhicules légers sont collectées en données physiques sur l'ensemble de la période, à l'exception des enseignes suivantes qui arrêtent leurs données au 30 septembre et les extrapolent sur la base des ventes : LA BOITE A OUTILS et ses filiales, M+ MATERIAUX, DORAS et SOCOBOIS. La consommation des poids lourds est suivie et centralisée par les MOYENS MATERIELS grâce à des boîtiers de suivi.

3. Les émissions fugitives

Afin de tenir compte d'éventuelles fuites de fluides frigorigènes, les surfaces climatisées sont collectées.

SCOPE 3

1. Les déplacements

Ce poste inclut :

- Les déplacements professionnels,
- Les déplacements domicile-travail des salariés,
- Les déplacements des visiteurs sur site,
- Les voyages clients.

a. Les déplacements professionnels

Les déplacements professionnels sont collectés sur l'ensemble de l'année, soit en données physiques, soit en données monétaires selon les périmètres.

b. Les déplacements domicile-travail

L'indicateur des déplacements domicile-travail des salariés est extrapolé sur l'année en fonction d'une journée type. Exceptionnellement, les déplacements domicile-travail de l'enseigne VM MATERIAUX ont été extrapolés à partir des données réelles du Groupe.

c. Les déplacements des visiteurs

- Les déplacements de visiteurs sur la plateforme, le siège SAMSE et les sites de ETABLISSEMENTS

PIERRE HENRY ET FILS, et de ZANON TRANSPORTS sont comptabilisés via un sondage sur une semaine représentative et extrapolés par le nombre de jours d'ouverture du site.

- Les déplacements de clients et visiteurs sur les points de vente du Négoce sont collectés à partir des bons d'enlèvement de marchandises sur l'ensemble de la période de reporting.
- Les déplacements de clients en points de vente du Bricolage sont comptabilisés à partir de la fréquentation du magasin entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre et extrapolés sur les ventes.

d. Les voyages clients

Les déplacements de clients dans le cadre de voyages organisés par le Groupe sont comptabilisés en données physiques sur l'année complète.

2. Le transport de marchandises

Ce poste comprend, lorsqu'il n'est pas opéré par les flottes du Groupe :

- Le transport de marchandises amont,
- Le transport de marchandises aval,
- Le transport de marchandises interne.

La collecte des données relatives au transport de marchandises amont couvre l'acheminement des marchandises par voie terrestre, maritime et fluviale.

Pour les agences Négoce du Groupe, l'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont routier et maritime se base sur la donnée physique pour la période de reporting. La distance entre le fournisseur et l'agence concernée est multipliée par le tonnage réceptionné sur l'année de reporting.

Pour les plateformes ainsi que les agences Bricolage du Groupe, l'indicateur du tonnage utilisé se base sur la donnée physique de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre. Il est ensuite extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des réceptions.

Le transport interne et aval des marchandises, réalisé par les camions du Groupe, est comptabilisé avec les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, conformément au SCOPE 1. Lorsqu'il est réalisé par des prestataires externes, il

est comptabilisé soit en données physiques, soit en données monétaires, selon les périmètres.

3. Les déchets générés

Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité Négoce que Bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement). Lorsque le prestataire ne communique aucune information sur le type de traitement final, il est catégorisé par "Inconnu". Pour les déchets concernés, le traitement au facteur d'émission le plus élevé est retenu pour la catégorie du déchet. Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux trois premiers.

4. Les immobilisations et les achats de biens et services

Ces collectes sont réalisées en données monétaires sur l'intégralité de la période de reporting.

Conformément à la méthodologie du GHG PROTOCOL, seules les immobilisations acquises au cours de l'année de reporting sont prises en compte dans les calculs. Ces dernières sont comptabilisées en totalité sur l'année d'acquisition.

Exceptionnellement en 2025, pour les achats de biens et services, les données réelles de 2025 ont été réparties sur les catégories de facteurs d'émission à partir des ratios de 2024.

5. Les produits distribués

Depuis 2023, le Groupe comptabilise le poids carbone des produits distribués et de leur cycle de vie. Ce poste inclut : Produits Achetés et Revendus, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

6. Les investissements

La collecte des investissements n'a pas été prise en compte dans le calcul de l'empreinte carbone.

3.6.5.2.2 Autres ESRS environnementaux

Indicateur	2025	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
Pollution			
Montants dépensés dans des opérations de désamiantage ou de dépollution des sols (CSRD - Les dépenses opérationnelles et les dépenses d'investissement engagées au cours de la période de référence en lien avec des dépôts et des incidents majeurs)	49 665 €	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Nombre de sites ICPE	15	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Utilisation des garanties d'assurance afférentes aux atteintes à l'environnement et aux pollutions environnementales	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Provisions pour coûts de protection et de réparation de l'environnement, par exemple pour la réhabilitation de sites contaminés, la remise en état de décharges, l'élimination de la contamination environnementale sur des sites de production ou de stockage existants et des mesures similaires.	258 000 €	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Quantités totales (en tonnes) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes.	Non disponible	N.A	
Pourcentage de poids lourds Euro VI	MOYENS MATERIELS : 100 % ZANON TRANSPORTS : 100 % VM : 77,8 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au B100	ZANON TRANSPORTS : 90,9 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au bio-GNC	VM : 14,1 %	N.A	
Part de la flotte poids lourds roulant au XTL/HVO100	VM : 9,1 %	N.A	
Part des renouvellements de véhicules légers vers des véhicules hybrides ou électriques	67 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Part de la flotte de chariots fonctionnant à l'énergie électrique	MOYENS MATERIELS : 77 %		
Nombre de points de charge pour véhicules électriques sur le périmètre SAMSE, LA BOITE A OUTILS, ZANON TRANSPORTS et MAURIS BOIS	318	Périmètre BLANC MATERIAUX, LA BOITE A OUTILS, MAURIS BOIS, M+ MATERIAUX, SAMSE, TARARE MATERIAUX et ZANON TRANSPORTS.	

(CSRD) Montant consolidé (en unités de masse) des NOx et PM10 rejetés dans l'air.	Non disponible	N.A	
Pourcentage de fournisseurs engagés	27,2 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Les signatures de charte sont comptabilisées sur la période des négociations commerciales ; à savoir du 1/10/N-1 au 30/09/N
(CSRD) Quantité totale (en unités de masse, ex tonnes ou kg) des substances préoccupantes qui sont générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées (en incluant les substances incluses dans les produits achetés).	Non disponible	N.A	
(CSRD) Quantités totales (en unités de masse, ex tonnes ou kg) de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes.	Non disponible	N.A	
(CSRD) Part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes, et la part des recettes nettes provenant des produits et des services qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes.	Non disponible	N.A	
Biodiversité et écosystèmes			
(CSRD) Liste des sites importants dans le cadre de ses opérations propres (y compris les sites dont elle contrôle l'exploitation)	410 points de vente, 6 plateformes logistiques et 5 sièges	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Taille et emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées, qu'elles soient directement ou indirectement contrôlées par l'entreprise, et si la réussite de la mesure de restauration a été ou est approuvée par des experts externes indépendants.	Non disponible	N.A	
(CSRD) Surfaces recrées (environnements dans lesquels des initiatives de gestion sont mises en œuvre afin de créer un habitat sur un site où il n'existait pas au départ)	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre ou pourcentage de projets/sites dont l'intégrité écologique s'est améliorée (installation de passes à poissons, de corridors écologique par exemple).	Non disponible	N.A	

(CSRD) Si l'entreprise a établi que des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ont des incidences négatives sur ces zones, elle communique le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle détient, loue ou gère à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées ou de zones clés de la biodiversité	100 % des sites sont dans ou à proximité de zones clés de biodiversité. L'ampleur de l'incidence négative de chaque site reste à déterminer.	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Si l'entreprise a conclu qu'elle contribuait directement aux vecteurs d'incidence du changement d'affectation des terres, du changement d'utilisation des eaux douces et/ou du changement d'utilisation de la mer, elle communique les métriques correspondantes (en m²) : - utilisation totale des terres - surface totale imperméabilisée - surface totale respectueuse de la nature sur le site - surface totale respectueuse de la nature hors site	Total surfaces : 4 788 956 m² Surfaces artificialisées : 4 511 209 m² Surfaces respectueuses de la nature sur sites : 277 746 m²	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Le total de surface publié est le total réel. La répartition entre les surfaces artificialisées et les surfaces respectueuses de la nature a été estimée en prenant les hypothèses internes suivantes : - Négoce : 95 % de surfaces artificialisées et 5 % de surfaces respectueuses de la nature A l'exception du site de LA BOISSE, construction récente avec une part plus élevée de surface respectueuse de la nature. - Bricolage : 90 % de surfaces artificialisées 10 % de surfaces respectueuses de la nature
Pourcentage des fournisseurs engagés	Cf partie "Pollution" ci-dessus	Cf partie "Pollution" ci-dessus	Est calculé ici le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé la Charte Achats Responsables
Pourcentage de produits bois certifiés (en volume) dans les achats ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	89,3 %	Périmètre : ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	
Nombre d'audits bois réalisés auprès des fournisseurs	34 visites fournisseurs de rang 1 et 2 réalisées par un collaborateur des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS Les visites fournisseurs organisées par un cabinet externe n'ont pas été comptabilisées pour 2025.	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
	11 visites fournisseurs réalisées auprès de fournisseurs prospects Les visites fournisseurs organisées par un cabinet externe n'ont pas été comptabilisées pour 2025	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Economie circulaire			
(CSRD) Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence	Non concerné	N.A	

(CSRD) Pourcentage de matières biologiques utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué	Non concerné	N.A	
(CSRD) Poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné	N.A	
(CSRD) Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Non disponible	N.A	
(CSRD) La part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Non disponible	N.A	
(CSRD) Quantité totale de déchets produite (en tonnes)	13 930,6	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité totale (en tonnes) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation, à savoir : la préparation en vue du réemploi le recyclage les autres opérations de valorisation	Recyclage : 9 170,9 tonnes – Déchets non dangereux : 9 098,1 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 72,8 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets qui est éliminée, par type de traitement des déchets et au total, pour les 3 types de traitement, en indiquant séparément les déchets dangereux et non dangereux. Les types de traitements de déchets sur lesquels les informations doivent être publiées sont : l'incinération la mise en décharge les autres opérations d'élimination	Enfouissement : 742 tonnes – Déchets non dangereux : 731,2 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 10,8 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité (en tonnes) de déchets pour lesquels l'information de traitement n'a pas été communiquée par le prestataire	Non communiqué : 4 017,7 tonnes – Déchets non dangereux : 4 017,7 tonnes – Déchets dangereux (non radioactifs) : 0,49 tonnes	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés	4 759,7 tonnes, soit 34 %	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone
(CSRD) Composition des déchets (flux de déchets pertinents pour son secteur ou ses activités, ainsi que les matières présentes dans les déchets)	Non disponible	N.A	
(CSRD) Quantité totale de déchets dangereux et de déchets radioactifs	84 tonnes de déchets dangereux non radioactifs	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone	Cf note méthodologique calcul de l'empreinte carbone

3.6.5.3 Informations sociales

Sauf exception expressément précisée, les métriques sociales présentées dans le rapport sont calculées sur le périmètre consolidé présenté en introduction. Selon la mention, les données ont été collectées sur le périmètre complet (pas d'extrapolation) ou ont été extrapolées afin d'estimer les sociétés ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PARIS et GEMOISE-PLAST. Les effectifs de ces sociétés représentent 2 % des collaborateurs du Groupe.

Voici la répartition des indicateurs sociaux :

=> 15 indicateurs sur le périmètre complet sans extrapolation (100% des salariés couverts)

=> 24 indicateurs extrapolés

Lorsqu'une extrapolation a été réalisée, elle a toujours été faite en fonction des effectifs totaux en suivant la méthodologie ci-dessous :

Donnée extrapolée = donnée réelle * effectif total / effectif collecté (SIRH)

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs présentés dans le rapport et précise la méthode d'extrapolation utilisée le cas échéant. Il précise également les méthodologies de calcul lorsque nécessaire.

Tous les indicateurs présentés ci-dessous sont calculés sur les effectifs ayant un contrat de travail avec le Groupe (hors intérimaires).

Indicateur	2025	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
Caractéristiques des salariés de l'entreprise			
(CSRD) Nombre total de salariés en effectifs au 31/12	6 854	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Les contrats pris en compte dans le nombre total de salariés sont les CDI (CDI, préretraites progressives et Contrat Unique d'Insertion Initiative Emploi) et les CDD (CDD, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)
(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectif	4 744 hommes 2 110 femmes	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Ventilation par pays du nombre total de salariés en effectif	France : 6 854 (100 %)	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés permanents	5 393	Périmètre complet, extrapolation	Effectif permanent = CDI présents sur l'année complète à temps plein
(CSRD) Ventilation par sexe du nombre total en effectif des salariés permanents	3 857 hommes 1 536 femmes	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps plein	6 590	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps plein	4 656 hommes 1 934 femmes	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Nombre total en effectif de salariés à temps partiel	264	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Ventilation par sexe, sur l'effectif au 31/12, des salariés à temps partiel	69 hommes 195 femmes	Périmètre complet, extrapolation	
Part de femmes dans les effectifs en pourcentage hors effectifs liés aux pôles transports et les magasiniers	37,3 %	Périmètre incomplet, périmètre consolidé hors ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS.	La part des femmes est calculé sur les effectifs totaux en excluant les effectifs liés aux pôles transports et les magasiniers

Nombre total en effectif de salariés en CDI	6 501	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Les contrats pris en compte sont les CDI, les préretraites progressives et les Contrats Unique d'Insertion Initiative Emploi.
Nombre total en effectif de salariés en CDD	353	Périmètre complet, pas d'extrapolation	Les contrats pris en compte sont les CDD, les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation.
Recrutements et départs			
(CSRD) Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence	2 034	Périmètre complet, extrapolation	Départs pris en compte : Décès, démission, départ retraite, fin de CDD et CDD sans précarité, fin de contrat apprentissage et professionnalisation, fin de période d'essai par le salarié et par l'employeur, licenciement (cause réelle et sérieuse, faute grave, inaptitude professionnelle et non professionnelle), rupture anticipée faute grave (CDD)
(CSRD) Taux de rotation des salariés au cours de la période de référence	20,1 %	Périmètre complet, extrapolation	Taux de rotation = nombre total de salariés qui ont quitté leur emploi divisé par l'effectif permanent. Départs pris en compte pour cet indicateur différent de ci-dessus : Décès, démission, départ retraite, fin de période d'essai par le salarié, licenciement cause réelle et sérieuse, licenciement faute grave, licenciement, inaptitude professionnelle et non professionnelle
Nombre d'embauches au cours de la période de référence	1 625	Périmètre complet, extrapolation	
Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes			
(CSRD) Nombre et pourcentage de ses effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	6 854 soit 100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Une ventilation est réalisée de ce pourcentage entre les salariés et les non-salariés du personnel de l'entreprise	Non disponible	N.A	

(CSRD) Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles (salariés et autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise, tels que les travailleurs de la chaîne de valeur s'ils travaillent sur les sites de l'entreprise)	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1)	Nombre d'accidents : 208 TF1 : 20,40	Périmètre complet, extrapolation	Pour calculer le taux d'accidents du travail, le Groupe divise le nombre de cas (accident du travail avec arrêt) par le nombre total d'heures travaillées réelles par ses effectifs, qu'il multiplie par 1 000 000. Le nombre d'heures travaillées a été extrapolé.
Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables (TF1) périmètre consolidé hors ZANON, GEMOISE PLAST, GEMOISE PARIS et les sociétés nouvellement acquises.	Nombre d'accidents : 204 TF1 : 20,40	Périmètre incomplet, périmètre consolidé hors ZANON, GEMOISE PLAST, GEMOISE PARIS et les sociétés nouvellement acquises.	Pour calculer le taux d'accidents du travail, le Groupe divise le nombre de cas (accident du travail avec arrêt) par le nombre total d'heures travaillées réelles par ses effectifs, qu'il multiplie par 1 000 000. Le nombre d'heures travaillées a été extrapolé.
Taux de gravité	0,94	Périmètre complet, extrapolation	Pour calculer le taux de gravité, le Groupe divise le nombre de jours perdus calendaires par le nombre total d'heures travaillées par ses effectifs, qu'il multiplie par 1 000. Le nombre d'heures travaillées réelles a été extrapolé.
(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	12	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	9 578	Périmètre complet, extrapolation	
Nombre d'heures de formation sur le domaine sécurité / prévention par salarié	42 261 heures de formation sur la sécurité et la prévention au total, soit 6,2h/salarié	Périmètre complet, extrapolation	
Salaires décent			
(CSRD) Pourcentage de salariés percevant un salaire décent	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	

(CSRD) Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : (a) maladie; (b) chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise; (c) accident du travail et handicap acquis; (d) congé parental; et (e) départ à la retraite.	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée			
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100 %	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux et ventilation par sexe	Collaborateurs ayant pris des congés familiaux : 15,9 % des effectifs totaux. Répartition par sexe : Femmes : 39,2 % Hommes : 60,8 %	Périmètre complet, extrapolation	
Note obtenue à la question "J'ai un bon équilibre entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle" du baromètre satisfaction collaborateurs	7,3/10	Périmètre incomplet représentant 88,1 % des effectifs	
Diversité et handicap			
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap et ventilation par sexe	4,6 % Répartition par sexe : Femmes : 37,3 % Hommes : 62,7 %	Périmètre complet, extrapolation	
Nombre d'alternants	289	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Répartition des salariés par tranche d'âge	Moins de 30 ans : 19,2 % 30 - 50 ans : 52,8 % Plus de 50 ans : 28 %	Périmètre complet, extrapolation	
Ventilation par sexe du nombre total de salariés en effectifs	Cf partie "Caractéristiques des salariés de l'entreprise" ci-dessus	Cf partie "Caractéristiques des salariés de l'entreprise" ci-dessus	
(CSRD) Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur, ici le Comité Exécutif, soit le niveau inférieur de deux niveaux à celui des organes d'administration et de surveillance	Femmes : 6 (26,1 %) Hommes : 17 (73,9 %)	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Index égalité professionnelle	Entre 82/100 et 89/100 selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Index égalité professionnelle sur la mesure des écarts de rémunération	Entre 36/40 et 39/40 selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Écart salarial femmes-hommes par catégorie socio-professionnelle	Entre 0,2 % et 3,5 % en faveur des hommes selon les sociétés	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
Lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail			
(CSRD) Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	11	Périmètre incomplet, représente 99% des effectifs	

Formation et développement des compétences			
(CSRD) Pourcentage de salariés ayant participé à au moins une évaluation de leurs performances au cours de l'année = Taux de réalisation des EAP	Négoce (hors VM) et Bricolage : 93,8 % VM : 72,8 %	Périmètre incomplet, périmètre de reporting hors ZANON TRANSPORTS, GEMOISE PLAST, GEMOISE PARIS et LNTP	Taux de réalisation des EAP = nombre EAP réalisés / (nombre de collaborateurs - nombre EAP non réalisables)
Nombre total d'heures de formation des salariés	106 550 heures	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Nombre moyen d'heures de formation par salarié	19,88 heures	Périmètre complet, extrapolation	
(CSRD) Ventilation par sexe du nombre moyen d'heures de formation par salarié	Femmes : 19,69 heures	Périmètre complet, extrapolation	
	Hommes : 20 heures	Périmètre complet, extrapolation	
Nombre de salariés ayant participé à au moins une formation sur l'année.	5 458 soit 80 % des effectifs	Périmètre complet, extrapolation	

3.6.5.4 Informations en matière de gouvernance

Tous les indicateurs présentés dans la partie 3.6.4 Informations en matière de gouvernance sont calculés en données réelles pour l'ensemble du périmètre. Aucune extrapolation n'a été réalisée.

Indicateur	2025	Périmètre / extrapolation	Méthodologie
(CSRD) Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Mesures prises pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Pas de non-respect identifié en 2025	Périmètre complet, pas d'extrapolation	
(CSRD) Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation de lutte contre la corruption	Non disponible	N.A	

3.6.6 Exigences de publication au titre des ESRS

3.6.6.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'Etat de durabilité

ESRS	Exigences de publication	Référence dans l'état de durabilité du Groupe SAMSE	
ESRS 2 Informations générales à publier	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	§3.6.1.1.1 Base générale d'établissement et de déclaration relative à la durabilité (BP-1)	
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	§3.6.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	
	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	
	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	§3.6.1.3.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)	
	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	§3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)	
	GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)	
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	§3.6.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)	
	SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur		§3.6.1.2.1 Modèle d'affaires
			§3.6.1.2.2 Description des produits, services, marchés et clients
			§3.6.1.2.3 Stratégie et objectifs en matière de durabilité
			§3.6.1.2.4 Chaîne de valeur
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées	
	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)	
IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)		
IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	§3.6.6.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'Etat de durabilité		

	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	§3.6.1.3.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3) §3.6.2.1 Changement climatique, paragraphe 1
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
ESRS E1 Changement climatique	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-8 : Tarification interne du carbone	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique
	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles
ESRS E2 Pollution	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E2-1 : Politiques en matière de pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-2 : Actions et ressources relatives à la pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-3 : Cibles liées à la pollution	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
	E2-5 : Substances préoccupantes et Substances très préoccupantes	§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2)
E2-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles	
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	E3-1 : Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
	E3-2 : Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
	E3-3 : Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	Non disponible
	E3-4 : Consommation d'eau	§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
E3-5 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles	

	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	Non disponible
	E4-2 : Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
	E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
	E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible
	E4-5 : Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)
	E4-6 : Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-4 : Ressources entrantes	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-5 : Ressources sortantes	§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
	E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible - Omis en 2024 en raison des dispositions d'application graduelles

	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1) (tableau introductif)
	S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non disponible
ESRS S1 Effectifs du Groupe	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
	S1-9 : Métriques de diversité	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-10 : Salaires décents	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 : Salaires décents
	S1-11 : Protection sociale	Pas d'enjeu matériel, mais chiffre sur Prévoyance et Mutuelle dans les indicateurs globaux en début de partie
	S1-12 : Personnes handicapées	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 14 : Formation et développement des compétences
	S1-14 : Métriques de santé et de sécurité	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
	S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	§3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 11 : Equilibre entre vie professionnelle et vie privée
	S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
	S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de Droits de l'Homme	§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 : Prévention du harcèlement sur le lieu de travail

ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S2-1 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S2-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S2-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S2-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S2-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles
ESRS S3 Communauté s touchées	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S3-1 : Politiques relatives aux communautés touchées	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S3-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S3-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S3-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées	§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
	S3-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	§3.6.1.2.5 Dialogue avec les parties intéressées
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Pas de cibles

ESRS G1 Conduite des affaires	ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	§3.6.1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels (IRO-1)
	G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	§3.6.4.1 Conduites des affaires
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)
	G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe
G1-6 : Pratiques en matière de paiement	N.A - Enjeu ressorti comme non matériel pour le Groupe	

3.6.6.2 Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Référence dans l'état de durabilité du Groupe SAMSE
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n°13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n°10, tableau 3, annexe I				§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n°4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE

ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n°9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n°14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n°4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n°5, tableau 1, et indicateur n°5, tableau 2, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n°5, tableau 1, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n°6, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n°1 et n°2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n°3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n °575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n °575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Donnée non disponible
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Donnée non disponible
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n°8, tableau 1, annexe I ; indicateur n°2, tableau 2, annexe I, indicateur n°1, tableau 2, annexe I ; indicateur n°3, tableau 2, annexe I				§3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 3 : Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n°7, tableau 2, annexe I				§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n°8, tableau 2, annexe I				§3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE

ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n°6.2, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n°6.1, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n°7, tableau 1, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 6 : Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n°10, tableau 2, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 6 : Incidence des sites du Groupe sur les terres et les écosystèmes
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n°14, tableau 2, annexe I				Donnée non disponible
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n°11, tableau 2, annexe I				§3.6.2.1 Changement climatique (ESRS E1) - Enjeu 1 : Atténuation et adaptation au changement climatique - Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n°15, tableau 2, annexe I				§3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 7 : Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs

ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n°13, tableau 2, annexe I				§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n°9, tableau 1, annexe I				§3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5)
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n°13, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n°12, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n°11, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas les activités propres du Groupe SAMSE
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n°1, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n°5, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n°2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n°3, tableau 3, annexe I				§3.6.3.1.1 Conditions de travail -Enjeu 9 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n°12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 12 : Diversité et handicap
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n°8, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n°7, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n°10, tableau 1, et indicateur n°14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 : Prévention du harcèlement sur le lieu de travail
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n°12 et n°13, tableau 3, annexe I				§3.6.1.4.2 Description des enjeux matériels et de leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n°11 et n°4, tableau 3, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)

ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de Droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, annexe I, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3)
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Donnée non disponible
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I				§3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 : Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur l'état de durabilité

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de SAMSE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Le présent rapport est émis en notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société SAMSE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans l'Etat de durabilité au sein du chapitre 3.6 du rapport de gestion du Groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, SAMSE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats, et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/ 34 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement Européen et du conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences

explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par SAMSE dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de SAMSE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par SAMSE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives. Elle ne porte pas non plus sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L225-102-1 du code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par SAMSE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par SAMSE avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont SAMSE conclut qu'il n'y a pas de changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une révision du processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 3.6.1.4.1. « Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision du processus de double matérialité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la démarche mise en oeuvre par l'entité pour identifier les facteurs internes et externes à considérer lors de son processus de double matérialité ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.6.1.4.1 du Rapport de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par SAMSE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées en section 3.6.2.1 « Changement Climatique » de l'Etat de durabilité au sein du rapport de gestion du Groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes concernées, en particulier la direction « RSE » du groupe, pour prendre connaissance des politiques de l'entité et des actions entreprises par celle-ci afin de couvrir ses sujets ;

- apprécier le caractère approprié de l'information présentée et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié le processus de collecte d'informations.

En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :

- par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
- nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés.

Informations fournies en application des normes sociales

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations spécifiques à l'entité relatives aux aspects santé et sécurité décrit dans la section 3.6.3.1.1 « Conditions de Travail – Enjeu 9 Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes » de l'Etat de Durabilité et relative à la norme ESRS S1 :

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes concernées, en particulier, la direction « Prévention » du groupe, pour prendre connaissance des politiques de l'entité et des actions entreprises par celle-ci afin de couvrir ces sujets ;
- prendre connaissance des processus et de la documentation interne mis en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées avec les prescriptions des normes ESRS.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par SAMSE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Une information sur les activités éligibles figure en partie 3.6.2.6 « Classification des activités du Groupe selon la Taxinomie verte européenne » du rapport de gestion.

Nous avons apprécié, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le caractère non éligible de l'ensemble de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Fait à Paris, le 10/4/2026,

FIDELIANCE AUDIT
Organisme tiers indépendant

Sarah GUEREAU
Associé Durabilité

3.7 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (cf §3.4.1 Facteurs de risques). Cartographie des enjeux de durabilité (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (cf §3.4.1 Facteurs de risques). Cartographie des enjeux de durabilité (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.1.4 Informations sur la procédure d'évaluation de l'importance et description des enjeux matériels)		
Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés dans l'UNION EUROPEENNE. La filiale ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a mis en place un dispositif de diligence raisonnée afin de s'assurer de la légalité du bois qu'il importe incluant une analyse de risque et des mesures d'atténuation en fonction du niveau de risque (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) - Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs).		
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité Ethique et plateforme d'alerte (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes). Dispositif d'alertes contre les risques psychosociaux et le harcèlement : - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité Ethique et plateforme d'alerte (cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) - Enjeu 21 - Culture d'entreprise, corruption et protection des lanceurs d'alertes).		

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité			
<p>Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales</p>	<p>Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous. <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 10 - Salaires décents. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.2 Egalité de traitement et égalité des chances pour tous - Enjeu 13 - Prévention du harcèlement sur le lieu de travail. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 11 - Equilibre entre vie professionnelle et vie privée. <p>- Des régimes de mutuelle et prévoyance proposés à l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>- Une politique d'emploi durable : 95 % de salariés en CDI.</p> <p>Le Groupe entretient un dialogue avec les représentants des collaborateurs afin de les associer aux décisions (accords, échanges lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), informations continues via les CSE...).</p> <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les Droits de l'Homme.</p>	<p>Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2 Informations environnementales.</p>	<p>Des mesures permettant la sécurité des personnes sur les sites (politique prévention et règles de stockage) et lors de l'utilisation des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.1.1 Conditions de travail - Enjeu 9 - Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) - Enjeu 2 - Evitement des pollutions sur les sites du Groupe. - Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4) - Enjeu 20 - Santé et sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux.

<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3).</p>	<p>Cf §3.6 Etat de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - §3.6.2.2 Pollutions hors GES (ESRS E2) – Enjeu 3 - Réduction des pollutions liées au transport des produits et des visiteurs - Choix des partenaires. - §3.6.2.2 Pollution hors GES (ESRS E2) – Enjeu 4 - Réduction ou évitement des pollutions liées à la fabrication des produits vendus. - §3.6.2.3 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3). - §3.6.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) – Enjeu 7 - Exploitation des ressources issues de la biodiversité par les fournisseurs. - §3.6.2.5 Economie circulaire (ESRS E5) – Enjeu 8 - Economie circulaire. 	<p>Cf §3.6 Etat de durabilité - §3.6.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur et peuples autochtones (ESRS S2 & S3).</p>
---	---	---	---

3.8 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

3.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 276 019 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 69 005 €.

3.10 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.11 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2025.

3.12 Perspectives 2026

Malgré des signaux d'amélioration encore faibles à ce stade, l'environnement économique et géopolitique reste toujours incertain. Dans ce contexte, le Groupe poursuit le déploiement de sa dynamique commerciale et l'exploitation des synergies issues de ses dernières acquisitions.

3.13 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Économique.

4 – Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés 269

4.2 Comptes sociaux 342



4.1 Comptes consolidés

État de la situation financière consolidée	270
État du résultat global consolidé	271
Tableau consolidé des flux de trésorerie	273
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	275
Annexe aux comptes consolidés	276
Note 1 - Principes comptables	276
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	287
Note 3 - Écarts d'acquisition	291
Note 4 - Autres immobilisations incorporelles	295
Note 5 - Immobilisations corporelles	296
Note 6 - Titres mis en équivalence	305
Note 7 - Titres de sociétés non consolidées	307
Note 8 - Autres actifs financiers immobilisés	308
Note 9 - Stocks de marchandises	309
Note 10 - Clients et comptes rattachés	309
Note 11 - Autres créances d'exploitation	310
Note 12 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	311
Note 13 - Capitaux propres	312
Note 14 - Provisions	314
Note 15 - Impôts sur les résultats et impôts différés	317
Note 16 - Passifs financiers courants et non courants	320
Note 17 - Fournisseurs et comptes rattachés	322
Note 18 - Autres dettes d'exploitation	323
Note 19 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	323
Note 20 - Charges de personnel	324
Note 21 - Charges externes	327
Note 22 - Dotations aux provisions et dépréciations	327
Note 23 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	328
Note 24 - Autres produits et charges opérationnels	328
Note 25 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	328
Note 26 - Coût de l'endettement financier brut	329
Note 27 - Autres produits et charges financiers	329
Note 28 - Formation du résultat financier	329
Note 29 - Charge d'impôt	329
Note 30 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	330
Note 31 - Résultat par action	330
Note 32 - Engagements Hors Bilan	331
Note 33 - Informations sur les transactions avec les parties liées	331
Note 34 - Instruments financiers	332
Note 35 - Informations sectorielles consolidées	334
Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes	336

État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2025	2024
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		820 287	822 575
Écarts d'acquisition	3	81 884	73 355
Autres immobilisations incorporelles	4	3 129	4 049
Immobilisations corporelles	5	324 272	350 573
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	5	331 346	310 701
Titres mis en équivalence	6	58 640	63 819
Titres de sociétés non consolidées	7	8 149	7 232
Autres actifs immobilisés	8	7 973	9 854
Impôts différés actifs	15	4 894	2 992
ACTIFS COURANTS		857 330	866 030
Stocks de marchandises	9	369 873	358 968
Clients et comptes rattachés	10	221 440	213 537
Autres créances	11	154 611	171 953
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	111 406	121 572
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5	919	—
TOTAL DE L'ACTIF		1 678 536	1 688 605

		Au 31 Décembre	
		2025	2024
	notes		
CAPITAUX PROPRES		614 040	615 582
Capital émis	13	3 458	3 458
Réserves attribuables aux actionnaires de SAMSE	13	602 518	608 390
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	13	605 976	611 848
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	13	8 064	3 734
DETTES NON COURANTES		506 281	531 798
Provisions	14	18 731	22 713
Impôts différés passifs	15	6 867	9 412
Dettes financières à long terme	16	163 764	214 148
Dettes financières locatives à long terme	16	316 919	285 525
DETTES COURANTES		558 215	541 225
Provisions	14	5 319	3 330
Fournisseurs et comptes rattachés	17	265 586	251 663
Dettes financières à court terme	16	82 435	81 980
Dettes financières locatives à court terme	16	40 757	35 151
Autres dettes	18	164 118	169 101
TOTAL DU PASSIF		1 678 536	1 688 605

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1 924 632	1 932 062
Autres produits de l'activité	19	153	71
Achats et variation de stocks		-1 330 774	-1 344 492
Charges de personnel	20	-321 975	-316 734
Charges externes	21	-122 059	-117 421
Impôts et taxes		-29 211	-26 290
Dotations nettes aux amortissements		-85 686	-74 277
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	22	316	2 361
Autres produits et charges de l'exploitation courante	23	-1 193	-3 099
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		34 203	52 181
Taux de marge opérationnelle courante		1,78 %	2,70 %
Autres produits et charges opérationnels	24	14 061	-1 073
RESULTAT OPERATIONNEL		48 264	51 108
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	2 191	2 957
Coût de l'endettement financier brut	26	-12 855	-10 784
Coût de l'endettement financier net		-10 664	-7 827
Autres produits et charges financiers	27	-1 640	-679
RESULTAT FINANCIER	28	-12 304	-8 506
Charge d'impôt	29	-9 108	-14 896
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	30	294	285
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		27 146	27 991
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		25 613	26 263
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 533	1 728
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	31	3 382 287	3 423 322
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	31	3 382 287	3 423 322
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	31	7,57	7,67
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	31	7,57	7,67
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		27 146	27 991
Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-981	-1 712
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		872	-966
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		-189	293
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-298	-2 385
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		-298	-2 385
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		26 848	25 606
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		25 317	23 881
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 531	1 725

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 24 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 35).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2025	2024
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	25 613	26 263
Part des intérêts non contrôlants	1 533	1 728
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	2 173	3 529
Amortissements et provisions	87 018	74 874
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	9 109	14 896
Impôts versés	-13 583	-13 248
Résultat sur cessions d'actifs	-6 322	-874
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	74	53
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-3 832	—
Autres produits et charges calculés	231	203
Capacité d'autofinancement	102 014	107 424
Coût de l'endettement financier net	10 664	7 827
Variation du besoin en fonds de roulement	6 960	16 292
Flux de trésorerie généré par l'activité	119 638	131 543
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-36 366	-56 941
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	37 495	2 193
Subvention d'investissement	-8	-12
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-4 509	-96 230
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	—
Acquisitions d'immobilisations financières	-4 749	-5 096
Diminution d'immobilisations financières	6 511	3 846
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 626	-152 240
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-27 662	-34 689
Dividendes sur actions auto-détenues	600	304
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 593	-1 916
Augmentation de capital en numéraire	—	—
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	—	-6 299
Intérêts financiers nets versés	-10 664	-7 827
Emission d'emprunts	43 561	97 336
Remboursements d'emprunts	-95 334	-60 610
Remboursements de la dette financière locative	-38 356	-33 459
Autocontrôle	-1 626	-5 866
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-131 074	-53 026
Reclassement de trésorerie	—	—
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-13 062	-73 723
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	112 383	186 106
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	99 321	112 383

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2025	2024
Variation des stocks	-5 780	52 829
Variation des créances clients et autres débiteurs	12 427	26 096
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	437	-62 926
Intérêts courus non échus	-124	293
Variation du besoin en fonds de roulement	6 960	16 292
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-4 503	-79 356
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	-6	-16 874
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-4 509	-96 230
Cessions de participations avec perte de contrôle	—	—
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	—	—
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-1 105	-1 285
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-34 222	-54 157
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	60	123
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1 099	-1 622
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-36 366	-56 941

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	3 458	44 722	306	489 188	18 777	76 432	632 883	8 837	641 720
Inscription en réserve du résultat 2023				76 432		-76 432			
Résultat consolidé de l'exercice 2024						26 263	26 263	1 728	27 991
Distributions effectuées				-34 385			-34 385	-1 916	-36 301
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-42			-42		-42
Impact de la variation des actions auto-détenues				-5 866			-5 866		-5 866
Ajustement de juste valeur des titres					-1 661		-1 661		-1 661
Gains / Pertes actuariels					-721		-721	-4	-725
Paiements en actions				-3 469			-3 469	-20	-3 489
Variation du % d'intérêts				-1 210			-1 210	-5 089	-6 299
Engagements de rachat de minoritaires				6			6	67	73
Autres mouvements				50			50	131	181
Solde au 31 décembre 2024	3 458	44 722	306	520 704	16 395	26 263	611 848	3 734	615 582
Inscription en réserve du résultat 2024				26 263		-26 263			
Résultat consolidé de l'exercice 2025						25 613	25 613	1 533	27 146
Distributions effectuées				-27 062			-27 062	-1 593	-28 655
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-22			-22		-22
Impact de la variation des actions auto-détenues				-1 626			-1 626		-1 626
Ajustement de juste valeur des titres					-951		-951		-951
Gains / Pertes actuariels					655		655	-1	654
Paiements en actions				-2 430			-2 430	-15	-2 445
Variation du % d'intérêts				-149			-149	4 405	4 256
Engagements de rachat de minoritaires				87			87	1	88
Autres mouvements				13			13		13
Solde au 31 décembre 2025	3 458	44 722	306	515 778	16 099	25 613	605 976	8 064	614 040

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une Société Anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 mai 2026.

Évènements significatifs de l'exercice 2025

La société FINANCIERE VM DISTRIBUTION a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

La société PLASTI+ a été absorbée par CHRISTAUD par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

VM DISTRIBUTION a apporté à CHRISTAUD sa branche d'activité de Négoce de matériaux à destination des travaux publics, à effet du 1^{er} avril 2025.

Ces 3 opérations n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

La société LA BOITE A OUTILS a pris le contrôle de RG BRICOLAGE fin novembre 2025.

Le Groupe affiche une augmentation des coûts logistique, avec la mise en service de la nouvelle plateforme de La Boisse, qui impacte négativement le Résultat Opérationnel Courant de 12,0 M€ sur l'exercice 2025.

Une opération de cession-bail a été réalisée le 29 septembre 2025 et a concerné 9 sites immobiliers du Groupe SAMSE. La valeur totale de cession des sites s'est élevée à 33,1 millions d'euros. Les impacts sur le compte de résultat consolidé sont décrits en note 24.

Note 1 – Principes comptables

1.1 - Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2 - Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3 - Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.
- Amendement à IAS 21 – Absence de convertibilité d'une devise.

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

[1.4 - Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne](#)

Textes applicables par anticipation :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPA).
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers.
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.
- Améliorations annuelles des normes IFRS - Volume 11.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 19 – Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

[1.5 - Base d'évaluation](#)

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

[1.6 - Utilisation d'estimations et hypothèses](#)

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles,
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés,
- L'estimation des provisions pour risques et charges,
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

[1.7 - Périmètre et méthodes de consolidation](#)

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2025, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de

direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées

comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux

propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si

les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées.

Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous

les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que «produits différés» et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
(1) Les différents composants retenus sont les suivants :	
Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second oeuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés

au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

– Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (Bricolage et Négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur

nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

– Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en «Autres produits et charges opérationnels».

Contrats de location

L'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 a été mise en œuvre pour la première fois au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a essentiellement deux types de contrats: les voitures de société en location et les baux commerciaux. Concernant les durées de location, les contrats afférents aux véhicules de société sont établis sur des périodes courtes et prévisibles (environ 4 ans en moyenne). Pour les baux commerciaux le Groupe prend en compte les options de renouvellement sur un horizon de 5 ans. Sauf exception, le Groupe reste sur un principe de renouvellement en prenant en compte la continuité d'exploitation. Les fins de contrats peuvent résulter de la fermeture du site d'exploitation, un déménagement, ou encore le rachat du bien immobilier pour qu'il soit en pleine propriété. Les durées retenues pour les baux commerciaux restent supérieures aux durées d'amortissement des agencements sur les sites concernés.

La méthode utilisée afin de déterminer le taux d'actualisation pour évaluer le montant des droits d'utilisation est différenciée en fonction du type de bien. Pour les véhicules, le Groupe utilise le taux implicite des contrats de location. Pour les baux commerciaux, le taux est déterminé en prenant en considération le financement sur la base d'un emprunt avec des caractéristiques similaires/équivalentes (type de bien, garantie, duration).

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur

juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est

considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.

Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours desquelles elles interviennent.

Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

- 4) Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi ces actifs est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture par le Groupe. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit principalement de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe et d'achats à termes de devises.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 16).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement

convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

– Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

– Cartes de fidélité

Dans les magasins de Bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

– Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

– Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêt des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 19 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant corrigé des autres produits et charges opérationnels.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen

d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le Négoce de matériaux de construction et le Bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR notamment en ce qui concerne la gestion des stocks.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2025.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1 - Détentions directes par la société mère

SOCIÉTÉS DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31 DÉCEMBRE 2025		AU 31 DÉCEMBRE 2024	
			QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	I.G	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %
SAS CHRISTAUD	- 2 - SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 3 - SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BTP DISTRIBUTION	- 4 - SAMSE SA	I.G	98,86 %	98,86 %	98,86 %	98,86 %
SAS M+ MATERIAUX	- 5 - SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS FINANCIERE VMD	- 6 - SAMSE SA	Fusion absorption dans la société SAMSE avec effet au 1^{er} janvier 2025			100,00 %	100,00 %
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS DORAS	- 8 - SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS VM DISTRIBUTION	SAMSE SA	Reclassement interne des titres	I.G	100,00 %	100,00 %	
SAS VM TRANSPORT	SAMSE SA	Reclassement interne des titres	I.G	100,00 %	100,00 %	
SAS MAURIS BOIS	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50 %	77,50 %	77,50 %
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60 %	99,60 %	99,60 %
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00 %	96,00 %	96,00 %
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00 %	90,00 %	90,00 %
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14 %	0,14 %	0,14 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA	Prise de contrôle	I.G	100,00 %	100,00 %	50,00 %
SAS MATERIAUX SIMC	- 10 - SAMSE SA		MEQ	44,78 %	44,78 %	44,78 %
SAS PLATTARD SAS	- 9 - SAMSE SA		MEQ	33,99 %	33,99 %	33,99 %
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00 %	25,00 %	25,00 %

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence

2.2 - Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	31 DÉCEMBRE 2025		31 DÉCEMBRE 2024		
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS								
SAS COMPTOIRS DU SUD	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,99 %	70,00 %	69,99 %	
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,99 %	50,00 %	49,99 %	
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,99 %	50,00 %	49,99 %	
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,98 %	100,00 %	99,98 %	
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,98 %	100,00 %	99,98 %	
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,99 %	40,00 %	39,99 %	
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS					40,00 %	39,99 %	
			Cession sur le deuxième semestre 2025					
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,99 %	40,00 %	39,99 %	
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	69,99 %	69,98 %	39,98 %	39,97 %	
SCI CHAMPIMMO	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	30,00 %	29,99 %	30,00 %	29,99 %	
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD								
SAS PLASTI +	SAS CHRISTAUD	Fusion absorption dans la société CHRISTAUD avec effet au 1er janvier 2025				100,00 %	100,00 %	
SAS COMINEX	SAS CHRISTAUD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS GEMOISE-PLAST	SAS CHRISTAUD		I.G	96,62 %	96,62 %	96,62 %	96,62 %	
SAS GEMOISE PARIS	SAS CHRISTAUD & GEMOISE-PLAST		I.G	98,00 %	98,00 %	98,00 %	98,00 %	
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY								
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	SAS HENRY		MEQ	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %	
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION								
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00 %	98,86 %	100,00 %	98,86 %	
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	39,54 %	40,00 %	39,54 %	
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	39,54 %	40,00 %	39,54 %	
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX								
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE VMD								
SAS VM DISTRIBUTION	SAS FINANCIERE VMD	Reclassement interne des titres suite à fusion absorption				100,00 %	100,00 %	
SAS VM TRANSPORT	SAS FINANCIERE VMD	Reclassement interne des titres suite à fusion absorption				100,00 %	100,00 %	

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	31 DÉCEMBRE 2025		31 DÉCEMBRE 2024	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86 %	99,86 %	99,86 %	99,86 %
SCI DU VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS MENUISERIE RENOVATION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOCOBOIS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS OXYGEN FERMETURES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SPRL BELPARMAT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES MINES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DE LA BOUDEAUDE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI IMMODOR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ESSARDS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ABATTOIRS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI TETE AU LOUP	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA JONCTION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT FORT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI SAINT GEORGES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT BOUREY	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI POUSSON COSNE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LOUIS PERGAUD	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LES CAVALIERS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA DUJON BETON	SAS DORAS		MEQ	23,30 %	23,30 %	23,30 %	23,30 %
SCI ESPACE +	SAS DORAS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %

2.3 - Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIÉTÉS DÉTENUES	SOCIÉTÉS DÉTENTRICES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	31 DÉCEMBRE 2025		31 DÉCEMBRE 2024	
				QP CAPITAL DÉTENU en % DE CONTRÔLE DANS LE SOUS-GROUPE	QP CAPITAL DÉTENU en % D'INTERETS DANS LE SOUS-GROUPE	QP CAPITAL DÉTENU en % DE CONTRÔLE DANS LE SOUS-GROUPE	QP CAPITAL DÉTENU en % D'INTERETS DANS LE SOUS-GROUPE
-9- PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	SAS PLATTARD		I.G	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10 %	96,10 %	96,10 %	96,10 %
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL SOBEFA	SARL ALBON PREFA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50 %	32,50 %	32,50 %	32,50 %
SAS TFD	SARL DDM		MEQ	50,00 %	25,00 %	50,00 %	25,00 %
SAS FC ING & CONSEILS	SAS PLATTARD		MEQ	33,51 %	33,51 %	33,51 %	33,51 %
SAS BCE DEVELOPPEMENT	SAS FC ING & CONSEILS		MEQ	68,38 %	22,91 %	68,38 %	22,91 %
-10- PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MATERIAUX SIMC							
SAS TRANSMATLOG	SAS MATERIAUX SIMC		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS MS MATERIAUX	SAS MATERIAUX SIMC		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS GMD	SAS MATERIAUX SIMC	Fusion absorption dans la société SIMC avec effet au 1er janvier 2025				100,00 %	100,00 %

2.4 - Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2025

Prises de contrôle

Sociétés	Date effective	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention au 31/12/2025	Société détentrice
SAS RG BRICOLAGE	21/11/2025	Bricolage	I.G	69,99	SAS LA BOITE A OUTILS
SAS TARARE MATERIAUX	22/12/2025	Négoce	I.G	100,00	SAMSE SA

Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption

Sociétés	Date effective	Activité	Société absorbante
SAS FINANCIERE VMD	01/01/2025	Négoce	SAMSE SA
SAS PLASTI +	01/01/2025	Négoce	SAS CHRISTAUD

Opérations de cession

Sociétés	Date effective	Activité	Société détentrice
SCI CHABER	21/11/2025	Bricolage	SAS LA BOITE A OUTILS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent les sociétés SAS PLATTARD et SAS MATERIAUX SIMC.

L'information figure sur la page précédente, dans la colonne intitulée « événements de l'année ».

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2025, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 DÉCEMBRE 2025		Au 31 DÉCEMBRE 2024	
	France	Etranger	France	Etranger
Nombre de sociétés		(1)		(1)
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	57	1	57	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	13		16	
sous - total	70	1	73	1
TOTAL	71		74	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SAS DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

2.5 - Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2025						Total consolidé
	SAMSE	LA BOITE A OUTILS	DORAS	M+ MATERIAUX	VMD	Autres filiales	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	210 209	97 642	69 207	69 185	135 835	238 209	820 287
Endettement financier hors Groupe	255 481	61 969	60 419	47 895	95 562	82 549	603 875
Trésorerie au bilan	25 521	2 078	21 235	16 544	2 471	43 557	111 406
Flux de trésorerie liés à l'activité	28 459	21 020	18 246	19 228	-5 957	42 019	123 015

Événements postérieurs à la clôture des comptes

– Reclassement interne des titres de participation de la société SOCOBOIS de DORAS à MAURIS BOIS, avec effet au 1^{er} janvier 2026. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Note 3 – Écarts d'acquisition

3.1 - Évolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	105 993
Augmentations / Acquisitions	10 562
Diminutions / Sorties	-25
à la clôture de l'exercice	116 530
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	32 638
Dépréciations / pertes de valeur	2 007
à la clôture de l'exercice	34 645
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	73 355
à la clôture de l'exercice	81 885

3.2 - Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

		A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
			Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements de poste à poste	
GROUPE VM DISTRIBUTION	Transfert d'activité Travaux Publics en 2025	21 246				-8 099	13 147
SAS GEMOISE PARIS		11 040					11 040
SAS RG BRICOLAGE	Prise de contrôle en 2025		10 462				10 462
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS		8 592					8 592
CHRISTAUD LNTP	Transfert d'activité Travaux Publics en 2025					8 099	8 099
SAS DORAS		5 841			435		5 406
SAS M+ MATERIAUX		4 136			448		3 688
SAS ZANON TRANSPORTS		2 286					2 286
SAS GEMOISE-PLAST		1 747					1 747
SAS DEDB	Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2014	1 722					1 722
SAS OXYGEN FERMETURES		1 619					1 619
SA SAM	Société absorbée par SAMSE en 2004	1 433					1 433
SAS TS HABITAT	Société tupée avec LA BOITE A OUTILS en 2012	1 300					1 300
SAS GAMAG	Société absorbée par SAMSE en 2014	1 320					1 078
SAS LA BOITE A OUTILS		706			242		706
SA BENET	Société absorbée par SAMSE en 2004	669					669
SAS CO DI PLAST	Société absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2015	619					619
CHAIX MATERIAUX CASTELLANE		555					555
PLOTON	Société absorbée par DORAS en 2012	523					523
SAS PLASTI +	Société absorbée par CHRISTAUD en 2025	459					459
SAS LEADER CARRELAGES	Société absorbée par SAMSE en 2021	433					433
SA ROCH MATERIAUX	Société absorbée par SAMSE en 2002	385					385
SAS BILLMAT	Société absorbée par CHRISTAUD en 2022	564			198		366
CLAIRE CARRELAGE MONTROND		366					366
CGB REIMS		350					350
SAS BLANC MATERIAUX		340					340
SAS SOCOBOIS		286					286
CSI MATERIAUX	Société absorbée par DORAS en 2010	282					282
RUDIGOZ	Société absorbée par SAMSE	577			300		277
SAS TC-HP	Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2017	237					237
JUSSEY MATERIAUX		220					220
SAS EXPOTEO	Société absorbée par SAMSE en 2012	204					204
BTP WOIPPY		204					204
SAS MATERIAUX DES ALPES	Société tupée avec SAMSE en 2011	182					182
SARL LECHENNE	Société absorbée par SAMSE en 2002	176					176
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT		176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	Société tupée avec SAMSE en 2012	169					169
SARL ISO-NEG	Société tupée avec M+ MATERIAUX en 2016	167					167
LASSERE		159					159
SAS MAURIS BOIS		149					149
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ		145					145
SOVAPRO & SOVAPRO MHD	Société absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020	141					141
SA BRICO ALES	Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008	132					132
SAS DEGUERRY	Société absorbée par SAMSE en 2021	342			215		127
MOTTY	Société absorbée par SAMSE	110					110
SAS FOREZ MAT	Société absorbée par SAMSE en 2019	161			134		27
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS		885	100	25	35		925
Total		73 355	10 562	25	2 007	—	81 885

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 20 couples de 2 sites physiques sur 399 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	67 150
Bricolage	14 735

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 51 UGT, celui de VM DISTRIBUTION à 64 UGT et celui de GEMOISE Paris à 2 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose sur des multiples d'agrégats comptables (entre 10 % et 15 % du chiffre d'affaires ajouté à un multiple de 2 fois le résultat d'exploitation). Une analyse de sensibilité est effectuée avec des valeurs de multiple dégradées (5 % du chiffre d'affaires). Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause la conclusion du test.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, ou si l'analyse de sensibilité réalisée n'est pas satisfaisante, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 9,03 % pour 2025 (9,72 % en 2024). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2025 (identique en 2024).

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 17 UGT pour un montant global de **2 007 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci. Une variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0,5% engendrerait une modification des valeurs recouvrables de plus ou moins 5,5 millions d'euros.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et les hypothèses opérationnelles retenues reflètent les meilleures estimations de la direction. Elles incluent la mise en place de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	8 592
UGT GEMOISE PARIS St Mard	7 507
UGT GEMOISE PARIS Orly	3 533
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
VM L'ILE D'YEU	2 219
VM LNTP RENNES	2 187
UGT GEMOISE-PLAST (Clairoix)	1 747
OXYGEN FERMETURES	1 619
VM LNTP VANNES	1 618
UGT DORAS DIJON	1 581
Autres UGT sans écart d'acquisition individuellement supérieur à 1,5 M€	34 261
Bricolage	
RG BRICOLAGE	10 462
Autres UGT sans écart d'acquisition individuellement supérieur à 1,5 M€	4 273
TOTAL	81 885

3.3 - Détermination des écarts d'acquisition - prise de contrôle

	RG BRICOLAGE
Prix d'acquisition des 30% (A)	4 253
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 40% (B)	5 666
Juste valeur des intérêts non contrôlants (30%) (C)	4 253
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (D)	3 710
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	15
Écart d'acquisition (A+B+C-D)	10 462

Dans le cadre de l'acquisition de la société RG BRICOLAGE, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis. Le Groupe a opté pour la méthode de l'écart d'acquisition complet. La part de l'écart d'acquisition allouée aux intérêts non contrôlants s'élève à 3 140 milliers d'euros. La trésorerie nette reprise de la société RG BRICOLAGE au moment de l'acquisition s'élevait à -17 milliers d'euros. Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 70 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 3 832 milliers d'euros.

Ce produit, déterminé à la date de prise de contrôle, a été enregistré au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 24).

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de cet écart d'acquisition.

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	699	39 008	849	40 556
Augmentations / Acquisitions	7	998	100	1 105
Diminutions / Sorties	7	5		12
Mouvements de périmètre	Entrées	15	16	31
Mouvements de périmètre	Sorties		100	100
Virements de poste à poste	-21	808	-117	670
à la clôture de l'exercice	678	40 824	748	42 250
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	—	35 909	597	36 506
Dotations aux amortissements		2 589		2 589
Dépréciations / pertes de valeur			13	13
Reprises de dépréciations / pertes de valeur			276	276
Diminutions / cessions		5	7	12
Mouvements de périmètre	Entrées	15	16	31
Mouvements de périmètre	Sorties			—
Virements de poste à poste		19	251	270
à la clôture de l'exercice	—	38 527	594	39 121
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	699	3 099	252	4 050
à la clôture de l'exercice	678	2 297	154	3 129

Note 5 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	526 665	424 907	88 664	240 694	29 703	20 264	1 330 897
Augmentations / Acquisitions	12 619	56 177	5 225	9 190	8 520	7 478	99 209
Diminutions / Sorties	34 561	14 284	5 166	10 413	7 749	1 396	73 569
Mouvements de périmètre	Entrées	597	9 742	443	1 981	36	12 799
Mouvements de périmètre	Sorties						0
Virements de poste à poste	12 120	115	-7 551	10 915	105	-16 908	-1 204
à la clôture de l'exercice	517 440	476 657	81 615	252 367	30 615	9 438	1 368 132
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	292 000	128 520	59 438	174 274	15 391	0	669 623
Dotations aux amortissements	18 070	32 569	6 349	17 783	8 434		83 205
Dépréciations / pertes de valeur	23			230			253
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	44			158			202
Diminutions / cessions	19 393	4 652	4 609	9 304	7 559		45 517
Mouvements de périmètre	Entrées	257	3 174	262	1 136	14	4 843
Mouvements de périmètre	Sorties						0
Virements de poste à poste	1 688		-5 920	3 588	35		-609
à la clôture de l'exercice	292 601	159 611	55 520	187 549	16 315	0	711 596
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	234 665	296 387	29 226	66 420	14 312	20 264	661 274
à la clôture de l'exercice	(1) 224 839	317 046	26 095	64 818	14 300	9 438	656 536

(1) 919 K€ d'actif immobilier destiné à la vente au 31 décembre 2025. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne «Actifs classés comme détenus en vue de la vente».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2025.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 69,3 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2025, aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe présente les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de deux actifs immobiliers destinés à la vente.

5.1 - Écarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2025	Valeur nette au 01/01/2025	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Terrains	10 124	9 920			51	10 073	9 869
Constructions	36 266	22 962			153	36 113	21 216
Total	46 390	32 882	0	0	204	46 186	31 085

5.2.a - Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	14 286	14 286
Dotations aux amortissements		140	140
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	14 426	14 426
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	1 855	3 348
à la clôture de l'exercice	1 493	1 715	3 208

5.2.b - Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	467	4 652	5 119
Augmentations / Acquisitions		290	290
Diminutions / Sorties	95	29	124
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	372	4 913	5 285
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	326	2 410	2 736
Dotations aux amortissements	19	425	444
Diminutions / Sorties	95	43	138
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	250	2 792	3 042
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	141	2 242	2 383
à la clôture de l'exercice	122	2 121	2 243

5.3.a - Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2025	2024
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	37	109
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	37	72
De 2 à 5 ans		37
Plus de 5 ans		
	37	109

5.3.b - Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2025	2024
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	1709	1 903
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	400	424
De 2 à 5 ans	1309	1 287
Plus de 5 ans		192
	1709	1 903

5.4 - Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à constructon	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	18 649
Albertville	23 972	Modane	4 870	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Saint Martin d'Hères	35 961	Barcelonnette	15 829	Joyeuse	6 228
Aubenas	25 040	Veynes	9 051	Bernis	11 425	Vienne	16 820
Bellegarde	12 014			Briançon	16 487		
Bourg d'Oisans	8 209			Cornillon	15 087		
Bourg Saint Maurice	11 689			Crolles	7 198		
Chambéry	4 968			Digne	19 845		
Château Arnoux	4 606			Echiroles (CAREO)	3 000		
Corbas	22 416			Eybens	6 690		
Digne (CAREO)	3 910			Gap (CAREO)	2 200		
La Mure	10 000			Grenoble Centre	698		
La Tour du Pin	15 307			Guillestre	12 000		
Largentière	7 818			La Grand Combe	5 700		
Le Pouzin	10 080			La Motte Servolex	14 817		
Lyon	4 114			Lans en Vercors	4 500		
Meximieux	27 238			Le Pont de Beauvoisin	15 137		
Moirans	18 657			Margencel	12 537		
Privas	8 115			Meythet (CAREO)	2 392		
Pusignan	10 618			Monistrol	8 046		
Ruoms	8 635			Montpezat	4 015		
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063			Montréal la Cluse (DEGUERRY)	18 532		
Saint Genis Laval	17 416			Moutiers	6 908		
Saint Genis Pouilly	19 521			Nozières	18 085		
Saint Jean de Maurienne	9 029			Pontcharra	10 000		
Saint Julien en Genevois	10 467			Retournac	11 695		
Saint Marcellin	13 943			Saint Ambroix	14 063		
Saint Pierre d'Albigny	9 335			Saint Firmin	6 350		
Saint Quentin Fallavier	20 000			Saint Jean de Moirans (MENEO)	10 251		
Saint Savin	16 881			Saint Priest	19 335		
Seyne les Alpes	5 970			Sisteron	20 876		
Sillingy	31 474			St Etienne (MENEO)	1 065		
St Etienne	15 431			St Etienne MPPI	7 000		
Valence	24 738			Sury Le Comtal	6 762		
Vif	8 000			Tassin la demi lune	4 214		
Ville la Grand	19 074			Vallon Pont d'Arc	4 593		
				Vaulx en Velin	8 256		
				Villemoirieu	2 509		

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs).

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction.

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial.

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction.

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains.

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie	tènement mixte	superficie	location simple	superficie
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Castellane	4 869
				La Mure Argens	3 732
				Villars Colmars	13 333
SAS CHRISTAUD					
Aubenas	4 958			Ambarés et Lagrave	3 724
Beaumont les Valence	13 008			Aiffres (LNTP)	9 365
Bourgoin Jallieu	9 378			Brive la gaillarde	4 150
Chassieu	5 615			Castelculier	7 242
Coutances	7 812			Caudan	3 895
Echirolles	8 618			Clermont Ferrand	3 222
Irigny	6 275			Cluses	590
Meyzieu	3 000			Colombelles	5 615
Pusignan	8 010			Dannemarie sur Crête	2 852
Saint Genis Pouilly	193			Fegersheim	260
Vogllans	4 000			Fontanes	6 116
				Gap	500
				Grand Couronne	960
				Haguenau	2 187
				La Roche sur Yon Sud	21 684
				La Talaudière	5 000
				Lagny sur Marne	2 004
				Lens	4 200
				Miniac Morvan (LNTP)	9 605
				Parçay Meslay	7 673
				Pierrelatte	8 800
				Ploufragan (LNTP)	9 819
				Ploumagoar	2 823
				Richwiller	1 736
				Saint Barthelemy	11 145
				Saint Herblain (LNTP)	11 010
				Saint Jacques de la	8 741
				Saint Léonard	3 890
				Saint Nazaire (LNTP)	5 600
				Soullans (LNTP)	16 951
				St Germain Laprade	1 980
				St Jacques de la Lande	18 061
				Vannes (LNTP)	9 107
				Vienne	3 010
				Villeneuve sur Lot	3 909
				Vinsobres	10 600
				Vire	5 093
				Woustviller	236
SAS GEMOISE-PLAST					
				Clairoix	4 904
SAS GEMOISE PARIS					
				Saint Mard	8 626
				Orly	1 289
SAS BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	24 009			Châlon sur Saone	5 154
Fegersheim	11 271			Dannemarie sur Crete	13 960
Richwiller	19 300			Dijon	14 924
Woippy	12 912			Etupes	5 700
Woustviller	14 739				

SAS MAURIS BOIS

Argonay	59 802	Seyssins	16 697	Briançon	4 066
Meyzieu	15 671			Montélimar	5 000
Sallanches	8 775				
Sorbiers	21 307				
Valence	8 236				
Voiron	5 797				

SAS OXYGEN FERMETURES

				Dinsheim sur bruche	7 285
--	--	--	--	---------------------	-------

AGENCES DE NEGOCE						
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction superficie en m ²
SAS DORAS						
Arbois	13 736	Crottet	13 773	Baume les Dames	6 663	
Arcy sur Cure (Claude Matériaux)	7 003	Luxeuil (Caréo)	3 450	Beaune	23 829	
Besançon	16 300			Boz	9 969	
Bourg en Bresse (MENE0)	4 409			Brethenay	2 095	
Béthencourt	12 548			Brethenay (Ménéo)	5 658	
Chalindrey	6 206			Chatenoy le Royal	1 100	
Chenôve	30 824			Chenôve 6	42 250	
Ciel	9 344			Dijon	11 970	
Cluny	9 845			Fain les Montbard	12 430	
Corbigny	9 700			Joigny	7 660	
Cosne sur Loire	8 547			Nuits Saint Georges	10 124	
Decize	7 596			Ormans	5 119	
Dole	17 000			Polisot	5 055	
Dracy le Fort (Cléau)	42 335			Reims	7 156	
Faverney	5 000			Remiremont	10 352	
Gueugnon	7 698			Rioz	10 457	
Is sur Tille	14 162			Saint Dizier	11 312	
Jussey	8 829			Saint Marcel	24 130	
Langres	11 473			Saint Thibault (Martin Carrelage)	5 213	
Le Creusot	9 054			Saint Usage	11 569	
Lons le Saunier	17 430			Torcy le Grand	9 300	
Macon	12 468			Toucy	11 828	
Montceau les Mines	20 238					
Moulins Engilbert	5 779					
Nevers jonction	3 063					
Nevers Saint Eloi	30 466					
Pont sur Yonne	6 467					
Pontarlier	15 214					
Saint Satur	5 612					
Sainte Colombe sur Seine	10 554					
Semur en Auxois	6 028					
Seurre	7 619					
Vesoul	10 286					
SAS SOCOBOIS						
				Rosières-près-Troyes	38 622	
SAS M+ MATERIAUX						
Agde	4 520	Hossegor	5 686	Agen	13 869	
Bergerac PPI / M+express / Socobois	15 000	Sarlat	18 128	Alès	9 046	
Carcassonne (ménéo)	6 324			Argelès	5 688	
Castelginest (Socobois)	32 424			Aureilhan	5 195	
Castres	7 819			Baillargues	15 179	
Claira	12 504			Baillargues PPI	7 100	
Congénies	7 296			Begles (careo)	250	
Le Buisson de Cadouin	12 285			Begles (PPI)	4 500	
Mérignac PPI	3 895			Beziers (PPI)	5 166	
Peyriac-Minervois	4 413			Brive	14 173	
Saint Loubes	7 717			brive (PPI)	17 350	
St Jean d'Illiac	12 310			Béziers	10 550	
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Canhoes	4 000	
				Carcassonne (G.O.)	8 790	
				Castanet Tolosan	9 264	
				Castelginest	8 000	
				Colombiers	4 000	
				Colombiers 2	3 300	
				Cornebarrieu	10 977	
				Dax	7 501	
				Fenouillet	6 722	
				Floirac	3 790	
				Frontignan	4 666	
				La Teste de Buch	2 442	
				Lescar	5 000	
				Libourne	4 866	
				Lézignan (PPI)	3 154	
				Lézignan-Corbières	8 978	
				Montauban	12 620	
				Montpellier	7 915	
				Montredon-des-Corbières	12 587	
				Mouguerre	7 015	
				Mérignac charpente	8 591	
				Naves (Tulles)	7 510	
				Nîmes	8 750	

AGENCES DE NEGOCÉ							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
				Paulhan	5 218		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Périgueux	13 620		
				Ria	6 736		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 534		
				Saillagouse	6 352		
				Saint Alban	3 898		
				Saint Chely d'Apcher	3 980		
				Salles	9 100		
SAS VM DISTRIBUTION							
Angouleme	12 304			Aizenay	15 243		
Bouguenais	16 700			Ancenis Saint Gereon	10 760		
Brioux Sur Boutonne	23 755			Avrille	12 549		
Chatellerault	28 267			Aytre	22 344		
Chauvigny	9 411			Beauvoir sur Mer	13 016		
Eguzon Chantome	10 293			Biganos	15 979		
Fontaines Etoupefour	13 450			Bretteville du Grand Caux	4 361		
Grandchamps Des Fontaines	22 463			Bressuire	10 988		
La Chataigneraie	9 761			Carbon Blanc	15 034		
La Roche Sur Yon Sud	19 844			Cholet	13 986		
Le Blanc	8 436			Demouville	12 460		
Le Havre	21 018			Eysines	9 163		
Les Sables d'Olonne (Le Château d'Olonne)	28 753			Eysines (bois)	3 688		
Medis	8 531			Guerande	10 982		
Mirebeau	7 324			Guerande (carrelage)	2 949		
Nalliers	11 339			Ile d'yeu	4 168		
Niort	13 310			La plaine sur Mer	7 771		
Niort (bois)	7 355			La roche sur Yon Nord	1 369		
Parthenay	21 066			Le Houleme	12 766		
Pouzauges	9 956			Le Petit Quevilly	3 922		
Saint Aignan	16 127			Les Herbiers	18 447		
Saint Philbert de Grand Lieu	6 874			Les Sables d'Olonne (Le Château d'Olonne)	6 869		
Vouneuil Sous Biard	82 857			Les sables d'olonne (Olonne sur mer)	9 582		
				Longeville sur Mer	11 306		
				Lucon	12 032		
				Montaigu Vendee	11 316		
				Poitiers	12 001		
				Reze	217		
				Roulet Saint Estephe	19 425		
				Saint Barthelemy d'Anjou	32 575		
				Saint Gilles Croix de Vie	10 354		
				Saint Herblain	13 101		
				Saint Pierre d'Oleron	16 816		
				Sainte Eulalie	17 842		
				Sainte Verge	9 256		
				Saintes	7 237		
				Tonnay Charente	14 465		
				Tours	11 600		
				Trignac	15 883		
				Vertou	6 765		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Arlès	20 000	Bassens	20 660	Alès	16 702	Albertville	8 900
Echirolles	22 423	Briançon	12 798	Annecy (Seynod)	17 203		
L'Isle d'Abeau	11 910	Décines	9 498	Annemasse	15 399		
Le Creusot	11 184	Saint Jean de Moirans	31 059	Aubenas	14 245		
Saint Julien en Genevois	2 489			Champagnole	13 934		
Saint Martin d'Hères	14 146			Château-Thierry	16 016		
Thyez	17 816			Dijon	19 423		
				Drumettaz	9 000		
				Gap	8 029		
				La Tour du Pin	12 429		
				Le Pont de Beauvoisin	8 769		
				Margencel	13 346		
				Montélimar	15 383		
				Narbonne	20 717		
				Pontarlier	17 500		
				Privas	944		
				Remiremont	9 002		
				Romans	8 000		
				Saint Jean de Maurienne	11 278		
				Sallanches	14 065		
				Thonon	9 138		
UNITES LOGISTIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	107 759			La Boisse	112 490		
SAS VM DISTRIBUTION							
Herbergement	57 658						
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS							
		Saint Hilaire du Rozier	57 097	Vinay/Beaulieu	26 363		
SAS CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	1 218		
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location emphytéotique	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS EPPS							
Aix les Bains	642			Annemasse	2 932	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Argonay	1 010		
Gap	550			Barcelonnette	665		
La Motte Servolex	463			Cadenet	614		
La Mure	467			Digne	1 240		
La Tour de Salvagny	223			Le Pont de Beauvoisin	666		
Lyon	240			Meyreuil	641		
Montélimar	667			Mouans Sartoux	280		
Pusignan	220			Saint Savin	636		
Ruoms	657			Valence	665		
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
CENTRES ADMINISTRATIFS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SAS VM DISTRIBUTION							
Herbergement	8 424						
SAS DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						
SIEGE SOCIAL GROUPE							

MAGASINS DE BRICOLAGE								
*	propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
*	propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE								
Grenoble		21 420						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (Négoce de matériaux de construction et Bricolage) est propriétaire de **138 points de vente**.

219 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **14 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Note 6 – Titres mis en équivalence

6.1 - Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		63 819
Augmentations		294
Diminutions		2 425
Mouvements de périmètre	Entrée	
Mouvements de périmètre	Sortie (1)	3 048
à la clôture de l'exercice		58 640

(1): Cession SCI CHABER (951 K€) et prises de contrôle RG BRICOLAGE (1 833 K€) et TARARE MATERIAUX (264 K€).

6.2 - Détails des titres mis en équivalence

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
PLATTARD (Groupe)	32 417	32 770
MATERIAUX SIMC (Groupe) (1)	19 195	19 311
SAS BOURG MATERIAUX	2 908	2 800
SA DIJON BETON (1)	2 346	2 472
SCI ENTREPOT FROMENT	1 644	1 586
SAS DIDIER (1)	818	1 090
SCI CHAMPIMMO	413	406
SCI ENTREPOT NIMES	101	464
SCI LE CARREAU	84	84
SCI ESPACE PLUS	14	8
SAS PROVVEDI (1)	-1 300	-467
SAS RG BRICOLAGE (1)		2 088
SCI CHABER		947
SAS TARARE MATERIAUX		260
Total	58 640	63 819

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 6.4)

6.3 - Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	31 850	1 668	567	918	235 000	Négoce	606
MATERIAUX SIMC (Groupe)	44,78	19 100	215	96	249	150 275	Négoce	542
SA DIJON BETON	23,30	2 487	-609	-142	0	30 005	Négoce	61
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	2 791	233	117	0	22 347	Négoce	38
SAS PROVVEDI	45,00	-467	-1 851	-833	0	7 582	Négoce	41
SAS DIDIER	25,00	1 093	-1 100	-275	0	10 000	Négoce	41
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	1 266	945	378	320	1 804	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	66	85	17	17	85	Bricolage	0
SCI ENTREPOT NIMES	40,00	464	-907	-363	0	869	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	1	63	13	7	76	Négoce	0
SCI CHAMPIMMO	30,00	406	24	7	0	253	Négoce	0

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel «Négoce».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2025 et 2024, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités Négoce		Entités Bricolage	
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Chiffre d'affaires	235 000	242 780	150 275	160 908	70 010	72 158	3 011	22 609
Résultat opérationnel courant	2 075	6 183	969	2 035	-2 173	-3 754	1 974	5 267
Résultat net	721	1 524	215	1 466	-2 172	-3 611	147	3 688
Autres éléments du résultat global	0	0	105	-55	59	-24	0	-22
Résultat global total	721	1 524	320	1 411	-2 113	-3 635	147	3 666
Part attribuable aux actionnaires	1 668	2 413	320	1 411	-2 113	-3 635	147	3 666
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	-947	-889	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	117 645	117 919	74 020	60 611	13 094	15 086	18 472	32 630
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	120 930	124 531	63 556	63 971	28 388	30 846	342	8 260
Dettes non courantes	74 672	75 296	61 693	42 052	10 280	8 257	12 594	19 353
Dettes courantes	68 365	70 401	35 237	41 829	15 955	19 762	66	7 900
Actifs nets	95 538	96 753	40 646	40 701	15 247	17 913	6 154	13 637
Part attribuable aux actionnaires	95 373	96 411	40 646	40 701	15 247	17 913	6 154	13 637
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	165	342	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	32 770	33 114	18 201	18 271	5 635	7 590	5 237	4 558
Résultat global total attribuable au Groupe	567	820	143	631	-843	-1 428	741	1 453
Dividendes reçus	918	1 156	249	740	7	527	1 290	1 206
Autres mouvements / Cessions	-2	-8	-10	39	-263		-2 447	432
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	32 417	32 770	18 085	18 201	4 522	5 635	2 241	5 237
Ecarts d'acquisition	0	0	1 110	1 110	264	527	0	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	32 417	32 770	19 195	19 311	4 786	6 162	2 241	5 575

6.4 - Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
SAS MATERIAUX SIMC	1 110	1 110
SAS DIDIER	147	292
SA DIJON BETON	117	235
SAS PROVVEDI	—	—
SAS RG BRICOLAGE		338
Total	1 374	1 975

Note 7 – Titres de sociétés non consolidées

7.1 - Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	2,64	148 291	19 495	10 436	2 292	8 144	8 144	95	2 463	Négoce	4
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	0	0	Négoce	0
Total		148 291	19 495	10 441	2 292	8 149	8 149	95	2 463		4

7.2 - Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **8 144 milliers d'euros** et

la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **-981 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2024	-1 502
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice	190
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2025	-981
Plus value potentielle au 31 décembre 2025	-2 293
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2025	-981
Variation constatée dans les capitaux propres	-981
Valeur des titres au 01/01/2025	7 227
Cessions de titres au cours de l'exercice 2025	-836
Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2025	2 734
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2025	-981
Valeur des titres au 31/12/2025	8 144

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation selon la méthodologie définie par l'expert indépendant.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 190,12 € au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe SAMSE a cédé 4 065 titres DUMONT INVESTISSEMENT. Le prix de vente total s'élève à 835 milliers d'euros avec une valeur nette comptable des titres cédés équivalente.

7.3 - Évolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	7 232
Augmentations / Acquisitions	2 734
Diminutions / Sorties	836
Variation de juste valeur des titres acquis (par capitaux propres)	-981
à la clôture de l'exercice	8 149
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	—
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	—
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	7 232
à la clôture de l'exercice	8 149

Note 8 – Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	5 362	5 113	10 475
Augmentations / Acquisitions	1 635	169	1 804
Diminutions / Sorties	2 558	314	2 872
Mouvements de périmètre		17	17
Virements de poste à poste			
à la clôture de l'exercice	4 439	4 985	9 424
Dépréciations			
à l'ouverture de l'exercice	470	151	621
Dotations	830		830
Reprises			
Mouvements de périmètre			—
Virements de poste à poste			
à la clôture de l'exercice	1 300	151	1 451
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	4 892	4 962	9 854
à la clôture de l'exercice	3 139	4 834	7 973
(1) détail des créances sur participations			
SCI ENTREPOT FROMENT	1 324		
SAS PROVVEDI INDUSTRIE	1 465		
SAS BOURG MATERIAUX	200		
SCI ENTREPOT NIMES	150		
Total	3 139		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2025	2024
Actifs financiers en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de participation non consolidés	8 149	7 232
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	3 139	4 892
Autres actifs financiers	4 834	4 962
Total	16 122	17 086

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 9 – Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	315 387	18 483	296 904	313 689	18 279	295 410
Marchandises Bricolage	76 867	3 898	72 969	66 970	3 412	63 558
Total	392 254	22 381	369 873	380 659	21 691	358 968

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	247 533	30 249	217 284	241 791	31 180	210 611
Clients et comptes rattachés Bricolage	4 420	264	4 156	3 064	139	2 925
Total	251 953	30 513	221 440	244 855	31 319	213 536

10.1 - Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2025	2024
Non échues	185 605	177 941
Retard n'excédant pas un mois	15 331	15 387
Retard compris entre un et deux mois	8 311	9 715
Retard compris entre trois et cinq mois	6 233	6 266
Au-delà	36 473	35 546
Total	251 953	244 855

	Provisions	Provisions
	2025	2024
Non échues et retard n'excédant pas un mois	336	584
Retard compris entre un et deux mois	281	408
Retard compris entre trois et cinq mois	3 394	2 630
Au-delà	26 502	27 697
Total	30 513	31 319

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement. Le Groupe applique une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances clients (hors créances douteuses) ont également fait l'objet d'une dépréciation dont le calcul est basé sur les retards de paiements (règles basées sur l'historique).

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2025	2024	% de variation
Créances clients échues depuis 1 mois et au-delà (H.T.)	42 514	42 939	-0,99
Provision constatée	30 513	31 319	-2,57
% de créances échues depuis plus d'un mois couvertes par une provision	71,77	72,94	

10.2 - Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2025	2024
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		31 319	31 498
Dotations de l'exercice aux provisions		12 317	11 098
Reprises de provisions pour dépréciation :		13 223	14 362
▪ utilisées (1)	4 388	6 944	
▪ non utilisées	8 835	7 418	
Mouvements de périmètre	entrée	100	3 085
Mouvements de périmètre	sortie		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		30 513	31 319

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste «Autres produits et charges de l'exploitation courante»).

Note 11 – Les créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2025			2024		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances Négoce (1)	134 102	95	134 007	150 670	103	150 567
Autres créances Bricolage (1)	13 563		13 563	14 217		14 217
Charges constatées d'avance Négoce	6 510		6 510	6 238		6 238
Charges constatées d'avance Bricolage	531		531	931		931
Total	154 706	95	154 611	172 056	103	171 953

(1) détail ci-après

	2025	2024
(1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	147 570	164 784
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	66 566	56 245
Fournisseurs débiteurs (a)	18 009	22 197
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	11 024	23 960
Créances sur cessions d'immobilisations	22	82
Créances de TVA	36 498	34 610
Débiteurs divers	11 744	11 865
Créances sociales	673	1 595
État - impôt sur les sociétés	2 668	13 287
Autres créances fiscales	285	852
Autres créances diverses	81	91

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoires à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoires à recevoir est diminuée des avoires versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurant en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement.

Note 12 – Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Valeurs mobilières de placement Négoce	53 164	56 570
Valeurs mobilières de placement Bricolage	—	—
Disponibilités Négoce	55 687	63 449
Disponibilités Bricolage	2 555	1 553
Total	111 406	121 572

Trésorerie nette à la clôture

	2025	2024
Valeurs mobilières de placement	53 164	56 570
Disponibilités	58 241	65 002
Trésorerie passive	-12 085	-9 189
Total	99 320	112 383

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 13 – Capitaux propres13.1 - Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	83 965	3 374 119

13.2 - Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2025	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	132,00	456 467 088

Évolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2022	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2023	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2024	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2025	1	0	3 458 084	0	3 458 084

13.3 - Intérêts non contrôlants

	2025	2024
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	6 532	2 006
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	1 532	1 728
Total	8 064	3 734

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2025	2024
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	Bricolage	50,01	50,01
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	50,01	50,01
RG BRICOLAGE	Bricolage	30,02	
COMPTOIRS DU SUD	Bricolage	30,01	30,01

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		RG BRICOLAGE		COMPTOIRS DU SUD	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	17 670	19 100	21 849	23 258	1 924		31 191	36 433
Résultat opérationnel courant	877	932	2 393	2 615	345		729	496
Résultat net	638	693	1 771	1 949	240		-208	185
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	319	347	886	975	72		-62	56
Autres éléments du résultat global	-6	-10	-7	-11	-5		-8	-4
Résultat global total	632	683	1 764	1 938	235		-216	181
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	316	342	882	969	71		-65	54
Actifs non courants	4 547	5 630	7 927	8 572	18 752		13 197	17 773
Actifs courants	5 129	4 757	5 498	5 289	7 231		9 224	11 058
Dettes non courantes	3 157	3 779	5 250	5 660	6 654		13 741	19 060
Dettes courantes	4 293	4 164	4 833	4 843	4 922		7 143	8 019
Actifs nets	2 226	2 444	3 342	3 358	14 407		1 537	1 752
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 113	1 222	1 671	1 679	4 325		461	526
Flux de trésorerie généré par l'activité	1 265	1 499	2 406	2 647	1 110		3 650	3 010
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	242	133	25	-348	-43		210	-42
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 527	-1 774	-2 434	-2 331	-934		-3 908	-2 743
Augmentation ou diminution de la trésorerie	-20	-142	-3	-32	133		-48	225
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	425	550	889	851	0		0	0

13.4 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **260 €**.

13.5 - Titres d'autocontrôle

	2025	2024
Nombre d'actions	83 965	71 087
Montant en K€	10 334	9 954
Valeur d'inventaire :	10 334	9 954

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2025, 18 306 titres ont été acquis et 5 428 ont été cédés.

13.6 - Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2025	2024
Réserves	580 363	585 585
Résultat	25 613	26 263
Total	605 976	611 848

13.7 - Répartition du capital et droits de vote

	2025				2024		
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :							
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	84,88	2 673 161	77,30	85,21
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	293 438	8,49	527 733	8,38	293 438	8,49	7,59
- DIVERS	172 181	4,98	189 284	3,01	156 261	4,52	2,99
Sous-total	3 138 780	90,77	6 063 339	96,26	3 122 860	90,31	95,79
Porteurs :							
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	39 728	1,15	39 728	0,63	39 728	1,15	0,63
- NOVA 2	33 640	0,97	33 640	0,53	37 340	1,08	0,60
- AUTO-DETENTION	83 965	2,43	0	0,00	71 087	2,06	0,00
- DIVERS	161 971	4,68	161 971	2,57	187 069	5,41	2,98
Sous-total	319 304	9,23	235 339	3,74	335 224	9,69	4,21
Total	3 458 084	100,00	6 298 678	100,00	3 458 084	100,00	100,00

Note 14 – Provisions

14.1 - Détail des provisions pour risques et charges

	2025			2024		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	3 209	592	3 801	1 492	2 066	3 558
Autres provisions pour risques et charges	1 498	587	2 085	1 762	1 145	2 907
Provisions pour retraites et autres obligations	245	17 135	17 380	76	18 772	18 848
Provisions pour restructurations	367	417	784		730	730
Total	5 319	18 731	24 050	3 330	22 713	26 043

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des sorties de ressources futures estimées.

Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

14.2 - Évolution des provisions

	Litiges	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Autres	Total
à l'ouverture de l'exercice	3 558	2 907	18 848	730	—	26 043
Dotations	2 890	395	3 749	1 120		8 154
Reprises utilisées	2 723	1 125	4 009	225		8 082
Reprises non utilisées	124	104	464	841		1 533
Variations de périmètre	Entrées	200	12	63		275
Variations de périmètre	Sorties					—
Écarts actuariels constatés en capitaux propres			-807			-807
Virements de poste à poste						—
à la clôture de l'exercice	3 801	2 085	17 380	784	—	24 050

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	651
Provision pour charges liées à des contrôles et des restructurations	1 262

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu

14.3 - Engagements de retraite et médailles du travail

A – Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **15 288 milliers d'euros au 31 décembre 2025**.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2024)

Non cadres : 2 % (2 % en 2024)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	Activité Négoce			Activité Bricolage	
16 - 25 ans	8,33 %	19,89 %	16 - 25 ans	1,00 %	33,00 %
26 - 30 ans	4,46 %	19,56 %	26 - 30 ans	9,00 %	21,00 %
31 - 35 ans	12,82 %	14,47 %	31 - 35 ans	9,00 %	21,00 %
36 - 40 ans	5,24 %	12,89 %	36 - 40 ans	8,00 %	18,00 %
41 - 45 ans	10,80 %	9,02 %	41 - 45 ans	6,00 %	15,00 %
46 - 50 ans	6,86 %	8,19 %	46 - 50 ans	5,00 %	15,00 %
51 - 55 ans	2,28 %	7,06 %	51 - 55 ans	5,00 %	13,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	12,00 %

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2024.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 3,79 % au 31 décembre 2025 (contre 3,10 % en 2024).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2025.

La reprise nette de l'exercice s'élève à : **1 401 milliers d'euros.**

Cette reprise se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	-1 108
Coût de l'actualisation	514
Ecarts actuariels (1)	-807

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de +1,35 % du montant total de l'engagement.

B – Médailles du travail

Au 31 décembre 2025, cette provision représente un montant de **2 092 milliers d'euros.**

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail	
pour l'attribution de la médaille du travail :	20, 30, 35 et 40 ans
Paramètres	détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2024 détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	Activité Négoce			Activité Bricolage	
16 - 25 ans	8,33 %	19,89 %	16 - 25 ans	1,00 %	33,00 %
26 - 30 ans	4,46 %	19,56 %	26 - 30 ans	9,00 %	21,00 %
31 - 35 ans	12,82 %	14,47 %	31 - 35 ans	9,00 %	21,00 %
36 - 40 ans	5,24 %	12,89 %	36 - 40 ans	8,00 %	18,00 %
41 - 45 ans	10,80 %	9,02 %	41 - 45 ans	6,00 %	15,00 %
46 - 50 ans	6,86 %	8,19 %	46 - 50 ans	5,00 %	15,00 %
51 - 55 ans	2,28 %	7,06 %	51 - 55 ans	5,00 %	13,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	12,00 %

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2024).

14.4 - Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de Bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation augmente le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de 174 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Note 15 – Impôts sur les résultats et impôts différés

15.1 - Impôts différés au bilan

	2025	2024
Impôts différés actifs	4 894	2 992
Impôts différés passifs	6 867	9 412
Impôts différés nets	-1 973	-6 420

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 4 007 milliers d'euros (16 028 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2025, contre 3 875 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 9 644 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Il n'existe pas de limitation de temps pour l'utilisation de ces déficits.

15.2 - Impôts différés

	2025	2024	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			2025/2024
à l'ouverture de l'exercice	2 992	3 717	-725
Produit de l'exercice	-526	9	
Charge de l'exercice			0
Impacts réserves		-58	58
Mouvements de périmètre Entrées	109	2 686	
Mouvements de périmètre Sorties			0
Virements de poste à poste	2 318	-3 362	5 680
à la clôture de l'exercice	4 893	2 992	1 901
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	9 412	5 569	3 843
Produit de l'exercice			0
Charge de l'exercice	-5 005	1 658	
Impacts réserves	170	-300	470
Mouvements de périmètre Entrées	-28	5 847	
Mouvements de périmètre Sorties			
Virements de poste à poste	2 318	-3 362	5 680
à la clôture de l'exercice	6 867	9 412	-2 545
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	-6 420	-1 852	-4 568
à la clôture de l'exercice	-1 974	-6 420	4 446
Variation nette des impôts différés	4 446	-4 568	9 014

15.3 - Preuve d'impôts

	2025	2024
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote-part de résultat -sociétés MEQ-)	26 852	27 705
Impôt exigible	13 583	13 248
Impôts différés	-4 474	1 648
RESULTAT AVANT IMPOT (A)	35 961	42 601
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 031	3 126
Impact des différences permanentes	1 425	2 425
Retraitement des paiements en actions	-185	32
Instruments de couverture	104	—
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	58	10 221
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	—	—
Impact des dividendes	1 529	1 052
ID sur titres mis en équivalence	-303	129
Plus-values exonérées	—	—
Quote-part de frais sur plus-values exonérées	23	—
Quote-part des résultats des sociétés transparentes	14	-59
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-3 832	—
Effets des bases sans impôt différé	-35	114
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	337	1 196
BASE FISCALE	37 127	60 837
Taux de l'impôt	25,00	25,00
IMPOT THEORIQUE	9 282	15 209
Contribution sociale (3,3 %)	205	162
Crédit d'impôt	-206	-724
Impôts liés à des redressements	-169	245
Divers	-4	4
CHARGE REELLE D'IMPOT (B)	9 108	14 896
Taux réel de l'impôt	24,53	24,49
Taux d'impôt apparent (B/A)	25,33	34,97

15.4 - Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2025	2024
Congés payés	48	-146
Participation des salariés	-128	-1 182
Provisions pour indemnités de fin de carrière	-432	1 149
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	7	-2 332
Taxes C3S et Tascom	-50	274
Activation des déficits	131	3 481
Crédit bail et contrats de locations	4 080	570
Ecart évaluation terrains et constructions	449	-6 514
Autres	341	133
Total	4 446	-4 567
Variation des impôts différés actif	1 901	-724
Variation des impôts différés passif	2 545	-3 843
Total	4 446	-4 567

	2025	2024
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	4 479	-1 648
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		-6 829
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	137	3 668
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	-170	242
Total	4 446	-4 567

Note 16 – Passifs financiers courants et non courants

16.1 - Détail des dettes financières

	31 DÉCEMBRE 2025			31 DÉCEMBRE 2024		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	1 309	437	1 746	1 516	496	2 012
Locations simples - IFRS 16 (1)	316 919	40 757	357 676	285 525	35 151	320 676
Emprunts	158 031	65 322	223 353	187 040	63 357	250 397
Engagements de rachat de minoritaires	3 251	—	3 251	3 337	—	3 337
Autres financements (2)	996	4 554	5 550	22 172	8 912	31 084
Instruments financiers dérivés	177	37	214	83	26	109
Total des passifs financiers						
(hors concours bancaires)	480 683	111 107	591 790	499 673	107 942	607 615
Concours bancaires courants		12 085	12 085		9 189	9 189
Total des passifs financiers						
(avec concours bancaires)	480 683	123 192	603 875	499 673	117 131	616 804

(1) Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élevaient à 77,8 M€ (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 37,8 M€ (présentés en remboursements d'emprunts dans le tableau de flux de trésorerie consolidé).

(2) Dont 4,0 M€ au 31 décembre 2025 de dettes financières courantes relatives aux cessions de créances de factoring non déconsolidantes (7,9 M€ en 2024).

16.2 - Échéances des dettes courantes et non courantes

	31 DÉCEMBRE 2025			31 DÉCEMBRE 2024		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières (hors IFRS 16)	82 435	154 303	9 461	81 980	185 422	28 727
Dettes financières locatives	40 757	146 900	170 019	35 151	135 907	149 618
Fournisseurs et comptes rattachés	265 586			251 663		
Autres dettes	164 118			169 101		
Total	552 896	301 203	179 480	537 895	321 329	178 345

16.3 - Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Financière.

– Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Les emprunts à

taux variables sont couverts à hauteur de 73% par des couvertures de taux (Cap de taux).

– Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

– Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **150 M€**. Ils sont peu utilisés au 31 décembre 2025 (12,1 M€).

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les ratios financiers en question doivent être respectés sur une base annuelle uniquement, au 31 décembre :

- Le Groupe s'est engagé à respecter le ratio suivant au 31 décembre 2025: endettement global net élargi au crédit-bail / fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1. Au 31 décembre 2025, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,80**. La dette financière concernée représente 1 929 milliers d'euros à fin décembre 2025 (contre 2 971 milliers d'euros au 31 décembre 2024).
- Dans le cadre du rachat du groupe VMD sur le premier semestre 2024, la société SAMSE a contracté des emprunts pour une valeur de 60 millions d'euros soumis au ratio suivant: Endettement global net élargi au crédit-bail / EBITDA consolidé. Ce ratio doit être inférieur à 3. Au 31 décembre 2025, ce ratio financier est respecté et s'élève à 2,02. La dette financière concernée représente 47,1 millions d'euros à fin décembre 2025 (contre 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Dans le cadre de sa politique de financement, le sous-groupe VMD dispose d'un contrat d'affacturage. Il lui permet d'augmenter ses liquidités à court terme. Ce contrat d'affacturage se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées. Le Factor s'est engagé à mettre à la disposition du sous-groupe VMD une ligne de financement global d'un montant maximum de 105 M€. Au 31 décembre 2025, les créances cédées dans le cadre du contrat

d'affacturage et exclues du poste clients s'élèvent à 19,3 millions d'euros. Les autres postes sont impactés de la manière suivante:

	31 DÉCEMBRE 2025
Dépôt de garantie court terme affacturage (en autres créances)	2 964
Commissions et rémunérations d'affacturage (en charges financières)	996

Le Groupe SAMSE ne dispose pas d'autre contrat d'affacturage au 31 décembre 2025.

– Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 18 306 actions et en a cédé 5 428.

Au 31 décembre 2025, le Groupe SAMSE est propriétaire de 83 965 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour 12 283 milliers d'euros. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2025 est de 10 334 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 53 164 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

La dette financière est libellée en euro uniquement, le Groupe n'est donc pas exposé au risque de change sur sa dette financière.

[16.4 - Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires](#)

Les autres financements à court terme s'élèvent à **12 085 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

[16.5 - Encours des dettes financières](#)

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 316 milliers d'euros après prise en compte des couvertures de taux.

	31 DÉCEMBRE 2025				31 DÉCEMBRE 2024			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	123 192	301 203	179 481	603 876	117 131	321 329	178 345	616 805
Taux fixe	94 029	253 669	175 194	522 892	89 654	279 647	162 424	531 725
Taux variable	29 163	47 534	4 286	80 983	27 477	41 682	15 921	85 080
Position nette avant gestion	29 163	47 534	4 286	80 983	27 477	41 682	15 921	85 080
Couverture de taux	8 571	34 286	4 286	47 143	8 571	34 286	12 857	55 714
Position nette après gestion	20 592	13 248	—	33 840	18 906	7 396	3 064	29 366

16.6 - Détermination de l'endettement financier net

	2025	2024
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes	222 922	249 842
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	431	555
Dettes relatives au crédit bail	1 746	2 012
Dettes locations simples	357 676	320 675
Dettes rattachées à des participations (1)	912	21 648
Dettes diverses	4 852	9 546
Engagements de rachat de minoritaires	3 251	3 337
Total	591 790	607 615
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	591 790	607 615
Trésorerie nette	99 320	112 383
Total	492 470	495 232
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	480 683	499 673
Dettes à court terme	123 192	117 131
Total des dettes	603 875	616 804
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	111 406	121 572
ENDETTEMENT FINANCIER NET	492 469	495 232
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
DUMONT INVESTISSEMENT		17 990
RG BRICOLAGE		2 436
SCI ENTREPOT FROMENT	394	554
SCI CHABER	110	348
SCI CHAMPIMMO	408	
SCI ENTREPOT NIMES		320
Total	912	21 648

Note 17 – Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs Négoce	229 223	217 017
Fournisseurs Bricolage	36 363	34 646
Total	265 586	251 663

Note 18 – Autres dettes d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fiscales et sociales Négoce	80 435	82 885
Dettes fiscales et sociales Bricolage	29 731	31 578
Dettes sur immobilisations Négoce	2 225	3 006
Dettes sur immobilisations Bricolage	112	430
Autres dettes Négoce	47 673	47 266
Autres dettes Bricolage	561	378
Produits constatés d'avance Négoce	249	390
Produits constatés d'avance Bricolage	3 131	3 168
Total	164 117	169 101

Le poste «Autres dettes Négoce» comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 11).

Note 19 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité19.1 - Détail du chiffre d'affaires

	31/12/2025			31/12/2024		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes nettes de marchandises	1 498 635	348 648	1 847 283	1 488 746	369 290	1 858 036
Camionnages et prestations de services	50 340	24 170	74 510	48 529	23 079	71 608
Intérêts des créances commerciales	9		9	12		12
Frais fixes de facturation	2 830		2 830	2 406		2 406
Total	1 551 814	372 818	1 924 632	1 539 693	392 369	1 932 062

19.2 - Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	153		153	71		71
Total	153	0	153	71	0	71

19.3 - Évolution du chiffre d'affaires par activité

	2025	2024	% d'évolution 2025/2024	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	1 551 814	1 539 693	0,79	-6,00
Bricolage	372 818	392 369	-4,98	-5,47
Total	1 924 632	1 932 062	-0,38	-5,90

Le chiffre d'affaires à périmètre «non comparable» est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2024 et 2025.

Le principal impact de périmètre sur l'activité Négoce concerne le groupe VMD depuis début mai 2024.

Note 20 – Charges de personnel20.1.a - Frais de personnel par activité

	2025	2024
Négoce	238 843	227 915
Bricolage	83 132	88 819
TOTAL	321 975	316 734

20.1.b - Charges prises en compte dans les frais de personnel

Participation des salariés		Abondement FCP	
2025	2024	2025	2024
536	1 301	2 552	3 638
3 699	3 832	1 943	2 139
4 235	5 133	4 495	5 777

20.1.c - Évolution des frais de personnel

	2025	2024	% d'évolution 2025/2024	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	238 843	227 915	4,79	-2,69
Bricolage	83 132	88 819	-6,40	-6,65
Total	321 975	316 734	1,65	-3,80

Le principal effet de périmètre sur l'activité Négoce concerne le groupe VMD depuis début mai 2024.

20.1.d - Paiements fondés sur des actions

- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la société SAMSE, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.
- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

- S'agissant du plan d'attribution de la société SAMSE (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre de bénéficiaires (1)	321	321	321	321	321
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027

(1) A la date d'attribution

- S'agissant du plan d'attribution de la société DUMONT INVESTISSEMENT (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre de bénéficiaires (1)	235	235	235	235	235
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 (2)	05/2027 (2)	05/2028 (2)	05/2029 (2)	05/2029 (2)
	05/2025 (3)	05/2026 (3)	05/2027 (3)	05/2028 (3)	05/2028 (3)

(1) A la date d'attribution

(2) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(3) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

L'avantage accordé au titre de ces plans d'attributions d'actions gratuites est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, et tient compte d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition et de respect des conditions de performances.

Pour le plan d'attribution DUMONT INVESTISSEMENT, la juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution est de 158 €. Pour le plan SAMSE la valeur est de 170 €.

Au titre de l'exercice 2025, la charge totale constatée en charges de personnel s'élève à 0,5 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres. Une reprise de 2,0 million d'euros a également été enregistrée au titre des objectifs 2025 non atteints.

20.2 - Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2025	2024
NEGOCE	4 920	5 157
SA SAMSE	1 692	1 739
VMD (GROUPE)	973	1 100
SAS M+ MATERIAUX	669	727
SAS DORAS	651	703
SAS CHRISTAUD	292	224
SAS MAURIS BOIS	183	184
SAS SOCOBOIS	103	112
SAS BTP DISTRIBUTION	99	106
SAS ZANON TRANSPORTS	96	96
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	66	71
SAS GEMOISE PARIS	32	24
SAS BLANC MATERIAUX	23	22
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ	22	22
SAS OXYGEN FERMETURES	11	12
SA DUMONT INVESTISSEMENT	5	4
SAS GEMOISE-PLAST	3	4
SAS PLASTI + (absorbée par CHRISTAUD en 2025)		7
BRICOLAGE	2 059	2 133
SAS LA BOITE A OUTILS	1 672	1 760
SAS COMPTOIRS DU SUD	152	187
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	84	96
SAS COMPTOIR FROMENT	80	90
SAS RG BRICOLAGE (prise de contrôle en 2025)	71	
	6 979	7 290

20.3 - Effectifs moyens par catégorie

	2025	2024
Employés et Ouvriers	4 256	4 523
Techniciens, Agents de maîtrise	1 450	1 472
Cadres	1 273	1 295
TOTAL	6 979	7 290

Note 21 – Charges externes

	2025	2024	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance, Locations et Transport de biens (1)	34 845	27 566	26,41	16,54
Entretiens et réparations	28 265	26 152	8,08	0,60
Primes d'assurance	7 880	7 812	0,87	-7,49
Services extérieurs divers	2 972	2 716	9,43	7,99
Personnel extérieur à l'entreprise	9 364	9 539	-1,83	-5,17
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 456	9 735	-23,41	-30,32
Publicité, publications et relations publiques	11 239	13 675	-17,81	-22,25
Déplacements, missions et réceptions	12 630	12 096	4,41	-1,04
Frais postaux et télécommunications	3 784	3 772	0,32	-5,41
Services bancaires et assimilés	3 334	3 497	-4,66	-6,55
Autres services	290	861	-66,32	-77,82
	122 059	117 421	3,95	-2,87

(1): ce poste comprend les charges de loyers non incluses en dette de locations pour un montant de 4,0 millions d'euros sur 2025 (4,7 millions d'euros au titre de 2024). L'ensemble des charges de location du Groupe s'élèvent à 47,4 millions d'euros sur l'exercice 2025 (41,3 millions d'euros pour 2024).

Note 22 – Dotations aux provisions et dépréciations

	2025		2024	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	40		211	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		352		170
Net		312	41	
Dotations pour dépréciation des stocks	20 161		17 945	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		19 616		20 935
Net	545		2 990	
Dotations pour dépréciation des créances	12 317		11 099	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		13 199		14 441
Net		882		3 342
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 054		5 313	
Reprises de provisions pour risques et charges		8 728		4 509
Net		1 674	804	
Dépréciations des écarts d'acquisition	2 007		3 126	
Divers				
Total	41 579	41 895	37 694	40 055
Total Net		316		2 361

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2025 et 2024 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	353
des stocks de marchandises	-3 535
des créances	-2 460
des provisions pour risques et charges	2 478
des écarts d'acquisition	1 119
Total Net	-2 045

Note 23 – Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2025		2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		2 180		1 923
Autres produits opérationnels		5 657		9 208
VNC des éléments d'actifs cédés	1 512		1 247	
Autres charges opérationnelles	7 518		12 983	
Total	9 030	7 837	14 230	11 131
Net	1 193		3 099	

Note 24 – Autres produits et charges opérationnels

	2025		2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		35 345		271
VNC des éléments d'actifs cédés	29 811		275	
Autres produits opérationnels		11 417		7 167
Autres charges opérationnelles	2 890		8 236	
Total	32 701	46 762	8 511	7 438
Net		14 061	1 073	

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2025	2024
Résultat opérationnel courant	34 203	52 181
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	35 113	271
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-15 330	-275
Retraitement plus-value de cession sur opération de cession-bail (1)	-13 096	
Frais d'opération de cession-bail	-558	
Dépréciations immobilières Négoce		
Dépréciations immobilières Bricolage		
Résultat de cession SCI CHABER	1 670	
Autres produits et charges sur opérations immobilières	110	-15
Produit de réévaluation RG BRICOLAGE	3 832	
Charges liées à des contrôles et des restructurations (2)	2 320	-1 054
Résultat opérationnel	48 264	51 108

(1): fin septembre 2025, le Groupe a effectué une opération de cession-bail pour 9 ensembles immobiliers. Le produit total des cessions s'est élevé à 33,1 M€ et une plus-value brute avant impôts de 18,3 M€ a ainsi été comptabilisée. Cette dernière a été retraitée à hauteur de - 13,1 M€, correspondant à l'évaluation des droits d'utilisation résultant des contrats de location et plus particulièrement de la proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, représentant les droits d'utilisation conservés selon IFRS 16.

(2): dont 4,6 millions d'euros d'effets positifs sur 2025 au titre de la conclusion favorable d'un contrôle URSSAF, et dont les années concernées sont prescrites au 31 décembre 2025.

Note 25 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2025	2024
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	2 191	2 957
Total	2 191	2 957

Note 26 – Coût de l'endettement financier brut

	2025	2024
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	7 300	6 887
Charge financière "IFRS 16"	5 555	3 897
Total	12 855	10 784

Note 27 – Autres produits et charges financiers

	2025		2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		95		103
Produits de cession des immobilisations financières		847		2 691
VNC des immobilisations financières cédées	836		2 691	
Autres produits divers		174		948
Autres charges diverses	1 018		1 260	
Dotations aux dépréciations financières	865		469	
Différences positives de change		7		13
Différences négatives de change	44		14	
	2 763	1 123	4 434	3 755
	-1 640		-679	

Note 28 – Formation du résultat financier

	2025	2024	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 191	2 957	-25,90
Coût de l'endettement financier brut	12 855	10 784	19,20
Coût de l'endettement financier net	-10 664	-7 827	36,25
Autres produits et charges financiers	-1 640	-679	
RESULTAT FINANCIER	-12 304	-8 506	44,65

Note 29 – Charges d'impôt

	2025	2024
Charges d'impôt social	13 583	13 248
Impôts différés	-4 474	1 648
	9 109	14 896

Note 30 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2025	2024
SAS RG BRICOLAGE	589	852
PLATTARD (Groupe)	567	820
SCI ENTREPOT FROMENT	378	368
SCI CHABER	119	116
SAS BOURG MATERIAUX	117	190
SAS MATERIAUX SIMC	96	656
SCI LE CARREAU	17	17
SCI ESPACE PLUS	13	7
SCI CHAMPIMMO	7	-14
SAS TARARE MATERIAUX	4	-87
SAS MCD	—	79
SA DIJON BETON	-142	-175
SAS DIDIER	-275	-56
SCI ENTREPOT NIMES	-363	122
SAS PROVVEDI (1)	-833	-2 610
	294	285

(1): dont 1 315 milliers d'euros de dépréciations d'écart d'acquisition en 2024 (dépréciation en totalité).

Note 31 – Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	71 087	3 386 997
Achats d'actions propres en cours d'exercice		12 878	-12 878
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	83 965	3 374 119
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 382 287
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			25 613 388
	Résultat par action		7,57

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 382 287	0	3 382 287
	Résultat dilué par action		7,57

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	12 878	-8 168	4 710

Note 32 – Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2025	2024
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2025	2024
Garanties financières		
Cautions bancaires	11 130	18 766
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2025	2024
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	0	14
Ensembles immobiliers	0	250
Total	0	264
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	429	439
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	4 500	0
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	4 500	0

Note 33 – Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité Exécutif.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	37 349	0	38
Charges	10 091	0	4 452
Créances rattachées à des participations	3 139	0	0
Dettes rattachées à des participations	912	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	3 688	0
	Passifs	253	1 067

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du «key personnel» commun avec l'émetteur.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2025

	2025
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 679 696
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-458 296
Retraitement IFRIC 13	174
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-296 942
Total	1 924 632

Rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2025 se décompose de la manière suivante :

Rémunération annuelle fixe:	954 832 €
Avantages en nature:	87 894 €
Rémunération annuelle variable:	389 549 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement:	119 000 €
Indemnités de fin carrière provisionnées:	488 201 €
TOTAL:	2 039 476 €

Note 34 – [Instruments financiers](#)

A – Instruments financiers inscrits au bilan

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;

- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Juste Valeur des titres de sociétés non consolidées est de niveau 2.

(en milliers d'euros)

	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	8 149	8 149	8 149			
Autres actifs financiers non courants	7 973	7 973		7 973		
Clients et comptes rattachés	221 440	221 440		221 440		
Autres actifs financiers courants	154 611	154 611		154 611		
Équivalents de trésorerie	53 164	53 164		53 164		
Trésorerie	58 242	58 242		58 242		
Actifs	503 579	503 579	8 149	495 430		
Passifs financiers non courants	480 683	480 683			480 485	198
Fournisseurs et comptes rattachés	265 586	265 586			265 586	
Autres dettes courantes	164 118	164 118			164 118	
Passifs financiers courants	123 192	123 192			123 151	41
Passifs	1 033 579	1 033 579			1 033 340	239

	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	7 232	7 232	7 232			
Autres actifs financiers non courants	9 854	9 854		9 854		
Clients et comptes rattachés	213 537	213 537		213 537		
Autres actifs financiers courants	171 953	171 953		171 953		
Équivalents de trésorerie	56 570	56 570		56 570		
Trésorerie	65 002	65 002		65 002		
Actifs	524 148	524 148	7 232	516 916		
Passifs financiers non courants	499 673	499 673			499 590	83
Fournisseurs et comptes rattachés	251 663	251 663			251 663	
Autres dettes courantes	169 101	169 101			169 101	
Passifs financiers courants	117 131	117 131			117 105	26
Passifs	1 037 568	1 037 568			1 037 459	109

Informations complémentaires

– IFRS 7.37 a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

– IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

– IFRS 7.39 a - échéancier des passifs : cf note 16.2.

B – Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/2025		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-981	
Instruments dérivés	-104		
Équivalents de trésorerie			
Total	-104	-981	

	31/12/2024		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-1 712	
Instruments dérivés	-110		
Équivalents de trésorerie			
Total	-110	-1 712	

Note 35 – Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le Négoce et le Bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le Négoce de matériaux de construction
- le Bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2025			2024		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 826 823	394 751	2 221 574	1 786 153	415 728	2 201 881
inter-secteurs	-275 009	-21 933	-296 942	-246 460	-23 359	-269 819
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 551 814	372 818	1 924 632	1 539 693	392 369	1 932 062
Résultat Opérationnel Courant	20 242	13 961	34 203	29 473	22 707	52 180
Résultat Opérationnel	26 862	21 402	48 264	27 910	23 197	51 107
Résultat financier	-12 902	598	-12 304	-10 066	1 560	-8 506
Quote part des résultats des entreprises associées	-453	747	294	-1 177	1 462	285
Impôt			-9 108			-14 896
Résultat net			27 146			27 990

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2025			2024		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	71 283	14 402	85 685	59 892	14 384	74 276
Dépréciations des écarts d'acquisition	2 007		2 007	3 126		3 126
Dépréciations des immobilisations incorporelles	24		24			0
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-306	-41	-347	-37	-41	-78
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	9		9	105	14	119
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	-1 004	122	-882	-3 349	7	-3 342
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	192	354	546	-2 396	-593	-2 989
Dotations et reprises de provisions diverses	-1 219	-454	-1 673	845	-42	803

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2025			2024		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	1 361 617	258 278	1 619 895	1 419 471	205 316	1 624 787
Entreprises associées	56 398	2 242	58 640	58 244	5 575	63 819
Total des actifs	1 418 015	260 520	1 678 535	1 477 715	210 891	1 688 606
Total des dettes	937 901	126 594	1 064 495	992 306	80 718	1 073 024
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 662	8 704	36 366	49 712	5 730	55 442

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de Bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 36 – Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS				AGILI(3F)				Autres			
	2025		2024		2025		2024		2025		2024	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	376 230 €	53 %	366 650 €	51 %	274 620 €	39 %	206 145 €	29 %	219 390 €	31 %	139 695 €	20 %
- Emetteur	110 913 €	50 %	140 050 €	52 %	108 750 €	50 %	128 495 €	48 %	0 €	0 %	0 €	0 %
- Filiales intégrées globalement	265 317 €	41 %	226 600 €	51 %	165 870 €	25 %	77 650 €	17 %	219 390 €	34 %	139 695 €	31 %
Services de certification des informations de durabilité	0 €	0 %			0 €	0 %			50 000 €	100 %		
- Emetteur	0 €	0 %			0 €	0 %			50 000 €	100 %		
- Filiales intégrées globalement	0 €	0 %			0 €	0 %			0 €	0 %		
Services autres que la certification des comotes	32 039 €	77 %	10 700 €	54 %	9 000 €	22 %	8 000 €	40 %	600 €	1 %	1 200 €	6 %
- Emetteur	6 838 €	43 %	7 700 €	49 %	9 000 €	57 %	8 000 €	51 %	0 €	0 %	0 €	0 %
- Filiales intégrées globalement	25 201 €	98 %	3 000 €	71 %	0 €	0 %	0 €	— %	600 €	2 %	1 200 €	29 %
SOUS-TOTAL AUDIT	408 269 €	45 %	377 350 €	52 %	283 620 €	31 %	214 145 €	29 %	219 990 €	24 %	140 895 €	19 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	408 269 €	45 %	377 350 €	52 %	283 620 €	31 %	214 145 €	29 %	219 990 €	24 %	140 895 €	19 %

(1) dont pour les SACC :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers
- revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne
- attestations spécifiques
- Diiigences réalisées dans le cadre d'un projet d'acquisition

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 85, soit 5,1 % du total bilan de votre groupe.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p>
<p>Comme décrit dans les notes 1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p>	<p>prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ;</p>
<p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation) ; • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ;
<p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ;
<p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; • par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.
<p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier du taux d'actualisation utilisé, des prévisions de flux de trésorerie et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation de ces dernières dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Services de coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p>
<p>À la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p>	<p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p>
<p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p>	<p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p>
<p>Votre groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p>
<p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet Agili(3f) et pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Agili(3f) était dans la quatrième année de sa mission et le cabinet Forvis Mazars dans la quatrième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

4.2 Comptes sociaux

Bilan	343
Compte de résultat	345
Tableau des flux de trésorerie	346
Tableau de variation des capitaux propres	347
Annexe aux comptes sociaux	348
Note 1 - Immobilisations incorporelles	350
Note 2 - Immobilisations corporelles	351
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	352
Note 3 - Immobilisations financières	352
Note 4 - Stocks de marchandises	354
Note 5 - Créances	354
Note 6 - Charges constatées d'avance	269
Note 7 - Capital social	356
Note 8 - Provisions pour risques et charges	357
Note 9 - Emprunts et dettes	358
Note 10 - Produits constatés d'avance	359
Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir	359
Note 12 - Chiffre d'affaires net	360
Note 13 - Charges et produits financiers	360
Note 14 - Charges et produits exceptionnels	361
Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices	362
Note 16 - Effectifs	363
Note 17 - Engagements financiers et autres informations	363
Note 18 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	364
Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux	364
Note 20 - Informations complémentaires	364
Note 21 - Inventaire des actifs financiers	365
Note 22 - Filiales et participations	366
Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices	367
Note 24 - Information au titre des opérations réalisées avec les parties liées	368

Bilan de la société mère

(en euros)

			Au 31 Décembre		
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2025 NET	2024 NET
	Notes				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		22 889 648	20 797 028	2 092 620	1 866 048
Fonds commerciaux		13 317 888	7 130 550	6 187 338	7 197 338
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		2 100 816	—	2 100 816	2 419 540
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		60 645 864	27 731 812	32 914 052	36 655 516
Constructions		91 483 499	64 212 221	27 271 278	30 678 218
Installations techniques, matériels et outillages industriels		35 887 999	20 224 771	15 663 228	16 829 753
Autres immobilisations corporelles		99 589 907	67 445 609	32 144 298	30 150 352
Immobilisations en cours, avances et acomptes		3 439 129	—	3 439 129	9 467 459
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		281 934 426	3 156 568	278 777 858	285 040 371
Créances rattachées à des participations		42 757 454	—	42 757 454	50 618 301
Autres immobilisations financières		48 235 071	36 089 432	12 145 639	12 096 376
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		702 281 701	246 787 991	455 493 710	483 019 272
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		2 673 986	—	2 673 986	3 258 968
Marchandises		104 782 037	5 265 660	99 516 377	89 602 335
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 128 806	—	4 128 806	4 505 919
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		111 467 460	11 732 141	99 735 319	90 500 211
Autres créances		143 055 259	1 696 902	141 358 357	151 502 184
Charges constatées d'avance	Note 6	4 315 574	—	4 315 574	2 957 446
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres		12 282 809	1 949 231	10 333 578	9 954 289
Autres titres		9 600 539	777	9 599 762	13 677 277
Disponibilités		15 921 657	—	15 921 657	28 107 727
TOTAL ACTIF CIRCULANT		408 228 127	20 644 711	387 583 416	394 066 356
TOTAL GENERAL		1 110 509 828	267 432 702	843 077 127	877 085 629

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2025	2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 890 676	42 890 676
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		192 451 891	190 745 454
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		7 691 189	7 691 189
Report à nouveau		1 769 147	1 168 787
RESULTAT DE L'EXERCICE		(75 601)	29 371 109
Subventions d'Investissement		52 652	56 319
Provisions réglementées		29 582 967	29 690 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES		278 434 303	305 685 145
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		3 017 042	3 124 266
Provisions pour charges		5 220 803	6 168 359
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 237 845	9 292 625
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		157 841 369	162 463 984
Emprunts et dettes financières divers		125 303 092	130 203 055
Avances et acomptes reçus		2 555 296	829 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		97 848 147	90 102 597
Dettes fiscales et sociales		36 344 000	38 193 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 074 430	1 012 692
Autres dettes		135 413 645	139 302 588
Produits constatés d'avance	Note 10	25 000	—
TOTAL DETTES		556 404 979	562 107 856
TOTAL GENERAL		843 077 127	877 085 626

Compte de résultat

(en euros)

Notes	Exercices		% de variation
	2025	2024	
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	572 402 133	599 839 380	-4,57
Production vendue : services	54 050 774	45 919 257	17,71
CHIFFRE D'AFFAIRES NET Note 12	626 452 906	645 758 637	-2,99
Production stockée			
Production immobilisée	11 528	—	100,00
Subventions	3 667	8 400	-56,35
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 296 009	11 939 353	2,99
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 301 198	—	—
Autres produits	3 907 621	3 559 084	9,79
Total des Produits d'exploitation	643 972 929	661 265 474	-2,62
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	448 978 626	447 019 876	0,44
Variation de stock (marchandises)	-9 504 737	7 782 393	-222,13
Achats de matières premières et approvisionnements	-183 789	-186 832	-1,63
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	14 857	—	100,00
Autres achats et achats externes	79 070 685	75 613 419	4,57
Impôts, taxes et versements assimilés	8 677 769	7 545 931	15,00
Salaires	60 392 188	59 816 432	0,96
Cotisations sociales	21 338 473	22 884 974	-6,76
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 102 969	15 790 382	8,31
dotations aux dépréciations	1 085 000	—	100,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations de stocks	5 265 660	4 488 367	17,32
dotations aux dépréciations de créances	4 863 145	3 538 528	37,43
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 294 369	2 451 720	34,37
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 023 816	—	—
Autres charges	1 755 827	3 972 591	-55,80
Total des Charges d'exploitation	643 174 856	650 717 779	-1,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	798 073	10 547 695	-92,43
Produits financiers Note 13			
Produits financiers de participation	31 264 114	28 823 770	8,47
Autres intérêts et produits assimilés	622 948	1 914 413	-67,46
charges	702 731	—	100,00
Différences positives de change	2 526	10 199	-75,23
placement	—	—	—
Total des Produits financiers	32 592 319	30 748 382	6,00
Charges financières Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions	41 065 231	702 731	5 743,66
Intérêts et charges assimilés	7 256 658	7 890 369	-8,03
Différences négatives de change	44 092	8 859	397,69
Total des Charges financières	48 365 982	8 601 960	462,27
RESULTAT FINANCIER	-15 773 663	22 146 423	-171,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-14 975 590	32 694 118	-145,81
Produits exceptionnels Note 14	27 372 836	12 108 211	126,07
Charges exceptionnelles Note 14	12 534 112	14 263 438	-12,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 838 723	-2 155 227	-788,50
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	159 031	743 411	(78,61)
Impôts sur les bénéfices Note 15	-220 297	424 370	-151,91
Total des produits	703 938 084	704 122 067	-0,03
Total des charges	704 013 685	674 750 958	4,34
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-75 601	29 371 109	-100,26

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2025	2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-75 601	29 371 109
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	67 264 768	24 864 346
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-10 700 230	-10 074 500
Plus et moins values de cession	-9 972 198	-420 461
Boni provenant rachat des titres	—	—
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	46 513 072	43 736 827
Variation des frais financiers	-105 463	371 353
Variation des stocks	-9 197 887	7 156 558
Variation des créances clients et autres créances	5 554 176	-19 871 115
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	-2 613 349	4 249 908
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 362 523	-8 093 296
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	40 150 549	35 643 531
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-12 798 249	-28 288 440
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 488 876	1 028 510
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-62 149 808	-111 125 104
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	36 711 846	13 917 417
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-20 747 335	-124 467 617
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-27 664 672	-34 580 840
Dividendes sur actions auto détenues	600 360	303 540
Souscription d'emprunts	50 274 500	113 586 000
Remboursement des emprunts	-59 399 506	-36 936 251
Mouvements des autres dettes et créances		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-36 189 318	42 372 449
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-16 786 104	-46 451 637
Trésorerie nette à l'ouverture	51 583 546	97 278 146
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	3 913	757 037
Trésorerie nette à la clôture	34 801 355	51 583 546

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
31 décembre 2023	3 458 084	3 458	42 563	186 484	48 011	28 781	309 297
Affectation du résultat 2023				48 011	-48 011		0
Résultat de l'exercice 2024					29 371		29 371
Dividendes versés				-34 581			-34 581
Dividendes sur actions propres				304			304
Augmentation de capital			328				328
Variations des subventions d'investissement						-3	-3
Variations liées aux changements de méthode							0
Variations des provisions réglementées						969	969
31 décembre 2024	3 458 084	3 458	42 891	200 218	29 371	29 747	305 685
Affectation du résultat 2024				29 371	-29 371		0
Résultat de l'exercice 2025					-76		-76
Dividendes versés				-27 665			-27 665
Dividendes sur actions propres				600			600
Augmentation de capital			0				0
Variations des subventions d'investissement						-3	-3
Variations liées aux changements de méthode							0
Variations des provisions réglementées						-108	-108
31 décembre 2025	3 458 084	3 458	42 891	202 524	-76	29 636	278 433

(*) Le solde au 31/12/2024 des Primes d'émission, fusion et apport prend en compte 328 K€ provenant de la TUP Mat-Appro du 02/07/2024.

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits marquants de l'exercice

- La société FINANCIERE VM DISTRIBUTION a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- La modification du périmètre d'intégration fiscale : sortie de DORAS et SOCOBOIS et entrée de VM DISTRIBUTION
- Une opération de cession-bail a été réalisée le 29 septembre 2025 et a concerné 9 sites immobiliers du Groupe SAMSE. La valeur totale de cession des sites s'est élevée à 33,1 millions d'euros.

Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Changement de méthode comptable Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après :

- les cessions d'immobilisations courantes pour 1,3 M€. Ces biens présentaient une valeur nette comptable de 1 M€ à la date de cession.
- les transferts de charges ont été affectés au crédit de comptes produits, à l'exception des transferts de charges relatifs au personnel qui ont été affectés au crédit des comptes de charges.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après).

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	38	1 122	12 057	19	21 232	2 420	36 888
Incidence TUP							
Augmentations/Acquisitions			100		995	338	1 433
Diminutions/Sorties				(8)	(6)		(14)
Diminutions - En cours affectés					657	(657)	—
Diminutions - En cours annulés							—
à la clôture de l'exercice	38	1 122	12 157	11	22 879	2 101	38 308
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	5	285	5 735	—	19 380	—	25 405
Incidence TUP							
Dotations	6		1 110		1 411		2 527
Sorties					(6)		(6)
à la clôture de l'exercice	11	285	6 845	—	20 785	—	27 926
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	33	837	6 322	19	1 852	2 420	11 483
à la clôture de l'exercice	27	837	5 312	11	2 094	2 101	10 382

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	66 304	96 919	35 523	94 990	9 782	303 518
Incidence TUP						
Augmentations/Acquisitions	542	1 172	2 297	3 960	8 079	16 050
Diminutions/Sorties	-6 372	-8 028	-1 965	-5 717		-22 082
Diminutions - En cours affectés	172	1 421	35	6 357	-14 422	-6 437
Diminutions - En cours annulés						—
à la clôture de l'exercice	60 646	91 484	35 890	99 590	3 439	291 049
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	29 648	66 241	18 693	64 839	—	179 421
Incidence TUP						
Dotations	1 186	3 968	3 209	7 625		15 988
Sorties	-3 102	-5 997	-1 678	-5 018		-15 795
à la clôture de l'exercice	27 732	64 212	20 225	67 446	—	179 614
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	36 655	30 678	16 830	30 151	9 782	124 096
à la clôture de l'exercice	32 913	27 272	15 665	32 144	3 439	111 433

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

– terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
– toiture	20 ans
– second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
– enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

– matériels de transports	8 ans
– chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
– matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
– matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
– matériels informatiques	3 ans
– mobilier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Note 3 - Immobilisations financières3.1 - Mouvements des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total		
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	285 040	50 618	12 097	347 755		
Incidence TUP	-58 459		58 242	-217		
Augmentations/Acquisitions	55 353	3 851	0	59 204		
Diminutions/Cessions	0	-11 712	-22 104	-33 816		
à la clôture de l'exercice	281 934	42 757	48 235	372 926		
DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0		
Incidence TUP/FUSION						
Dotations	3 157		35 959	39 116		
Reprises				0		
à la clôture de l'exercice	3 157	0	35 959	39 116		
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	285 040	50 618	12 097	347 755		
à la clôture de l'exercice	278 777	42 757	12 276	333 810		
Etat des échéances						
	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	42 757	48 235	90 992	48 235		42 757

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 3 % pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, et au taux de 2,5 % du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 42 757 K€
- des autres titres pour 77 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 47 291 K€.

La société FINANCIERE VM DISTRIBUTION a été absorbée par SAMSE par voie de Fusion-Absorption, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Cette opération a dégagé un mali technique de 58 052 K€ affecté aux titres de participation VM DISTRIBUTION et comptabilisé en immobilisations financières. Ce mali a été réduit à la somme de 35 959 K€ suite à la distribution des titres CHRISTAUD.

Un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/2025 sur l'ensemble composé des titres de participation VM DISTRIBUTION (39 539 K€) et du mali technique associé (35 959 K€).

3.2 - Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Diminution de capital ou cessions ou TUP (K€)
FINANCIERE VM DISTRIBUTION - TUP 01/01/25	-3 516 162		73 247
VM DISTRIBUTION	20 316 852	39 539	
VM TRANSPORT	2 500	250	
CHRISTAUD	123 879	30 103	
TARARE	25 000	250	
Total	16 952 069	70 142	73 247

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

La valeur nette total de ces actifs a été comparé à leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs, reflétant la rentabilité attendue de VM DISTRIBUTION.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Le business plan reflète la meilleure estimation de la direction à ce jour, il est impacté par le contexte de marché, qui est difficile.

Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital qui s'élève à 9,03 %. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 %.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable a été estimée à 36,5 M€.

Une dépréciation de 39 116 K€ a donc été constatée, allouée pour 35 959 K€ au mali technique et 3 157 K€ aux titres de participation.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

En 2025, une dépréciation des titres VM DISTRIBUTION a été constatée pour 3 157 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1 - Variation des stocks de marchandises

Montant en K€	2025			2024			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises Négoce	107 456	5 266	102 190	97 350	4 488	92 862	9 328
Total	107 456	5 266	102 190	97 350	4 488	92 862	9 328

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2 - Variation de dépréciation des stocks

Montant en K€	Au 01/01/2025	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
	4 488	5 266	2	-4 490		5 266
Total	4 488	5 266	2	-4 490	0	5 266

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

5.1 - Créances clients et autres créances

Montant en K€	2025			2024			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients (*)	111 467	11 732	99 735	101 856	11 355	90 501	9 234
Autres créances (*)	142 610	1 697	140 913	152 251	748	151 503	-10 590
Total	254 077	13 429	240 648	254 107	12 103	242 004	-1 356

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des créances et des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2 - Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	Au 01/01/25	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/25
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	11 355	3 130	—	1 631	1 122	11 732
Total	11 355	3 130	—	1 631	1 122	11 732

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances clients (hors créances douteuses) ont également fait l'objet d'une dépréciation dont le calcul est basé sur les retards de paiements (règles définies par le Groupe Samse).

Par ailleurs, la société a constaté une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois d'un montant de 806 K€.

5.3 - Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2025	2024	2025	2024
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	791	427		
Comptes à terme	8 809	13 250		
Actions propres	12 283	10 657	1 949	703
Disponibilités	15 922	28 108		
Total	37 806	52 443	1 950	704

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 10 334 K€ et représentent 83 965 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

La société a constaté une dépréciation de ses actions pour un montant de 1 949 K€.

La valeur d'inventaire (cours de l'action au 31 décembre 2025) de ces actions au 31 décembre 2025 représente un montant de 10 334 K€.

5.4 - Trésorerie nette

en K€	2025	2024
Disponibilités et équivalents de trésorerie	37 804	51 739
Concours bancaires courants	-1 054	-155
Total	36 750	51 584

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).

Au 31 décembre 2025, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Pour mémoire, confère le tableau de flux de trésorerie en page 346.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 4 315 K€ au 31 décembre 2025 et correspondent à des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an.

Note 7 - Capital social

	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
Nombre d'actions de la société en circulation	3 458 084	83 965	3 374 119

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

7.1 - Évolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Émises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2022	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2023	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2024	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2025	1,00		3 458 084		3 458

7.2 - Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial				182
Terrains	241		241	
Participations				157
Total	241	0	241	339

(1) Pour mémoire.

7.3 - Variation des provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	Au 01/01/25	TUP	Dotations	Reprises		Au 31/12/25
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	29 690		5 355	-5 462		29 583
Provision spéciale de réévaluation	0					
Total	29 690	0	5 355	-5 462	0	29 583

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/25	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/25
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	2 204	2 647	459	-2 931	0	2 379
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 461	703	193	-1 422		4 935
Provision PAGA	544			-485		59
Provision pour médailles du travail	1 083	590	7	-756		924
Provision pour impôts	0					0
Total	9 292	3 940	659	-5 594	0	8 297

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	1 014
Provisions Indemnités transactionnelles ou autres	829
Charges liées à des contrôles et des restructurations	286
Litiges clients	243
Indemnité d'occupation précaire	7
Total	2 379

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1 - Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 4 935 K€ au 31 décembre 2025.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

– Paramètres économiques :

	Cadres	Non cadres
	Taux constants	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %

(pourcentages identiques depuis 2008)

– Paramètres sociaux :

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	8,33 %	19,89 %
21 - 25 ans	8,33 %	19,89 %
26 - 30 ans	4,46 %	19,56 %
31 - 35 ans	12,82 %	14,47 %
36 - 40 ans	5,24 %	12,89 %
41 - 45 ans	10,80 %	9,02 %
46 - 50 ans	6,86 %	8,19 %
51 - 55 ans	2,28 %	7,06 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

– Paramètres techniques :

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2024.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2025.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2025 est de 3,79 % (3,10 % en 2024).

La société n'a pas couvert en 2025 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 703 K€ et la reprise s'élève à 1 422 K€.

8.2 - Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la remise des médailles du travail proprement dites et leurs gratifications correspondantes.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les paramètres suivants :

– Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

– Paramètres techniques

- Il est déterminé un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2024.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2024
	2025	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	156 788	42 904	105 620	8 264	162 308
Intérêts courus sur emprunts	355	355			478
Concours bancaires	983	983			105
Intérêts courus sur concours bancaires	70	70			50
Dépôts et cautionnements reçus	8			8	8
Fonds de participation des salariés	—				0
Intérêts courus non échus	—				0
Dettes rattachées à des participations	124 940	124 940			129 735
Total	283 144	169 252	105 620	8 272	292 684

- Il est déterminé un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge en fonction du taux de turnover annuel suivant :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	8,33 %	19,89 %
21 - 25 ans	8,33 %	19,89 %
26 - 30 ans	4,46 %	19,56 %
31 - 35 ans	12,82 %	14,47 %
36 - 40 ans	5,24 %	12,89 %
41 - 45 ans	10,80 %	9,02 %
46 - 50 ans	6,86 %	8,19 %
51 - 55 ans	2,28 %	7,06 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

La provision pour médailles du travail s'élève à 924 K€ au 31 décembre 2025.

La dotation de l'exercice s'élève à 590 K€ et la reprise s'élève à 756 K€.

9.1 - Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	Au 01/01/25	TUP	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/25
Emprunts	162 308		35 000	40 520	156 788
Intérêts courus sur emprunts	478		355	478	355
Concours bancaires courants	105		878		983
Intérêts courus sur concours bancaires	50		20		70
Dépôts et cautionnements reçus	8				8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	129 735		483 114	487 909	124 940
Total	292 684	0	519 367	528 907	283 144

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 2 % pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, et au taux de 1,5 % du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

9.2 - Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2025	2024
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	156 788	162 308
Intérêts courus sur emprunts	355	478
Concours bancaires courants (découverts et spots)	983	105
Dettes bancaires et assimilées	158 126	162 891
Dettes rattachées à des participations	124 940	129 735
Divers	78	58
Dettes financières diverses	125 018	129 793
Total	283 144	292 684

9.3 - Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2025	Etat des échéances			2024	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	2 555	2 555			829	1 726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 848	97 848			90 103	7 745
Dettes fiscales et sociales	36 344	36 344			38 194	-1 850
Dettes sur immobilisations	1 074	1 074			1 013	61
Autres dettes	134 968	134 968			139 303	-4 335
Total	272 789	272 789	0	0	269 442	3 347

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante et représentent 25 K€ au 31 décembre 2025.

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2025	Charges à payer	2025
Produits à recevoir			
Clients		Fournisseurs	
Factures à établir Clients	6 428	Factures non parvenues	26 750
Fournisseurs		Clients	
Avoirs à recevoir	106 220	Avoirs Clients à établir	119 692
Autres Créances		Autres Dettes	
Autres créances	0	Dettes fiscales et sociales à payer	14 138
		Autres dettes	823
Total	112 648	Total	161 403

Note 12 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2025	2024	% de variation
Ventes nettes de marchandises	582 772	608 489	-4,23
Camionnages sur ventes	4 354	4 725	-7,85
Prestations de services	1 685	1 829	-7,87
Assistances diverses	36 893	29 781	23,88
Commissions et courtages	—	153	-100,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	749	782	-4,22
Total	626 453	645 759	-2,99

Note 13 - Charges et produits financiers

en K€	2025	2024
CHARGES	48 365	8 602
Dotations Immobilisations financières (1)	41 065	703
Intérêts des emprunts	4 290	4 110
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	2 301	3 471
Intérêts bancaires	609	276
Escomptes accordés	10	14
Malis issus de transmissions universelles de patrimoine	0	0
Charges diverses	46	19
Pertes de change	44	9
PRODUITS	32 593	30 748
Revenus des participations	29 940	27 377
Revenus des créances rattachées à des participations	1 324	1 447
Revenus des placements et produits divers	623	1 914
Reprises dépréciations financières	703	0
Bonis issus de transmissions universelles de patrimoine	0	0
Gain de change	3	10
Produit net sur cessions	0	0

(1) Dépréciation des titres VM DISTRIBUTION pour 39 M€ et des actions auto-détenues pour 2 M€.

Note 14 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2025	2024
CHARGES	12 533	14 262
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales		118
Régularisations fournisseurs		
Régularisations diverses	856	694
Charges liées à des contrôles		4 878
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 584	636
Immobilisations financières		857
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions		382
Dotations aux amortissements dérogatoires	5 303	5 849
Dotations aux autres provisions	790	848
PRODUITS	27 373	12 109
Régularisations clients		877
Dégrèvement d'impôt		
Régularisations fournisseurs		
Régularisations diverses	4 898	228
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 188	1 029
Immobilisations financières		886
Quote part de subvention ramenée au résultat		4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions		40
Reprises sur amortissements dérogatoires	5 410	4 880
Reprises de provisions et transferts de charges	877	4 165

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2025, auxquels s'applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'article 832-21 nouveau du PCG prescrit de donner une information sur la nature des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice, en distinguant :

- des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel :
 - La cession d'ensembles immobiliers SAMSE pour 16 M€. La valeur nette comptable de ces immeubles était de 5,6 M€ à la date de la cession.
 - Les frais de restructurations liés à la fermeture de plusieurs agences à avoir une dotation de 790 K€ et des reprises de 877 K€.
 - Un remboursement de l'URSSAF de 4,8 M€
- les écritures comptables d'origine purement fiscale liées aux amortissements dérogatoires avec des dotations de 5,3 M€ et des reprises pour 5,4 M€

Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	-14 976	-3 902	-11 074
Résultat exceptionnel	14 839	3 833	11 006
Participation des salariés	-159	-151	-8
Total	-296	-220	-76

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 25,83 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

Au 1er janvier 2025 le périmètre d'intégration fiscale a été modifié avec la sortie des SAS DORAS et SOCOBOIS et l'entrée de la SAS VM DISTRIBUTION.

La société a appliqué un taux à 25 % pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2025, le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 82 K€ .

15.2 - Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, BLANC MATERIAUX et TARARE MATERIAUX a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Les Ets Pierre Henry et Fils est entré dans le périmètre de l'UES SAMSE au 1^{er} janvier 2025 ainsi que SOCOBOIS au 1^{er} juillet 2025.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2025 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 159 K€ (contre 743 K€ en 2024).

15.3 - Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)	2025
Résultat de l'exercice	(76)
Impôt sur les bénéfices	(44)
Résultat avant impôt	(120)
Variation nette des provisions réglementées	(107)
Amortissements dérogatoires	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	(227)
(avant impôt)	

15.4 - Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	29 583	7 641 (1)
TOTAL	29 583	7 641
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	6 822	1 762 (1)
Participation des salariés	159	41 (1)
Indemnités Fin Carrière	790	204 (1)
Autres	2 557	660 (1)
TOTAL	10 328	2 667

(1) Impôt calculé au taux de 25,83 %.

Note 16 - Effectifs

	2025	2024
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 606	1 647
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	814	859
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	458	455
Cadres	334	333
	1 606	1 647

Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Obligations contractuelles				
Compromis d'achats de titres				
Compromis d'achat immobilier				
Promesses unilatérales				
Compromis de cession de fonds				
Engagement informatique				
Caution solidaire	17 832	7 537	10 295	0
Caution bancaire	1 324			1 324
Locations véhicules				
Emprunts				
TOTAL	19 156	7 537	10 295	1 324
Engagements reçus				
Compromis de vente immobilière				
Ligne de crédit reçue et non utilisée				
Opérations de couverture financière				

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2025 un montant de 64 690 K€.

Aucun contrat de SWAPS destiné à protéger la dette moyen terme à taux variable n'a été souscrit sur l'exercice 2025.

Deux contrats de couverture de taux ont été souscrits courant 2024. Le capital restant du au 31/12/2025 est de 47 143 K€. Le taux plafond est de 2,50 %.

Note 18 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les comptes sociaux de la société SAMSE.

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L .225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 20 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 15 110 416,80 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 77,3 % de SAMSE

N° Siren : 345 287 734

Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
SAS RENE DE VEYLE	20 016	20 016	13 610	13 610
SAS CHRISTAUD	364 879	241 000	36 851	6 748
SAS MATERIAUX SIMC	71 114	71 114	1 245	1 245
SAS LA BOITE A OUTILS	673 478	673 478	18 048	18 048
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS DORAS	32 795	32 795	56 950	56 950
SAS BTP DISTRIBUTION	7 871	7 871	10 119	10 119
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI BRANLY	9	9	1	1
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS M + MATERIAUX	78 571	78 571	44 891	44 891
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS TARARE MATERIAUX	50 000	25 000	500	250
SARL SUD APPRO	93 660	93 660	970	970
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 411	1 410
SAS EPPS	1 000	1 000	1	1
SAS FINANCIERE VM DISTRIBUTION (TUP le 01/012025)	0	3 516 162	0	73 247
SAS VM DISTRIBUTION	20 316 852	0	39 539	0
SAS VM TRANSPORTS	2 500	0	250	0
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		281 935	285 040
	Dépréciations constatées		3 157	0
	Total de la valeur au bilan		278 778	285 040
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
ACTIONS PROPRES	83 965	71 087		
	Total des valeurs brutes		12 283	10 657
	Dépréciations constatées		-1 949	-703
	Total de la valeur au bilan		10 334	9 954

Note 22 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable Is titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SAS DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	62 694	100.00	56 950	56 950			197 275	3 781	1 878	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	32 885	100.00	29 807	29 807	822		92 022	728		année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	23 571	62 297	100.00	44 891	44 891			229 024	1 799		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	130 434	99.98	18 048	18 048			324 245	21 893	2 587	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	20 606	100.00	12 830	12 830			78 355	3 425		année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	37 880	100.00	13 610	13 610			20	(248)	95	année civile
SAS CHRISTAUD 3, rue F. Pelloutier 38130 ECHIROLLES	365	64 173	100.00	36 851	36 851	4 047		149 543	2 855		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	796	21 448	98.86	10 119	10 119			67 312	1 566	80	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	930	100.00	970	970			11 877	41		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	3 875	77.50	389	389			10 082	425		année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	75	96.00	295	295			73	72		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	27	100.00	214	214	170		58	27		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	7	99.60	40	40	11		8	7		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	81	99.00	3	3	126		75	71		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	139	99.00	2	2			89	89		année civile
SAS EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	122	100.00	1	1	2 663		598	15		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1,00	81,00	90,00	1	1	110		68	65		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	664	60.00	1	1			388	—		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1,00	3 221,00	60.00	1	1			686	376		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 673	75.00	1 411	1 411			21 106	749		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	9	100.00	500	500			0	9		année civile
VM DISTRIBUTION Route de la Roche su Yon 85260 L'HERBERGEMENT	30 973	-5 499	100.00	39 539	36 382	29 587		260 385	-13 232		
VM TRANSPORT Chanteloup 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD	250	91	100.00	250	250	484		4 979	-47		année civile

4 Eléments financiers

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	32 812	33.99	12 764				53 025	7 444	2 711	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 621	43 545	44.78	1 245	1 245			150 275	397		année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 395	25.00	938				9 999	-542		année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	5 792	50.00	250		200		22 347	219	—	année civile

Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	626 452 906	645 758 636	725 689 822	749 335 316	705 689 061
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	18 983 842	43 922 110	69 026 146	81 822 099	69 754 917
Impôts sur les bénéfices	(220 297)	424 370	5 427 763	8 554 846	11 162 165
Participation des salariés	159 031	743 411	2 321 519	3 174 383	3 500 636
Dot. nettes amortissements et provisions	19 120 709	13 383 220	13 265 709	16 130 899	11 176 259
Résultat net	(75 601)	29 371 109	48 011 155	53 961 971	43 915 857
Résultat distribué	17 290 420	27 664 672	34 580 840	55 329 344	55 329 344
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	5,51	12,36	17,72	20,27	15,93
Résultat net par action	-0,02	8,49	13,88	15,60	12,70
Dividende attribué	5	8	10	16	16
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 606	1 647	1 660	1 662	1 607
Masse salariale	60 392 188	59 816 432	62 275 199	60 811 917	57 434 053
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 338 473	22 884 974	25 672 933	27 384 756	25 034 436

Note 24 - Information au titre des opérations réalisées avec les parties liées

(en €)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
CHRISTAUD	Convention d'assistance	2 934 271,86	Prestataire
LA BOITE A OUTILS	Convention d'assistance informatique	1 956 445,59	Prestataire
LA BOITE A OUTILS	Convention d'assistance	2 179 500,00	Prestataire
M+ MATERIAUX	Convention d'assistance informatique	1 887 177,32	Prestataire
MAURIS BOIS	Convention d'assistance	1 597 169,49	Prestataire
DORAS	Convention d'assistance informatique	1 479 651,73	Prestataire
MATERIAUX SIMC	Convention d'assistance	1 400 692,40	Prestataire
BTP DISTRIBUTION	Convention d'assistance	1 336 687,85	Prestataire
VM DISTRIBUTION	Convention d'assistance	1 249 411,90	Prestataire
M+ MATERIAUX	Convention d'assistance	888 083,50	Prestataire
ETS PIERRE HENRY ET FILS	Convention d'assistance	787 138,84	Prestataire
DORAS	Convention d'assistance	696 306,70	Prestataire
PLATTARD NEGOCE	Convention d'assistance	895 862,70	Prestataire
PLATTARD CARRELAGE	Convention d'assistance	136 339,51	Prestataire
ZANON TRANSPORTS	Convention d'assistance	276 564,97	Prestataire
BLANC MATERIAUX	Convention d'assistance	220 687,97	Prestataire
OLLIER BOIS	Convention d'assistance	173 870,55	Prestataire
BOURG MATERIAUX	Convention d'assistance	172 577,87	Prestataire
SOCOBOIS	Convention d'assistance informatique	151 146,53	Prestataire
SUD APPRO	Convention d'assistance	118 095,14	Prestataire
DIDIER	Convention d'assistance	104 053,62	Prestataire
COMINEX	Convention d'assistance	62 847,06	Prestataire
GEMOISE PARIS	Convention d'assistance	48 325,61	Prestataire
DUMONT INVEST	Bail	38 496,28	Prestataire
CHUZEVILLE MATERIAUX	Convention d'assistance	31 116,54	Prestataire
EPPS	Convention d'assistance	11 967,07	Prestataire
GEMOISE PLAST	Convention d'assistance	9 756,33	Prestataire
RENE DE VEYLE	Convention d'assistance	6 800,00	Prestataire
RENE DE VEYLE	Convention d'assistance	20 000,00	Bénéficiaire
DUMONT INVEST	Convention de trésorerie	245 426,72	Bénéficiaire
DUMONT INVEST	Convention d'assistance	1 973 473,84	Bénéficiaire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (conditions particulières de ventes) et des factures à établir au titre des COOP (coopérations commerciales)

Risque identifié	Notre réponse au risque
<p>Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>À la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>Votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.

■ Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse au risque
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 321,6 et représentent 38 % du bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres, comme présenté dans la note 3. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données sources par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Samse par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet Agili(3f) et pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Agili(3f) était dans la quatrième année de sa mission et le cabinet Forvis Mazars dans la quatrième année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 15 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

5 – Informations complémentaires

5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	376
5.2	Attestation du responsable	376
5.3	Informations historiques sur les exercices 2023 et 2024	377
5.4	Responsables du contrôle des comptes	377
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	378
5.6	Responsable de l'information financière	378



5.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Laurent Chameroy

Directeur Général de la société

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 119 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Le 21 avril 2026

Laurent Chameroy

Directeur Général

5.3 Informations historiques sur les exercices 2023 et 2024

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2023, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2024, sous le numéro de dépôt D.24-0303, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2023 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2024, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2025, sous le numéro de dépôt D.25-0286, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2024 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

109 Rue Tête d'Or CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Paul-Armel Junne.

Nommé le 11 mai 2022 (en remplacement du Cabinet Odicéo dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Agili(3F)

69 Boulevard des Canuts
69004 Lyon

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Sylvain Boccon-Gibod.

Nommé le 11 mai 2022 (en remplacement du Cabinet Ernst & Young et Autres dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	FORVIS MAZARS				AGILI(3F)				Autres			
	2025		2024		2025		2024		2025		2024	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	376 230 €	53 %	366 650 €	51 %	274 620 €	39 %	206 145 €	29 %	219 390 €	31 %	139 695 €	20 %
- Emetteur	110 913 €	50 %	140 050 €	52 %	108 750 €	50 %	128 495 €	48 %	0 €	0 %	0 €	0 %
- Filiales intégrées globalement	265 317 €	41 %	226 600 €	51 %	165 870 €	25 %	77 650 €	17 %	219 390 €	34 %	139 695 €	31 %
Services de certification des informations de durabilité	0 €	0 %			0 €	0 %			50 000 €	100 %		
- Emetteur	0 €	0 %			0 €	0 %			50 000 €	100 %		
- Filiales intégrées globalement	0 €	0 %			0 €	0 %			0 €	0 %		
Services autres que la certification des comptes	32 039 €	77 %	10 700 €	54 %	9 000 €	22 %	8 000 €	40 %	600 €	1 %	1 200 €	6 %
- Emetteur	6 838 €	43 %	7 700 €	49 %	9 000 €	57 %	8 000 €	51 %	0 €	0 %	0 €	0 %
- Filiales intégrées globalement	25 201 €	98 %	3 000 €	71 %	0 €	0 %	0 €	0 %	600 €	2 %	1 200 €	29 %
SOUS-TOTAL AUDIT	408 269 €	45 %	377 350 €	52 %	283 620 €	31 %	214 145 €	29 %	219 990 €	24 %	140 895 €	19 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	408 269 €	45 %	377 350 €	52 %	283 620 €	31 %	214 145 €	29 %	219 990 €	24 %	140 895 €	19 %

(1) dont pour les SACC :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers
- revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne
- attestations spécifiques
- Diligences réalisées dans le cadre d'un projet d'acquisition

5.6 Responsable de l'information financière

Léa ALZINGRE

Directrice Financière
 SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble
 Tél : 04 76 85 78 00

6 – Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026

6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	380
6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	382
6.3	Résolutions	395



6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par une perte de 75 600,91 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 276 019 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 27 145 326 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 25 613 388 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice au Report à Nouveau.

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende à 5,00 € par action qui sera versé à compter du 2 juillet 2026 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2025, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au Report à Nouveau.

Ce dividende total de 17 290 420,00 € résultera d'un prélèvement effectué en partie sur le Report à Nouveau (1 693 545,80 €) et le solde sur les Autres Réserves (15 596 874,20 €).

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2022	16,00 €
2023	10,00 €
2024	8,00 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolution 5 - Renouvellement du mandat d'administrateur d'Olivier Malfait

Le mandat d'administrateur d'Olivier Malfait arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 mars 2026, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Résolutions 6 à 12 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2025 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2025 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations du 16 mars 2026 et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2026, sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

Résolutions 13 à 20 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante», les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2026.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 21 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 220 € et pour un montant maximal fixé à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 22^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 22 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Résolution 23 - Modifications statutaires

Nous vous demandons d'autoriser la modification des statuts de la société à l'effet de supprimer les dispositions obsolètes et d'en actualiser la rédaction en adaptant ses dispositions notamment aux lois du 22 mai 2019, du 19 juillet 2019, du 22 avril 2024 et du 13 juin 2024, aux décrets du 31 mai 2023 et du 13 février 2026 et à l'ordonnance du 16 septembre 2020.

Les modifications proposées sont détaillées article par article au sein de la résolution.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 24 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Samse,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Avec la société ZANON TRANSPORTS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS
- Monsieur Gilles PUISSANT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de ZANON TRANSPORTS

Avenant à la convention de prestations de services

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 20 mars 2025 la conclusion d'un avenant n°4 à la convention de prestations de services (conseil et assistance) signée le 14 mars 2011 entre votre société et la société ZANON TRANSPORTS afin de modifier le taux de rémunération à 1,60 % du montant du chiffre d'affaires annuel

hors taxes réalisé par la société ZANON TRANSPORTS. hors activité d'affrètement maritime et hors prestation de courtage.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cet avenant vise à se mettre en conformité avec l'organisation du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 276 565 euros hors taxes.

- **Avec la société DUMONT INVESTISSEMENT**

Personnes concernées lors de la conclusion des conventions :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT

Avenants à la convention de gestion centralisée de trésorerie

- Conclusion en date du 30 juillet 2025, de l'avenant n°8 à la convention de gestion centralisée de trésorerie du 31 octobre 2014, autorisé par votre conseil d'administration en date du 20 mars 2025, par lequel les avances consenties par la société SAMSE à la société DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de 3 % et les sommes placées chez SAMSE par DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de à 2 %, avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- Conclusion en date du 9 octobre 2025, de l'avenant n°9 à la convention de gestion centralisée de trésorerie du 31 octobre 2014, autorisé par votre conseil d'administration en date du 4 septembre 2025, par lequel, les avances consenties par la société SAMSE à la société DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de 2,5 % et les sommes placées chez SAMSE par DUMONT INVESTISSEMENT sont rémunérées à un taux d'intérêt fixe de à 1,5 %, avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Motifs justifiant de l'intérêt de ces avenants pour la société

Ces avenants visent à harmoniser les taux des avances de trésorerie en fonction des financements externes du groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a comptabilisé une charge financière de 245 427 euros au titre de ces avenants.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société DUMONT INVESTISSEMENT**

Personnes concernées lors de la conclusion des conventions :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général et membre du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT.

1. Convention de gestion et de direction du Groupe

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle. Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours. La durée de la convention de gestion et de direction du Groupe était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 973 474 euros hors taxes.

2. Location de bureaux

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère). Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 38 496 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

- **Avec la société MAURIS BOIS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de MAURIS BOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de MAURIS BOIS ;

- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de MAURIS BOIS ;

Avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°4 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 2003, entre SAMSE et MAURIS BOIS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société MAURIS BOIS, qui à compter du :

- 1^{er} janvier 2024, est ramené à 1,90 % des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS ;
- 1^{er} janvier 2025, est ramené à 2,15 % des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS ;
- 1^{er} janvier 2026, est ramené à 2,30 % des ventes hors taxes réalisées par MAURIS BOIS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 597 169 euros hors taxes.

- **Avec la société LA BOITE A OUTILS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, et Membre du Comité de direction de LA BOITE A OUTILS ;

Convention d'assistance, de service et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°5 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 1994, entre SAMSE et LA BOITE A OUTILS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS de la manière suivante :

- Au titre de la maintenance et du développement informatique :
 - A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2025 : 0,50 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026 : 0,65 % des ventes hors taxes réalisées par la société LA BOITE A OUTILS ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 4 135 946 euros hors taxes.

- **Avec la société MATERIAUX SIMC**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Olivier MALFAIT, représentant permanent de SAMSE et membre du Comité de Surveillance au moment de la signature de la convention en cours.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de service et de fournitures fournies par votre société à la société MATERIAUX SIMC sont facturées à hauteur de 1 % des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoce et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facture 1,25 % des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoce et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 1,50 % des ventes hors taxes réalisées sur l'ensemble du périmètre Négoce et LS Pro de MATERIAUX SIMC.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 400 692 euros hors taxes.

- **Avec la société CRISTAUD**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de CRISTAUD ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de CRISTAUD ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de CRISTAUD ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de CRISTAUD.

Avenants à la Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°6 à la convention d'assistance signée le 3 janvier 2001, entre SAMSE et CRISTAUD, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies par votre société à la société CRISTAUD, qui à compter du 1^{er} janvier 2024, est de 2 % des ventes hors taxes réalisées par CRISTAUD.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 2 934 272 euros hors taxes.

- **Avec la société M+ MATERIAUX**

Personnes concernées lors de la conclusion des conventions

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Représentant légal de la société SAMSE, Administratrice de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et membre du Comité de Surveillance.

1. Avenant à la convention d'assistance, de service et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'assistance signée le 2 juillet 2009 entre votre société et la société M+ MATERIAUX, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à hauteur d'une rémunération égale à :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,4 % des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 0,5 % des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 888 084 euros hors taxes.

2. Avenant à la convention d'assistance informatique

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'assistance informatique signée le 19 décembre 2012 entre votre société et la société M+ MATERIAUX, afin de modifier le taux de rémunération des prestations informatiques fournies à hauteur d'une rémunération égale à :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 0,6 % des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2025 : 0,85 % des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 1 % des ventes de marchandises hors taxes réalisées par la société M+ MATERIAUX ;

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 1 887 177 euros hors taxes.

- **Avec la société BLANC MATERIAUX**

Personne concernée lors de la conclusion de la convention

Lien de détention directe entre votre société et BLANC MATERIAUX.

Avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°2 à la convention prestations de services (conseil et assistance) signée le 2 janvier 2006 entre votre société et la société BLANC MATERIAUX afin de modifier le taux de rémunération de la manière suivante :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 : 2,15 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2025 : 2,25 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : 2,35 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX.

DUMONT INVESTISSEMENT ne prenant plus part à cette convention.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 220 688 euros hors taxes.

- **Avec la société SOCOBOIS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice Générale de SOCOBOIS.

Avenant à la convention de prestations informatiques

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 mars 2024 la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'assistance informatique signée le 22 décembre 2021 entre votre société et la société SOCOBOIS afin de modifier le taux de rémunération à hauteur de 0,45 % des ventes hors taxes de la société SOCOBOIS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 151 147 euros hors taxes.

- **Avec la société DORAS**

Personnes concernées lors de la conclusion des conventions :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, membre du Comité de Surveillance de DORAS et Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de DORAS ;

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de DORAS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de DORAS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, membre du Comité de Surveillance de DORAS et Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de DORAS ;
- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et membre du Comité de Surveillance au moment de la signature de la convention en cours.

1. Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération de 0,30 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facturera 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 0,50 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 696 307 euros hors taxes.

2. Convention de prestations informatiques

Il est rappelé que les prestations informatiques fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération de 0,70 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

A compter du 1^{er} janvier 2025, SAMSE facturera 0,85 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et pour les années suivantes, SAMSE facturera 1 % des ventes hors taxes réalisées par DORAS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations informatiques facturées par votre société s'élève à 1 479 652 euros hors taxes.

- **Avec les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration de votre société et Administrateur de PLATTARD NEGOCE ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Comité de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Comité de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;

Convention de prestations de services

Il est rappelé que dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale, votre société fournit aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE des prestations de services liés à :

- la centralisation et au reversement de bonifications de fin d'année sur achats,
- la logistique, compte tenu que les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes de votre Groupe aux conditions définies dans la convention.

Ces prestations sont facturées à hauteur de 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux », étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et de 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1, au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE (toujours facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT), selon un taux de bonification de fin d'année pouvant s'inscrire dans une fourchette de 0 à 250 K€.

Les prestations de logistique sont facturées selon les services réellement rendus dans les plateformes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant de l'ensemble des prestations prévues dans cette convention et facturées par votre société aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE s'élève à 1 409 767 euros hors taxes.

- **Avec la société BTP DISTRIBUTION**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de BTP DISTRIBUTION ;

Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 21 mars 2024, la conclusion d'un avenant n°5 à la convention d'assistance signée le 23 février 2018, entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT, CHRISTAUD et BTP DISTRIBUTION, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à BTP DISTRIBUTION.

A compter du 1^{er} janvier 2024, DUMONT INVESTISSEMENT n'est plus partie à la convention, SAMSE facture 2 % des ventes hors taxes réalisées par BTP DISTRIBUTION et CHRISTAUD facture 0,85 % des ventes hors taxes réalisées par BTP DISTRIBUTION.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 336 688 euros hors taxes.

- **Avec la société ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de ÉTABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;

Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 21 mars 2024, la conclusion d'un avenant n°4 à la convention d'assistance signée le 13 mars 2019, entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, afin de modifier le taux de rémunération des prestations d'assistance fournies à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS de la manière suivante :

- Sur la partie ventes plateformes et directes, à hauteur de 0,40 % des ventes plateformes et directe réalisées par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.
- Sur la partie négoce :
 - A compter du 1^{er} janvier 2024 : 1,5 % des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2025 : 1,75 % des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026 : 2 % des ventes hors taxes réalisés sur la partie négoce par la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 787 139 euros hors taxes.

- **Avec les sociétés GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 24 mai 2024, la conclusion d'une convention d'assistance, signée le 6 novembre 2024, entre les sociétés SAMSE, CHRISTAUD, GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS. Les prestations d'assistance fournies par votre société à ces sociétés sont facturées au taux de rémunération de 0,25 % des ventes hors taxes réalisées par les sociétés GEMOISE PLAST et GEMOISE PARIS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 9 756 euros hors taxes pour GEMOISE PLAST et 48 326 euros hors taxes pour GEMOISE PARIS.

- **Avec les sociétés VM Distribution, VM Transport et Cominex**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Directrice générale de FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 18 septembre 2024, la conclusion d'une convention d'assistance, signée le 12 novembre 2024, entre les sociétés SAMSE, FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX. Les prestations d'assistance fournies par votre société à ces sociétés sont facturées au taux de rémunération de 0,5 % des ventes hors taxes réalisées par les sociétés FINANCIERE VM, VM DISTRIBUTION, VM TRANSPORT et COMINEX.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 249 412 euros hors taxes pour VM DISTRIBUTION et 62 847 euros hors taxes pour COMINEX.

- **Avec la société EPPS**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de EPPS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de EPPS ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société EPPS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant hors taxes des ventes de la société EPPS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 11 967 euros hors taxes.

- **Avec la société TARARE MATERIAUX**

Personnes concernées lors de la conclusion de la convention :

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société, Représentant légal de SAMSE, Présidente de TARARE MATERIAUX ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société TARARE MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant des achats hors taxes (hors achats auprès des sociétés du Groupe PLATTARD), étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer.

Fait à Lyon, le 15 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale du 21 mai 2026

(Vingt-deuxième résolution)

À l'assemblée générale de la société SAMSE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 15 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

6.3 Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 75 600,91 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 276 019 € et qui ont donné lieu à une imposition de 69 005 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice de 75 600,91 €, de la façon suivante :

- Au compte « Report à Nouveau »	-75 600,91 €
- Prélèvement de la totalité du compte « Report à Nouveau »	1 693 545,80 €
- Prélèvement sur le compte « Autres Réserves »	15 596 874,20 €
- Soit un montant distribuable de	17 290 420,00 €
Permettant la distribution d'un dividende de 5 € par action	

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 5,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 31,4 %, visé à l'article 117 quater du Code général des

impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 2 juillet 2026.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au Report à Nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2022	16,00 €
2023	10,00 €
2024	8,00 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement du mandat d'Olivier Malfait en qualité d'administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur d'Olivier Malfait, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Sixième résolution (*Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2025 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du

Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Septième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Huitième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chamero**y, Directeur Général, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Chamero*y, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.*

Neuvième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués

à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Onzième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Douzième résolution (*Approbat**ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Gilles Puissant, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Gilles Puissant, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels

qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Treizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Quatorzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Laurent Chamero, Directeur Général, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent Chamero, Directeur Général, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document

d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Seizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Valérie Gagliardi, Directrice Générale Déléguée, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Valérie Gagliardi, Directrice Générale Déléguée, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-huitième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Gilles Puissant, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2026*)

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Gilles Puissant,

Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-neuvième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Karen Vaylet, Directrice Générale Déléguée, au titre de l'exercice 2026*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Karen Vaylet, Directrice Générale Déléguée, pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Vingtième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la société, au chapitre 2.3.

Vingt-et-unième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

– d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une

charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2025, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 83 965 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 261 843 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 220 € par action soit un montant maximal d'achat de 57 605 460 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-deuxième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

– autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,

– confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

– L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Vingt-troisième résolution (*Modifications statutaires*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les statuts ainsi qu'il suit à l'effet de supprimer les dispositions obsolètes et d'en actualiser la rédaction en adaptant ses dispositions notamment aux lois du 22 mai 2019, du 19 juillet 2019, du 22 avril 2024 et du 13 juin 2024, aux décrets du 31 mai 2023 et du 13 février 2026 et à l'ordonnance du 16 septembre 2020 :

Numéro d'article	Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
12.2		<i>Ajout d'un paragraphe à l'article</i> Toute action convertie au porteur ou dont la propriété est transférée perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné de deux (2) ans. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire ou d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions par la société actionnaire.
13	[...] La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le nombre des membres représentant les salariés est égal à un si le nombre de membres visés par les articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est inférieur ou égal à douze au moment de la désignation dudit membre et à deux si ce nombre est supérieur à douze. Le membre représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Economique.	[...] La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) à dix-huit (18) membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le nombre des membres représentant les salariés est égal à un (1) si le nombre de membres visés par les articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est inférieur ou égal à huit (8) au moment de la désignation dudit membre et à deux (2) si ce nombre est supérieur à huit (8). Le membre représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Economique de Groupe.

Numéro d'article	Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
13	<p>Lorsque deux membres sont désignés, ceux-ci doivent être de sexe différent. Les dispositions du présent paragraphe cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination de membres du Conseil d'Administration représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout membre représentant les salariés nommé en application du présent article expirera à son terme.</p> <p>[...]</p> <p>Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, actionnaires ou non de la société. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.</p>	<p>Lorsque deux membres sont désignés, ceux-ci doivent être de sexe différent. Les dispositions du présent paragraphe cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la Société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination obligatoire de membres du Conseil d'Administration représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout membre représentant les salariés nommé en application du présent paragraphe expirera à son terme. La désignation des membres du Conseil d'Administration représentant les salariés respecte l'obligation légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes.</p> <p>[...]</p> <p>La nomination, ainsi que le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, respecte l'obligation légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes.</p> <p>[...]</p> <p>Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, actionnaires de la Société (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, lesquels ne sont pas tenus d'être actionnaire de la Société). Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.</p> <p>[...]</p>
15	<p>[...]</p> <p>Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>[...]</p>	<p>[...]</p> <p>Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par un moyen de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>[...]</p>
16	<p>Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.</p> <p>[...]</p>	<p>Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.</p> <p>[...]</p>

Numéro d'article	Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
16	Le Conseil d'Administration peut, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.	Le Conseil d'Administration peut apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
21	[...] L'intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. [...]	[...] La personne directement ou indirectement intéressée à la convention est tenue d'informer le Conseil d'Administration dès qu'elle a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Elle ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'autorisation sollicitée. [...]
25.1	[...] Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris. [...]	[...] Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte ou, le cas échéant, une attestation d'inscription dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé en application du règlement (UE) 2022/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris. [...]
25.2	[...] Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.	[...] Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code Monétaire et Financier, soit, le cas échéant, dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé en application du règlement (UE) 2022/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé ou dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé en application du règlement (UE) 2022/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 22-10-28, II du Code de commerce.

Numéro d'article	Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
25.2	<p>Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L. 225-106-1 du Code de commerce.</p> <p>[...]</p> <p>Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.</p> <p>Les membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.</p>	<p>Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la Société. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit fournir à son mandant les informations prévues à l'article L. 22-10-40 du Code de commerce.</p> <p>[...]</p> <p>Dans les conditions fixées par la loi et la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par un moyen de télécommunication permettant leur identification. En cas de recours à un moyen de télécommunication pour la tenue de l'Assemblée générale ou de l'Assemblée spéciale, cette possibilité doit être indiquée dans l'avis de convocation.</p> <p>Les membres du comité social et économique, désignés par le Comité Social et Economique Central dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.</p>
26		<p><i>Ajout d'un paragraphe à l'article</i></p> <p>Tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé, la Société assure la retransmission en direct de l'Assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.</p>
27.1		<p><i>Ajout d'un paragraphe à l'article</i></p> <p>Sont réputés présents pour le calcul du quorum, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de télécommunication permettant leur identification.</p>
27.2		<p><i>Ajout d'un paragraphe à l'article</i></p> <p>Sont réputés présents pour le calcul de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de télécommunication permettant leur identification.</p>
29	<p>[...]</p> <p>Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.</p>	<p>[...]</p> <p>Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.</p>

Numéro d'article	Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
30	[...] Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.	[...] Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.
36	[...] Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, dans le délai fixé par la loi et sous réserve des dispositions légales et statutaires, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. [...]	[...] Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être reconstitué dans les délais et conditions mentionnés à l'article L. 225-248 du Code de commerce. [...]

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vingt-quatrième résolution (Pouvoirs) -
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Retrouvez tous les documents disponibles concernant cette Assemblée au moyen du QR code ci-dessous



7 - Tables de concordance

7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	405
7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	407
7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	408
7.4	Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	409



7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les rubriques prévues par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Personnes responsables, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	5.1 - 5.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	5.4 - 5.5
3. Facteurs de risques	3.4.1
4. Informations concernant l'émetteur	1.2 - 1.4 - 2.7
5. Investissements	3.2.3
6. Aperçu des activités	1.2
7. Organigramme	1.3
7.1 Description sommaire du Groupe	
7.2 Filiales importantes du Groupe	4.2 Note 22
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	4.1 Note 5.4
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	3.2.1 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
9.2 Résultat d'exploitation	4.1 - 4.2
10. Trésorerie et capitaux propres	1.6 - 2.6 - 3.2.2 4.1 Notes 12,13, 16, 25, 26, 27, 34 4.2 Notes 7, 17
11. Recherche et développement, brevets et licences	3.11
12. Informations sur les tendances	3.12
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N.A.
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres	2.2
14.2 Conflits d'intérêts	2.1.5 - 2.2.2.5
15. Rémunérations et avantages	2.3 - 3.5
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	2.2.2
17. Salariés	3.6 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 16
17.1 Effectifs	
17.2 Participations et stock- options	3.5 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 15
17.3 Accords de participation	3.5.4
18. Principaux actionnaires	1.6 - 2.1.4 - 4.1 Note 13
19. Opérations avec des apparentés	4.1 Note 33

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4.1 - 4.2
20.2 Etats financiers	3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
20.3 Vérification des informations financières	4.1 - 4.2
20.4 Date des dernières informations financières	1.6
20.5 Politique de distribution des dividendes	1.6
20.6 Procédures judiciaire et administrative	N.A.
21. Informations complémentaires	2.1 - 4.1 Note 13 - 4.2 Note 7
21.1 Capital social	
21.2 Acte constitutif et statuts	2.7
22. Contrats importants	N.A.
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	3.6 - 4.1 - 4.2 - 6.2
24. Documents accessibles au public	1.6
25. Informations sur les participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22

7.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Rapport de gestion	3
2. Comptes consolidés	4.1
3. Comptes sociaux	4.2
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux	4.1 - 4.2
5. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	5.1 - 5.2

7.3 Table de concordance du Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport de gestion devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	3.2
2. Faits marquants durant l'exercice 2025	3.1
3. Résultats du Groupe en 2025	3.2.1
4. Situation de l'endettement du Groupe	3.2.2
5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers du Groupe	3.4.3
6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, et de l'environnement réglementaire y afférant	3.4.1
7. Activités en matière de recherche et développement	3.11
8. Événements importants survenus depuis la clôture	3.3
9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	3.12
10. Affectation du résultat	6.3
11. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	4.2 Note 23
12. Dividendes	3.2.4
13. Dépenses non déductibles fiscalement	3.9
14. Filiales et prises de participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22
15. Actionnariat	1.6 - 2.1 - 3.8
16. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	2.3.3.2 - 3.5
17. Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.2.2.6
18. Rachat d'actions	2.1.8 - 2.6
19. Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou clients	3.2.4
20. Informations sociales, environnementales et sociétales (articles du Code de commerce L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-1 modifiés par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 - article 1)	3.6
21. Table de concordance Etat de durabilité	3.6.6
22. Actions visant à promouvoir la démocratie locale (l'article L. 22-10-35 du Code de commerce) ¹	N.A.
23. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	2

¹ En application de l'article L.22-10-35 du Code de commerce, le Groupe ne met pas en œuvre de dispositif spécifique en faveur de la démocratie locale et se conforme aux obligations légales applicables en matière d'autorisations d'absence et de droits des salariés élus.

7.4 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Politique de diversité appliquée aux administrateurs	2.2.2.1
2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	2.2.2
3. Limitation de pouvoirs des organes de Direction	2.2.2.4
4. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	2.2.2.1 - 2.2.2.4
5. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux	2.3
6. Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux	2.3.3
7. Dispositions du Code Middenext qui ont été écartées	2.2.1
8. Lieu où le Code Middenext peut être consulté	2.2.1
9. Modalités particulières relatives à la participation aux assemblées générales	2.5
10. Délégations en matière d'augmentation de capital	N.A.
11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	2.6
12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	2.4 - 6.2



S'ENGAGER
POUR MIEUX
BÂTIR VOS
PROJETS

**AUDACE
PROXIMITÉ
INDEPENDANCE**

Groupe
SAMSE

2, rue Raymond Pitet
38100 - Grenoble
FRANCE